

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-first Parliament, 2011

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

NATIONAL FINANCE

Chair:

The Honourable JOSEPH A. DAY

Tuesday, December 6, 2011
Wednesday, December 7, 2011

Issue No. 10

Fourth (final) meeting on:

The study of the Supplementary Estimates (B)
for the fiscal year ending March 31, 2012

Third and fourth (final) meetings on:

Bill C-13, An Act to implement certain provisions
of the 2011 budget as updated on June 6, 2011
and other measures

INCLUDING:

THE FIFTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Supplementary Estimates (B), 2011-2012)
THE SIXTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill C-13)

WITNESSES:

(See back cover)

Première session de la
quarante et unième législature, 2011

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

FINANCES NATIONALES

Président :

L'honorable JOSEPH A. DAY

Le mardi 6 décembre 2011
Le mercredi 7 décembre 2011

Fascicule n° 10

Quatrième (dernière) réunion concernant :

L'étude du Budget supplémentaire des dépenses (B)
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012

Troisième et quatrième (dernière) réunions concernant :

Le projet de loi C-13, Loi portant exécution
de certaines dispositions du budget de 2011 mis à jour
le 6 juin 2011 et mettant en œuvre d'autres mesures

Y COMPRIS :

LE CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Budget supplémentaire des dépenses (B), 2011-2012)
LE SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Projet de loi C-13)

TÉMOINS :

(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE
ON NATIONAL FINANCE

The Honourable Joseph A. Day, *Chair*

The Honourable Irving Gerstein, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Andreychuk	MacDonald
* Cowan	Marshall
(or Tardif)	Nancy Ruth
Finley	Peterson
Hubley	Ringuette
* LeBreton, P.C.	Runciman
(or Carignan)	Tardif

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Andreychuk replaced the Honourable Senator Wallin (*December 7, 2011*).

The Honourable Senator Peterson replaced the Honourable Senator Munson (*December 7, 2011*).

The Honourable Senator Tardif replaced the Honourable Senator Eggleton, P.C. (*December 7, 2011*).

The Honourable Senator Marshall replaced the Honourable Senator Meredith (*December 7, 2011*).

The Honourable Senator Munson replaced the Honourable Senator Dawson (*December 7, 2011*).

The Honourable Senator Hubley replaced the Honourable Senator Callbeck (*December 7, 2011*).

The Honourable Senator Dawson replaced the Honourable Senator Peterson (*December 7, 2011*).

The Honourable Senator Wallin replaced the Honourable Senator Neufeld (*December 6, 2011*).

The Honourable Senator MacDonald replaced the Honourable Senator Dickson (*December 6, 2011*).

The Honourable Senator Meredith replaced the Honourable Senator Marshall (*December 6, 2011*).

The Honourable Senator Dickson replaced the Honourable Senator Plett (*December 6, 2011*).

The Honourable Senator Neufeld replaced the Honourable Senator Lang (*December 6, 2011*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES FINANCES NATIONALES

Président : L'honorable Joseph A. Day

Vice-président : L'honorable Irving Gerstein

et

Les honorables sénateurs :

Andreychuk	MacDonald
* Cowan	Marshall
(ou Tardif)	Nancy Ruth
Finley	Peterson
Hubley	Ringuette
* LeBreton, C.P.	Runciman
(ou Carignan)	Tardif

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Andreychuk a remplacé l'honorable sénateur Wallin (*le 7 décembre 2011*).

L'honorable sénateur Peterson a remplacé l'honorable sénateur Munson (*le 7 décembre 2011*).

L'honorable sénateur Tardif a remplacé l'honorable sénateur Eggleton, C.P. (*le 7 décembre 2011*).

L'honorable sénateur Marshall a remplacé l'honorable sénateur Meredith (*le 7 décembre 2011*).

L'honorable sénateur Munson a remplacé l'honorable sénateur Dawson (*le 7 décembre 2011*).

L'honorable sénateur Hubley a remplacé l'honorable sénateur Callbeck (*le 7 décembre 2011*).

L'honorable sénateur Dawson a remplacé l'honorable sénateur Peterson (*le 7 décembre 2011*).

L'honorable sénateur Wallin a remplacé l'honorable sénateur Neufeld (*le 6 décembre 2011*).

L'honorable sénateur MacDonald a remplacé l'honorable sénateur Dickson (*le 6 décembre 2011*).

L'honorable sénateur Meredith a remplacé l'honorable sénateur Marshall (*le 6 décembre 2011*).

L'honorable sénateur Dickson a remplacé l'honorable sénateur Plett (*le 6 décembre 2011*).

L'honorable sénateur Neufeld a remplacé l'honorable sénateur Lang (*le 6 décembre 2011*).

The Honourable Senator Plett replaced the Honourable Senator Dickson (*December 6, 2011*).

The Honourable Senator Lang replaced the Honourable Senator Neufeld (*December 5, 2011*).

The Honourable Senator Finley replaced the Honourable Senator Plett (*December 1, 2011*).

The Honourable Senator Dickson replaced the Honourable Senator Stratton (*December 1, 2011*).

The Honourable Senator Neufeld replaced the Honourable Senator Rivard (*December 1, 2011*).

L'honorable sénateur Plett a remplacé l'honorable sénateur Dickson (*le 6 décembre 2011*).

L'honorable sénateur Lang a remplacé l'honorable sénateur Neufeld (*le 5 décembre 2011*).

L'honorable sénateur Finley a remplacé l'honorable sénateur Plett (*le 1^{er} décembre 2011*).

L'honorable sénateur Dickson a remplacé l'honorable sénateur Stratton (*le 1^{er} décembre 2011*).

L'honorable sénateur Neufeld a remplacé l'honorable sénateur Rivard (*le 1^{er} décembre 2011*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, December 6, 2011
(21)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 9:34 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Callbeck, Day, Finley, Gerstein, Lang, Marshall, Nancy Ruth, Peterson, Plett, Ringuette and Runciman (11).

In attendance: Édison Roy-César and Sylvain Fleury, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, November 24, 2011, the committee continued its examination of Bill C-13, An Act to implement certain provisions of the 2011 budget as updated on June 6, 2011 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 9.*)

WITNESSES:

Canadian Association of Retired Persons (CARP):

Susan Eng, Vice President, Advocacy.

Canadian Association of Fire Chiefs:

Rob Simonds, Fire Chief, President.

Canadian Manufacturers & Exporters:

Jean-Michel Laurin, Vice President, Global Business Policy;

Martin Lavoie, Director of Policy, Manufacturing Competitiveness and Innovation.

Conference for Advanced Life Underwriting (CALU):

Susan St. Amand, Chair;

Jillian Welch, Lawyer and Tax Consultant.

Calvert Home Mortgage Investment Corporation:

Dale Koeller, Vice President.

Investment Industry Association of Canada (IIAC):

Barbara Amsden, Director;

Debbie Pearl-Weinberg, General Tax Counsel, CIBC.

At 9:36 a.m., Ms. Eng made a statement and answered questions.

At 9:41 a.m., Mr. Simonds made a statement and answered questions.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 6 décembre 2011
(21)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 9 h 34, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Callbeck, Day, Finley, Gerstein, Lang, Marshall, Nancy Ruth, Peterson, Plett, Ringuette et Runciman (11).

Également présents : Édison Roy-César et Sylvain Fleury, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 24 novembre 2011, le comité poursuit son étude du projet de loi C-13, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget de 2011 mis à jour le 6 juin 2011 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 9 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Association canadienne des individus retraités (ACIR) :

Susan Eng, vice-présidente, Défense des droits.

Association canadienne des chefs de pompiers :

Rob Simonds, chef de service de pompiers, président.

Manufacturiers et exportateurs du Canada :

Jean-Michel Laurin, vice-président, Affaires mondiales;

Martin Lavoie, directeur des politiques, productivités et innovation.

Conference for Advanced Life Underwriting (CALU) :

Susan St. Amand, présidente;

Jillian Welch, avocate et conseillère fiscale.

Calvert Home Mortgage Investment Corporation :

Dale Koeller, vice-président.

Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM) :

Barbara Amsden, directrice;

Debbie Pearl-Weinberg, conseillère d'impôt foncier général, CIBC.

À 9 h 36, Mme Eng fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 9 h 41, M. Simonds fait une déclaration, puis répond aux questions.

At 9:46 a.m., Mr. Laurin made a statement and, together with Mr. Lavoie, answered questions.

At 10:36 a.m., the committee suspended.

At 10:40 a.m., the committee resumed.

At 10:42 a.m., Ms. St. Amand and Ms. Welch each made a statement and answered questions.

At 10:50 a.m., Mr. Koeller made a statement and answered questions.

At 10:55 a.m., Ms. Amsden made a statement and, together with Ms. Pearl-Weinberg, answered questions.

At 11:26 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, December 7, 2011
(22)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 1:45 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Dawson, Day, Eggleton, P.C., Finley, Gerstein, Hubley, MacDonald, Marshall, Meredith, Munson, Nancy Ruth, Peterson, Ringuette, Runciman, Tardif and Wallin (17).

In attendance: Édison Roy-César and Sylvain Fleury, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, November 24, 2011, the committee continued its examination of Bill C-13, An Act to implement certain provisions of the 2011 budget as updated on June 6, 2011 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 9.*)

WITNESSES:

Canadian Federation of Students:

Roxanne Dubois, Chairperson;

David Molenhuis, Past Chairperson.

Canadian Taxpayers Federation:

Gregory Thomas, Federal Director.

Federation of Canadian Municipalities:

Brock Carlton, Chief Executive Officer;

Gabriel Miller, Director, Government and Media Relations.

À 9 h 46, M. Laurin fait une déclaration puis, avec M. Lavoie, répond aux questions.

À 10 h 36, la séance est suspendue.

À 10 h 40, la séance reprend.

À 10 h 42, Mmes St. Amand et Welch font chacune une déclaration, puis répondent aux questions.

À 10 h 50, M. Koeller fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 10 h 55, Mme Amsden fait une déclaration puis, avec Mme Pearl-Weinberg, répond aux questions.

À 11 h 26, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 7 décembre 2011
(22)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 13 h 45, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Dawson, Day, Eggleton, C.P., Finley, Gerstein, Hubley, MacDonald, Marshall, Meredith, Munson, Nancy Ruth, Peterson, Ringuette, Runciman, Tardif et Wallin (17).

Également présents : Édison Roy-César et Sylvain Fleury, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 24 novembre 2011, le comité poursuit son étude du projet de loi C-13, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget de 2011 mis à jour le 6 juin 2011 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 9 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Fédération canadienne des étudiantes et étudiants :

Roxanne Dubois, présidente;

David Molenhuis, ancien président.

Fédération canadienne des contribuables :

Gregory Thomas, directeur fédéral.

Fédération canadienne des municipalités :

Brock Carlton, chef de la direction;

Gabriel Miller, directeur, Relations avec les gouvernements et les médias.

Frontier Centre for Public Policy:

Peter Shawn Taylor, Senior Fellow.

At 1:46 p.m., Ms. Dubois made a statement and, together with Mr. Molenhuis, answered questions.

At 1:51 p.m., Mr. Thomas made a statement and answered questions.

At 1:56 p.m., Mr. Carlton made a statement and, together with Mr. Miller, answered questions.

At 2:02 p.m., Mr. Taylor made a statement answered questions.

At 3:23 p.m., the committee suspended.

At 3:34 p.m., the committee resumed.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, November 3, 2011, the committee continued its examination of the expenditures set out in the Supplementary Estimates (B) for the fiscal year ending March 31, 2012. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 8.*)

The committee began its consideration of a draft report.

It was agreed that the committee vote on which introductory paragraph it prefers.

The Honourable Senator Day proposed the following:

The Supplementary Estimates (B), 2011-2012 were tabled in the Senate on November 3rd, 2011 and were referred to the Standing Senate Committee on National Finance. The Supplementary Estimates (B), 2011-2012 are the second Supplementary Estimates to be tabled for the fiscal year ending on March 31st, 2012. The Supplementary Estimates identify the spending authorities and amounts to be included in the subsequent Appropriations Bill. It is the Senate's practice to not refer the Appropriations Bill to Committee, having received the report by the Committee on its study of the Supplementary Estimates "B".

The Honourable Senator Gerstein proposed the following:

The Supplementary Estimates (B), 2011-2012 were tabled in Parliament on November 3, 2011 and were referred to the Standing Senate Committee on National Finance. The Supplementary Estimates (B), 2011-2012 are the second Supplementary Estimates to be tabled in the fiscal year ending on March 31, 2012. The Supplementary Estimates (B) identify the spending authorities and the amounts to be included in subsequent appropriations.

After debate, the question being put, Senator Gerstein's proposal was adopted as the introductory paragraph for this report on the following vote:

Frontier Centre for Public Policy :

Peter Shawn Taylor, attaché supérieur de recherche.

À 13 h 46, Mme Dubois fait une déclaration puis, avec M. Molenhuis, répond aux questions.

À 13 h 51, M. Thomas fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 13 h 56, M. Carlton fait une déclaration puis, avec M. Miller, répond aux questions.

À 14 h 2, M. Taylor fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 15 h 23, la séance est suspendue.

À 15 h 34, la séance reprend.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 3 novembre 2011, le comité poursuit son examen des dépenses prévues au Budget supplémentaire des dépenses (B) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 8 des délibérations du comité.*)

Le comité entreprend son étude d'un projet de rapport.

Il est convenu que les membres du comité procèdent à un vote pour déterminer quel premier paragraphe ils préfèrent.

L'honorable sénateur Day propose le paragraphe suivant :

Le Budget supplémentaire des dépenses (B) 2011-2012 a été déposé au Sénat le 3 novembre 2011 et renvoyé au Comité sénatorial permanent des finances nationales. Ce budget supplémentaire est le deuxième à être déposé durant l'exercice se terminant le 31 mars 2012. Il précise les pouvoirs de dépenser et les sommes à inclure dans le projet de loi de crédits complémentaire. Le Sénat n'a pas l'habitude de renvoyer de projets de loi de crédits au comité, puisqu'il a reçu le rapport de celui-ci sur son étude du Budget supplémentaire des dépenses (B).

L'honorable sénateur Gerstein propose le paragraphe suivant :

Le Budget supplémentaire des dépenses (B) 2011-2012 a été déposé au Parlement le 3 novembre 2011 et renvoyé au Comité sénatorial permanent des finances nationales. Ce budget supplémentaire, le deuxième déposé durant l'exercice se terminant le 31 mars 2012, indique les pouvoirs de dépenser et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits à venir.

Après débat, la question est mise aux voix et la proposition du sénateur Gerstein est adoptée à titre de premier paragraphe de ce rapport par le vote suivant :

YEAS
(for Senator Day)

The Honourable Senators
Day, Eggleton, Hubley, Munson, Ringuette (5).

YEAS
(for Senator Gerstein)

The Honourable Senators
Finley, Gerstein, MacDonald, Marshall, Nancy Ruth,
Runciman, Wallin (7).

The committee reviewed the draft report page by page.

After debate, the draft report was adopted, on division.

It was agreed that the chair present the report to the Senate at the earliest opportunity.

At 3:50 p.m., the committee suspended.

At 4:30 p.m., the committee resumed. It was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-13, An Act to implement certain provisions of the 2011 budget as updated on June 6, 2011 and other measures.

It was agreed, with leave, that the clauses be grouped according to the 22 parts of the bill as described in the Table of Provisions of Bill C-13.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that clause 1, which contains the short title stand postponed.

It was agreed that part 1, which contains clauses 2-103, carry, on division.

It was agreed that part 2, which contains clauses 104-110, carry, on division.

It was agreed that part 3, which contains clauses 111-145, carry, on division.

It was agreed that part 4, which contains clauses 146-147, carry, on division.

It was agreed that part 5, which contains clauses 148-149, carry, on division.

It was agreed that part 6, which contains clauses 150-151, carry, on division.

It was agreed that part 7, which contains clauses 152-159, carry, on division.

It was agreed that part 8, which contains clause 160, carry, on division.

It was agreed that part 9, which contains clause 161, carry, on division.

It was agreed that part 10, which contains clause 162, carry, on division.

POUR
(proposition du sénateur Day)

Les honorables sénateurs
Day, Eggleton, Hubley, Munson, Ringuette (5).

POUR
(proposition du sénateur Gerstein)

Les honorables sénateurs
Finley, Gerstein, MacDonald, Marshall, Nancy Ruth,
Runciman, Wallin (7).

Le comité examine page par page l'ébauche de rapport.

Après débat, l'ébauche de rapport est adoptée avec dissidence.

Il est convenu que le président présente le rapport au Sénat à la première occasion.

À 15 h 50, la séance est suspendue.

À 16 h 30, la séance reprend. Il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-13, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget de 2011 mis à jour le 6 juin 2011 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Il est convenu, avec le consentement des membres du comité, que les articles soient regroupés selon les 22 parties du projet de loi indiquées dans la table analytique du projet de loi C-13.

Il est convenu de reporter l'adoption du titre.

Il est convenu de reporter l'adoption de l'article 1, le titre abrégé.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter la partie 1, qui contient les articles 2 à 103.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter la partie 2, qui contient les articles 104 à 110.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter la partie 3, qui contient les articles 111 à 145.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter la partie 4, qui contient les articles 146 et 147.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter la partie 5, qui contient les articles 148 et 149.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter la partie 6, qui contient les articles 150 et 151.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter la partie 7, qui contient les articles 152 à 159.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter la partie 8, qui contient l'article 160.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter la partie 9, qui contient l'article 161.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter la partie 10, qui contient l'article 162.

It was agreed that part 11, which contains clauses 163-164, carry, on division.

It was agreed that part 12, which contains clauses 165-169, carry, on division.

It was agreed that part 13, which contains clause 170, carry, on division.

It was agreed that part 14, which contains clause 171, carry, on division.

It was agreed that part 15, which contains clauses 172-176, carry, on division.

It was agreed that part 16, which contains clauses 177-178, carry, on division.

It was agreed that part 17, which contains clauses 179-180, carry, on division.

It was agreed that part 18, which contains clauses 181-182, carry, on division.

It was agreed that part 19, which contains clause 183-184, carry, on division.

It was agreed that part 20, which contains clauses 185-186, carry, on division.

It was agreed that part 21, which contains clauses 187-188, carry, on division.

It was agreed that part 22, which contains clause 189, carry, on division.

It was agreed that schedule 1 carry.

It was agreed that schedule 2 carry.

It was agreed that schedule 3 carry.

It was agreed that clause 1, which contains the short title, carry.

It was agreed that the title carry.

The Honourable Senator Ringuette moved that an observation be attached to Bill C-13 objecting to non-budget items appearing in the bill.

After debate, the question being put on the motion, it was negatived.

It was agreed that the bill carry, on division.

It was agreed that the bill be reported to the Senate by the chair.

At 4:50 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter la partie 11, qui contient les articles 163 et 164.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter la partie 12, qui contient les articles 165 à 169.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter la partie 13, qui contient l'article 170.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter la partie 14, qui contient l'article 171.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter la partie 15, qui contient les articles 172 à 176.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter la partie 16, qui contient les articles 177 et 178.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter la partie 17, qui contient les articles 179 et 180.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter la partie 18, qui contient les articles 181 et 182.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter la partie 19, qui contient les articles 183 et 184.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter la partie 20, qui contient les articles 185 et 186.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter la partie 21, qui contient les articles 187 et 188.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter la partie 22, qui contient l'article 189.

Il est convenu d'adopter l'annexe 1.

Il est convenu d'adopter l'annexe 2.

Il est convenu d'adopter l'annexe 3.

Il est convenu d'adopter l'article 1, le titre abrégé.

Il est convenu d'adopter le titre.

L'honorable sénateur Ringuette propose de joindre une observation au projet de loi C-13 afin de s'objecter aux postes non budgétaires inclus dans le projet de loi.

Après débat, la motion, mise aux voix, est rejetée.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter le projet de loi.

Il est convenu que le président fasse rapport du projet de loi au Sénat.

À 16 h 50, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Jodi Turner

Clerk of the Committee

REPORTS OF THE COMMITTEE

Thursday, December 8, 2011

The Standing Senate Committee on National Finance has the honour to present its

FIFTH REPORT

Your committee, which was authorized by the Senate on November 3, 2011, to examine and report upon the expenditures set out in the Supplementary Estimates (B) for the fiscal year ending March 31, 2012, herewith presents its report thereon.

Respectfully submitted,

(Text of the report appears following the evidence.)

Thursday, December 8, 2011

The Standing Senate Committee on National Finance has the honour to present its

SIXTH REPORT

Your committee, to which was referred Bill C-13, An Act to implement certain provisions of the 2011 budget as updated on June 6, 2011 and other measures, has, in obedience to its order of reference of November 24, 2011, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

Le président,
JOSEPH A. DAY
Chair

RAPPORTS DU COMITÉ

Le jeudi 8 décembre 2011

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales a l'honneur de présenter son

CINQUIÈME RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé par le Sénat le 3 novembre 2011 à étudier, afin d'en faire rapport, les dépenses prévues dans le Budget supplémentaire des dépenses (B) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012, présente ici son rapport.

Respectueusement soumis.

(Le texte du rapport paraît après les témoignages.)

Le jeudi 8 décembre 2011

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales a l'honneur de présenter son

SIXIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi C-13, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget de 2011 mis à jour le 6 juin 2011 et mettant en œuvre d'autres mesures, a, conformément à son ordre de renvoi du 24 novembre 2011, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, December 6, 2011

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 9:34 a.m. to give consideration to Bill C-13, An Act to implement certain provisions of the 2011 budgets as updated on June 6, 2011 and other measures.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, this morning we will continue our consideration of Bill C-13, An Act to implement certain provisions of the 2011 budgets as updated on June 6, 2011 and other measures.

[*English*]

Colleagues, this is our third meeting on Bill C-13. Up until now, we have been dealing with witnesses from the government who have been explaining to us the policy decisions made by the government and what the government is hoping to achieve with the various initiatives in Bill C-13, which is referred to as the second budget implementation act for this year.

The meetings this morning and tomorrow are set aside for those impacted by the legislation. We will be speaking to witnesses from outside government. We then anticipate that, with those two hearings, we will have had enough meetings on this bill to proceed with clause-by-clause consideration of the bill.

I am pleased to welcome this morning, in our first panel, Susan Eng, Vice President, Advocacy, Canadian Association of Retired Persons; Rob Simonds, Fire Chief, President, Canadian Association of Fire Chiefs; Jean-Michel Laurin, Vice President, Global Business Policy, Canadian Manufacturers and Exporters and Martin Lavoie, Director of Policy, Manufacturing Competitiveness and Innovation, Canadian Manufacturers & Exporters.

Perhaps each of you would like to make a five-minute presentation on the section of the act that is of concern to you. We can then go into general questions and answers.

Susan Eng, Vice President, Advocacy, Canadian Association of Retired Persons (CARP): I am Vice President, Advocacy, for the Canadian Association of Retired Persons, CARP. We are a national, not-for-profit, non-partisan association with 350,000 members in 50 chapters across the country. We advocate for public policy changes that improve the quality of life for all Canadians as we age.

Health care remains a top priority for our members. It is for all Canadians, but it matters more as we age. Despite the fact that today's generation of older Canadians is living longer, healthier lives, the Canadian health care system services Canadians well for

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 6 décembre 2011

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 9 h 34, pour étudier le projet de loi C-13, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget 2011 mis à jour le 6 juin 2011 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Honorables sénateurs, ce matin nous continuons notre étude du projet de loi C-13, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget de 2011 mis à jour le 6 juin 2011 et mettant en œuvre d'autres mesures.

[*Traduction*]

Chers collègues, il s'agit de notre troisième séance sur le projet de loi C-13. Jusqu'à présent, nous avons entendu des témoins du gouvernement qui nous ont expliqué les décisions stratégiques qui ont été prises par le gouvernement et ce que le gouvernement espère accomplir avec les diverses initiatives contenues dans le projet de loi C-13 qui est la deuxième loi d'exécution du budget cette année.

Les séances de ce matin et de demain ont été réservées à ceux qui sont touchés par le projet de loi. Nous entendrons des témoins de l'extérieur du gouvernement. Nous prévoyons donc qu'après ces deux audiences nous aurons tenu suffisamment de séances sur ce projet de loi et nous pourrons faire l'étude article par article du projet de loi.

C'est avec plaisir que je souhaite la bienvenue ce matin à notre premier groupe de témoins, Susan Eng, vice-présidente, Défense des droits, Association canadienne des individus retraités; Rob Simonds, directeur, président, Association canadienne des chefs de pompiers; Jean-Michel Laurin, vice-président, Affaires mondiales, Manufacturiers et exportateurs du Canada et Martin Lavoie, directeur des politiques, productivités et innovation, Manufacturiers et exportateurs du Canada.

Chacun d'entre vous voudra peut-être nous présenter un exposé de cinq minutes sur l'article de la loi qui vous préoccupe. Nous pourrons ensuite passer aux questions.

Susan Eng, vice-présidente, Défense des droits, Association canadienne des individus retraités (ACIR) : Je suis la vice-présidente de la défense des droits pour l'Association canadienne des individus retraités, l'ACIR. L'Association canadienne des individus retraités est un organisme national, non partisan et sans but lucratif réunissant 350 000 membres au sein de 50 chapitres partout au pays. Nous nous sommes engagés à promouvoir des changements sociaux qui amélioreront la qualité de vie de tous les Canadiens tout au long de leur vieillesse.

La santé est une des principales préoccupations de nos membres. C'est une priorité pour tous les Canadiens, mais ce l'est encore plus à mesure que nous vieillissons. Malgré le fait qu'aujourd'hui la génération des Canadiens plus âgés vit plus

acute care but is not mandated to provide continuing care, especially for those with chronic diseases for whom medicine has no cure. That responsibility falls to family, informal caregivers and the home care sector, which is at present, at best, a patchwork across the country.

CARP's particular focus today is on clause 23 of Bill C-13, which provides for a non-refundable caregiver's tax credit. CARP is recommending that the tax credit be made refundable and increased in amount.

The vast majority of Canadians want to stay in their own homes, meeting their medical challenges for as long as possible in those homes. Not only does this improve their health outcomes, but it keeps them among family and friends, which adds to their quality of life and health outcomes. This good social and health policy is also good fiscal policy. A well-integrated and successful home care strategy has the potential to divert massive amounts of demand from the formal health care system. Home care is estimated to be about 40 to 70 per cent less expensive than institutional care.

Finally, not only is a comprehensive home care and caregiver support strategy good public policy, but it also makes good political sense.

CARP polls its members regularly on our advocacy proposals, and they consistently rank caregiver support as a top priority. They were appreciative of the attention that the role of family caregivers was given in the recent federal and provincial elections. They said that they appreciated the acknowledgement of family caregivers with the specific non-refundable tax credit proposed and now passed in the recent budget, but they preferred the refundable tax credit and specific allowances that were in the other platforms.

In our poll last month, 50 per cent of those polled thought that the best way to support caregivers was an income allowance or refundable tax credit. Only a small portion thought the non-refundable credit was adequate. A refundable tax credit, in the amount set forth in the budget, would be welcome by the 2.7 million Canadians now providing care to older loved ones. There should also be a focus on those providing heavy care, those who are likely reducing their work hours or even quitting their jobs altogether to look after loved ones. I think that such people would not benefit from a non-refundable tax credit unless they had other sources of taxable income. Not only should they receive a refundable tax credit, but the amount needs to be increased well beyond the \$300 in the budget changes. It is possible to limit the budget expenditure for such a measure. One in five Canadians over 45, or 2.7 million, is a caregiver to an older person. Of those 2.7 million Canadians, some

longtemps et en meilleure santé, le régime canadien des soins de santé offre d'excellents soins de courte durée aux Canadiens mais il n'a pas le mandat d'offrir des soins continus, particulièrement à ceux qui sont atteints de maladies chroniques qu'aucun médicament ne peut guérir. Cette responsabilité incombe à la famille, aux aidants naturels et au secteur des soins à domicile qui est, au mieux, un ensemble assez disparate au pays.

Nous aimerions aujourd'hui vous parler surtout de l'article 23 du projet de loi C-13 qui prévoit un crédit d'impôt non remboursable pour les aidants naturels. L'ACIR recommande que ce crédit d'impôt soit remboursable et que le montant du crédit d'impôt soit plus élevé.

La vaste majorité des Canadiens veulent rester chez eux, ils souhaitent demeurer le plus longtemps possible dans leur maison malgré leurs problèmes de santé. Cela favorise non seulement leur santé, mais cela les aide à rester parmi les membres de leur famille et leurs amis, ce qui améliore leur qualité de vie et favorise leur santé. Cette politique est bonne non seulement sur le plan social et sur le plan de la santé, mais aussi sur le plan fiscal. Une stratégie gagnante et bien intégrée en matière de soins à domicile pourrait réduire une grande partie de la demande pour nos systèmes officiels de soins de santé. On estime que le coût des soins de santé à domicile est de 40 à 70 p. 100 moins élevé que le coût des soins en établissements.

Enfin, non seulement une stratégie globale de soins à domicile et de soutien aux aidants naturels est une bonne politique publique, mais c'est aussi une stratégie qui est logique du point de vue politique.

Nous consultons régulièrement nos membres au sujet de nos propositions, et à chaque fois, le soutien aux aidants naturels ressort comme étant une priorité. Nos membres se réjouissent de l'attention qui a été accordée au rôle des aidants naturels lors des dernières élections fédérales et provinciales. Ils ont dit qu'ils se réjouissaient qu'on ait reconnu les aidants familiaux avec le crédit d'impôt spécifique non remboursable mais qu'ils préféreraient le crédit d'impôt remboursable et les allocations spécifiques qui étaient prévues dans les autres plates-formes.

Lors du sondage que nous avons effectué le mois dernier, 50 p. 100 des répondants estimaient que la meilleure façon d'appuyer les aidants était de leur accorder une allocation ou un crédit d'impôt remboursable. Seul un petit pourcentage des répondants ont dit qu'ils considéraient le crédit d'impôt non remboursable comme étant adéquat. Un crédit d'impôt remboursable, selon le montant qui est prévu dans le budget, serait bien accueilli par les 2,7 millions de Canadiens qui s'occupent actuellement d'un être cher vieillissant. Il devrait par ailleurs y avoir une aide ciblée, particulièrement aux aidants dispensant des soins assidus, ceux qui doivent probablement réduire leurs heures de travail ou même quitter leur emploi pour s'occuper d'un être cher. À mon avis, ces personnes ne pourraient pas profiter d'un crédit d'impôt non remboursable à moins qu'ils aient d'autres sources de revenus imposables. Non seulement devraient-ils recevoir un crédit

25 per cent provide what is considered heavy care, defined as 30 hours a week or more. That brings us down to about 675,000 people.

Of the full range of 2.7 million caregivers, 25 per cent are themselves seniors, and 30 per cent of them are over 75 years of age. That is some 200,000 older Canadians who are providing care for older loved ones.

A modest \$1,500 a year for those heavy caregivers would cost about \$1 billion a year. That, of course, is a great deal of money, but one of the things we must recognize is that their unpaid services are estimated to be worth some \$25 billion a year. There are also models in the provinces that provide allowances for caregivers. Nova Scotia, for example, targets low income care recipients; and Manitoba also provides a means- and income-tested refundable tax credit.

Also, we have a German example that I commend to you. They have a form of long-term care insurance that is constructed much like our CPP. Benefits are paid to the care recipient in amounts dependent on whether they are paying for home care workers or in an institution, depending on the level of need. The tradeoffs are there. The value of the unpaid labour, as I mentioned, is some \$25 billion a year. Informal caregivers provide 70 per cent of the home-based care for seniors and home care is 40 per cent to 75 per cent less expensive than institutional care. The potential for savings is in the billions of dollars. Others can calculate it more accurately for you but it is in the neighbourhood of \$10 billion to \$16 billion a year in savings if home care is fully rolled out.

Rob Simonds, Fire Chief, President, Canadian Association of Fire Chiefs: The Canadian Association of Fire Chiefs is a non-partisan national association formed in 1908. Our 1,000 members include fire chiefs and other chief fire officers from every Canadian province and territory and from Canada's First Nations, industry, airports, sea ports, major health care facilities and Canadian Forces establishments. Our national board of directors includes the presidents of each provincial and territorial association of fire chiefs. Clearly, the CAFC is in the best position to speak on behalf of all elements of the Canadian fire services.

As part of Budget 2011, the Government of Canada introduced a \$3,000 income tax credit for volunteer firefighters who perform more than 200 hours of service in a year. Canada's fire chiefs have been advocating for tax relief for volunteer fire services

d'impôt remboursable, mais le montant en question devrait être supérieur au montant de 300 \$ prévus dans les changements budgétaires. Il est possible de limiter les dépenses budgétaires d'une telle mesure. Un Canadien sur cinq âgé de plus de 45 ans, ou 2,7 millions de Canadiens dispensent des soins à une personne âgée. Environ 25 p. 100 de ces 2,7 millions de Canadiens dispensent ce que l'on considère être des soins assidus que l'on définit comme étant 30 heures de soins par semaine ou plus, ce qui nous ramène à environ 675 000 personnes.

Vingt-cinq pour cent des 2,7 millions d'aidants sont eux-mêmes des personnes âgées et 30 p. 100 d'entre eux sont âgés de plus de 75 ans. Cela signifie qu'environ 200 000 Canadiens âgés dispensent des soins à des êtres chers âgés.

Une somme modeste de 1 500 \$ par an pour ces aidants qui prodiguent des soins assidus coûtera environ 1 milliard de dollars par an. Il s'agit là naturellement d'un montant d'argent considérable, mais il faut reconnaître que l'on estime que leurs services non rémunérés valent environ 25 milliards de dollars par an. Il existe par ailleurs des modèles dans les provinces qui offrent des allocations aux aidants. La Nouvelle-Écosse, par exemple, cible les bénéficiaires de soins de santé à faible revenu; le Manitoba offre également un crédit d'impôt remboursable soumis au critère de revenu.

Nous aimerions par ailleurs vous donner un exemple de ce qui se fait en Allemagne. Il y a là-bas une assurance de soins de longue durée qui ressemble beaucoup à notre RPC. Les bénéficiaires de soins reçoivent des prestations dont le montant varie selon qu'ils reçoivent des soins à domicile ou en établissement, selon le niveau de besoin. Il faut faire des compromis. La valeur du travail non rémunéré, comme je l'ai mentionné, s'élève à environ 25 milliards de dollars par an. Les aidants naturels dispensent 70 p. 100 des soins à domicile pour les personnes âgées et les soins à domicile coûtent entre 40 et 75 p. 100 moins cher que les soins en établissement. On pourrait épargner des milliards de dollars. D'autres pourraient faire un calcul et vous donner un chiffre plus exact, mais un programme de soins à domicile pourrait permettre d'épargner entre 10 et 16 milliards de dollars par an.

Rob Simonds, chef de service de pompiers, président, Association canadienne des chefs de pompiers : L'Association canadienne des chefs de pompiers est une association nationale non partisane qui a été établie en 1908. Nos 1 000 membres incluent les chefs de service d'incendie et d'autres chefs de corps de sapeurs-pompiers de toutes les provinces et de tous les territoires canadiens et des Premières nations, de l'industrie, des aéroports, des ports de mer, des grands établissements de soins de santé et des établissements des Forces canadiennes. Notre conseil d'administration national est composé des présidents de chacune des associations provinciales et territoriales des chefs de service d'incendie. Il est clair que notre association est la mieux placée pour parler au nom de tous les éléments des services d'incendie canadiens.

Dans le cadre du budget 2011, le gouvernement du Canada a mis en place un crédit d'impôt de 3 000 \$ pour les pompiers bénévoles qui font plus de 200 heures de service par an. Les chefs des services d'incendie du Canada préconisent un allègement

since 2003. The proposal adopted by the Government of Canada in Budget 2011 was the proposal that the CAFC presented to the federal government as our budget priority during last year's pre-budget consultations. In our view, tax relief for Canada's volunteer firefighters is a key part of the solution to addressing the recruitment and retention challenges facing Canada's volunteer fire services. We would like to recognize the government for its commitment to pass this initiative into law. We are also grateful for the work of members of Parliament from all parties who have supported us in our campaign for tax relief for volunteer firefighters. This measure will help with the recruitment and retention of volunteer firefighters across the country, which, in turn, will help protect Canadians in our communities.

I would like to provide you with some clarification of Canada's volunteer fire services. Volunteer firefighters are unique, even amongst other volunteer emergency first responders. The vast majority of Canadian communities are protected by volunteer firefighters. Of Canada's 3,492 fire departments, more than 91 per cent are volunteer departments and four out of every five firefighters are volunteers. In many of Canada's rural and remote communities, volunteer fighters are the only emergency first responders. In no other emergency first responder service do volunteers play such a significant role.

I can assure you that while they are volunteers in name, their training and the services they provide are highly professional. Volunteer firefighters are trained in the same way as career firefighters. Once recruited, it takes approximately three years to properly train a volunteer; and sadly many do not stay past five years. The lack of reimbursement for out-of-pocket expenses, inadequate equipment and resources, and the time spent away from families and paid employment make it difficult to attract new volunteer firefighters and to keep those already trained. It is worth noting that other volunteer emergency responders plan or choose when they want to volunteer, whereas volunteer firefighters are often on call all the time. These brave men and women leave their full-time jobs to attend to emergencies, losing wages and incurring personal costs in the process.

In terms of who will qualify for this tax credit, to help the federal government understand this issue, the CAFC conducted a survey of Canadian fire departments to determine how many volunteer firefighters would qualify under our proposal. Our research showed that between 45 per cent and 65 per cent of Canada's volunteer firefighters would meet the 200-hour threshold to qualify for the tax credit, which means between 40,000 and 55,000 volunteer firefighters. From this information, we calculated that the cost of providing this tax credit would not exceed \$25 million a year. To

fiscal pour les services bénévoles d'incendie depuis 2003. La proposition qui a été adoptée par le gouvernement du Canada dans le budget de 2011 est celle que notre association a présentée au gouvernement fédéral comme étant prioritaire lors des consultations prébudgétaires l'année dernière. À notre avis, l'allègement fiscal accordé aux pompiers bénévoles constitue une mesure essentielle qui nous aidera à recruter et à maintenir l'effectif des pompiers bénévoles dans tout le Canada. Nous sommes reconnaissants au gouvernement d'avoir tenu son engagement et d'avoir adopté cette mesure législative. Nous remercions par ailleurs les députés de tous les partis qui nous ont appuyés dans notre campagne pour obtenir un allègement fiscal pour les pompiers bénévoles. Cette mesure aidera à recruter et à maintenir l'effectif des pompiers bénévoles dans tout le pays, aidant ainsi à protéger les Canadiens dans nos collectivités.

J'aimerais vous donner certaines précisions au sujet des services de pompiers bénévoles au Canada. Les pompiers bénévoles sont uniques, même parmi les premiers intervenants volontaires d'urgence. La vaste majorité des collectivités canadiennes sont protégées par des pompiers bénévoles. Le Canada compte 3 492 services d'incendie dont plus de 91 p. 100 sont des services bénévoles et quatre pompiers sur cinq sont bénévoles. Dans bien des collectivités rurales et isolées du Canada, les pompiers bénévoles sont les seuls secouristes. Il n'y a pas d'autres services d'intervention en situation d'urgence où les bénévoles jouent un rôle aussi important.

Je peux vous assurer que même si on les appelle des bénévoles, leur formation et les services qu'ils fournissent sont extrêmement professionnels. Les pompiers bénévoles sont formés exactement de la même façon que le sont les pompiers qui font carrière dans ce domaine. Une fois recruté, il faut environ trois ans pour bien former un bénévole; et malheureusement, ils sont nombreux à ne pas rester plus de cinq ans. Le fait qu'ils ne soient pas remboursés pour leurs cours déboursés, l'équipement et les ressources inadéquates et le temps passé loin de leur famille et de leur emploi rémunéré font en sorte qu'il est difficile d'attirer de nouveaux pompiers bénévoles et de garder ceux qui sont déjà formés. Il vaut la peine de mentionner que d'autres intervenants d'urgence bénévoles planifient ou choisissent le moment où ils veulent faire du bénévolat, tandis que les pompiers bénévoles sont souvent constamment en disponibilité. Ces braves hommes et femmes quittent leur emploi à temps plein pour intervenir en cas d'urgence, ce qui entraîne pour eux une perte de salaire et des coûts personnels.

Pour ce qui est de déterminer qui serait admissible à ce crédit d'impôt, pour aider le gouvernement fédéral à comprendre cette question, notre association a effectué un sondage auprès des services d'incendie canadiens pour déterminer combien de pompiers volontaires seraient admissibles aux termes de notre proposition. Le sondage a révélé qu'entre 45 et 65 p. 100 des pompiers volontaires du Canada atteindraient le seuil de 200 heures pour être admissibles au crédit d'impôt, ce qui représente entre 40 000 et 55 000 pompiers volontaires. Nous avons calculé que le coût de ce

put this tax credit in perspective, it would cost \$3.8 billion a year to replace Canada's volunteer firefighters with paid full-time firefighters.

Perhaps you may be wondering how the volunteer firefighter tax credit compares to the existing \$1,000 tax exemption. The Government of Canada currently allows volunteer firefighters to earn \$1,000 from their fire department tax-free. This measure only benefits some volunteers as most fire departments do not provide stipends. For example, stipends are almost unheard of in Atlantic Canada. The \$1,000 tax exemption is of limited value because few volunteer fire departments have the fiscal capacity in which to provide stipends, and those that do have the capacity, usually provide less than \$1,000. The volunteer firefighter tax credit creates a national standard for Canada's volunteer firefighters by providing tax relief to those who do not receive a stipend.

In closing, on behalf of the Canadian Association of Fire Chiefs, I would like to thank members of the Standing Senate Committee on National Finance for the opportunity to appear today.

Jean-Michel Laurin, Vice President, Global Business Policy, Canadian Manufacturers & Exporters: Thank you for inviting us to appear before the committee as part of your consultations on Bill C-13. I am pleased to be here today with Martin Lavoie, Director of Policy, Manufacturing Competitiveness and Innovation.

I would like to say a few words about the association that Mr. Lavoie and I have the privilege of representing. Canadian Manufacturers & Exporters is Canada's leading trade and industry association and is the voice of manufacturing and global business in Canada. The CME directly represents more than 10,000 leading companies nationwide. More than 85 per cent of our members are small- and medium-sized enterprises representing every industrial sector and every sector of export activity in the economy. As Canada's leading business network, the CME, through various initiatives including the establishment of a Canadian manufacturing coalition, touches more than 100,000 companies from coast to coast engaged in manufacturing, global business and service-related industries.

We like to remind people that manufacturing remains the single largest business sector in this country — \$534 billion across Canada. Companies that make things in Canada account for 13 per cent of Canada's total economic output. Manufacturers employ over 1.7 million Canadians in highly productive well-paying jobs. They pay one third of the taxes levied on Canadian business. Their contribution is critical for the wealth generation that sustains the standard of living of each and every Canadian.

crédit d'impôt ne dépasserait pas 25 millions de dollars par an. Pour mettre ce crédit d'impôt en perspective, il en coûterait 3,8 milliards de dollars par an pour remplacer les pompiers volontaires du Canada par des pompiers rémunérés à temps plein.

Vous vous demandez peut-être comment le crédit d'impôt pour les pompiers volontaires se compare à l'exonération d'impôt actuel de 1 000 \$. Le gouvernement du Canada permet à l'heure actuelle aux pompiers volontaires de toucher un montant de 1 000 \$ libre d'impôt qui est versé par leur service d'incendie. Cette mesure ne profite qu'à certains volontaires puisque la plupart des services d'incendie n'offrent pas d'allocation. Par exemple, les allocations n'existent pratiquement pas dans la région de l'atlantique. L'exonération d'impôt de 1 000 \$ a une valeur limitée car il y a peu de services de pompiers volontaires qui ont la capacité fiscale d'offrir des allocations, et ceux qui ont cette capacité offrent habituellement un montant de moins de 1 000 \$. Le crédit d'impôt pour les pompiers volontaires crée une norme nationale pour les pompiers volontaires du Canada en offrant un allègement fiscal à ceux qui ne reçoivent pas d'allocation.

En conclusion, au nom de l'Association canadienne des chefs de pompiers, j'aimerais remercier les membres du Comité sénatorial permanent des finances nationales de l'occasion qui m'a été donnée de comparaître aujourd'hui.

Jean-Michel Laurin, vice-président, Affaires mondiales, Manufacturiers et exportateurs du Canada : Merci de nous avoir invités à comparaître devant votre comité dans le cadre de vos consultations sur le projet de loi C-13. Je suis heureux d'être ici aujourd'hui avec Martin Lavoie, directeur des politiques, productivités et innovation.

J'aimerais dire quelques mots au sujet de l'association que M. Lavoie et moi avons le privilège de représenter. Manufacturiers et exportateurs du Canada est la plus importante association commerciale et industrielle du pays et elle est la voix de tous les secteurs de la communauté manufacturière et exportatrice du pays. MEC représente directement plus de 10 000 entreprises de pointe au pays. Plus de 85 p. 100 de nos membres sont constitués de petites et moyennes entreprises qui représentent tous les secteurs industriels et tous les secteurs d'exportation. Représentant le plus important réseau commercial du Canada, MEC, par différentes initiatives, notamment l'établissement d'une coalition des manufacturiers du Canada, touche plus de 100 000 entreprises d'un océan à l'autre dans le secteur de la fabrication, de l'exportation et des services.

J'aimerais vous rappeler que le secteur manufacturier demeure le principal secteur au pays avec un chiffre d'affaires de 534 milliards de dollars. Les manufacturiers au Canada représentent 13 p. 100 de toute la production économique du Canada. Les manufacturiers emploient plus de 1,7 million de Canadiens dans des emplois bien rémunérés et très productifs. Ils paient un tiers des impôts perçus auprès des entreprises canadiennes. Leur contribution est essentielle à la production de richesse qui maintient le niveau de vie de tous les Canadiens.

Today, we would like to address one aspect of Bill C-13: the two-year write-off for manufacturing and processing of machinery and equipment investments. This important tax measure would expire at the end of this month had Bill C-13 not extended until the end of 2013. This is something that the CME strongly supports; and we congratulate the government on this year's budget because it is critical to stimulate further investments in Canada's manufacturing sector. We have circulated some materials that summarize our analysis with respect to the two-year write-off.

As you know, manufacturing and exporting business sectors have been faced with several major challenges over the last few years, including an appreciating and volatile Canadian dollar; rapidly rising costs; and a recession that, within a six-month period, took out 30 per cent of production in manufacturing. We are slowly regaining this, but we are still more than 10 per cent below where we were mid-year 2008 before the recession hit us.

We have learned a few things from this recession. First, you do not create wealth in the economy by spending other people's money around and around again. You create wealth by producing real products and services that customers value and buy. Second, we cannot continue to borrow our way to economic growth. We have to focus on two main areas for growth: business investment and growing our exports. The two are interlinked because the investments improve productivity, competitiveness and innovation; and ultimately, they drive export success.

We also have to realize that we are facing some long-term challenges in terms of demographics, health care and environmental issues. We will have to depend on innovative companies, manufacturers in particular, that bring 82 per cent of all new products to market to solve these important problems that our economy and our country face.

It is also important to point out the importance of cash flow and profitability in boosting employment and in generating investment growth. In fact, part of our analysis shows exactly that. The arguments we brought to the Minister of Finance and his department around the two-year writeoff were based on the importance of boosting cash flow in order to encourage or allow manufacturers to invest in productive assets.

In fact, as our analysis shows, there is a strong correlation between after-tax profitability of Canada's business sector as a whole and the unemployment rate. In fact, the data shows

Aujourd'hui, nous aimerions aborder un aspect du projet de loi C-13 : l'extension de l'amortissement sur deux ans pour l'investissement dans les machines et le matériel employés dans la fabrication et la transformation. Cette mesure fiscale importante expirerait à la fin de ce mois-ci si le projet de loi C-13 n'avait pas prolongé cette déduction jusqu'à la fin de 2013. C'est là une mesure que MEC appuie fermement; et nous félicitons le gouvernement pour son budget de cette année car cela est essentiel pour stimuler d'autres investissements dans le secteur manufacturier canadien. Nous avons distribué des documents qui résument notre analyse du prolongement de la déduction pour amortissement sur deux ans.

Comme vous le savez, les secteurs manufacturiers et d'exportation ont dû faire face à de nombreux défis importants au cours des dernières années, notamment l'appréciation et la volatilité du dollar canadien; l'augmentation rapide des coûts; et une récession qui, au cours d'une période de six mois, a réduit la production de 30 p. 100 dans le secteur manufacturier. La production est en train d'augmenter lentement, mais elle est toujours plus de 10 p. 100 en dessous de ce qu'elle était au milieu de l'année 2008 avant le début de la récession.

Nous avons appris quelques petites choses au cours de cette récession. Tout d'abord, on ne crée pas de la richesse dans l'économie en dépensant sans cesse l'argent des autres. On crée de la richesse en produisant des produits et des services réels que les clients achètent et auxquels ils accordent de la valeur. Deuxièmement, nous ne pouvons pas continuer d'emprunter pour assurer la croissance économique. Nous devons mettre l'accent sur deux principaux éléments de croissance : l'investissement des entreprises et la croissance de nos exportations. Les deux sont interreliés car les investissements améliorent la productivité, la compétitivité et l'innovation, et ultimement elles assurent le succès des exportations.

Nous devons par ailleurs nous rendre compte que nous sommes confrontés à des défis à long terme sur le plan démographique, environnemental et des soins de santé. Nous devons dépendre des entreprises novatrices, des manufacturiers en particulier, qui amènent 82 p. 100 de tous les nouveaux produits sur le marché pour résoudre ces problèmes importants auxquels notre économie et notre pays sont confrontés.

Il est par ailleurs essentiel de souligner l'importance des liquidités et de la rentabilité pour relancer l'emploi et générer la croissance des investissements. En fait, une partie de notre analyse révèle exactement cela. Les arguments que nous avons présentés au ministre des Finances et à son ministère au sujet de la prolongation de deux ans de la période d'amortissement étaient fondés sur l'importance d'augmenter les liquidités afin d'encourager les manufacturiers à investir dans des actifs productifs ou de leur permettre de le faire.

En fait, comme notre étude le révèle, il y a un lien important entre la rentabilité après impôt du secteur des entreprises canadiennes en général et le taux de chômage. Les données

changes in profitability before the unemployment rate — in other words, when businesses have money, they make investments, grow and ultimately employ more people.

Moreover, there is a strong correlation between the after-tax cash flow, defined as before-tax profits minus corporate taxes, and capital consumption allowance. In fact, after-tax cash flow is driving investment activity.

CME believes that Canada's tax structure must be geared toward leaving more money in the hands of companies that are making investments in productive assets, in technologies, in new production technologies, in research and development and new product development and upgrading the skills of its workforce. Those are the investments that will make a difference for the Canadian economy going forward.

The budget that was introduced in March was important, in part, because it included the extension of this two-year write-off up to 2013. For a manufacturing company, it moves cash flow up front and provides all manufacturing companies that make these investments with about a 12.5 per cent additional return on investments in the first three years of that investment in new production equipment.

That is why it is so important today, when we need to replace technologies quickly. We are competing with the rest of the world to attract investment to our manufacturing facilities. This measure was a badly needed infusion of cash, especially in the midst of a recession. Extending it for a two-year period gives companies a period of certainty so that they can make investment decisions. That is also why manufacturers have chosen to invest in modernizing their Canadian operations. That is also why this tax measure was supported by the 47 associations in the Canadian manufacturing coalition and why the Canadian Labour Congress supported it.

We definitely support this measure in the bill. In our view, it should be made a permanent feature of the tax system because it supports exactly the type of investments we need in order to grow the economy.

I will stop there, and Mr. Lavoie and I will be pleased to answer any questions that you have.

The Chair: Could you elaborate on that last issue, the initiative that appears in the bill. A number of us have been on this committee for a number of years, and this is not the first time we have seen this temporary, one-time-only extension that is happening again.

Mr. Laurin: The tax measure was first introduced in Budget 2007, if my memory is correct. It was put in place for a 22-month period. Since then, I believe it was extended for an

révèlent qu'il y a des changements au niveau de la rentabilité avant le taux de chômage — en d'autres termes, lorsque les entreprises ont de l'argent, elles investissent, elles prospèrent et emploient ultimement un plus grand nombre de travailleurs.

Par ailleurs, il y a un lien important entre les liquidités après impôt, défini comme étant les profits avant impôt moins les impôts sur les sociétés, et l'amortissement. En fait, les liquidités après impôt sont le moteur de l'activité d'investissement.

MEC estime que la structure fiscale du Canada doit viser à laisser davantage d'argent aux entreprises qui font des investissements dans des actifs productifs, dans les technologies, dans de nouvelles technologies de production, dans la recherche et le développement, le développement de nouveaux produits et l'amélioration des compétences de la main-d'œuvre. Ce sont là des investissements qui feront une différence pour l'économie canadienne à l'avenir.

Le budget qui a été présenté en mars était important, en partie parce qu'il comprenait cette prolongation de deux ans pour l'amortissement, soit jusqu'en 2013. Pour une entreprise manufacturière, cela permet d'avoir plus de liquidités et donne à toutes les entreprises manufacturières qui font ces investissements un rendement additionnel de 12,5 p. 100 sur les investissements au cours des trois premières années de cet investissement dans du nouveau matériel de production.

C'est pour cela que c'est si important aujourd'hui, alors que nous devons remplacer les technologies rapidement. Nous sommes en concurrence avec le reste du monde pour attirer des investissements dans les usines de fabrication. Nous avons grandement besoin d'une telle mesure d'infusion de liquidités, particulièrement au milieu d'une récession. La prolongation de cet amortissement pendant deux ans donne aux entreprises une période de certitude qui leur permet de prendre des décisions d'investissement. C'est pour cette raison également que les manufacturiers ont choisi d'investir dans la modernisation de leurs opérations au Canada. C'est aussi pour cette raison que cette mesure fiscale a été appuyée par les 47 associations membres de la coalition des manufacturiers du Canada et par le Congrès du travail du Canada.

Nous appuyons certainement cette mesure contenue dans le projet de loi. À notre avis, cette mesure devrait faire partie du régime fiscal de façon permanente car elle appuie exactement le genre d'investissements dont nous avons besoin pour faire prospérer l'économie.

Je m'arrête ici, M. Lavoie et moi-même répondrons avec plaisir à vos questions.

Le président : Pourriez-vous apporter des précisions sur cette dernière question, l'initiative qui se trouve dans le projet de loi. Un certain nombre d'entre nous sommes membres du comité depuis de nombreuses années, et ce n'est pas la première fois que nous voyons cette prolongation temporaire, ponctuelle, à nouveau.

M. Laurin : La mesure fiscale a été présentée pour la première fois dans le budget 2007, si ma mémoire est bonne. Elle a été mise en place pour une période de 22 mois. Depuis, je crois qu'il y a eu

additional year in the 2009 budget, and then, in the 2011 budget, which is the budget we are looking at right now, it was extended for another 22-month period, which takes us to the end of 2013. That is certainly something that we see as positive. Ultimately, we would like this type of measure to become a permanent feature in the tax system. Capital investment planning cycles, especially for larger companies, are typically done over a multiyear period. In some cases, they go up to five years. The manufacturers are saying that the more you can provide predictability, the better. Ultimately something like five years would be better for our members, because that predictability is what drives investment. Two years, which is what we have right now, is certainly better than nothing, but I think the more you can provide predictability, the more companies will use this tax measure as a way to boost investment.

The Chair: It is an accelerated write-off of machinery and investment.

Mr. Laurin: Yes. Without this measure, manufacturers can depreciate 30 per cent of the declining balance of the equipment every year. Effectively, it takes 14 years to depreciate about 99 per cent of the value of the asset. Every year, you depreciate 30 per cent of the residual value. With this measure, we call it a two-year write-off, but it is actually 25 per cent the first year, 50 per cent the second year and 25 per cent the third year. It is actually over three years but, because of the half-year rule, and accountants can explain this to you, it is basically over a two-year period, which is effectively three years. Basically, you can write off your asset much more quickly. You do not necessarily have to pay as much tax up front because you are depreciating the equipment right at the beginning of the investment project, and our analysis shows that it boosts return on capital investment by about 12.5 per cent.

Senator Marshall: Ms. Eng, your presentation was focused primarily on the family caregiver tax credit, but you talked about a number of other things, like home care.

I worked with the Department of Health and also Social and Community Services in Newfoundland and Labrador, and we had a home care program. It seems that the biggest factor for implementing home care and also the refundable tax credit would be the cost. Could you talk about the constraints that the costs impose on some of these programs?

I would also be interested in hearing what jurisdiction has the best model. Apparently, each jurisdiction has its own program, and you would be familiar with them. What jurisdiction has what we would call a model program that we could strive toward?

Ms. Eng: We always look for best practices to present whenever we bring something to the House of Commons or the Senate. Frankly, we did not find one that was fairly comprehensive. There is

une prolongation d'un an dans le budget de 2009, puis dans le budget de 2011, qui est le budget que nous examinons à l'heure actuelle, cette mesure a été prolongée pour une autre période de 22 mois ce qui nous amène à la fin de 2013. Nous considérons certainement cela comme étant une mesure positive. Ultiment, nous aimerions que ce genre de mesure devienne un élément permanent du régime fiscal. Les cycles de planification des dépenses en immobilisations, particulièrement pour les plus grandes sociétés, s'échelonnent typiquement sur une période de plusieurs années. Dans certains cas, elles s'échelonnent sur une période allant jusqu'à cinq ans. Les manufacturiers disent que plus ils peuvent avoir de prévisibilité, le mieux c'est. Ultiment, une période de cinq ans serait préférable pour nos membres, car c'est la prévisibilité qui encourage l'investissement. Une période de deux ans, ce que nous avons à l'heure actuelle, est certainement mieux que rien, mais je pense que plus on peut avoir de prévisibilité, plus les entreprises utiliseront cette mesure fiscale pour stimuler l'investissement.

Le président : Il s'agit d'un amortissement accéléré pour les investissements effectués dans les machines et le matériel.

M. Laurin : Oui. Sans cette mesure, les manufacturiers amortiraient 30 p 100 du solde décroissant du matériel chaque année. En fait, il faut 14 ans pour amortir environ 99 p. 100 de la valeur de l'actif. Chaque année, on amortit 30 p. 100 de la valeur résiduelle. Avec cette mesure, on parle d'un amortissement accéléré sur deux ans, mais en fait c'est 25 p. 100 la première année, 50 p. 100 la deuxième année, 25 p. 100 la troisième année. L'amortissement se fait en fait sur trois ans, mais en raison de la règle de la demi-annuité, les comptables pourront vous expliquer cette règle, il s'agit essentiellement d'une période de deux ans qui en fait est de trois ans. Essentiellement, on peut amortir un actif beaucoup plus rapidement. Il n'est pas nécessaire de payer autant d'impôt au départ car on amortit le matériel dès le début du projet d'investissement, et notre analyse révèle que cela fait augmenter le rendement sur l'investissement d'environ 12,5 p. 100.

Le sénateur Marshall : Madame Eng, votre exposé portait surtout sur le crédit d'impôt pour les aidants familiaux, mais vous avez parlé d'un certain nombre d'autres choses, notamment des soins à domicile.

J'ai travaillé au ministère de la Santé et également aux services communautaires et sociaux à Terre-Neuve-et-Labrador et nous avions un programme de soins à domicile. Il semble que le principal facteur pour mettre en œuvre des soins à domicile et aussi le crédit d'impôt remboursable serait le coût. Pourriez-vous nous parler des contraintes qu'imposent les coûts sur certains de ces programmes?

Je serais également intéressée à savoir quel gouvernement a le meilleur modèle. Apparemment, chaque province a son propre programme et vous les connaissez. Quelle province aurait ce que j'appellerais un programme modèle auquel nous pourrions aspirer?

Mme Eng : Nous cherchons toujours les pratiques exemplaires lorsque nous venons proposer quelque chose à la Chambre des communes ou au Sénat. Franchement, nous n'avons pas trouvé de

certainly a patchwork of good programs across the country. However, if you take the model of a family with average income that needs this kind of support at home you find that, across the country, they do not have adequate access to professional home care workers. They are worried about the professional qualifications of those home care workers. There is certainly a shortage, and no supervision. They do not even get the number of hours, even of people they are not sure about being qualified.

In addition, they also need the help of family members, who have to take time off work and are not trained. They care, and they want to put in the time, but they do not really know how. The system needs to assist them with some training, information and so on.

In addition, there is still a need for the formal medical system to interact, so they provide some supervision, direction and navigation and respite care so that you ease or bridge the transfer from acute care into home and continuing care. In order for that to happen, you need the entire package. It also requires you to start thinking about how your homes are constructed and the kind of renovations that you need in order to make all this possible.

If you do this properly, and this crosses many jurisdictions, from municipal to provincial to federal, all of those jurisdictions have a responsibility for making this hope a reality across the country. Yes, that costs money. However, it is our position that, if we do this correctly, then not only are people aging well where they want to be, but the system will save massive amounts of money.

Senator Marshall: Is there any jurisdiction that is further along the spectrum than other jurisdictions? You do not have to confine yourself to what is happening provincially, but even in other countries?

Ms. Eng: In fact, Germany has a good system, not the least of which because they are funding it. People can participate in a long-term care insurance scheme which provides funding. With that funding, you are able to pay for all of the elements that I just discussed. That gives them certainly an important threshold to start with.

In Denmark, they have made a real point of not building any more long-term care homes. Obviously, they put their resources into constructing all of these other pieces.

British Columbia is not bad in creating affordable housing associated with assisted living services so that you never get beyond that difficult stage.

In Ontario, there are bridging programs that assist people bringing people home from hospital. They actually send out the hospital workers to create a virtual ward in the homes, so you make that transition much safer and create an opportunity for the family to stabilize at home rather than being readmitted.

programme qui était assez complet. Il y a certainement toute une gamme de bons programmes disparates au pays. Cependant, si on prend le modèle d'une famille avec un revenu moyen qui a besoin de ce genre d'aide à domicile on s'aperçoit que nulle part au pays elles ont accès à des services professionnels de soins à domicile. Elles s'inquiètent des qualifications professionnelles des préposés aux soins à domicile. Il y a certainement une pénurie, et aucune supervision. Les familles ne réussissent pas à obtenir un nombre d'heures suffisant, même avec des préposés dont elles ne sont pas sûres qu'ils soient qualifiés.

Par ailleurs, elles ont également besoin de l'aide des membres de la famille qui doivent pour cela s'absenter de leur travail et qui ne sont pas formés. Ils veulent aider, ils veulent donner du temps, mais ils ne savent pas vraiment comment. Le système doit les aider en leur donnant une certaine formation, de l'information, et cetera.

Par ailleurs, il faut quand même que le réseau médical officiel interagisse, assure une certaine supervision, une direction et des soins de répit afin de faciliter le transfert des soins aigus aux soins à domicile continus. Pour que cela se fasse, il faut avoir un ensemble. Il faut également commencer à se demander comment les maisons sont construites et quel genre de rénovations il faut faire pour que cela soit possible.

Pour ce faire, il faut que tous les gouvernements, à partir des administrations municipales jusqu'aux gouvernements provinciaux et au gouvernement fédéral doivent participer car ils ont la responsabilité de faire de cet espoir une réalité partout au pays. Oui, cela coûte de l'argent. Cependant, nous sommes d'avis que si nous faisons bien les choses, alors non seulement les gens vieilliront bien là où ils veulent vieillir, mais le système pourra ainsi économiser énormément d'argent.

Le sénateur Marshall : Y a-t-il des gouvernements qui sont plus avancés à cet égard que d'autres? Vous n'êtes pas obligé de vous limiter aux provinces, vous pouvez nous parler également de ce qui se fait dans d'autres pays.

Mme Eng : En fait, l'Allemagne a un bon système, notamment parce que les gens le financent. Les gens peuvent participer à un régime d'assurance de soins de longue durée qui assure le financement. Grâce à ce financement, il est possible de payer pour tous les éléments dont je viens de parler. Cela leur donne certainement un excellent point de départ.

Au Danemark, ils ont décidé de ne pas construire d'autres maisons de soins à long terme. Manifestement, ils investissent leurs ressources pour mettre en place tous les autres éléments.

La Colombie-Britannique ne réussit pas trop mal à créer des logements abordables avec des services d'aide à la vie autonome de sorte qu'on ne va jamais au-delà de cette étape difficile.

L'Ontario a des programmes de transition pour aider les gens à revenir à la maison après une hospitalisation. On envoie en fait les travailleurs hospitaliers à la maison pour créer une chambre d'hôpital virtuelle, de façon à ce que cette transition se fasse en toute sécurité. La personne peut ainsi se stabiliser à la maison plutôt que d'être réadmise à l'hôpital.

There are many pilot projects across the country. I am not saying nothing is being done. We probably need a comprehensive national strategy with participation at all levels of government.

Senator Marshall: Mr. Laurin, I interpreted from your comments that you like this tax amendment, but you would like to see it made permanent.

Mr. Laurin: You understood me correctly.

The Chair: That is the way I understood it as well.

Senator Callbeck: Ms. Eng, you talked about home care and the potential savings that are there, and certainly I agree with you, as well, if a person is able to stay at home. The figure is 2.7 million caregivers, or people who are involved with care in Canada; 675,000 are in heavy care. Do you have any idea of how many of that 2.7 million or within that, the 675,000, who can take advantage of this non-refundable tax credit?

Ms. Eng: That is an essential point. The people providing heavy care, if they have a lot of income, then, of course, they will be able to take advantage of it. However, persons who have had to cut down their work hours — which is frequently the case, otherwise, they would hire someone, if they could afford to do it — or providing 24/7 care, even with a home care worker, will not have employment income against which to use the tax credit. That is our point. For people, especially those who are providing the heavy care, this help, while welcome by many, will not be useful to others.

Senator Callbeck: Right, it is mainly the low-income people.

You mentioned a couple of models in other provinces, for example, Nova Scotia and Manitoba. They are geared toward the low income, whereas this is not. If you do not pay income tax, you get absolutely nothing.

Ms. Eng: Correct.

Senator Callbeck: On the firefighters' credit, you say that 45 to 65 volunteer firefighters will meet the 200-hour threshold. That leaves many volunteer firefighters outside that. First, if you do not pay income tax, you do not get anything., I am concerned about the rural and remote areas. Will they be excluded from the 200 hours?

Mr. Simonds: That is a good question. Let me provide some clarification. When we were meeting with our provincial presidents and seeking clarification, we identified that 200-hour threshold and did significant analysis. When we provided those

Il y a de nombreux projets pilotes au pays. Je ne dis pas qu'on ne fait absolument rien. Nous avons sans doute besoin d'une stratégie globale nationale avec la participation de tous les gouvernements.

Le sénateur Marshall : Monsieur Laurin, si j'ai bien compris ce que vous avez dit, vous aimez bien cet amendement fiscal mais vous aimeriez que cette mesure devienne permanente.

M. Laurin : Vous m'avez bien compris.

Le président : C'est ainsi que je l'avais compris également.

Le sénateur Callbeck : Madame Eng, vous avez parlé des soins à domicile et des économies qui pourraient être réalisées à cet égard, et je suis certainement d'accord avec vous également, si une personne est en mesure de rester à la maison. On dit qu'il y a 2,7 millions d'aidants, ou de personnes qui dispensent des soins au Canada, dont 675 000 dispensent des soins assidus. Avez-vous une idée du nombre d'aidants parmi ces 2,7 millions ou les 675 000 aidants, qui peuvent se prévaloir de ce crédit d'impôt non remboursable?

Mme Eng : Cela est un point essentiel. S'ils ont beaucoup de revenus, les aidants qui dispensent des soins assidus peuvent alors naturellement se prévaloir de ce crédit d'impôt. Cependant, les aidants qui ont dû réduire leur nombre d'heures de travail — ce qui est fréquemment le cas, autrement ils embaucheraient quelqu'un s'ils en avaient les moyens — ou qui dispensent des soins 24 heures sur 24, sept jours sur sept, même avec un préposé aux soins à domicile, ne pourront pas se prévaloir du crédit d'impôt puisqu'ils n'auront pas suffisamment de revenus d'emploi. Voilà ce que nous disons. Pour certaines personnes, particulièrement celles qui dispensent des soins assidus, cette mesure, même si elle est bien accueillie par beaucoup de gens, ne sera pas aussi utile qu'à d'autres.

Le sénateur Callbeck : Exactement, c'est surtout les Canadiens à faible revenu.

Vous avez fait mention de quelques modèles dans d'autres provinces, par exemple, en Nouvelle-Écosse et au Manitoba. Ces modèles sont conçus pour tenir compte des Canadiens à faible revenu, alors que celui-ci ne l'est pas. Si vous ne payez pas d'impôt sur le revenu, vous n'obtenez absolument rien.

Mme Eng : Exact.

Le sénateur Callbeck : Au sujet du crédit d'impôt pour les pompiers volontaires, vous avez déclaré qu'environ 45 à 65 pompiers volontaires atteindraient le seuil de 200 heures. Beaucoup de pompiers volontaires seront donc laissés pour compte. Premièrement, il faut comprendre que si vous ne payez pas d'impôt sur le revenu, vous n'obtenez rien du tout. Je suis préoccupée par les localités rurales et éloignées. Seront-elles exclues par rapport au seuil de 200 heures?

M. Simonds : Excellente question. J'aimerais éclaircir certains points. Lorsque nous avons rencontré nos présidents provinciaux pour obtenir des éclaircissements, nous avons établi ce seuil de 200 heures et avons effectué des analyses approfondies. Les

numbers, they were conservative in nature. There are a number of other firefighters on the cusp of maintaining that 200 hours and achieving that objective.

As recently as last week, when the CRA provided us further clarification, recognizing this is the first time we are migrating into the application of this provision, we also have come to realize that the interpretation they are providing us will enable more volunteer firefighters to become qualified for this. That was as recently as the end of last week. Therefore, for volunteer firefighters on call, poised to respond, all of their hours will be recognized, which is an enhancement to what we initially contemplated. When we put together our statistical information, we had surveyed our provincial presidents. We made sure our numbers were conservative, and they were based on information we received. However, based on the information we received last week, it provided us greater comfort in knowing we will have even more of our volunteers that will qualify now for this benefit.

Senator Callbeck: The firefighters who will not qualify because of that 200 hours will generally be from rural areas. Is that right?

Mr. Simonds: No. It is a by-product of the amount of time they are actually spending. For example, I am a former president of the New Brunswick Association of Fire Chiefs, which is a predominantly rural service throughout New Brunswick. I can speak unequivocally to the profile of the volunteer firefighter service. By example, when you look at that and the amount of time those individuals are putting into training, responding, maintaining equipment, and also now that their on-call time will be calculated, I would suggest to you that they are better positioned today to receive it than they were before we received the further clarification from CRA.

Senator Callbeck: I understand that, but I come from a rural area, and I am well aware of the valuable work that these volunteer firefighters do. My concern is the 200 hours, and my other concern is if they do not pay income tax, then this is worthless to them.

Mr. Simonds: That is a fair comment. The Canadian Association of Fire Chiefs has spent close to a decade trying to move something forward in order to address the retention and recruitment of our volunteer firefighters. The position we put forward to government was gleaned as a result of surveying all our members from all of our provincial presidents, for example, in your jurisdiction, Chief Rossiter, who was front and centre and spoke to this issue for us. It was determined that tax relief would be the most viable means by which to move this forward. We have been trying to remain mindful of the fiscal capacity of government. We recognized for close to a decade that we were unable to move forward on this. While we acknowledge there are limitations with whatever we will present to government, we believe that as a result of surveying our members across the country, this was the most viable option to bring forward at this time to address the recruitment and retention issues for our volunteers.

données que nous avons transmises étaient assez prudentes. Un certain nombre de pompiers volontaires sont sur le point d'atteindre l'objectif des 200 heures ou de le maintenir.

Pas plus tard que la semaine dernière, l'Agence du revenu du Canada nous a fourni davantage d'explications, reconnaissant que c'est la première fois qu'on en vient à appliquer cette disposition. De plus, d'après leurs explications sur l'interprétation du texte, un nombre accru de pompiers volontaires seront admissibles. Ces explications nous ont été transmises à la fin de la semaine dernière. Par conséquent, pour ce qui est des pompiers volontaires en permanence, qui sont prêts à répondre à un appel de service, les heures d'attente seront admissibles, ce qui modifie à la hausse nos données initiales. Nos renseignements statistiques provenaient d'une enquête auprès de nos présidents provinciaux. Nous nous sommes assurés d'utiliser des données prudentes en fonction des renseignements reçus. Toutefois, compte tenu des explications fournies la semaine dernière, nous sommes rassurés de savoir qu'un plus grand nombre de nos pompiers seront désormais admissibles à cet avantage fiscal.

Le sénateur Callbeck : Les pompiers qui ne seront pas admissibles parce qu'ils n'atteindraient pas le seuil de 200 heures seront généralement ceux des zones rurales, n'est-ce pas?

M. Simonds : Non, cela dépend du temps qui est effectivement consacré au service. Je suis l'ancien président de l'Association des chefs de pompiers du Nouveau-Brunswick, soit un service à prédominance rurale à l'échelle du Nouveau-Brunswick. Je peux donc m'exprimer sans équivoque sur le profil des pompiers volontaires en service. Par exemple, s'agissant du nombre d'heures consacrées à la formation, à l'intervention et à l'entretien de l'équipement, en plus des heures de permanence maintenant admissibles, j'imagine que ces pompiers ont maintenant davantage de chances d'être admissibles au crédit grâce à l'explication fournie par l'ARC.

Le sénateur Callbeck : Je comprends tout cela, mais je viens d'une zone rurale, et je suis très au fait de l'excellent travail réalisé par les pompiers volontaires. Les 200 heures me préoccupent beaucoup. De plus, je crains que s'ils ne paient pas d'impôt sur le revenu, ce crédit leur sera inutile.

M. Simonds : C'est juste. L'Association canadienne des chefs de pompiers a passé près d'une décennie à s'attaquer à la question du maintien en poste et du recrutement de nos pompiers volontaires. La proposition que nous avons faite au gouvernement était le résultat d'une enquête auprès de tous nos membres réalisée par nos présidents provinciaux, par exemple, dans votre district, c'est le chef Rossiter qui s'est fait le porte-parole de ce dossier. Nous avons déterminé qu'un allègement fiscal serait le moyen le plus viable d'améliorer la situation. Nous avons essayé de garder à l'esprit la capacité budgétaire du gouvernement. Nous reconnaissons que pendant plus d'une décennie nous n'avons pas pu obtenir gain de cause. Nous reconnaissons qu'il y a des limites auxquelles le gouvernement est soumis, mais à la suite d'une consultation de nos membres d'un bout à l'autre du pays, nous avons conclu qu'il s'agissait de l'option la plus viable pour s'attaquer au problème de recrutement et de maintien en poste de nos bénévoles.

Senator Callbeck: It is great to see tax relief in here, but as I say, my main concern is the people on low income.

Mr. Simonds: Indeed.

Senator Callbeck: They are the ones really that should be getting it the most. It is just the opposite, in fact.

The Chair: On this non-refundable tax credit, you refer in your presentation — and we see it regularly — to a \$3,000 income tax credit. Does that mean that all volunteer firefighters who work more than 200 hours would get \$3,000 back if they pay any income tax at all?

Mr. Simonds: I believe the calculation is based upon the lowest threshold. If you look at percentages, the actual amount of money that would be retained by those volunteers would be in the vicinity of 450 to \$500. The \$3,000 threshold is what allows you to achieve that amount. We had done a significant amount of work at the request of the Department of Finance to do assessment, because clearly there is sensitivity to the overall cost to the budget in terms of a cost avoidance perspective.

As for the 200 hours, we had received that direction from our board of directors and our provincial directors, and we looked in consultation with the finance department. When we moved forward on that \$3,000 threshold, it was a stake in the ground, if you will, at a value that would allow our members to receive that tax relief in the amount of about \$450 in terms of tax relief. That emerged as a result of a significant amount of surveying of our members and consultation with the finance department.

The Chair: When we look at your income tax return, you have X dollars on which you are paying income tax; let us say at the lower level of 15 per cent. That X amount is being reduced by \$3,000, and you apply 15 per cent of that. That is the actual saving to each firefighter.

Mr. Simonds: Yes.

Senator Callbeck: Do you have a breakdown by province as to the firefighters' departments that will qualify for that 200 hours?

Mr. Simonds: We had provincial and territorial surveys that went out to all of the presidents of those associations. We had the fire chiefs within each of those respective provinces undertake the survey on our behalf.

With no stipends being offered throughout Atlantic Canada for the most part, for example, a higher percentage would qualify in that area than perhaps in some other jurisdictions where they are paid on an on-call basis or something of that nature. Different pockets of our country have different applications for their volunteer firefighters, the majority of which would benefit from this, based upon the various funding models that are presented. Currently I am now residing in Ontario, in the city of Hamilton, and we provide a payment to our volunteers within the city of

Le sénateur Callbeck : L'allègement fiscal, c'est une bonne chose, mais je me préoccupe toutefois des pompiers à faible revenu.

M. Simonds : Oui, en effet.

Le sénateur Callbeck : Ce sont eux qui devraient tirer le plus avantage de cet allègement fiscal, mais en fait, c'est tout le contraire.

Le président : Dans votre déclaration préliminaire, vous avez fait référence à un crédit d'impôt non remboursable — nous en entendons souvent parler — à hauteur de 3 000 \$. Cela signifie-t-il que tous les pompiers volontaires qui travailleront plus de 200 heures obtiendront 3 000 \$ de retour d'impôt s'ils doivent payer des impôts?

M. Simonds : Je crois que le calcul est fondé sur le seuil le plus bas. Compte tenu des pourcentages, le montant réel qui sera versé aux pompiers volontaires sera d'environ 450 à 500 \$. Le seuil de 3 000 \$, c'est ce qui vous permet d'obtenir les 500 \$. Nous avons effectué beaucoup de travail pour le compte du ministère des Finances en vue de cette évaluation, car on cherche manifestement à éviter des coûts globaux imputables au budget.

Pour ce qui est des 200 heures, notre conseil d'administration ainsi que nos directeurs provinciaux ont donné de l'orientation sans compter la consultation avec le ministère des Finances. Lorsque le seuil de 3 000 \$ a été établi, à titre de jalon, pour ainsi dire, l'objectif était de faire en sorte que les pompiers puissent recevoir un allègement fiscal d'environ 450 \$. Ces montants sont le fruit d'une vaste enquête auprès de nos membres et d'une consultation avec le ministère des Finances.

Le président : Prenons un retour d'impôt donné, où un montant X est consacré à payer l'impôt sur le revenu à un taux équivalent à disons 15 p. 100. Ce montant X est ensuite réduit de 3 000 \$ avant que les 15 p. 100 ne s'appliquent. Le résultat correspond à l'économie réelle réalisé par chaque pompier volontaire.

M. Simonds : Oui.

Le sénateur Callbeck : Avez-vous une ventilation par province qui indique quels sont les services d'incendie où les pompiers seront admissibles quant au seuil de 200 heures?

M. Simonds : Nous avons effectué des enquêtes provinciales et territoriales qui ont toutes été remises aux présidents de ces associations. Des chefs des pompiers ont effectué ces enquêtes pour notre compte dans chacune de leur province respective.

Dans la majeure partie du Canada atlantique, aucune rémunération n'est offerte. Par exemple, un plus fort pourcentage de pompiers volontaires serait admissible dans cette région par rapport à d'autres administrations, probablement, car ailleurs, ils sont rémunérés pour le temps d'attente qu'on pourrait qualifier de permanent. Le régime des pompiers volontaires varie d'une zone à l'autre de notre pays, mais la majorité d'entre eux vont tirer avantage de cette mesure compte tenu des différents modèles de financement qui prévalent. Actuellement, j'habite en Ontario, dans

Hamilton. Again, when you look at the divergence of the Canadian fire service, it has varying applications across the entire country. This information was synthesized from all of the information from all of the provinces. This is how we found that one option that would benefit the most.

Senator Callbeck: Could you send the committee a copy of that research?

Mr. Simonds: We could, indeed.

Senator Ringuette: You mentioned the CRA interpretation. I assume that the on-call time of the volunteer firefighters, and probably also their training time, were unknown. Is that where the clarification of the interpretation comes?

Mr. Simonds: We always knew that the training component, the time spent training, would absolutely be a calculation. We knew the time maintaining equipment, responding to calls and conducting in-service inspections and in-service public education initiatives would all be counted. The clarification provided most recently by CRA is that when you are not engaged in any of those functions but still available to respond, you are now credited for that. We are pleased to see that interpretation. That actually enhances the numbers we had provided. As a former president of the New Brunswick Association of Fire Chiefs, I knew specifically how much that would enhance those of us who came from rural areas of the country.

Senator Ringuette: I also come from a small New Brunswick community, and volunteer firefighters are there to support the community. When you add all of that — on call, maintenance, equipment, training and so on — I am surprised we are only at a maximum of 65 per cent of the volunteers.

Mr. Simonds: Actually, that number predates the information we just received last week, so that would be at the lower threshold of what I would offer to you. We had prepared this in anticipation of our appearance before you today. As of last Friday, we got further clarification, so you will see an enhancement of that number.

Senator Ringuette: I still would like to voice my concern with regard to low income. From what I have witnessed in my small community, those on low incomes are the ones who put more time into volunteering, on the one hand. On the other hand, this non-refundable credit is not really recognizing the time and effort that they are providing. However, I agree that it is a start.

Mr. Simonds: I appreciate your comments. I can tell you that what brings us great comfort is the unanimity that exists amongst senators and parliamentarians relative to support for the Canadian volunteer firefighters. While there might be a divergence in views relative to what the most optimum solution is, there seems to be great unanimity in terms of the value of the service provided by those volunteers. For that, we are very appreciative.

la ville de Hamilton, qui rémunère ses pompiers volontaires. Je le répète, il y a des différences en ce qui a trait à la rémunération des services d'incendie à la grandeur du Canada. Ces données ont été colligées aux quatre coins de toutes les provinces. C'est ainsi que nous en sommes arrivés à l'option la plus bénéfique.

Le sénateur Callbeck : Pouvez-vous transmettre au comité une copie de cette recherche?

M. Simonds : Oui.

Le sénateur Ringuette : Vous avez parlé de l'interprétation de l'ARC. Je présume que le temps de permanence ainsi que le temps consacré à la formation demeurent une inconnue dans l'équation. L'explication fournie par l'ARC découle-t-elle de ce fait?

M. Simonds : Nous avons toujours su que le volet de formation devait absolument être compris dans le calcul. Nous savions que le temps consacré à l'entretien de l'équipement, aux interventions et ainsi aux inspections en service et exécution en service d'initiatives d'éducation du public serait également compris. L'ARC a précisé que lorsque les pompiers ne s'adonnent pas à ces tâches, mais qu'ils sont tout de même disponibles pour répondre à l'appel, les heures d'attente seraient créditées. Nous sommes ravis de cette interprétation. Cela permet de rehausser les données que nous avons fournies. À titre d'ancien président de l'Association des chefs de pompiers du Nouveau-Brunswick, je savais exactement à quel point ce serait profitable pour les pompiers volontaires qui habitent en régions rurales.

Le sénateur Ringuette : Je viens également d'une petite localité du Nouveau-Brunswick où les pompiers volontaires sont là pour servir la collectivité. Vous avez ajouté beaucoup d'éléments, soit la permanence, l'entretien, l'équipement, la formation, et cetera, mais je suis tout de même surprise que seulement 65 p. 100 des pompiers volontaires seront admissibles.

M. Simons : En fait, ces données ont été fournies avant les explications que nous avons reçues la semaine dernière, donc elles pourront être revues à la hausse. Nous avons préparé ces données en vue de notre comparution d'aujourd'hui. Nous avons obtenu des explications vendredi dernier, alors vous pouvez compter sur une révision à la hausse de ces données.

Le sénateur Ringuette : Je tiens tout de même à souligner que les pompiers à faible revenu me préoccupent. D'après ce que j'ai vu dans ma petite localité, ce sont les citoyens à faible revenu qui consacrent davantage de temps au bénévolat. Par ailleurs, ce crédit d'impôt non remboursable ne reconnaît pas vraiment le temps et les efforts qui sont consacrés par les pompiers volontaires. Toutefois, j'admets que c'est un bon départ.

M. Simons : Je vous remercie de vos remarques. Je peux vous affirmer que ce qui nous rassure, c'est que les parlementaires et sénateurs appuient unanimement les efforts des pompiers volontaires canadiens. Il se peut que vous ne vous entendiez pas sur la solution optimale à adopter, mais il semble toutefois y avoir un sentiment unanime à l'égard de la valeur du service fourni par nos bénévoles. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Senator Ringuette: Ms. Eng, when you use the term “heavy care,” what do you mean? Can you tell us more? You seem to distinguish between care and heavy care.

Ms. Eng: Statistics Canada has come up with the number of 2.7 million Canadians, people over 45, who are providing some care for an older loved one, and that is excluding child care giving. There is research that estimates that about 25 per cent of all those people are providing what is considered “heavy care,” which they define as 30 hours or more per week spent in care giving. What that usually entails is a person either working only part time or quitting their job altogether in order to provide this care for a family member. That would be the category that we would distinguish from the general population of people providing care.

Senator Ringuette: What is the average cost for a senior citizen, or any needy citizen, for heavy care? What would be that cost in a government institution?

Ms. Eng: Of course, the government institution itself is providing funding for the nursing care, but the individual also has to co-pay. We had numbers that are dated; the ones that are official came out of a research program in B.C. They indicated that, in heavy care, the cost was something close to \$45,000 a year. However, the co-pays today and the nursing envelope that the provincial government pays in Ontario is about \$55,000, on top of which the family has to pay between \$1,500 and \$2,000 a month as a co-pay. You are looking at \$75,000 to \$80,000 a year for a person who is in heavy care. Obviously, if they need to be there, that is, we hope, money well spent. Oftentimes, there is no filling in of the gap between people who can stay at home on their own and those who need help with many medical challenges, which can now be done at home, whether it be dialysis or even cancer care, to some extent. With visiting nurses and home care, it is possible to deal with a great deal of chronic disease at home, in a much more comfortable setting.

Senator Ringuette: The cost factor is huge.

Ms. Eng: Yes.

Senator Ringuette: I look at the figures that you have provided in your statement. I certainly think that we should be providing a refundable tax credit, at a minimum, for the people providing home care for their family members. Just look at the savings to government if we do so.

Ms. Eng: Absolutely.

Senator Ringuette: Thus, we leave a lot of money in the Canadian economy.

Le sénateur Ringuette : Madame Eng, vous avez parlé de « soins assidus ». Pouvez-vous nous expliquer ce que cela signifie? Vous semblez faire une distinction entre les soins ordinaires et les soins assidus.

Mme Eng : Statistique Canada a établi que 2,7 millions de Canadiens de plus de 45 ans font la prestation de soins auprès d'un proche, excluant les enfants à charge. D'après cette étude, environ 25 p. 100 de ces soins sont considérés être des « soins assidus », ce qui s'entend de 30 heures ou plus de soins par semaine. Ordinairement, l'aidant naturel est forcé de travailler à temps partiel ou d'abandonner son emploi pour s'occuper du membre de la famille qui exige des soins. Il s'agit d'une catégorie d'aidants naturels plus sollicitée par rapport aux autres.

Le sénateur Ringuette : Sur le plan des soins à prodiguer, quel est le coût moyen pour une personne âgée ou toute autre personne nécessitant des soins? Dans un établissement gouvernemental, quels seraient les coûts équivalents?

Mme Eng : Bien sûr, les établissements gouvernementaux fournissent du financement pour les soins infirmiers, mais les frais sont partagés avec le patient. Ce ne sont pas toutes nos données qui sont à jour, mais parmi celles que nous pouvons employer officiellement, citons une recherche effectuée en Colombie-Britannique. On y indique que, en ce qui a trait aux soins assidus, le coût annuel correspondait à environ 45 000 \$. Toutefois, d'après les frais partagés établis actuellement et l'enveloppe budgétaire pour des soins infirmiers fournis par le gouvernement provincial de l'Ontario correspondent à 55 000 \$. De plus, les familles doivent verser entre 1 500 et 2 000 \$ par mois à titre de quotes-parts. Au total, entre 75 000 et 80 000 \$ doivent être versés annuellement pour répondre aux besoins d'une personne nécessitant des soins assidus. Manifestement, si ces personnes doivent rester à la maison, comme nous l'espérons, ces fonds sont dépensés à bon escient. Bien souvent, on ne comble pas l'écart entre les citoyens qui peuvent demeurer à la maison de façon autonome et ceux qui ont besoin d'aide compte tenu d'une santé défaillante, mais qui peuvent être soignés à partir de la maison. La dialyse, et même les traitements de cancer constituent dans une certaine mesure des exemples. Les infirmières à domicile et les soins à domicile permettent de traiter en grande partie les maladies chroniques de la maison, soit dans un milieu beaucoup plus confortable qu'en établissement.

Le sénateur Ringuette : Le coût est un facteur de taille.

Mme Eng : Oui.

Le sénateur Ringuette : Je regarde les données que vous nous avez transmises durant votre déclaration. Je suis certaine qu'on devrait, à tout le moins, offrir un crédit d'impôt remboursable à ceux qui prennent soin de leurs proches. Imaginez les économies qui en résulteraient pour le gouvernement.

Mme Eng : Absolument.

Le sénateur Ringuette : Il y aurait alors beaucoup plus d'argent qui circulerait dans l'économie canadienne.

My last question is for Mr. Laurin. I certainly can understand that extending for two years, along with the previous extension of 20 months, is not helping with the planning aspect for the manufacturing sector. From studying the efficiencies and profitability of a new piece of equipment, to making the decision, to ordering the equipment, to the equipment being installed and put to work, we are looking at four or five years.

Those incremental steps that have been taken with regard to providing this tax credit have not, I gather from your earlier statement, given the manufacturing sector the advantage? As well, they have not taken the expected advantage in 22 months' to process the decision and put things in place.

Mr. Laurin: That is a good point. We have several members who went on record saying the two-year write-off was critical to getting them to invest further in their operations in Canada. We can certainly forward you some cases of members all over the country who are saying this is really making a difference. It really helps in the short term to make those investment decisions. We are also hearing from some of our members that if you want a tax measure to really have the strongest impact, it would be critical to have it for a longer period of time. In other words, having it for two years does have an impact; but having it for five years or permanently would have an even greater impact. The reasons are as I outlined earlier.

As you mentioned, a capital spending cycle can be multi-year. Earlier this year I was in Calgary doing consultations with our members. The owner of a mid-sized company was opening up a plant on the outskirts of Calgary. He said that it would be great if it were for five years because they made the decision five years ago and could not factor it in because they knew it would take some time. In that case, they were building a new plant from scratch, which takes a few years. When you already have a plant in place and you are trying to modernize equipment, two years is quite good; but five years would have a better impact.

Senator Ringuette: Is the tax credit applicable at the time of purchase or when it is operational?

Mr. Laurin: When the equipment is operational.

Senator Runciman: You will have the tax credit for seven years; is that correct? I think you said at the outset that it was introduced in 2007. In essence, you are getting what you want, plus.

Mr. Laurin: You can make that case, but in 2007 we knew only that it would be in place until the end of 2009. We never had that multi-year certainty. The longest we have had is two years, and it continues to be extended. To be honest, our main goal in the federal budget this year was to get that measure extended. We were on record saying that we would support two years. We

J'ai une dernière question pour M. Laurin. Je comprends certainement que la prolongation de deux ans, à la suite d'une prolongation précédente de 20 mois, ne vous permet pas de bien planifier vos activités dans le secteur manufacturier. Depuis le moment où on envisage les économies et la rentabilité d'une nouvelle pièce d'équipement jusqu'au moment où cette pièce est utilisée, en passant par la commande de la pièce et son installation, quatre à cinq ans se sont écoulés.

Ces étapes graduelles, d'après votre déclaration, font en sorte que le crédit d'impôt n'a pas donné d'avantages au secteur manufacturier, n'est-ce pas? De plus, le gouvernement n'a pas tenu compte du fait que 22 mois s'écoulaient entre le moment où on prend une décision et celui où les choses sont mises en place.

M. Laurin : C'est un excellent argument. Plusieurs de nos membres ont déclaré officiellement que la période de deux ans pour défalquer les sommes était essentielle pour investir davantage dans leurs activités au Canada. Nous pouvons certainement vous citer des cas de membres provenant d'un peu partout au pays qui vous affirmeront que cela a permis de faire une différence à court terme lorsqu'il s'agit de prendre des décisions d'investissement. Nos membres nous disent également que les mesures fiscales qui ont une plus grande incidence doivent s'étaler sur une plus longue période de temps. En d'autres termes, les mesures qui durent deux ans n'ont pas d'incidence, alors que celles qui durent cinq ans ou qui sont permanentes se répercutent davantage, et ce, pour les raisons que j'ai énoncées plus tôt.

Comme vous l'avez dit, le cycle de dépenses en immobilisations s'échelonne sur plusieurs années. Plus tôt cette année, j'ai participé à des consultations auprès de nos membres à Calgary. Le propriétaire d'une moyenne entreprise en était à ouvrir une nouvelle installation en périphérie de Calgary. Il a dit que ce serait une très bonne chose si la mesure durait cinq ans, car il a pris la décision cinq ans plus tôt d'ouvrir sa nouvelle installation. Or, il ne pouvait tenir compte de ce facteur, car il savait que cela prendrait du temps. En fait, il allait mettre sur pied une toute nouvelle installation à partir de zéro, entreprise qui prend bien quelques années. Pour les installations déjà existantes qui cherchent à moderniser leur équipement, les mesures de deux ans sont adéquates, mais celles qui durent cinq ans donnent de meilleurs résultats.

Le sénateur Ringuette : Est-ce que le crédit d'impôt s'applique au moment de l'achat ou lorsque l'équipement commence à être utilisé?

M. Laurin : Lorsque l'équipement est fonctionnel.

Le sénateur Runciman : Vous allez bénéficier d'un crédit d'impôt pendant sept ans, n'est-ce pas? J'ai cru comprendre au début de votre exposé qu'il a été présenté pour la première fois en 2007. Essentiellement, vous obtenez ce que vous désirez, et même plus.

M. Laurin : Oui, on pourrait dire cela, mais en 2007, nous comptons sur le fait que le crédit ne serait offert que jusqu'à la fin de 2009. Nous n'avons jamais pu jouir d'une certitude quant au fait que le crédit durerait plusieurs années. Au maximum, nous avons su qu'il allait durer deux ans, et pourtant, il continue d'être reconduit. Honnêtement, notre principal objectif à l'égard du

understand that government purse strings are not what they used to be. Two things will get our economy to grow sustainably in the next few years: business investment and exports. Investment in productive assets, whether plant and equipment, R & D, or the skills of a workforce, are the three things government can do. Ultimately, it is up to companies to make these investments. We are telling the government that the more you leave money in the hands of those companies making those decisions, the more you will end up with a type of economic growth and the high-paying jobs you want to create going forward.

Senator Runciman: Clearly this government agrees. Mr. Simonds also talked about recognizing the fiscal capacity of government, and I thank him for raising the fact that the CAFC has been pursuing this issue for about a decade.

Mr. Simonds: We have indeed.

Senator Runciman: The proposal you made in the committee's pre-budget hearings last year completely, I believe, addresses the question.

Mr. Simonds: It does indeed.

Senator Runciman: All provinces across this country are supportive of the measure that has been implemented.

Mr. Simonds: They are indeed.

Senator Runciman: Now that it will occur, what do you do? I can understand the retention element. What is the process, especially in rural areas, for recruitment? What happens? Where do you draw from in terms of potential volunteer firefighters while making them aware that this is perhaps an added benefit to getting involved in your community?

Mr. Simonds: Given the close-knit nature of rural communities across the country, the networking that goes on in those areas is significant. Often we rely on existing members of the fire service in order to recruit future members of the fire service. Sometimes it is just that informal networking, while other times there are absolutely defined recruitment processes used by many fire departments. They go out to rural fairs and other events and set up a booth where they communicate this type of information. We are targeting the shrinking numbers of our population relative to the availability of volunteers. We are also modifying in terms of ensuring that as we welcome people in the fire service, we are trying to be flexible in terms of how we are scheduling our training initiatives and the types of training that we are providing. We are trying to ensure that it is a most positive experience. The feedback that I am receiving from the chiefs of our association,

budget fédéral de cette année, c'est de s'assurer que cette mesure est reconduite. Nous avons déclaré officiellement que nous appuierions une période de deux ans. Nous comprenons que le gouvernement se doit maintenant de serrer les cordons de la bourse. Au cours des prochaines années, l'économie canadienne reposera sur deux moteurs : les investissements commerciaux et les exportations. L'investissement dans des actifs productifs, qu'il s'agisse d'usines ou d'équipements, la recherche et le développement ainsi qu'un accroissement des compétences de la main-d'œuvre, voilà les trois volets dans lesquels le gouvernement peut intervenir. En fin de compte, il revient aux entreprises d'effectuer ces investissements. Nous voulons envoyer au gouvernement le message selon lequel plus il laisse de l'argent dans les poches des entreprises qui prennent ces décisions, plus il jouira du type de croissance économique et de création d'emplois très bien payés qu'il souhaite voir à l'avenir.

Le sénateur Runciman : Manifestement, ce gouvernement-ci est d'accord. M. Simonds a également parlé du fait qu'il faut prendre en compte la capacité financière du gouvernement, et je le remercie d'avoir souligné que l'Association canadienne des chefs de pompiers a travaillé sur ce dossier depuis une bonne dizaine d'années.

M. Simonds : Oui, en effet.

Le sénateur Runciman : Je crois que la proposition que vous avez faite dans le cadre des consultations prébudgétaires de l'année dernière répond très bien à la question.

M. Simonds : Oui, en effet.

Le sénateur Runciman : Toutes les provinces du pays appuient la mesure qui a été mise en œuvre.

M. Simonds : Oui, elles l'appuient.

Le sénateur Runciman : Maintenant que cette mesure sera appliquée, qu'est-ce que vous ferez? J'ai cru comprendre que vous mettiez l'accent sur le maintien en poste. Quel processus de recrutement suivez-vous, surtout dans les régions rurales? Comment vous y prenez-vous? Comment allez-vous faire valoir cette mesure auprès des pompiers volontaires potentiels en leur expliquant que c'est sans doute un avantage de plus au bénévolat communautaire?

M. Simonds : Les collectivités rurales du Canada constituent des communautés où les liens tissés entre les habitants sont étroits, et il y a beaucoup de réseautage qui s'y fait. Souvent, nous comptons sur les membres du service d'incendie pour recruter des candidats. Parfois, cela s'effectue par voie de réseautage informel, alors qu'à d'autres occasions, c'est résolument inscrit dans le processus de recrutement de nombre de services d'incendie. Ils se rendent dans les foires rurales et à d'autres événements et travaillent derrière un stand, d'où ils communiquent des renseignements au public. Nous tenons compte du fait que nos rangs sont de moins en moins nombreux compte tenu de la disponibilité des pompiers volontaires. Nous procédons également à des ajustements pour nous montrer plus souples en ce qui a trait aux horaires et aux types de formation. Nous essayons de nous assurer d'offrir une expérience positive. D'après

who have undertaken a variety of initiatives to get that information out, is that they try to ensure that potential members of the fire service understand it is a very rewarding and positive experience for them.

It is situational across the country. There are some that, because of the community profile, lend themselves more to that informal recruitment, while in other parts of country, it is more formal. For example, they develop leaflets and speak to students graduating from high school and at community colleges. The chief in Wolfville, Nova Scotia, does a presentation each year to new students at Acadia University. It is a diverse approach. My good friend, Vince Mackenzie, from Newfoundland and Labrador, has many initiatives that he undertakes in that province and area to ensure that the fire departments continue to recruit good people.

Senator Runciman: I can speak to my region, where Highway 401 cuts across, and the terrific job done by first responders to accidents and other emergency medicals.

Ms. Eng, you talked about broad appreciation of the need to extend home care for the aging population. The Drummond report coming out in Ontario next month will probably emphasize that in terms of trying to get health care costs under control going forward. You mentioned a potential savings of \$10 billion to \$16 billion. Where did those numbers come from?

Ms. Eng: They came from a rough calculation of numbers from a B.C. research project that indicated the costs of care at home and care at an institution for moderate and heavier care. Using the numbers in terms of heavy care and the estimated 600,000 people who would provide it, we see a magnitude of some \$6 billion in savings at that level. If you take 1 million of the remainder who provide moderate care and that potential for savings, there is a potential to bring it up to \$16 billion. That is just a range in magnitude and is not meant to be an accurate calculation.

Senator Runciman: Has anyone done a calculation on the other side of the ledger in terms of initiating these changes and what the costs would be? Is it suggested that this would be a wash or has anyone done an assessment? Putting it in context, health transfers have been about 6 per cent for almost the last decade. We know that health care is the biggest cost to factor in provincial budgets. This seems to be to be a provincial responsibility. I understand the national approach you are suggesting, but I have been down the road on a lot of these potential savings projects, which are tough to quantify. The actual costs to initiate it are quantifiable. I would hope that your organization would look at the current envelope in health care, because we have the talks coming up for 2014, and at

les chefs de notre association, nous avons entrepris tout un éventail d'initiatives pour communiquer ces renseignements. Les chefs essaient de s'assurer que les candidats estiment qu'il s'agit d'une expérience valorisante et positive.

Les circonstances sont différentes d'une région à l'autre du pays. Certaines collectivités nécessitent un recrutement informel alors que d'autres justifient une approche plus formelle. Par exemple, on conçoit des dépliants et on approche les diplômés de l'école secondaire ou les étudiants des collèges communautaires. Le chef des pompiers de Wolfville, en Nouvelle-Écosse, effectue chaque année un exposé devant les nouveaux étudiants de l'Université Acadia. Notre approche est donc diversifiée. Un bon ami à moi, Vince Mackenzie, de Terre-Neuve-et-Labrador, s'occupe de beaucoup d'initiatives dans sa province et dans sa région pour s'assurer que les services d'incendie continuent de recruter des candidats de qualité.

Le sénateur Runciman : Moi, je sais que dans ma région, qui est traversée par la 401, les pompiers font un excellent travail à titre de premiers intervenants dans le cas d'accidents ou autres urgences médicales.

Madame Eng, vous avez parlé d'une vaste étude portant sur le besoin d'accroître les soins à domicile pour répondre aux besoins de la population vieillissante. Le rapport Drummond, qui sera publié en Ontario le mois prochain, va probablement mettre l'accent sur les mêmes éléments que vous pour essayer de maîtriser les coûts du système de santé à l'avenir. Vous avez énoncé des économies potentielles allant de 10 à 16 milliards de dollars. D'où vous viennent ces chiffres?

Mme Eng : Il s'agit d'une estimation faite dans le cadre d'un projet de recherche en Colombie-Britannique où l'on indique quels sont les coûts pour les soins à domicile ainsi que les soins en établissement relativement à des interventions d'intensité moyenne et assidue. D'après ces données, en ce qui a trait aux soins assidus et au fait qu'il y a environ 600 000 aidants naturels au Canada qui en font la prestation, nous pouvons constater que quelque 6 milliards de dollars pourraient être économisés. Quant aux autres types de soins, il reste un million de Canadiens qui en font la prestation, et si on les ajoute au calcul, le potentiel d'économie grimpe à 16 milliards de dollars. Ces chiffres visent à exprimer l'ampleur des économies potentielles et ne constituent pas un calcul exact.

Le sénateur Runciman : Quelqu'un a-t-il déjà tenté de faire le calcul inverse et d'établir les coûts rattachés à la mise en application? Est-ce parce qu'on avance que ce sera un véritable gouffre financier ou parce que personne n'a fait d'évaluation? Si on remet les choses en contexte, on se rappelle que les transferts en matière de santé se sont maintenus à environ 6 p. 100 pendant presque toute la dernière décennie. Nous savons que la santé constitue le plus grand poste budgétaire des provinces. Il semble qu'il s'agisse d'une responsabilité de ressort provincial. Je comprends l'approche nationale que vous proposez, mais j'ai déjà connu bon nombre de ces projets permettant des économies potentielles, mais qui sont difficiles à quantifier. Les coûts réels de

the 6 per cent envelope and ask: How can we address what is being spent in health care to accommodate this kind of need in the future?

Ms. Eng: You are completely right on that point. We are an advocacy organization and it is difficult for us to get right down to the facts and figures. However, we raise the issues more than we get exact examples. We have hunted for that research, but it has not been done.

Frankly, there has not been a national focus or strategy dealing with home care and caregiver support, so that is why those numbers are not readily available. We are pulling pieces out of that. I know that your minister for seniors has her research staff, a person that did some of this research that we are quoting to you. There is certainly work being done that will get you those exact trade-offs.

We also poll our members. They are not interested in paying more taxes. They believe that the funding for this kind of initiative can come out of redirecting the funds you already spend in the health care envelope. We recognize that seniors are being blamed for escalating health care costs, which, though untrue, still persists as a myth. Nonetheless, there is an opportunity in this category to divert billions of dollars of demand from the formal health care system. Yes, there is an expenditure required both at the federal and especially at the provincial levels to provide, for example, for publicly funded home care workers, but it is at a cost far less than what you are paying in emergency rooms, in acute care and in nursing homes.

Senator Lang: Like some of the other members around here, I am from rural Canada. We have other problems that some other areas of the country do not face.

I want to follow up on Senator Runciman's question, because I am concerned with respect to, at the end of the day, who pays for the services that are being provided. Like Senator Runciman, I spent many years in the territorial legislature and the cabinet there. I understand what the provincial-territorial responsibility is versus that of federal. We are talking about a staggering amount of money here if we were to go as far into a program as what you and your organization recommend. I am not saying that we should not go there. We all need to understand that there is a significant problem out there, and it would be much better for our seniors if they can stay at home. No one would argue that general premise.

lancement sont quantifiables. J'aurais aimé que votre organisation étudie l'enveloppe actuelle en matière de santé parce que nous sommes en discussion au sujet du renouvellement en 2014. Compte tenu du taux de 6 p. 100, nous devrions nous demander quelle serait la meilleure façon de dépenser cet argent pour répondre aux besoins de ce segment de la population que vous décrivez à l'avenir?

Mme Eng : Vous avez entièrement raison à ce sujet. Nous sommes un organisme dont le mandat est de défendre des intérêts et il est difficile pour nous d'établir avec exactitude les faits et les chiffres. Toutefois, nous sommes là pour tirer la sonnette d'alarme plutôt que de trouver des exemples exacts. Nous avons cherché à trouver des études sur le sujet, mais il n'y en a pas.

Honnêtement, on a beaucoup mis l'accent à l'échelle nationale sur des stratégies de soins à domicile et de soutien aux aidants naturels, voilà pourquoi nous avons difficilement pu mettre la main sur ces données. Nous effectuons ensuite une extrapolation. Je sais que la ministre responsable des aînés dispose d'un service de recherche, car nos données proviennent d'un membre de son personnel qui s'est penché sur la question. Il existe certainement des études qui sont réalisées qui vous permettraient de connaître les chiffres pour établir exactement combien coûte la contrepartie du projet.

Nous effectuons également des sondages auprès de nos membres. Ils ne veulent pas payer plus d'impôt. Ils estiment que le financement de ce type d'initiative peut provenir d'une réaffectation des fonds déjà engagés pour les dépenses en santé. Nous reconnaissons que les personnes âgées sont blâmées pour la hausse des coûts en matière de santé, c'est un mythe qui persiste malgré sa fausseté. Néanmoins, ce poste budgétaire présente la possibilité d'utiliser des milliards de dollars qui seraient consacrés à répondre à la demande de soins de santé ordinaires dans le système. Oui, il faudra engager des dépenses au départ, de la part du gouvernement fédéral, mais surtout des provinces, par exemple, pour payer les professionnels de la santé qui prodiguent des soins à domicile à partir des fonds publics. Or, le coût est de loin inférieur à ce que vous payez pour les salles d'urgence, les soins aigus et les foyers pour personnes âgées.

Le sénateur Lang : Tout comme quelques-uns de mes collègues ici, je viens aussi d'une région rurale du Canada. Nos problèmes sont différents des autres régions du pays.

J'aimerais revenir sur une question posée par le sénateur Runciman, parce que le même aspect me préoccupe. En fin de compte, qui doit payer pour les services offerts? Tout comme le sénateur Runciman, j'ai passé beaucoup d'années à travailler à l'assemblée législative territoriale et dans son cabinet. Je comprends que les provinces et territoires ont des responsabilités différentes par rapport au gouvernement fédéral. Si nous devons établir un programme selon la proposition de votre organisation, une somme colossale serait en jeu. Je ne dis pas que nous ne devrions pas adopter cette voie. Nous devons tous comprendre qu'il y a un problème de taille à gérer, et qu'il est fort préférable que nos personnes âgées aient la possibilité de demeurer à la maison. Personne ne peut nier cette prémisse générale.

With respect to the talks that are proceeding now between the provinces, territories and the federal government, will your organization be presenting a position in respect to, within that health envelope, what kind of money should be diverted? Also, if that is done, what is your organization prepared to recommend that maybe you forgo?

In this past budget, you are talking about an increase to the Guaranteed Income Supplement for seniors, providing a caregiver's tax credit, removing the cap on medical expenses, eliminating mandatory retirement and advancing on providing a retirement savings vehicle. What is not mentioned is the fact that, in the budget today, you are forgiving a portion of Canada student loans for family physicians and rural nurses. When you start adding these up, it is a huge financial commitment and benefits, either direct or indirect to seniors. I am asking you how that relates, if we go into a real national program vis-à-vis what you are recommending. Perhaps you could comment on that.

Ms. Eng: We were grateful for the response to our call for increasing OAS and GIS for the poorest of seniors. The \$600 million that the government has set aside and has already rolled out the cheques for will help countless seniors in the worst circumstances. Of course, that is welcome. We would never put that on the table.

I think what we will be focusing on here when the health accords come forward is that there is an opportunity now to restructure how we spend the estimated \$193 billion a year in health care spending in Canada. There are opportunities to make massive changes in how we actually spend that money. That is where we would be going with our recommendations, namely, to restructure how you provide services and how people look after their health. Individuals are partners in looking after their own health, but the system needs to restructure itself not to constantly provide a doctor in hospital but to provide care to include family caregivers, to provide support for the home care sector, which, of course, admittedly is a provincial jurisdiction. Of course, the health care transfer has paid for a lot of that. Ontario alone spent over \$1 billion in support of the Aging at Home strategy. All of these expenditures are meant to shift how we spend those dollars rather than spending more.

In fact, over time, there is a potential for providing much more of what people need and getting rid of some of the wastage and providing better health outcomes. That will be our direction. We will put a heavy focus on home care and aging at home, in all its complexities, from the health care system itself, home care workers and for pay as well as people who are privately engaged, but also how homes are constructed, where you put doctor's offices and whether you put public health offices in abandoned

En ce qui a trait aux pourparlers qui ont cours en ce moment entre les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral, votre organisation va-t-elle exposer sa position à cet égard et expliquer combien d'argent devrait être utilisé pour votre projet à partir de l'enveloppe du système de santé? De plus, si l'on devait retenir votre proposition, le financement de quels soins ou services devrait être abandonné pour financer votre projet?

Dans le dernier budget, il est question d'une augmentation du Supplément de revenu garanti pour les aînés, d'un crédit d'impôt aux aidants familiaux, de l'élimination du plafond pour les frais médicaux, de l'élimination de la retraite obligatoire et de mesures qui mèneraient à la création d'un instrument d'épargne retraite. Dans ce budget-ci, on prévoit la radiation d'une portion des prêts étudiants consentis aux médecins de famille et au personnel infirmier dans les régions rurales. Toutes ces mesures ensemble représentent un engagement financier considérable et d'importants avantages, directs et indirects pour les aînés. Ces mesures ne pourraient-elles pas s'inscrire dans le programme national que vous recommandez? J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

Mme Eng : Nous vous sommes reconnaissants d'avoir écouté nos demandes d'augmentation du Supplément de revenu garanti et de la Sécurité de la vieillesse pour les personnes âgées les plus pauvres. Le gouvernement y consacre 600 millions de dollars et, déjà, les innombrables aînés les moins bien nantis commencent à recevoir leur chèque. C'est, bien sûr, une mesure que nous approuvons. Nous ne voudrions pas qu'on envisage de la supprimer.

Nous estimons que, quand on commencera à négocier les accords sur la santé, il faudra saisir l'occasion de restructurer la façon dont les quelque 193 milliards de dollars par année consacrés aux soins de santé sont dépensés au Canada. On devrait en profiter pour apporter des changements radicaux dans la façon dont cet argent est dépensé. C'est là qu'interviennent nos recommandations : il faut restructurer la prestation des services et la façon dont les gens s'occupent de leur santé. Chacun est un partenaire dans la prestation des soins de santé puisqu'il s'occupe de sa propre santé. Il faut restructurer le système de façon à ce que tous les soins ne soient pas dispensés par un médecin à l'hôpital, mais qu'on puisse aussi compter sur les aidants familiaux pour les soins à domicile qui, je le reconnais, relèvent de la compétence des provinces. Il est vrai que le transfert pour la santé en a financé une bonne partie. L'Ontario seul consacre plus de 1 milliard de dollars à la stratégie Vieillir chez soi. Toutes ces initiatives servent à modifier la façon dont nous dépensons cet argent, et non pas à accroître les dépenses.

D'ailleurs, avec le temps, on pourrait mieux répondre aux besoins de la population, éliminer le gaspillage et améliorer l'état de santé. Ce sera notre objectif. Nous allons nous concentrer sur les soins à domicile et sur la possibilité de vieillir chez soi en mettant à contribution le système de soins de santé, les prestataires de soins à domicile employés par l'État ou le secteur privé, mais aussi en pensant à la façon dont les maisons sont construites, à l'emplacement des bureaux des médecins et à

schools that are emptying of students. There is an opportunity here to change how we look after our health. I think that should be an essential part of the health care accord discussions.

The Chair: On behalf of the Standing Senate Committee on National Finance, I thank each of you for coming here and helping us with the part of this budget implementation bill that relates specifically to your areas of work and interest. It has been very helpful.

[Translation]

This morning we are continuing our consideration of Bill C-13, An Act to implement certain provisions of the 2011 budget as updated on June 6, 2011 and other measures.

It is those other measures that are of interest to our committee.

[English]

In our second panel this morning, we welcome Susan St. Amand, Chair; and Jillian Welch, Lawyer and Tax Consultant for Conference for Advanced Life Underwriting. We welcome also Dale Koeller, Vice President, Calvert Home Mortgage Investment Corporation; Barbara Amsden, Director, Investment Industry Association of Canada, accompanied by Debbie Pearl-Weinberg, General Tax Counsel, CIBC.

Each of you will have five minutes to make some introductory remarks. We are interested in knowing what initiative in the budget and the budget implementation act relates particularly to you and your position in relation to that initiative.

Susan St. Amand, Chair, Conference for Advanced Life Underwriting (CALU): Our concern relates to Bill C-13 and the individual pension plans.

I am Chair of the Conference for Advanced Life Underwriting. Joining me is Jillian Welch, who is CALU's tax consultant and a partner with Wilson & Partners.

Our brief provides more information on CALU and our sister organization, ADVOCIS. Our 10,000 members are largely self-employed, independent small business owners spread out across Canada. Each one of us advises approximately 300 families, many of whom are owners of small and medium size businesses. We spend much of our time assisting business owners with personal retirement planning and succession planning as well as providing advice on employer-sponsored retirement programs for their employees.

When the new IPP rules were first introduced last March, it was our understanding that the proposed changes were directed at a small group of business owners who were obtaining unintended tax benefits from their IPPs. Since then, many of our members have contacted us expressing concerns that the proposals result in

l'opportunité d'installer les bureaux de la santé publique dans les écoles qui se sont vidées de leurs élèves. Nous avons l'occasion de revoir la façon dont nous envisageons notre santé. Cela devrait être au cœur de toutes les discussions sur l'accord sur la santé.

Le président : Au nom du Comité sénatorial permanent des finances nationales, je tiens à remercier chacun et chacune de vous d'être venus nous aider avec la partie du projet de loi d'exécution du budget liée à votre domaine d'intérêt et de travail. Cela nous a été très utile.

[Français]

Ce matin nous continuons notre étude du projet de loi C-13, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget de 2011 mis à jour le 6 juin 2011 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Ce sont ces autres mesures qui intéressent notre comité.

[Traduction]

Notre deuxième groupe de témoins, ce matin, est composé de Susan St. Amand, présidente, et de Jillian Welch, avocate et conseillère fiscale, de la Conference for Advanced Life Underwriting; de Dale Koeller, vice-président de Calvert Home Mortgage Investment Corporation, et de Barbara Amsden, directrice de l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières, qui est accompagnée de Debbie Pearl-Weinberg, conseillère en droit fiscal à la CIBC.

Vous aurez chacun cinq minutes pour présenter des remarques liminaires. Nous voulons savoir quelles sont les mesures prévues au budget et dans la Loi sur la mise en œuvre du budget qui vous touchent plus particulièrement et ce que vous en pensez.

Susan St. Amand, présidente, Conference for Advanced Life Underwriting (CALU) : Nous traiterons des propositions sur les régimes de retraite individuels figurant dans le projet de loi C-13.

Je suis la présidente de la Conference for Advanced Life Underwriting. Je suis accompagnée de Jillian Welch, qui est notre conseillère en matière fiscale et associée chez Wilson & Partners.

Notre mémoire vous donne de plus amples détails sur la CALU et notre organisation sœur, ADVOCIS. Nos 10 000 membres sont essentiellement de petits entrepreneurs indépendants de toutes les régions du pays. Chacun d'entre nous prodigue des conseils à environ 300 familles dont bon nombre sont propriétaires d'une petite ou moyenne entreprise. Nous consacrons la majeure partie de notre temps à conseiller les entrepreneurs au chapitre de la planification de la retraite et de la planification successorale, ainsi qu'au chapitre des régimes de retraite d'employeurs.

Quand les nouvelles règles régissant les RRI ont été présentées en mars dernier, nous croyons que les changements proposés s'appliqueraient à un petit groupe d'entrepreneurs qui retireraient des avantages fiscaux indus de leurs RRI. Depuis, bon nombre de nos membres nous ont dit craindre que les changements proposés

some unintended consequences. These unintended consequences negatively impact the ability of small- and medium-sized business clients to participate in defined benefit style pension plans as a tool for their retirement and succession planning.

Based on that feedback, CALU decided it was an important issue and we provided a submission to Finance, noting a number of issues with the proposals and requesting more time for consultation. In spite of the short period of time for consultation, we were pleased to see the final IPP regulations contained a change designed to mitigate the impact of at least one of the proposals.

CALU, however, continues to have a fundamental concern with some of these proposals. We believe the IPP legislation challenges the ability of business owners and key employees to participate in retirement programs with similar terms and conditions available to employees in large private and public companies. This appears to be contrary to the government's intent on encouraging individuals to save for retirement. We also see this as a dangerous trend that seems to assume that small business owners will abuse employee benefit plans. We do not believe most of our clients or their professional advisors design these plans with the intention of "taking advantage" of the rules. We are concerned about this perception and the role it may play as a basis for the development of tax policy.

Jillian Welch, Lawyer and Tax Consultant, Conference for Advanced Life Underwriting (CALU): I wish to highlight one of the negative effects of the proposed IPP rules as they relate to the RRIF minimum withdrawal requirement.

As you are likely aware, some taxpayers, typically members of large defined benefit pension plans, have formed corporations as a transfer vehicle for the commuted value of their pension benefits. In doing so, they are able to create a pension surplus that is not subject to any withdrawal requirements, creating a tax deferral opportunity. The RRIF minimum payout requirement is being imposed on all IPPs in order to minimize this tax deferral opportunity.

It bears noting that this specific planning is not being undertaken by small business owners but by employees who create an arguably fictional employment relationship with a newly incorporated company that has been established for this purpose. However, the RRIF minimum withdrawal requirements will apply to any defined benefit plan with less than four members, regardless of how the surplus arose. We believe this provision could be better targeted to prevent the abuse while not affecting all IPPs.

It must also be appreciated that these rules will apply retroactively to any plan meeting the definition of an IPP. Whether the plan has been created to facilitate the transfer of pension benefits or one that had the good fortune of being in a surplus position due to strong investment performance, it will now be governed by these rules. Further, these rules will apply

aient des conséquences imprévues qui influeraient sur la capacité des petits et moyens entrepreneurs à participer à un régime à prestation déterminé pour leur retraite et leur succession.

À la lumière de ces observations, nous avons jugé l'enjeu suffisamment important pour présenter un mémoire au ministère des Finances dans lequel nous avons recensé divers problèmes et demandé plus de temps pour les consultations. En dépit du peu de temps qui a été consacré aux consultations, nous sommes heureux de constater que les règles définitives s'appliquant aux RRI ont été modifiées de façon à ce qu'au moins une des propositions ait une incidence moindre.

Nous avons néanmoins encore des préoccupations. Nous estimons que ces dispositions législatives sur les RRI empêcheront les entrepreneurs et leurs employés de participer à des régimes de retraite selon des modalités et conditions semblables à celles s'appliquant aux employés des grandes entreprises publiques et privées. Cela semble aller à l'encontre de l'intention du gouvernement, à savoir encourager les particuliers à épargner en vue de leur retraite. Cela nous semble aussi une tendance dangereuse qui semble tenir pour acquis que les petits entrepreneurs abuseront des régimes de prestation de retraite aux employés. À notre avis, la plupart de nos clients et des conseillers professionnels ne conçoivent pas ces régimes dans le but de « profiter » des règles. Cette perception nous inquiète, surtout si elle sous-tend l'élaboration des politiques fiscales.

Jillian Welch, avocate et conseillère fiscale, Conférence for Advanced Life Underwriting (CALU) : J'attire votre attention sur un des effets négatifs des règles proposées, soit celle portant sur l'obligation de retrait minimal d'un FERR.

Comme vous le savez sans doute, certains contribuables, généralement les adhérents à de grands régimes de pensions à prestations déterminées, ont constitué des sociétés pour transférer la valeur de rachat de leurs prestations de retraite. Ce faisant, ils créent un excédent qui ne fait l'objet d'aucune exigence de retrait, mais qui permet un report d'impôt. L'exigence de retrait minimal d'un FERR est imposée à tous les RRI pour que soient minimisées les possibilités de report d'impôt.

Notons que ce ne sont pas les propriétaires de petites entreprises qui agissent ainsi, mais bien les employés qui créent ce qu'on pourrait considérer une relation d'emploi fictive avec une nouvelle entreprise établie à cette seule fin. Or, l'exigence de retrait minimal d'un FERR s'applique à tout régime de retraite à prestations déterminées comptant moins de quatre membres, peu importe comment l'excédent s'est accumulé. Nous estimons qu'il faudrait mieux cibler cette disposition pour qu'elle prévienne les abus sans pour autant toucher tous les RRI.

Il faut aussi savoir que ces règles auront un effet rétroactif et s'appliqueront à tous les régimes correspondant à la définition d'un RRI. Que le régime ait été créé pour faciliter le transfert de prestations de retraite ou que l'on ait la chance d'avoir un excédent parce qu'on a fait de bons investissements, les règles s'appliqueront. Ces règles s'appliqueront aussi aux régimes qui n'étaient pas

even to plans that were previously not treated as IPPs simply because one or more members of the plan have terminated their participation and the number falls below four. We believe this concern needs to be addressed.

As our brief also notes, the Canada Revenue Agency, which reviews all newly created defined benefit pension plans already has the power in the legislation to deny registration or even deregister a plan that is formed for the purpose of sheltering a pension surplus. There have been two Federal Court of Appeal decisions that support the CRA's position. We query whether these new rules are necessary given the courts have confirmed the CRA's ability to challenge these types of plans.

The RRIF minimum withdrawal rules can also lead to a situation where an IPP goes from a surplus to a deficit position, thereby requiring a small business to make additional contributions to both fund the promised benefits and to meet its obligations under provincial pension legislation. We believe this runs counter to recent federal initiatives designed to prevent pension shortfalls by allowing the retention of higher surplus levels in a defined benefit plan.

Finally, the use of the RRIF minimum rules as a basis for determining the payout of any surplus under an IPP is a significant concern. These rules were last updated in 1992. Over the past 20 years, there has been significant change in both interest rates and life expectancies that influence that legislated formula. We find it disconcerting that this rule is now also being imposed on IPPs. If the government feels there is a need to apply a minimum payout rule to IPPs to address the surplus issue, we believe there are better ways to do this.

Ms. St. Amand: We have a request we hope you will support. We think it is quite appropriate that the government proceed with passing this budget bill. However, we would like to ask the committee to strongly urge the Department of Finance to consult with CALU and other interested parties to see if additional regulatory changes could be made to address the unintended consequences the new provision might have on tax payers.

We thank you for your time and attention, and we would be pleased to answer any questions you might have at the appropriate time.

The Chair: The unintended consequences are something we always look for. We appreciate your bringing that matter to our attention.

Dale Koeller, Vice President, Calvert Home Mortgage Investment Corporation: Mr. Chair and senators on the Standing Senate Committee on National Finance, good morning.

auparavant traités comme des RRI dès qu'un membre du régime se retire et que le nombre de participants devient inférieur à quatre. Nous croyons que cela devrait aussi être corrigé.

Comme l'indique aussi notre mémoire, l'Agence du revenu du Canada qui examine tous les nouveaux régimes de retraite à prestations déterminées a déjà le pouvoir de refuser ou d'annuler l'enregistrement d'un régime constitué pour mettre à l'abri de l'impôt un excédent. La Cour d'appel fédérale a rendu deux décisions confirmant la position de l'ARC. Nous doutons que ces nouvelles règles soient nécessaires étant donné que les tribunaux ont confirmé le pouvoir de l'ARC de refuser ou d'annuler l'enregistrement de ces régimes.

Les exigences de retrait minimal du FERR pourraient aussi amener des RRI à passer d'une position excédentaire à une position déficitaire, ce qui obligerait le petit entrepreneur à faire des cotisations supplémentaires pour financer les prestations promises et remplir les obligations que lui impose la Loi provinciale sur les pensions de retraite. Selon nous, ça va à l'encontre des initiatives prises récemment par le gouvernement fédéral en vue de prévenir le manque à gagner dans les pensions de retraite en permettant des excédents plus élevés dans les régimes à prestations déterminées.

Enfin, que l'on utilise les règles du paiement minimal des FERR pour déterminer le paiement de tout excédent d'un RRI nous préoccupe. Ces règles ont été mises à jour la dernière fois en 1992. Au cours des 20 dernières années, les taux d'intérêt et l'espérance de vie ont beaucoup changé et cela a une incidence sur la formule prévue par la loi. Nous ne comprenons pas que l'on veuille maintenant imposer cette règle aux RRI. Si le gouvernement juge nécessaire d'appliquer une règle de paiement minimal aux RRI pour régler le problème de l'excédent, nous sommes d'avis qu'il y a de meilleures façons de faire.

Mme St. Amand : Nous présentons maintenant une demande dans l'espoir que vous l'appuyiez. Nous appuyons l'adoption de ce projet de loi de mise en œuvre du budget. Toutefois, nous demandons à votre comité d'encourager fortement le ministère des Finances à consulter notre organisation et les autres intéressés pour déterminer si d'autres modifications réglementaires ne pourraient être apportées pour minimiser les conséquences imprévues que les nouvelles dispositions pourraient avoir sur les contribuables.

Nous vous remercions de votre attention et nous serons heureuses de répondre à vos questions.

Le président : Nous nous intéressons toujours aux conséquences imprévues. Nous vous remercions d'avoir attiré notre attention sur cette question.

Dale Koeller, vice-président, Calvert Home Mortgage Investment Corporation : Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité permanent du Sénat sur les finances nationales, bonjour.

[Translation]

It is a great pleasure for me to speak to you today.

[English]

I consider it a great opportunity to speak about a matter that affects many honest Canadians, not just business people but also the thousands of people who rely on the specialized services of mortgage investment corporations. A mortgage investment corporation, known as a MIC, is a business structure created by an act of Parliament in 1975 to increase investment in the mortgage sector and to make home ownership more accessible to Canadians. MIC shares have been eligible for registered accounts, RRSP and RRIIFs since their creation. We represent a billion dollar plus industry in Ontario, British Columbia and Alberta alone. Our mortgage funding supports and creates jobs, from plumbers to builders to entrepreneurs in other industries.

The Income Tax Act outlines stringent criteria to maintain eligibility as a MIC. Among the rules is an ownership limit of 25 per cent for a shareholder. The related parties counted together in this 25 per cent include a spouse and minor children. These rules were legislated in the 1990s.

Bill C-13 will limit ownership from 10 per cent to 25 per cent in order to maintain registered account status. In addition, the related parties counted in the new ownership cap will be extended from spouse and minor children to any blood relative.

Let me assure you that, firstly, MICs are not tax-avoidance schemes. Secondly, there is no relationship between ownership of more than 10 per cent of a MIC and tax-avoidance schemes.

The proposals in Bill C-13 do not effectively target the tax schemes that the Department of Finance and Canada Revenue Agency are concerned about, but they will definitely affect legitimate business and investment. It is as if we will be failing an entire classroom of students due to the cheating of a small number of students in the school. We cannot be certain that any or all of the cheaters will be in that classroom at all. However, we can be certain that honest and productive students will be.

I am not alone in these concerns. I have gathered a list of over 65 MICs that are seriously concerned about the effects of Bill C-13. Perhaps more convincing, the Joint Committee on Taxation of the Canadian Bar Association and the Canadian Institute of Chartered Accountants have written to the Department of Finance to express, "serious concerns that the scope of the proposed changes go far beyond what is needed to prevent the abuses and will have adverse implications on what have, until now, been long-standing, acceptable investments for registered accounts. We also seriously question the impact that the proposed rules will have on the ability of taxpayers to rearrange their existing business arrangements and

[Français]

C'est un grand plaisir de m'adresser à vous aujourd'hui.

[Traduction]

C'est véritablement une chance pour moi que de vous entretenir des questions qui touchent les honnêtes Canadiens, pas seulement les gens d'affaires, mais aussi les milliers de particuliers qui comptent sur les services spécialisés des sociétés de placement hypothécaire. Une société de placement hypothécaire, une SPH, est une structure d'affaires créée par une loi du Parlement en 1975 pour stimuler les investissements dans les hypothèques et faciliter l'achat d'une maison par les Canadiens. Les actions des SPH sont admissibles aux comptes enregistrés, aux REER et aux FERR depuis leur création. Notre secteur représente plus de 1 milliard de dollars pour l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta. Nos hypothèques créent et favorisent l'emploi, des plombiers aux constructeurs en passant par les entrepreneurs des autres secteurs.

La Loi de l'impôt sur le revenu décrit les critères stricts s'appliquant aux SPH. Entre autres conditions, aucun actionnaire ne peut être propriétaire de plus de 25 p. 100 des actions. Les actions détenues par un actionnaire ainsi que celles appartenant à son époux ou conjoint de fait et à ses enfants mineurs ne peuvent dépasser 25 p. 100 des actions totales. Ces règles ont été ajoutées à la loi dans les années 1990.

Le projet de loi C-13 limitera la propriété de 10 p. 100 à 25 p. 100 pour maintenir le statut de compte enregistré. De plus, les parties liées ne se limiteront plus aux conjoints et aux enfants mineurs mais s'entendront aussi de tout parent par le sang.

Premièrement, je veux vous assurer que les SPH ne sont pas des mesures d'évitement fiscales. Deuxièmement, il n'y a pas de relation entre la participation de plus de 10 p. 100 dans une SPH et les mesures d'évitement fiscales.

Les propositions du projet de loi C-13 ne ciblent pas de façon efficace les mesures fiscales qui inquiètent le ministère des Finances et l'Agence du revenu du Canada, mais elles auront assurément un effet sur les investissements et les entreprises légitimes. C'est comme si nous faisons échouer toute une classe d'étudiants parce qu'il y a un petit groupe de tricheurs dans l'école. Nous ne pouvons savoir avec certitude que les tricheurs sont dans cette classe. Cependant, nous pouvons être certains que des étudiants honnêtes et productifs le sont.

Je ne suis pas le seul avec ces inquiétudes. J'ai réuni une liste de plus de 65 SPH qui s'inquiètent profondément des conséquences du projet de loi C-13. Ce qui est encore plus convaincant, c'est une lettre envoyée au ministère des Finances par le Comité mixte sur la fiscalité de l'Association du Barreau canadien et de l'Institut canadien des comptables agréés et qui exprime leurs « inquiétudes graves que la portée des changements proposés dépasse largement ce qui est nécessaire pour empêcher les abus et auront des conséquences négatives sur ce qui ont été, jusqu'à maintenant et depuis longtemps, des investissements acceptables pour les comptes enregistrés. Nous mettons également sérieusement en doute les conséquences que les

investments acquired under clear and unambiguous rules on a timely basis . . . Moreover, we are quite concerned about the future impact that the proposed changes will have on the ability to promote private investments with funds in registered accounts and that this may curtail what has been a significant source of capital growth in the Canadian economy.”

In their letter, they go on to point out a number of difficulties with the proposed legislation and offer over 15 recommendations.

I am not a tax professional, nor am I a lawyer; however, the top associations of these professions have serious concerns about the proposed legislation. Their respected opinions underline my concerns, and they are worthy of the government’s careful review.

Punishing those who own more than 10 per cent of a MIC is not productive. There will likely be MICs that will be shut down as a result. Some are already declining mortgage transactions based only on these proposals. Affected shareholders will be subject to punitive taxes where no tax-avoidance schemes are present. Some will have to deregister their entire retirement savings due to these rules. I assure you that these include Canadians at all income levels, including low.

Particularly disconcerting is the effect on regular related parties of counting a broader group in the related-party ownership cap. This change in policy direction with regard to MICs punishes small investors and small companies. As with the ownership cap by percentage, there is no inherent relationship between broader related parties and tax-avoidance schemes.

MICs have no objection to targeting tax-avoidance schemes. In fact, we applaud it. These kinds of schemes do no favours for legitimate lending businesses like ours, and we applaud the government for the intent of Bill C-13. However, we lament the adverse effects it will have on productive and legitimate businesses. We have suggestions to help you prevent schemes, without negative and undue effects on MICs. We can help you make this work more fairly. Again, thank you for the opportunity to share this information with you, and thank you for your leadership in the Senate. I look forward to any questions you may have.

The Chair: Mr. Koeller, are you able to provide us with a copy of that joint letter so that we can see your quotation in context?

Mr. Koeller: Certainly.

Barbara Amsden, Director, Investment Industry Association of Canada (IIAC): It is an honour to appear before you on behalf of the Investment Industry Association of Canada, IIAC, and our

règles proposées auront sur la capacité des contribuables de réorganiser leurs ententes et leurs investissements commerciaux acquis en vertu de règles claires au moment opportun [...] De plus, nous sommes très inquiets des conséquences à venir des changements proposés sur la capacité de promouvoir les investissements privés contenant des comptes enregistrés, ce qui pourrait restreindre une source significative de croissance du capital pour l’économie canadienne. »

Dans leur lettre, ils soulignent un certain nombre de problèmes du projet de loi et proposent plus de 15 recommandations.

Je ne suis pas un fiscaliste ni un avocat; cependant, les associations qui chapeautent ces professions sont gravement préoccupées par le projet de loi. Leurs opinions qui méritent le respect correspondent à mes inquiétudes, et elles méritent un examen attentif de la part du gouvernement.

Punir ceux qui possèdent plus de 10 p. 100 d’une SPH n’est pas productif. Il y aura sûrement des SPH qui devront fermer si c’est le cas. Certaines refusent déjà des transactions hypothécaires suite à ces projets de changement. Les actionnaires touchés feront l’objet d’impôt punitif alors qu’aucune mesure d’évitement fiscale n’est présente. Certains devront transférer toutes leurs économies de retraite à des comptes non enregistrés à cause de ces règles. Je vous assure que cela comprend des Canadiens de tous les niveaux de revenus, y compris ceux à faible revenu.

L’effet d’inclure un groupe plus large à la limite de participation des personnes liées est particulièrement troublant sur les personnes liées régulières. Ce changement d’orientation politique pour les SPH punit les petits investisseurs et les petites entreprises. Tout comme la limite de participation en pourcentage, il n’y a pas de relation intrinsèque entre une catégorie plus étendue de personnes liées et les mesures d’évitement fiscales.

Les SPH ne s’objectent pas à cibler les mesures d’évitement fiscales. En fait, nous applaudissons un tel objectif. Ce genre de mesures ne favorise pas les entreprises de prêts légitimes comme les nôtres, et nous félicitons le gouvernement pour l’objectif du projet de loi C-13. Cependant, nous déplorons les conséquences négatives qu’il aura sur les entreprises légitimes et productives. Nous avons des suggestions pour vous aider à empêcher ces mesures, sans effets négatifs et indus sur les SPH. Nous pouvons vous aider à faire fonctionner le système de façon plus équitable. Encore une fois, merci de m’avoir donné l’occasion de vous communiquer ces renseignements, et merci de jouer un rôle moteur au Sénat. Je suis prêt à répondre à vos questions.

Le président : Monsieur Koeller, pouvez-vous nous fournir une copie de cette lettre du comité mixte pour que nous puissions voir votre citation dans son contexte?

M. Koeller : Bien sûr.

Barbara Amsden, directrice, Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM) : Je suis heureuse de comparaître devant vous afin de représenter l’Association canadienne du

180 members, to provide comments regarding Bill C-13's RRSP and RRIF rulings. I do not think there is much that overlaps Mr. Koeller's comments, but I will try to avoid anything that does.

[*Translation*]

My name is Barbara Amsden, and I am Director of the Investment Industry Association of Canada. I am accompanied by Debbie Pearl-Weinberg, General Tax Counsel at CIBC.

[*English*]

Ms. Pearl-Weinberg is here representing the IIAC's tax committee. Our comments reflect our members' experience with the needs and concerns of Canadians and Canadian companies with respect to retirement savings.

Our members agree with Department of Finance and Canada Revenue Agency concerns over the past use of registered plans in a way that the government did not intend, and we agree with the need for anti-avoidance rules. We believe, however, that the measures taken to prevent those who deliberately try to take advantage of the tax laws beyond what was intended, should not be implemented at the expense of honest taxpayers who are holding \$700 billion in RRSPs and RRIFs.

Before going into specifics, I would like to correct a possible misconception that may have arisen from earlier testimony to this committee. Last week, Senator Runciman asked whether there was anything that could be done to deal with the inappropriate tax results that the legislation was to address, in a retroactive way. The reply was: "Certainly the rules that are in Bill C-13 apply on a prospective basis."

First, the 2011 budget said that the government had successfully challenged a number of these schemes under existing rules of the Income Tax Act.

Second, some measures in Bill C-13, which took effect as of March 23, 2011, will have an impact on people with certain holdings acquired before that time. Some investors will view other changes as retroactive to March 22, due to delays in finalizing and publicizing the new requirements.

One of the new rules' transition periods was almost over by the time the budget passed. As of yet, while we have been working with the Department of Finance and the CRA, there has still been no public communication, that we are aware of, by the government, regarding the anti-avoidance proposals that will affect Canadians. As will be appreciated, there are public relations issues to be dealt with, associated with RRIF and RRSP holders and with companies relying on private placement and public funding.

commerce des valeurs mobilières, l'ACCVM, et nos 180 membres, et de vous fournir des commentaires sur les règles à propos des REER et des FERR figurant dans le projet de loi C-13. Je pense que mes observations ne chevauchent pas vraiment celles de M. Koeller, mais j'essaierai de toute façon d'éviter les répétitions.

[*Français*]

Je m'appelle Barbara Amsden et je suis directrice de l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières. Je suis accompagnée de Debbie Pearl-Weinberg, conseillère d'impôt foncier général à la CIBC.

[*Traduction*]

Je suis accompagnée de Mme Pearl-Weinberg, du comité de l'impôt de l'ACCVM. Nos commentaires sont issus de l'expérience de nos membres en ce qui concerne les besoins et les préoccupations des Canadiens, ainsi que des sociétés canadiennes, en matière d'épargne-retraite.

Nos membres partagent les préoccupations du ministère des Finances et de l'Agence du revenu du Canada quant à la façon dont les plans enregistrés ont été utilisés par le passé d'une façon qui ne correspondait pas aux intentions du gouvernement; nous estimons que des règles anti-évitement étaient nécessaires. Toutefois, nous pensons que les mesures prises pour éviter l'exploitation systématique des lois de l'impôt à des fins non prévues ne devraient pas être mises en œuvre aux dépens des contribuables honnêtes qui détiennent 700 milliards de dollars en REER et FERR.

Avant d'explorer la question plus avant, laissez-moi corriger une erreur possible résultant d'un témoignage entendu plus tôt par le comité. La semaine dernière, le sénateur Runciman a demandé s'il était possible de remédier de façon rétroactive aux résultats inappropriés des règles d'impôt que le projet de loi souhaitait modifier. La réponse a été : « Les règles du projet de loi C-13 s'appliqueront évidemment de manière prospective. »

Tout d'abord, le budget 2011 indiquait que le gouvernement avait contesté avec succès un certain nombre de ces stratagèmes en vertu des règles actuelles de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Deuxièmement, certaines mesures du projet de loi C-13, qui est entré en vigueur le 23 mars 2011, auront des répercussions sur des gens détenant des actifs acquis avant cette date. Certains investisseurs considéreront d'autres changements comme rétroactifs au 22 mars, du fait des retards dans l'adoption de la version définitive et dans la publication des nouvelles exigences.

Le temps que le budget soit adopté, l'une des périodes de transition des nouvelles règles était pratiquement achevée. À l'heure où nous nous parlons, malgré notre collaboration avec le ministère des Finances et l'ARC, le gouvernement n'a toujours pas émis de communiqué sur les propositions d'anti-évitement qui affecteront les Canadiens, du moins, pas à notre connaissance. Vous comprendrez qu'il y a des questions de relations publiques à régler, liées aux détenteurs de FERR et de REER, ainsi qu'aux sociétés reposant sur l'investissement privé et le financement public.

We have three areas of concern. The first one is prohibited investments.

Some of the qualified investments that Canadians held in their RRSPs and RRIF's became, as of March 23, prohibited investments. While the harsh penalty tax on the acquisition of a prohibited investment only applies to assets acquired after March 22, the tax on income and gains earned on prohibited investments applies even to assets held prior to this.

This will affect, in certain cases, shares of small businesses whose owners have risked their savings to fund their companies from their RRSPs, under a long-standing, government-sponsored tax initiative to promote investment in small business. Some of these individuals now find themselves subject to tax on income and gains earned on those investments in their RRSPs. Although transitional rules may reduce the rate of tax for a period of time, that is not a satisfactory result for someone saving for their retirement.

Some RRSP and RRIF holders have no reasonable method of getting prohibited investments out of their RRSPs without incurring a large tax liability, as they do not have sufficient assets outside the registered plan to conduct a swap, and there may not be a willing buyer. Where they are personally involved in those companies, they may not wish to find an outside buyer or be forced by a sudden change in tax policy to rearrange their long-term plans for their business's development.

Bill C-13 will also affect some mutual fund investors. In some situations, it will be impossible for RRSP and RRIF holders to know if they are offside of the new rules, as they can become offside and then go back onside as individuals purchase and sell the units or shares. Draft income tax regulations will not help in all situations, and investors are unsure, without seeing the final versions of the regulations, if they should redeem units or not.

The second issue is nonqualified investments. Bill C-13 changes the penalty tax regime applicable to nonqualified investments in a registered plan. One change impacts investments that were qualified investments when purchased and become nonqualified later, such as by becoming delisted. Where this occurred prior to March 23, a 1 per cent per month tax applies until the security is removed. Under Bill C-13, where this occurs after March 22, the RRSP or RRIF holder will be subject to a one-time, refundable tax of 50 per cent of the value of assets acquired after March 22.

Now, nearly nine months after the budget, with the tax year-end less than a month away, we believe that neither financial institutions nor the CRA itself are ready for some of the changes required by Bill C-13, due to outstanding questions on complicated rules, hoped for amendments to the proposals, and the extent of required

Nous avons trois domaines de préoccupation. Le premier est celui des placements interdits.

Certains des investissements autorisés que détenaient les Canadiens dans leurs REER ou leurs FERR sont devenus, à compter du 23 mars, des placements interdits. D'accord, le sévère impôt de pénalité sur l'acquisition d'un placement interdit s'applique seulement aux actifs acquis après le 22 mars, mais l'impôt sur les revenus et les plus values rapportés par des placements interdits s'applique aussi à des actifs détenus avant cette date.

Dans certains cas, cela nuira aux actions de petites entreprises dans lesquelles leurs propriétaires ont risqué leurs économies, utilisant leurs REER pour financer leurs sociétés, en vertu d'une initiative fiscale parrainée par le gouvernement depuis longtemps pour promouvoir l'investissement dans les petites entreprises. Certains de ces particuliers sont désormais tenus de payer des impôts sur le revenu et les plus values engendrées par ces investissements dans leurs REER. Des règles de transition peuvent réduire le taux d'imposition pendant un certain temps, mais ce n'est pas un résultat satisfaisant pour quelqu'un faisant des économies pour la retraite.

Certains détenteurs de REER et de FERR ne disposent pas d'un moyen raisonnable pour sortir le placement interdit de leurs REER sans s'exposer à de lourds impôts, vu qu'ils ne détiennent pas assez d'actifs hors du régime enregistré ou vu qu'ils ne trouvent pas nécessairement d'acquéreurs. De plus, s'ils s'investissent personnellement dans les sociétés en question, ils ne souhaitent pas nécessairement trouver un acheteur du dehors ni être contraints, vu un changement soudain dans la politique d'impôt, à revoir leur plan à long terme de développement de leur entreprise.

Le projet de loi C-13 touchera également certains investisseurs en fonds mutuels. Dans certaines situations, il sera impossible pour les détenteurs de REER ou de FERR de savoir s'ils respectent les règles, puisque leur situation pourrait changer avec l'achat ou la vente individuelle d'unités ou de parts. Le projet de règlement sur l'impôt sur le revenu ne sera pas utile dans toutes les situations, et les investisseurs ne savent pas, avant d'avoir vu la version finale du règlement, s'ils devraient racheter les unités ou pas.

Le deuxième enjeu concerne les investissements non admissibles. Le projet de loi C-13 modifie la pénalité fiscale s'appliquant aux placements non admissibles détenus dans un régime enregistré. Un changement concerne les investissements qui étaient admissibles lorsqu'ils ont été achetés et deviennent non admissibles plus tard, par exemple s'ils sont radiés. Si cela s'est produit avant le 23 mars, un impôt mensuel de 1 p. 100 s'applique jusqu'à ce que la valeur soit retirée. Avec le projet de loi C-13, si cela a lieu après le 22 mars, le détenteur du REER ou FERR devra payer un impôt remboursable non récurrent de 50 p. 100 de la valeur de tous les titres acquis après le 22 mars.

Maintenant, près de neuf mois après le budget, et à moins d'un mois de la fin de l'année d'imposition, nous croyons que ni les institutions financières, ni l'ARC sont prêtes pour les changements exigés par le projet de loi C-13, à cause de questions qui demeurent au sujet de règles complexes, de modifications attendues aux

systems and procedural changes. For instance, financial institutions essentially continued to charge the 1 per cent penalty tax even when a security became nonqualified after March 22, as the draft legislation was not introduced until August, and systems and operational changes could not be made without clarification from Finance and the CRA. How can reimbursing the 1 per cent charged, advising the CRA which Canadians have such investments and having the CRA charge the penalty tax of 50 per cent of the fair market value of the non-qualified investments to the investor, be rectified efficiently?

A third issue is swaps: transfers of securities between registered and non-registered accounts. Proposed changes to the existing rules will subject RRSP or RRIF holders to a penalty tax of 100 per cent of the fair market value of any future increase in the value of assets swapped or income from such assets. That is an important change.

We believe and understand that staff of the Department of Finance agrees that the majority of swaps would not be considered offensive. However, Finance and CRA are concerned about the ability to identify and stop unacceptable swap transactions from occurring. As the vast majority of swaps are likely to be legitimate, preventing them altogether will be problematic for many Canadian investors. For example, it will be no longer possible for a senior to swap to get emergency cash from a RRSP or to make the minimum required cash payments from a RRIF, both of which are immediately taxable transactions, without selling a security that has dropped significantly in value. This has been particularly relevant in the past couple of years and could be relevant again depending on what happens in Europe. It will not be possible for a small business owner to use a swap so that he or she does not have to sell a share of a private business.

In conclusion, we know it is late in the process to make changes to this bill. We have been working, and are continuing to work, with Finance for some changes by regulation and with the CRA for some administrative relief. However, this is not enough. If the recommendations included in an attachment to my remarks cannot be made at this stage in the legislative process, we respectfully request that the committee, as a minimum, seek Finance's immediate public notification of retroactive relieving changes back to March 22, or in slightly different cases as you will see in the attachments, that can be shown to be in the interests of honest taxpayers. Changes could be added to a draft technical bill legislation issued on October 31.

Why we believe the intended changes and, in particular, reasonable grandfathering periods, need to be announced quickly is simple: If Bill C-13's RRSP and RRIF provisions are implemented as drafted, it will confusing and costly for

propositions et de l'étendue des changements nécessaires aux systèmes et aux procédures. Par exemple, les institutions financières ont généralement continué de percevoir la pénalité d'impôt de 1 p. 100 même lorsqu'un titre devenait non admissible après le 22 mars, puisque le projet de loi n'a pas été déposé avant août, et les changements aux systèmes et aux opérations ne pouvaient être faits sans des éclaircissements de la part des Finances et de l'ARC. Comment peut-on procéder de manière efficace pour rembourser le 1 p. 100 perçu, informer l'ARC du nom des Canadiens qui avaient de tels investissements et demander à l'ARC de percevoir la pénalité d'impôt de 50 p. 100 de la juste valeur marchande des investissements non admissibles auprès des investisseurs?

Un troisième enjeu concerne les échanges. Le transfert de titres entre des comptes enregistrés et non enregistrés. Les changements proposés aux règles existantes assujettiront les détenteurs de REER et de FERR à une pénalité d'impôt de 100 p. 100 de la juste valeur de marché de toute augmentation future de la valeur des titres échangés ou de revenus provenant de tels actifs. C'est un changement important.

Nous croyons et comprenons que le personnel du ministère des Finances convient que la majorité des échanges ne serait pas considérée comme contrevenant à la loi. Cependant, le ministère des Finances et l'ARC s'inquiètent de la capacité de repérer les échanges inacceptables et d'y mettre fin. Comme la vaste majorité des échanges seront probablement légitimes, les empêcher tous poserait problème à de nombreux investisseurs canadiens. Par exemple, il ne sera plus possible pour une personne âgée de faire un échange pour obtenir des fonds d'urgence d'un REER ou de faire le paiement minimum comptant d'un FERR, deux transactions immédiatement imposables, sans vendre le titre qui a perdu beaucoup de valeur. C'est une situation qu'on a beaucoup vue au cours des deux dernières années et que l'on pourrait revoir encore selon ce qui se passe en Europe. Il ne sera possible pour le propriétaire d'une petite entreprise de faire un échange afin de ne pas avoir à vendre une part d'une entreprise privée.

En conclusion, nous savons qu'il est tard pour apporter des changements à ce projet de loi. Nous avons travaillé, et nous continuerons de le faire, avec le ministère des Finances pour obtenir des changements au règlement et avec l'ARC pour obtenir un allègement administratif. Cependant, ce n'est pas suffisant. Si les recommandations jointes à mon exposé ne peuvent pas être faites à cette étape du processus législatif, nous demandons respectueusement au comité qu'à tout le moins il demande au ministère des Finances d'émettre un avis public immédiat sur des allègements rétroactifs liés aux changements remontant au 22 mars, ou dans d'autres cas un peu différents, comme vous le verrez dans les pièces jointes, qui serait dans l'intérêt des contribuables honnêtes. Les changements pourraient être ajoutés à un projet de loi technique publié le 31 octobre.

Nous croyons que les changements prévus et, en particulier, des périodes raisonnables de protection des droits acquis doivent être annoncées rapidement, car si les dispositions du projet de loi C-13 touchant les REER et les FEER sont mises en œuvre telles

investors, the CRA and financial institutions; and investors in the CRA will have to deal with numerous refund requests. In contrast, at a time of considerable pessimism about the global economy, the changes proposed to address unintended consequences, as the chair made reference, of the RRSP and RRIF provisions will be welcomed by honest Canadians looking for some good news this holiday season.

The Chair: You provided us with a sheet of recommendations. Is that a repetition?

Ms. Amsden: The recommendations are covered in the submission we made to the committee. We have refined a few of them. I apologize for not having the entire remarks available in French, but we continued to work through the night and the morning on some of them. The attachment is in French, and we will be sending the full document in French, probably by the end of today or early tomorrow.

Senator Marshall: I would like to start with a question to Ms. St. Amand and Ms. Welch. You talked about corporations formed as a transfer vehicle and about the pension surplus created and the tax deferral opportunity. You said that you believe this provision needs to be better targeted to prevent abuse, while not impacting other IPPs. Is that difficult to do? It seems that there has to be a conscious effort to identify who is bona fide and not avoiding taxes and who falls into the other category. Could you talk about that? Would that be difficult to do?

Ms. Welch: No, I do not believe so. In fact, the CRA has been doing it, which resulted in two court cases where CRA's ability to deregister a plan where they thought inappropriate planning had occurred was supported and confirmed by the courts.

Ms. St. Amand: That is a good question. Each pension plan has to go through a process to be approved. There is an opportunity each time to look at the pension plan to be registered and to say whether it is legitimate. It is actually not that difficult to determine.

Senator Marshall: It is black and white, is it? I would have expected more shades of grey and that various subjective decisions would be made as you go through the list of questions. You are saying that it is not subjective at all.

Ms. Welch: The particular instance of inappropriate planning that was the intended focus of the rules would be identified easily when you look to the source of the funds being moved to the IPP. Typically, the inappropriate planning occurs when a pension transfer is affected from an existing defined benefit pension plan that provided benefits at a certain level and the amount that is able to be transferred out to the newly established plan. The newly established plan has different benefit levels that create a significant surplus immediately. By understanding the source of funds, the CRA would be able to identify easily any instances of inappropriate planning.

quelles, cela ne sera pas clair et coûtera cher aux investisseurs, à l'ARC et aux institutions financières; et les investisseurs de l'ARC auront à traiter de nombreuses demandes de remboursement. Au contraire, dans une période de pessimisme considérable vis-à-vis de l'économie mondiale, les changements proposés pour corriger des conséquences imprévues, comme l'a dit le président, aux dispositions touchant aux REER et aux FEER seront bien accueillis par les honnêtes Canadiens qui aimeraient entendre de bonnes nouvelles dans cette période des fêtes.

Le président : Vous nous avez fourni une liste de recommandations. Est-ce la même liste?

Mme Amsden : Les recommandations se trouvent dans le mémoire que nous avons transmis au comité. Nous en avons précisé quelques-unes. Je suis désolée de ne pas avoir tout l'exposé disponible en français, mais nous avons continué à y travailler cette nuit et ce matin. La pièce jointe est en français, et nous enverrons l'ensemble du document en français, probablement d'ici la fin de la journée ou tôt demain.

Le sénateur Marshall : J'aimerais commencer avec une question à madame St. Amand et à madame Welch. Vous avez parlé d'entreprises constituées en véhicule de transfert, de surplus de retraite accumulés et de possibilité de report d'impôt. Vous dites que vous pensez que cette disposition doit être mieux ciblée afin d'empêcher les abus, tout en ne touchant pas les autres RRI. Est-ce difficile à faire? Il semble y avoir eu un effort conscient pour déterminer qui est de bonne foi et n'essaie pas d'éviter l'impôt, et qui se trouve dans l'autre catégorie. Pourriez-vous nous en parler? Est-ce que cela serait difficile à faire?

Mme Welch : Non, je ne crois pas. En fait, l'ARC l'a déjà fait, ce qui a mené à deux affaires judiciaires dans lesquelles la capacité de l'ARC de retirer l'enregistrement d'un régime pour lequel l'agence croyait qu'il y avait eu une planification inappropriée a été appuyée et confirmée par les tribunaux.

Mme St. Amand : C'est une bonne question. Chaque régime de retraite doit passer par un processus pour être approuvé. Il est possible à chaque fois d'examiner le régime de retraite qui veut être enregistré pour savoir s'il est légitime. Cela n'est pas difficile à voir.

Le sénateur Marshall : C'est blanc ou noir, n'est-ce pas? Je me serais attendue à plus de tons de gris et qu'il y ait des décisions subjectives lorsque l'on parcourt la liste de questions. Vous dites que ce n'est pas du tout subjectif.

Mme Welch : Cet exemple particulier de planification inappropriée ciblée par les règles serait facilement détectable en examinant la source des fonds transférés au RRI. Normalement, la planification inappropriée se produit lorsqu'un transfert de retraite provient d'un régime de retraite à prestations déterminées existant qui fournissait des prestations à un certain niveau et le montant qui peut être transféré vers un nouveau régime. Le nouveau régime a des niveaux de prestations différents qui créent un surplus immédiat. En comprenant la source des fonds, l'ARC pourrait facilement détecter tout cas de planification inappropriée.

Senator Marshall: You talked about families and said that each of you advises approximately 300 families. How many families would be impacted? That is your group, but how pervasive is this problem?

Ms. St. Amand: There are about 16,000 individual pension plans, which is not a huge number. In our remarks, we note that it changes whether you have three people involved in the pension plan or four people involved. That number varies. If you had four people and you dropped down to three, you are caught now by the regulations. However, if you go back up to four people you will not be caught by them again. It is difficult to determine the exact amount.

Senator Marshall: You said in your concluding remarks that you would support the passing of the budget bill and that the clarification could be made through the regulations?

Ms. St. Amand: Yes. We believe that the fix for these unintended consequences could be relatively easily dealt with through the regulations.

Senator Ringuette: I am trying to envision the different scenarios in your comments. My first question is: What event has triggered this proposed legislation?

Debbie Pearl-Weinberg, General Tax Counsel, CIBC, Investment Industry Association of Canada (IIAC): The tax avoidance legislation that is now applicable to RRSPs and RRIFs essentially maps what was done previously with TFSAs. It was meant to address some abuses that they were seeing quickly happen within TFSAs. The difference between TFSAs and RRSPs is that there were such small amounts in TFSAs that the effect is not as harsh to people. As well, you can always take an asset out of a TFSA without tax consequences and put something else in at a later date, perhaps the next calendar year. Taxpayers are not subject to the same negative tax consequences with TRSAs.

The Chair: To clarify for the record, a TFSA is a tax-free savings account.

Ms. Amsden: With the tax-free savings accounts, as Ms. Pearl-Weinberg said, you can put the money back in. With Registered Retirement Savings Plans, one of our examples was a person needing to take out cash from a RRSP for an emergency of some kind and not being able to gain back that deduction room. It is difficult for people who have been out of work during the past couple of years. For them, it is almost like a triple whammy. They have to take money out, cannot put it back in at that level and they do not have the protection. That is probably an issue for this committee or the House of Commons committee to consider at a later time. That part of the difference is behind one of our particular concerns in this area from a retirement savings perspective.

Senator Ringuette: My other question is: I assume, maybe wrongly, that the Canada Revenue Agency and the Department of Finance have been consulting with you with regard to how to

Le sénateur Marshall : Vous avez parlé de familles et avez dit que chacune d'entre vous conseille environ 300 familles. Combien de familles seraient touchées? C'est là votre groupe, mais est-ce que ce problème est généralisé?

Mme St. Amand : Il y a environ 16 000 régimes de retraite individuels, ce qui n'est pas énorme. Dans notre exposé, nous avons indiqué que cela varie selon qu'il y ait trois ou quatre personnes qui participent au régime de retraite. Ce chiffre varie. S'il y avait quatre personnes et que l'on passait à trois, vous êtes maintenant assujéti au règlement. Cependant, si vous retournez à quatre personnes, vous n'y serez plus assujéti. Il est difficile de déterminer quel est le nombre exact.

Le sénateur Marshall : En conclusion, vous avez dit que vous appuieriez l'adoption du projet de loi de mise en œuvre du budget et que cette décision pouvait être faite grâce au règlement?

Mme St. Amand : Oui. Nous pensons que ces conséquences imprévues pourraient être éliminées assez facilement grâce au règlement.

Le sénateur Ringuette : J'essaie de voir les différents scénarios dans vos observations. La première question est la suivante : quel événement a donné lieu au projet de loi proposé?

Debbie Pearl-Weinberg, conseillère d'impôt foncier général, CIBC, Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM) : La Loi sur l'évasion fiscale qui s'applique maintenant aux REER et aux FERR souligne essentiellement ce qui avait déjà été fait en ce qui concerne les CELI. Il s'agissait d'éliminer certains abus qui auraient rapidement été faits dans les CELI. La différence entre les CELI et les REER, c'est que les montants dans les CELI étaient si petits que les effets ne se font pas sentir aussi durement sur les gens. De plus, on peut toujours retirer des actifs d'un CELI sans conséquences fiscales et remettre quelque chose plus tard, peut-être l'année suivante. Les contribuables ne subissent pas les mêmes conséquences fiscales négatives en ce qui concerne les CELI.

Le président : À titre de précision un CELI est un compte d'épargne libre d'impôt.

Mme Amsden : Comme Mme Pearl-Weinberg l'a dit, on peut remettre de l'argent dans un compte d'épargne libre d'impôt. En ce qui concerne les régimes enregistrés d'épargne-retraite, nous avons comme exemple une personne qui doit retirer de l'argent d'un REER en cas d'urgence et qui ne peut pas récupérer cette marge fiscale. C'est difficile pour les gens qui ne travaillent pas depuis quelques années. Pour eux, c'est presque comme un triple coup dur. Ils doivent retirer de l'argent, et ils ne peuvent pas en remettre autant et ils ne sont pas protégés. C'est probablement une question que votre comité ou celui de la Chambre des communes pourra examiner plus tard. Cet aspect de la différence explique l'une de nos préoccupations dans ce domaine, du point de vue des économies de retraite.

Le sénateur Ringuette : Mon autre question est la suivante : je présume, en ayant peut-être tort, que l'Agence du revenu du Canada et le ministère des Finances ont consulté vos

address this issue. Have they been discussing this for a while? Since when? Have you put your recommendations forward to them?

Ms. Pearl-Weinberg: Yes. One of the problems is that the legislation was first introduced I believe mid-August, and there was a very short time period for comment — not the budget, but the actual legislation where you could read the fine details of the rules. People started seeing the fine details of the rules in mid-August and had to digest those, and then we started entering into discussions with the Department of Finance and made submissions. Various organizations made submissions. There was insufficient time for most of the suggestions, submissions and discussions to be implemented in the next round of the draft legislation, and then certainly not in Bill C-13. Some things were implemented, and we definitely thank the Department of Finance for those. There are ongoing discussions with the Department of Finance on this even within the next week with various organizations.

Senator Ringuette: I have been a member of this committee for quite a number of years, and we have seen our share of grandfathering clauses. We have also seen our share of retroactive application. I understand your request. Is it possible, in the interim of changing the legislation, to have a CRA interpretation?

Ms. Amsden: With some of the issues, it is not possible. Some things may be able to be cured or helped by regulation, but there are some, such as implementation dates — in fact, this issue came up sometime last year as well, as to whether Finance or the CRA had flexibility in terms of a date. We understood that the answer on the date ones is no.

Senator Ringuette: We have seen otherwise in other instances.

Ms. Amsden: If we could ask them to take a look at that, it would be helpful.

Senator Ringuette: I certainly think that the minimum would be a grandfathering of this entire issue.

Ms. Amsden: It actually came up in another matter looked at by this committee last year, I think Bill C-9 on the GST, where there was quite a discussion on retroactivity. In that case, again, it was not for relieving purposes, which we do understand can be acceptable in government. We will talk to the government again about the possibility of an interpretation in that regard.

The Chair: You will appreciate that we do not have staff to help us go through these various proposals and determine all the unintended consequences. That is why we rely heavily on you to help us with this. I note the presentation by Ms. Welch and Ms. St. Amand. Last March you thought that the initiative looked fairly good, and then you started hearing from your members about the impact this measure might have. Then you

organisations en ce qui concerne les solutions à ce problème. Discutent-ils de cette question depuis longtemps? Depuis quand? Leur avez-vous fait vos recommandations?

Mme Pears-Weinberg : Oui. L'un des problèmes, c'est que le projet de loi a été présenté à la mi-août, je pense, et la période allouée aux commentaires sur le budget — pas le budget, mais le projet de loi où on pouvait lire les menus détails des règles — a été très courte. Les gens ont commencé à lire les menus détails des règles à la mi-août et ils ont dû les assimiler, puis nous avons commencé les discussions avec le ministère des Finances et avons présenté des mémoires. De nombreuses organisations ont présenté des mémoires. Il n'y avait pas suffisamment de temps pour que la plupart des suggestions, des mémoires et des discussions soient mises en œuvre lors de la prochaine étape du projet de loi, et certainement pas dans le projet de loi C-13. Certains de ces éléments ont été appliqués, et nous remercions le ministère des Finances, c'est certain. Les discussions à ce sujet se poursuivent avec le ministère des Finances et continueront même la semaine prochaine avec différentes organisations.

Le sénateur Ringuette : Je fais partie du comité depuis de nombreuses années, et nous avons vu de nombreuses dispositions de droits acquis. Nous avons aussi vu de nombreux cas d'application rétroactive. Je comprends votre demande. Est-il possible, avant que la loi ne change, d'avoir une interprétation de l'ARC?

Mme Amsden : En ce qui concerne certains de ces problèmes, c'est impossible. Il se peut que certains problèmes puissent être réglés, du moins en partie, par la réglementation, mais il y en a d'autres, comme les dates de mise en œuvre — en fait cette question a été soulevée l'an dernier également; on se demandait si le ministère des Finances ou l'ARC avait droit à une certaine souplesse pour ce qui est de déterminer une date. On nous a donné à comprendre que la réponse en ce qui concerne la date est non.

Le sénateur Ringuette : Dans d'autre cas, nous avons vu l'inverse.

Mme Amsden : Si nous pouvions leur demander de jeter un coup d'œil, ce serait utile.

Le sénateur Ringuette : Je pense qu'il faudrait à tout le moins tenir compte des droits acquis dans toute cette question.

Mme Amsden : Cette question a été soulevée lorsque le comité se penchait sur une autre question, l'an dernier, je pense qu'il s'agissait du projet de loi C-9 sur la TPS; il y avait eu toute une discussion sur la rétroactivité. Dans ce cas-là également, ce n'était pas à des fins d'allègement, ce qui peut être acceptable pour le gouvernement, nous le comprenons. Nous allons reparler au gouvernement de la possibilité d'une interprétation à ce sujet.

Le président : Vous comprendrez que nous n'avons pas suffisamment de personnel pour lire toutes les propositions et déterminer toutes les conséquences imprévues. C'est pour cette raison que nous nous fions beaucoup à vous pour nous aider. J'ai lu les exposés de Mme Welch et Mme St. Amand. En mars dernier, vous considérez que cette initiative avait l'air positive, puis vous avez commencé à entendre vos membres vous dire que

went on and had further discussions with Finance. Do you have enough lead time before this bill becomes law to think about how the measure might impact your particular industries?

Mr. Koeller: I would comment first, if I may. First, with regard to the legislation that was coming down in June, I would argue that many of my competitors, the people in my industry, do not yet understand how it will impact them. When we understood that there was a time for consultation, we quickly gathered as much as we could to respond appropriately, and again the consultation period was very short. Post-consultation, one amendment was made, which increased the transition period time but did not deal with the heart of the matter for us, which was that an unintended consequence was an impact on legitimate business when we understood that the legislation was simply to deal with anti-avoidance of tax.

The Chair: When we get our briefing from government, we do not get unintended consequences, as you will appreciate, so we do have to rely on you.

Ms. St. Amand: As we noted in our comments, they actually called for consultation I believe around the middle of August, which gave a little bit of time after that, and then I think it was first tabled the beginning of October. It was a short period of time. I indicated that our members started contacting us. When we got the fine details of everything, one of those fine details was, in the transfer of funds that move over, your RRSPs have to move over before you can take any money out of your business to make past contributions. We started looking at client situations where that could be detrimental. For example, my husband might pass away and his RRSPs might roll into my name, and if I wanted to start an IPP in ten years, I have to use his RRSP contributions that were rolled to me to put into my past service contributions. These are the types of things that take a little longer than a few weeks before we can discuss all the issues with the Department of Finance.

The Chair: I am intrigued by your comment that you had some concerns and at least one of those concerns was dealt with by regulation. Even before the legislation was passed, there is regulation being generated that makes you feel better. Could you explain that?

Ms. St. Amand: I may not have been clear on that. I am not strong with the technical terms. My understanding is that one of the changes was made to the legislation before it was tabled, so before October, one of the opportunities we had.

cette mesure pourrait avoir des incidences. Par la suite, vous avez discuté davantage avec le ministère des Finances. Avez-vous suffisamment de temps, avant que ce projet de loi ne soit adopté, pour réfléchir aux incidences que cette mesure pourrait avoir sur vos secteurs?

M. Koeller : Si vous me le permettez, je répondrai en premier. Premièrement, en ce qui concerne le projet de loi en juin, j'estime que bon nombre de mes concurrents, les joueurs dans mon secteur, ne comprennent pas encore les incidences que cette mesure aura sur eux. Lorsque nous avons appris qu'il y avait une période de consultation, nous avons recueilli tous les renseignements que nous pouvions pour répondre de façon adéquate et, je le répète, la période de consultation a été très courte. Après la consultation, un amendement a été apporté afin de prolonger la période de transition; mais cet amendement ne changeait rien au cœur du problème qui était, selon nous, les conséquences imprévues qui avaient des incidences sur les entreprises légitimes, et nous avons compris que le projet de loi visait tout simplement à combattre l'évitement fiscal.

Le président : Vous comprendrez sûrement que lorsque le gouvernement nous donne des séances d'information, nous n'entendons pas parler des conséquences imprévues, de sorte que nous devons nous fier à vous.

Mme St. Amand : Comme nous l'avons indiqué dans nos observations, ils ont lancé le processus de consultations à la mi-août, ce qui nous a donné un peu de temps, et je pense que le projet de loi a été déposé au début d'octobre. C'était très court. J'ai indiqué que nos membres avaient commencé à communiquer avec nous. Lorsque nous avons obtenu les menus détails de tout cela, l'un de ces détails résidait dans le transfert de fonds qui sont reportés, vos REER doivent être reportés avant que vous ne puissiez retirer de l'argent de votre entreprise pour faire des contributions antérieures. Nous avons commencé à examiner la situation de clients où cet aspect pourrait être nuisible. Par exemple, si mon mari décède et que ses REER sont transférés à mon nom, et si je veux commencer à contribuer à un RRI dans 10 ans, je dois utiliser ces cotisations REER qui m'ont été transformées pour transférer dans mes contributions antérieures. Il s'agit du genre d'exemples pour lequel nous avons besoin d'un peu plus que quelques semaines avant de pouvoir discuter de toutes ces questions avec le ministère des Finances.

Le président : Je suis intrigué par le fait que vous ayez dit que vous aviez des préoccupations et qu'au moins l'une d'entre elles a été réglée grâce à la réglementation. Avant même que la loi ne soit adoptée, un règlement a été rédigé et a calmé vos préoccupations. Pouvez-vous m'expliquer?

Mme St. Amand : Je ne me suis peut-être pas exprimée clairement. Je ne suis pas très douée avec les termes techniques. Je crois comprendre que l'un des changements a été apporté avant que le projet de loi ne soit déposé, avant le mois d'octobre. C'est l'une des possibilités que nous avons eues.

Ms. Welch: We were able to obtain a helpful change between August and October, and I think that is also the case with the prohibited investment rules. Bill C-13 contains legislative amendments, but the proposed regulations are also included in there.

The Chair: It is those proposed regulations that you were commenting on at page 2 of your report when you say the final IPP regulations contained a change designed to mitigate the impact of at least one of these proposals.

Ms. Welch: Yes, that is correct.

The Chair: It is not a regulation that is in force yet, but a regulation that may be forthcoming.

Ms. St. Amand: That is contained in it, yes.

Ms. Pearl-Weinberg: I would say that, in the October through now period, I think most of the issues with the draft legislation and problems that taxpayers and financial institutions are encountering have surfaced by now, but I cannot say everything, because all of a sudden you get a call about, "We just realized that this could be a prohibited investment," and it turns out to be something that no one would have thought would be a prohibited investment.

The Chair: If tax regulations are being abused, we understand the government's desire to get that rectified as quickly as possible, but it is also very important that industry have an opportunity to react to the proposed changes. That is what I was getting to. Please do not hesitate at any time if something comes up that you want to contact us on in the future. We are here and working away, in the interests of producing the best legislation we can.

Senator Peterson: Does the government concur with your findings that there are problems and issues to be dealt with?

Ms. Pearl-Weinberg: In discussions with the Department of Finance, it is difficult for them to agree with us. They have said they understand our concerns. We do have another call for probably next week with the Department of Finance. It is difficult for them to come out and say to us, "We agree with you," although we must say that some of the problems that we did point out to Finance and that were easily rectified were actually pushed through.

Ms. Amsden: The other challenge is that because Finance has not finished its job, CRA cannot finish its job, so we do not have some of the details needed to make systems changes to address these issues. I suspect it may be the same for you. Usually, the government does try to make an effort to take into account implementation timelines, but this has been a particularly challenging situation.

While there are draft regulations or regulations with the tax legislation that were issued, not all of the regulations are there. We can say, though, that the woman we are dealing with in

Mme Welch : Nous avons pu obtenir un changement utile entre août et octobre, et je pense que c'est également le cas avec les règles d'investissement interdit. Le projet de loi C-13 contient des modifications législatives, mais le règlement proposé est aussi inclus dans le projet de loi.

Le président : C'est de ce règlement proposé que vous parliez à la page 2 de votre rapport, lorsque vous dites que le règlement final sur les RRI contenait un changement visant à réduire les incidences d'au moins une de ces propositions.

Mme Welch : Oui, c'est exact.

Le président : Le règlement n'est pas encore en vigueur, mais cela pourrait se faire bientôt.

Mme St. Amand : Cela en fait partie, oui.

Mme Pearl-Weinberg : Je soulignerai que pendant la période d'octobre à aujourd'hui, je pense que la plupart des problèmes concernant le projet de loi et ceux auxquels les contribuables et les établissements financiers font face ont déjà été soulevés, mais je ne peux pas vous dire que tout l'a été, parce que tout à coup, on nous appelle en nous disant : « Nous venons de réaliser que cela pourrait être un investissement interdit », et nous découvrons que personne n'aurait pu croire qu'il s'agirait d'un investissement interdit.

Le président : Si les règlements fiscaux sont enfreints, nous comprenons que le gouvernement souhaite rectifier la situation dès que possible, mais il est également très important que l'industrie ait la possibilité de réagir aux changements proposés. C'est là où je voulais en venir. N'hésitez pas, à tout moment, si quelque chose survient, vous pouvez communiquer avec nous à l'avenir. Nous sommes ici et nous travaillons, afin de produire les meilleures lois possible.

Le sénateur Peterson : Le gouvernement est-il d'accord avec vos conclusions voulant qu'il y a des problèmes et des questions à régler?

Mme Pearl-Weinberg : Lorsque nous discutons avec le ministère des Finances, c'est difficile pour lui d'être d'accord avec nous. Il a dit qu'il comprend nos préoccupations. Nous allons discuter à nouveau avec le ministère des Finances, probablement la semaine prochaine. C'est difficile pour des fonctionnaires de nous dire qu'ils sont d'accord avec nous, bien que nous puissions dire que certains des problèmes que nous leur avons démontrés ont été réglés facilement.

Mme Amsden : L'autre problème, c'est que le ministère des Finances n'a pas fini son travail, de sorte que l'ARC ne peut pas finir le sien et que nous n'avons pas certains des détails nécessaires pour apporter les changements au système et régler les problèmes. J'imagine que vous êtes dans la même situation. Habituellement, le gouvernement tente de faire un effort pour tenir compte des échéances de mise en œuvre, mais cette situation-ci a été particulièrement difficile.

S'il est vrai que des ébauches de règlements ou des règlements concernant la loi fiscale ont été rédigés, toute la réglementation n'est pas là. Nous pouvons toutefois dire que l'employée avec qui

Finance, who has been very good, did agree with our industry that it is likely that a small minority of people are abusing it. As Mr. Koeller said, it is like punishing everyone for the sins of one, who may not even be in the room.

Senator Peterson: Is there a drop-dead date on this where nothing more can be done, or will there always be some hope?

Ms. Amsden: We can work on regulations after the fact, because they are easier to put in than a change in legislation. There is also one issue that we might want to have addressed. There is a 10-year period and we might be able to address it in another way, but there are a number that need to be addressed. We need an answer right away on some of the ones that are supposed to have been implemented for effect either earlier this year or by the end of this year, because you cannot turn the Queen Elizabeth on a dime. I think I have mixed my metaphors there, but you need to put systems in place.

The tax season, for us, has actually already started. It started because you already acted on a system and put them in place to take effect January 1, which is when you will start the tax reporting.

Ms. Pearl-Weinberg: For certain individuals who are impacted already by these rules, if further grandfathering is not instituted, or some grandfathering is not instituted, essentially they are subject to tax already in 2011, and they probably have no idea about it; or if they are finding out about it, then they need to decide quickly whether to dispose of an investment now, before the end of the year.

Senator Peterson: Could those people negotiate individually with CRA to extricate themselves from this problem?

Ms. Pearl-Weinberg: Perhaps, but whether or not they would have the individual ability to be able to negotiate on their own with CRA or whether they would have the means to engage someone to negotiate on their behalf is another question, because applying for some sort of administrative relief may or may not be that easy.

Ms. Amsden: As an example, with the 1 per cent monthly being changed to 50 per cent, the CRA will have to send them notice. They will have a chance to take it out, but most people will receive something from the CRA and think, "I have to pay this" or "I have to do this." I believe that the people who are most sophisticated may be able to get something addressed, but those who may be most in need of relief may not be able to because they may not know about it.

The Chair: All this uncertainty and lack of finality seems to suggest that a lot more money will be spent by taxpayers in trying to adjust to the situation, and I guess we have to think about it in terms of the taxpayer, your clients and customers. You are working hard to try to bring clarity to all of this and we commend you for that.

nous traitons au ministère des Finances a été très bonne et a convenu avec nous qu'il se peut qu'une petite minorité des gens abusent de la situation. Comme M. Koeller l'a dit, c'est un peu comme punir tout le monde pour les péchés d'une seule personne, qui ne se trouve peut-être même pas dans la pièce.

Le sénateur Peterson : Y a-t-il une date butoir absolue, après laquelle plus rien ne pourra être fait, ou y aura-t-il toujours de l'espoir?

Mme Amsden : Nous pouvons travailler à la réglementation après la fin du processus, parce que les règlements sont plus faciles à adopter qu'une modification à la loi. Il y a aussi un problème que nous aimerions voir régler. Il y a une période de 10 ans et il se peut que nous puissions régler le problème d'une autre façon, mais il y en a de nombreux à régler. Nous avons besoin d'une réponse immédiate sur certaines mesures qui sont censées avoir été mises en œuvre plus tôt cette année ou d'ici la fin de l'année, parce que la reine Élisabeth ne fait pas volte-face facilement. Je n'ai peut-être pas utilisé une bonne métaphore, mais vous devez mettre en place des systèmes.

Pour nous, la saison des impôts est déjà entamée. En effet, comme vous avez déjà adopté un système qui a été mis en place à partir du 1^{er} janvier, c'est à ce moment-là que commencera le temps des déclarations de revenu.

Mme Pearl-Weinberg : Pour certaines personnes déjà touchées par ces règles, s'il n'y a pas d'autres droits acquis, ou si on n'accorde pas de droits acquis, elles seront déjà assujetties à cette taxe pour 2011, à leur insu, probablement. Ou si elles l'apprennent, il leur faudra décider rapidement de se défaire d'un investissement avant la fin de l'exercice.

Le sénateur Peterson : Est-ce que ces personnes pourraient négocier personnellement avec l'ARC, pour s'éviter ce problème?

Mme Pearl-Weinberg : Peut-être, mais elles n'ont pas nécessairement la capacité de négocier personnellement avec l'ARC, ou les moyens d'engager quelqu'un pour le faire en leur nom. Il n'est pas nécessairement facile d'obtenir une solution administrative.

Mme Amsden : Par exemple, avec le 1 p. 100 mensuel qui passe à 50 p. 100, il faudra un avis de l'ARC. Ils auront la possibilité d'éviter cela, mais sur réception de l'avis de l'ARC, la plupart des gens se diront « je dois payer ceci » ou « je dois faire ceci ». Les gens les mieux renseignés pourront peut-être trouver une solution, mais ceux qui ont le plus besoin d'une solution ne le pourront peut-être pas, faute d'être au courant.

Le président : Toutes ces incertitudes et ce flou me laissent croire que les contribuables vont dépenser encore plus d'argent pour s'adapter à la situation. Or, je pense qu'il faut penser aux contribuables, à vos clients. Vous faites beaucoup d'effort pour clarifier les choses et nous vous en félicitons.

Senator Callbeck: On the recommendations of the investment industry, under “Prohibited Investments,” number ii is “Exempt National Instrument (NI) 81-102 funds.” What do you mean by that?

Ms. Pearl-Weinberg: Many of the common retail mutual funds are regulated under securities law — I am not a securities lawyer, so I may not be saying it correctly — under a national instrument called National Instrument 81-102. It provides strict regulations and rules that these mutual funds have to abide by in order to be covered by this regulation. For instance, they have to be issued by prospectus and they have limited concentration limits, no more than 10 per cent in any particular security.

One thing that has been discussed with the Department of Finance by IIAC — and the Investment Funds Industry of Canada has also been discussing this with Finance — is exempting these types of funds from the prohibited investment rules because we honestly cannot see any way that these types of funds could be used in an abusive situation. There are many other types of funds that we also agree should be out of the scope of the prohibited investment rules, but specifically the immediate bang for the buck would be the National Instrument 81-102 funds, because some of those funds that people invest in, they would have no idea that they now have a prohibited investment.

Senator Callbeck: Are there mutual funds that are not under that national instrument?

Ms. Pearl-Weinberg: There are some mutual funds that could be, for instance, offered by prospectus exemption, by offering memorandum.

Ms. Amsden: Closed-end funds are not considered 81-102 funds. There are different types of categories.

The Chair: Honourable senators, we have been hearing this morning from Conference for Advanced Life Underwriting, Calvert Home Mortgage Investment Corporation, and the Investment Industry Association of Canada. We thank each of you for being here and for helping to bring some clarity to these challenging sections of this act that we have to deal with.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Wednesday, December 7, 2011

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 1:45 p.m. to study Bill C-13, An Act to implement certain provisions of the 2011 budget as updated on June 6, 2011 and other measures.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

Le sénateur Callbeck : Dans les recommandations du secteur des valeurs mobilières, sous « Placements interdits », on voit au numéro (ii) « Dispenser de l’application des règles sur les placements interdits les fonds assujettis au Règlement 81-102 ». Que voulez-vous dire par là?

Mme Pearl-Weinberg : Beaucoup des fonds communs de détail sont réglementés par les lois sur les valeurs mobilières. Je ne suis pas avocate en valeurs mobilières, j’espère m’être bien exprimée, mais il s’agit d’un règlement national, le Règlement 81-102. On y trouve les règlements que doivent respecter les fonds mutuels dans le cadre de cet article. Par exemple, on y traite de l’émission d’un prospectus, de concentration limitée, par exemple pas plus de 10 p. 100 pour des titres précis.

Comme l’Institut des fonds d’investissement du Canada, nous avons discuté avec le ministère des Finances de l’exemption de ce type de fonds des règles sur les investissements interdits; nous ne voyons vraiment pas comment on pourrait se servir de ce type de fonds d’une manière abusive. Beaucoup d’autres types de fonds, nous en convenons, doivent aussi être exclus des règles sur les investissements interdits, mais là où ça vaudrait vraiment la peine, ce serait pour les fonds assujettis au Règlement 81-102, parce que beaucoup d’investisseurs ignorent que leurs fonds sont désormais des investissements interdits.

Le sénateur Callbeck : Y a-t-il des fonds communs qui ne relèvent pas de cette règle nationale?

Mme Pearl-Weinberg : Il y a certains fonds communs qui pourraient être offerts avec dispense de prospectus, avec notice d’offre.

Mme Amsden : Les fonds de placement à capital fixe ne sont pas des fonds assujettis au Règlement 81-102. Ils sont dans une autre catégorie.

Le président : Honorables sénateurs, nous avons accueilli ce matin la Conference for Advanced Life Underwriting, la Calvert Home Mortgage Investment Corporation et l’Association canadienne du commerce des valeurs mobilières. Nous remercions chacun de nos témoins qui nous ont aidés à mieux comprendre ces articles compliqués de la loi dont nous sommes saisis.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mercredi 7 décembre 2011

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd’hui, à 13 h 45 pour étudier le projet de loi C-13, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget 2011 mis à jour le 6 juin 2011 et mettant en œuvre d’autres mesures.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[Translation]

The Chair: Honourable senators, this afternoon we are going to continue our study of Bill C-13, An Act to implement certain provisions of the 2011 budget as updated on June 6, 2011 and other measures.

[English]

This is our second day of hearings from citizens and organizations who have been impacted by the budget implementation bill measures. The first two days, we heard from the government about what they are hoping to achieve. I am pleased, colleagues, to welcome this afternoon one panel of four different groups, beginning with Roxanne Dubois, Chairperson; and David Molenhuis, Past Chairperson of the Canadian Federation of Students. Welcome and thank you for being here.

We also welcome Gregory Thomas, Federal Director of the Canadian Taxpayers Federation; Brock Carlton, Chief Executive Officer, and Gabriel Miller, Director of Government and Media relations for the Federation of Canadian Municipalities; and Peter Shawn Taylor, Senior Fellow with the Frontier Centre for Public Policy.

What we would propose, if you agree, is to let each of you who wish make introductory remarks. Hopefully you can keep your remarks within about five minutes because I am sure there will be senators who wish to engage in some discussion with you following your remarks.

Roxanne Dubois, Chairperson, Canadian Federation of Students: Dear members of the committee, thank you for inviting me to speak here today. My name is Roxanne Dubois, and I am National Chairperson of the Canadian Federation of Students, representing over 600,000 post-secondary students across Canada. I am here with my colleague David Molenhuis, former chairperson of the federation.

We are here today to voice students' concerns with Bill C-13, specifically with regard to Part 7. This part amends the Canada Student Financial Assistance Act to remove the \$15 billion cap on federally administered student loans.

Let me explain why we think this is the wrong way to address the student debt crisis in Canada.

The proposed amendment to the Canada Student Financial Assistance Act comes at a time when the existing \$15 billion debt ceiling is about to be reached. It was in August 2010, right before the beginning of the academic year, that the government was at risk of going over the \$15 billion legislated ceiling.

[Français]

Le président : Honorables sénateurs, cet après-midi nous allons continuer notre étude du projet de loi C-13, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget de 2011 mis à jour le 6 juin 2011 et mettant en œuvre d'autres mesures.

[Traduction]

C'est le deuxième jour que nous entendons des citoyens et des organismes qui ont subi les effets des mesures prévues dans le projet de loi d'exécution du budget. Les deux premiers jours, nous avons entendu les représentants du gouvernement nous dire ce qu'ils espéraient accomplir. Je suis heureux, chers collègues, d'accueillir cet après-midi un groupe de témoins représentant quatre organismes différents, en commençant par Roxanne Dubois, présidente, et David Molenhuis, ancien-président, de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants. Soyez les bienvenus et merci de votre présence parmi nous.

Nous souhaitons également la bienvenue à Gregory Thomas, directeur fédéral de la Fédération canadienne des contribuables; à Brock Carlton, chef de la direction générale, et à Gabriel Miller, directeur, Relations avec les médias et le gouvernement, de la Fédération canadienne des municipalités; ainsi qu'à Peter Shawn Taylor, attaché supérieur de recherches, Frontier Centre for Public Policy.

Ce que nous proposons, si vous êtes d'accord, c'est de laisser tous ceux et celles d'entre vous qui désirent faire une déclaration liminaire de le faire. Espérons que vous pourrez limiter votre intervention à environ cinq minutes parce que je suis certain que des sénateurs voudront discuter avec vous après vos déclarations.

Roxanne Dubois, présidente, Fédération canadienne des étudiantes et étudiants : Je remercie les membres du comité de m'avoir invitée à prendre la parole devant eux aujourd'hui. Je m'appelle Roxanne Dubois et je suis la présidente nationale de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants qui représente plus de 600 000 étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire partout au Canada. Je suis accompagnée de mon collègue, David Molenhuis, ex-président de la fédération.

Nous sommes ici aujourd'hui pour exprimer les préoccupations des étudiants au sujet du projet de loi C-13, surtout en ce qui a trait à la partie 7. Cette partie modifie la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants pour éliminer le plafond de 15 milliards de dollars sur les prêts aux étudiants administrés par le gouvernement fédéral.

Permettez-moi de vous expliquer pourquoi nous pensons qu'il ne s'agit pas d'une bonne façon de faire face à la crise de l'endettement étudiant au Canada.

La modification proposée à la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants arrive à un moment où le plafond d'endettement existant de 15 milliards de dollars est sur le point d'être atteint. C'était au mois d'août 2010, juste avant le début de l'année universitaire, que le gouvernement risquait de dépasser le plafond de 15 milliards de dollars prévu par la loi.

At that time, rather than addressing the issue, the government decided to change the definition of a portion of the loaned amounts to give itself some more time. However, here we are again, on the verge of reaching the ceiling. Instead of taking this opportunity to start a national conversation on how the government provides student financial assistance, as well as how it funds post-secondary education, the government has proposed a simple budget bill amendment.

This amendment proposes getting rid of the legislative cap and does it while avoiding public debate and a full costing evaluation. Not only is this bad policy, but it is also bad for the economy.

Today, students are graduating with a mortgage-sized debt even before they enter the labour market. Student debt is shown to limit the ability of individuals to purchase long-term assets such as homes and vehicles, to delay the starting of a family and to navigate a precarious labour market.

Canada already ranks poorly in terms of the OECD debt-to-income ratio. This means that additional individual debt that is needed simply to go to school could begin to jeopardize Canada's future economic health.

In addition, as far as we know, there has not been any analysis carried out on the impact of the elimination of the ceiling on our student financial assistance program costs. This includes the Repayment Assistance Program, which provides a subsidy to students repaying their loans. As the national student debt increases, the number of individuals that qualify for this support is likely to increase, resulting in unexpected program costs. Further, the costs of federal interest subsidy for student loans will continue to grow as overall student debt increases.

Finally, the amendment in Bill C-13 will essentially hand over decisions on funding student financial assistance to the backrooms of two ministers' offices. This is unacceptable. Student debt is a major issue in Canada and federal funding for students is at least worthy enough to be debated in public.

At a time when over 70 per cent of new jobs in Canada require post-secondary education, we must find ways to ensure that access to education is a right. We must not burden Canada's youth with unsustainable debt loads before they even get their first job interview.

There is a solution to this debt issue other than removing the \$15 billion debt ceiling, and that would not require any additional funding from the federal government. Students have three recommendations. First, we recommend that the debt ceiling be

À ce moment-là, plutôt que de faire face à la question, le gouvernement a décidé de changer la définition d'une partie des sommes prêtées pour se donner un peu plus de temps. Cependant, nous revoilà ici, sur le point d'atteindre le plafond. Plutôt que de saisir cette occasion pour amorcer une discussion nationale sur la façon dont le gouvernement apporte de l'aide financière aux étudiants, ainsi que sur la façon dont il finance l'éducation postsecondaire, le gouvernement a proposé une simple modification dans un projet de loi d'exécution du budget.

Cette modification propose d'éliminer le plafond prévu par la loi et le fait d'une façon qui évite qu'il y ait un débat public et une évaluation complète des coûts. Non seulement s'agit-il d'une mauvaise politique, mais il s'agit également d'une mesure qui est mauvaise pour l'économie.

Aujourd'hui, les étudiants sortent de l'université avec une dette de la taille d'une hypothèque, avant même d'arriver sur le marché du travail. Il a été démontré que la dette étudiante limite la capacité de ces personnes d'acheter des actifs à long terme, comme une maison ou un véhicule, et retarde la fondation d'une famille et l'exploration d'un marché du travail précaire.

Le Canada fait déjà mauvaise figure parmi les pays de l'OCDE en ce qui a trait au ratio de la dette au revenu. Cela signifie que la dette personnelle additionnelle qui est nécessaire simplement pour fréquenter les établissements d'enseignement pourrait commencer à compromettre la santé économique future du Canada.

De plus, que nous sachions, on n'a pas analysé les effets de l'élimination du plafond sur les coûts de notre programme d'aide financière aux étudiants. Cela comprend le Programme d'aide au remboursement qui accorde une subvention aux étudiants qui remboursent leurs prêts. Au fur et à mesure que la dette nationale des étudiants augmente, le nombre de personnes qui seront admissibles à cette aide augmentera vraisemblablement, ce qui entraînera des coûts de programme imprévus. De plus, les coûts de la subvention fédérale pour les intérêts sur les prêts étudiants continueront d'augmenter au fur et à mesure que la dette globale des étudiants augmentera.

Enfin, la modification prévue dans le projet de loi C-13 aura essentiellement pour effet de reléguer les décisions sur le financement de l'aide financière aux étudiants aux salles closes de deux cabinets de ministre. C'est inacceptable. La dette étudiante est une question majeure au Canada et le financement fédéral accordé aux étudiants a au moins suffisamment d'importance pour être débattu publiquement.

À un moment où plus de 70 p. 100 des nouveaux emplois au Canada exigent une formation postsecondaire, nous devons trouver des façons de nous assurer que l'accès à l'éducation est un droit. Nous ne devons pas écraser les jeunes du Canada sous une dette insoutenable avant même qu'ils aient eu leur première entrevue d'emploi.

Il existe une autre solution à cette question de la dette que l'élimination du plafond d'endettement de 15 milliards de dollars et cette solution n'exigerait pas de financement additionnel de la part du gouvernement fédéral. Les étudiants ont trois recommandations.

maintained. Second, we recommend that the federal government redirect existing funding budgeted for education-related tax credits and savings schemes to upfront, needs-based grants. Finally, we recommend that these grants be delivered through the existing Canada Grants Program.

Currently, the government budgets over \$2.5 billion on ineffective tax credits and savings schemes. Redirecting these funds to upfront grants is more than enough to turn the \$2.3 billion the government hands out in student loans into grants. This would, over time, actually reduce the total debt owed to the government. In addition, this would ensure that the money allocated goes to students who need it the most and when they need it the most.

The government provides financial assistance to students because it recognizes that it has a role to play in helping students surpass the increasing financial barriers they face to pursue their post-secondary education. Part 7 of this bill will do nothing but put no limit as to how much the government will be burdening an entire generation with debt.

I would like to thank the committee for the opportunity to present and look forward to any questions you may have.

The Chair: Thank you very much, Ms. Dubois.

Mr. Molenhuis, do you have anything you would like to add?

David Molenhuis, Past Chairperson, Canadian Federation of Students: I think she said it perfectly.

The Chair: We will go on to Mr. Gregory Thomas, Federal Director of the Canadian Taxpayers Federation.

Gregory Thomas, Federal Director, Canadian Taxpayers Federation: Thank you, Mr. Chair and senators, for inviting us to appear before you today. We appreciate the short notice relating to today's presentation and we appreciate your contacting us yesterday to appear and to discuss Part 18 of the bill, which relates to the subsidy for political parties and phasing it out over the next several years.

I represent the Canadian Taxpayers Federation. Our organization has approximately 70,000 supporters. We are a federally registered, not-for-profit organization and we have advocated for taxpayers for less waste, more accountability and smaller government, for the past 20 years or so.

Premièrement, nous recommandons que le plafond de la dette soit maintenu. Deuxièmement, nous recommandons que le gouvernement fédéral réaffecte le financement existant prévu dans le budget pour les crédits d'impôt et les programmes d'épargne reliés à l'éducation pour accorder une subvention directe fondée sur les besoins. Enfin nous recommandons que ces subventions soient accordées par l'intermédiaire du Programme canadien de bourses aux étudiants qui existent déjà.

À l'heure actuelle, le gouvernement prévoit dans son budget plus de 2,5 milliards de dollars pour des crédits d'impôt et des programmes d'épargne inefficaces. Réaffecter ces fonds pour accorder des subventions directes est plus que suffisant pour transformer en subventions les 2,3 milliards de dollars que le gouvernement accorde en prêts étudiants. Avec le temps, cette mesure réduirait la dette totale qui est due au gouvernement. De plus, elle permettrait de s'assurer que l'argent accordé va aux étudiants qui en ont le plus besoin et à un moment où ils en ont le plus besoin.

Le gouvernement apporte une aide financière aux étudiants parce qu'il reconnaît qu'il a un rôle à jouer pour aider les étudiants à surmonter les obstacles financiers auxquels ils sont confrontés pour poursuivre leurs études postsecondaires. La partie 7 de ce projet de loi ne fera rien d'autre que d'éliminer la limite sur la façon dont le gouvernement écrasera une génération tout entière sous le fardeau de l'endettement.

J'aimerais remercier le comité de l'occasion qu'il m'a donnée de prendre la parole et je serai heureuse de répondre à vos questions.

Le président : Merci beaucoup, madame Dubois.

Monsieur Molenhuis, voulez-vous ajouter quelque chose?

David Molenhuis, ancien président, Fédération canadienne des étudiantes et étudiants : Je pense qu'elle a exposé la situation à la perfection.

Le président : Nous allons maintenant céder la parole à M. Gregory Thomas, directeur fédéral de la Fédération canadienne des contribuables.

Gregory Thomas, directeur fédéral, Fédération canadienne des contribuables : Merci, monsieur le président, et merci aux sénateurs, de nous avoir invités à comparaître devant le comité aujourd'hui. Nous vous sommes reconnaissants du court préavis concernant les exposés d'aujourd'hui et nous sommes heureux que vous nous ayez contactés hier pour comparaître afin de discuter de la partie 18 du projet de loi, qui concerne l'allocation aux partis politiques et son élimination graduelle au cours des prochaines années.

Je représente la Fédération canadienne des contribuables. Notre organisme compte environ 70 000 sympathisants. Nous sommes un organisme sans but lucratif enregistré au fédéral et, au cours des quelque 20 dernières années, nous avons défendu au nom des contribuables des questions comme la diminution du gaspillage, une plus grande reddition des comptes et la réduction de la taille du gouvernement.

Our views on this are quite simple. We do not believe that taxpayer dollars should be spent funding political parties. We see the elimination of these subsidies as a good first step. We note that Canada's political parties still enjoy a tax credit regime that is more generous than that given to the Salvation Army or the Heart Fund or the Canadian Cancer Society. We do not see the sense in that. We do not understand why donating to a political party would attract more tax support than donating to any of these worthy charities.

We also note that at election time, individual candidates for Parliament benefit from the same kind of regime where, on the first \$100, taxpayers pony up \$75 in the form of a tax credit and the donors only have to give \$25 of their own money. Further, if a certain threshold of electoral success is passed, there is a further refund to the campaign, which generally goes back into the coffers of the political party's electoral district association after the election. We believe that taxpayer support for political activity in Canada is far too generous. We also believe that by involving taxpayers and political agencies, regulating free speech in election campaigns and having an elaborate set of rules, you victimize public-spirited Canadians who work in politics. You force them to adhere to a bizarre set of regulations and you actually put up barriers to being involved in politics and being involved in campaigning. We believe that many innocent Canadians have been caught up in this kind of bureaucratic nonsense, and it is time that it ended.

Thank you so much for inviting us here today.

The Chair: Thank you very much, Mr. Thomas. You will appreciate that we have not had this legislation for a long period of time. This is only our second week of dealing with the bill. We apologize if the notice to you was short, but we appreciate you taking the time to tell us about your position and the position of the Canadian Taxpayers Federation.

Next up are Brock Carlton and Gabriel Miller from the Federation of Canadian Municipalities. You have the floor.

Brock Carlton, Chief Executive Officer, Federation of Canadian Municipalities: Thank you very much, Mr. Chair, for inviting us today. We are pleased to be here representing FCM and its nearly 2,000 members from across the country, which captures about 90 per cent of the Canadian population.

Nos opinions sont assez simples. Nous ne croyons pas que l'argent des contribuables doit être dépensé pour financer les partis politiques. Nous voyons l'élimination de ces subventions comme une bonne première étape. Nous notons que les partis politiques du Canada continueront de profiter d'un régime de crédit d'impôt encore plus généreux que celui dont jouissent l'Armée du Salut, la Fondation des maladies du cœur ou la Société canadienne du cancer. Nous ne voyons pas où est le bon sens dans cette situation. Nous ne comprenons pas pourquoi les dons à un parti politique devraient donner droit à une aide fiscale plus généreuse que les dons à n'importe quel de ces organismes de bienfaisance très louables.

Nous notons également qu'au moment des élections, les candidats individuels au poste de député profitent du même type de régime où, sur les 100 premiers dollars, les contribuables doivent en financer 75 sous forme de crédit d'impôt et les donateurs n'ont qu'à en payer 25 de leur poche. De plus, si on dépasse un certain seuil de succès électoral, on rembourse une partie encore plus grande des dépenses de la campagne électorale, argent qui retourne généralement dans les coffres des associations de circonscription du parti politique, après les élections. Nous croyons que l'appui des contribuables à l'activité politique au Canada est beaucoup trop généreux. Nous croyons également qu'en faisant intervenir les contribuables et les organismes politiques, en réglementant la liberté d'expression durant les campagnes électorales et en imposant un ensemble de règles compliquées, vous faites des victimes des Canadiens animés par l'intérêt public qui travaillent en politique. Vous les forcez à adhérer à un ensemble étrange de règles et vous érigez, en fait, des obstacles à la participation à la vie politique et à la participation aux campagnes électorales. Nous croyons que de nombreux Canadiens innocents ont été pris dans ce genre d'absurdité bureaucratique, et il est grand temps que cela cesse.

Merci beaucoup de nous avoir invités ici aujourd'hui.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Thomas. Vous comprendrez que nous n'avons pas ce projet de loi depuis longtemps. C'est seulement la deuxième semaine que nous l'étudions. Nous nous excusons que le préavis qui vous a été donné ait été aussi court, mais nous vous sommes reconnaissants d'avoir pris le temps de venir nous faire part de votre position et de celle de la Fédération canadienne des contribuables.

Les témoins suivants sont Brock Carlton et Gabriel Miller, de la Fédération canadienne des municipalités. Vous avez la parole.

Brock Carlton, chef de la direction, Fédération canadienne des municipalités : Merci beaucoup, monsieur le président, de nous avoir invités aujourd'hui. Nous sommes heureux d'être présents ici pour représenter la FCM et ses quelque 2 000 membres à travers le pays, ce qui correspond à environ 90 p. 100 de la population canadienne.

It is fair to say that we live in challenging times. The global economy is on shaky ground; governments have big deficits to pay off. Canadians want to know how we are going to keep our economy strong, balance our books and protect both taxpayers and the most essential public services.

We think that Budget 2011 is a good place to start in this regard. It builds on two important lessons that we have learned from the past. First, to keep our economy strong, all governments must work together to plan and pay for long-term investments in our roads, bridges, water systems and public transit systems. This infrastructure is essential to our economic growth.

The second lesson is that our governments work best when they work together. We cannot afford in this country the confusion, duplication and delay that is created when governments are cut off from each other by jurisdictional walls. Common-sense cooperation is the key to delivering greater value for taxpayers' dollars.

Let us talk a little about the budget and the question of infrastructure in that budget.

[Translation]

As Minister Lebel said last week, the government understands that high-quality infrastructure is essential to keep our economy strong.

[English]

Minister Lebel said this as he was launching the new long-term infrastructure planning process that the federal government has put in place. Minister Lebel is not alone in thinking infrastructure is critical in this country. There is a long list of people who agree with him, including the Federal Competition Review Panel, Toronto Dominion Bank, the Toronto Board of Trade, Canada's large urban chambers of commerce, the Canada-West Foundation, the Government of Canada, as expressed by Minister Lebel; and all parties in the House of Commons.

They all say that infrastructure is a national economic issue. They all agree that municipalities do not have the tools to fix infrastructure on its own.

Canadians agree with this as well. In a recent national survey by Global News, Canadians said building and repairing infrastructure was their top priority for their community, higher

Il est juste de dire que nous vivons une période difficile. L'économie mondiale repose sur des bases fragiles; les gouvernements doivent rembourser d'énormes déficits. Les Canadiens veulent savoir comment nous allons garder notre économie vigoureuse, équilibrer notre budget et protéger à la fois les contribuables et nos services publics les plus essentiels.

Nous pensons que le budget de 2011 est un bon endroit pour commencer le travail à cet égard. Il repose sur deux leçons importantes que nous avons apprises dans le passé. Premièrement, pour faire en sorte que notre économie demeure vigoureuse, tous les gouvernements doivent travailler ensemble pour planifier et payer les investissements à long terme dans nos routes, nos ponts, nos systèmes d'approvisionnement en eau et nos systèmes de transport en commun. Cette infrastructure est essentielle à notre croissance économique.

La deuxième leçon, c'est que nos gouvernements travaillent mieux lorsqu'ils travaillent ensemble. Nous ne pouvons pas nous payer le luxe dans ce pays de la confusion, du dédoublement et des retards qui sont engendrés lorsque les gouvernements sont séparés les uns des autres par des cloisons liées aux sphères de compétence. Une coopération fondée sur le bon sens est la clé pour optimiser la valeur de l'argent des contribuables.

Parlons un peu du budget et de la question de l'infrastructure présente dans ce budget.

[Français]

Comme le ministre Lebel l'a dit la semaine dernière, le gouvernement comprend que l'infrastructure de haute qualité est essentielle pour maintenir une économie canadienne forte.

[Traduction]

Le ministre Lebel a dit cela au moment où il lançait le nouveau processus de planification d'infrastructure à long terme mis en place par le gouvernement fédéral. Le ministre Lebel n'est pas seul à penser que l'infrastructure est capitale dans notre pays. Il y a une longue liste de personnes qui sont d'accord avec lui, y compris le Groupe d'études sur les politiques en matière de concurrence, la Banque Toronto-Dominion, la Chambre de commerce de Toronto, les chambres de commerce des grandes villes du Canada, la Canada-West Foundation, le gouvernement du Canada, comme l'a exprimé le ministre Lebel; et tous les partis présents à la Chambre des communes.

Ils disent tous que l'infrastructure est une question économique nationale. Ils sont tous d'accord pour dire que les municipalités, à elles seules, n'ont pas les outils pour corriger la situation de l'infrastructure.

Les Canadiens aussi sont d'accord avec cette conclusion. Dans un sondage national effectué récemment par Global News, les Canadiens ont répondu que la construction et la réparation de

even than jobs and better health care. In other polls, Canadians have stated plainly they want all governments working together to meet their infrastructure needs.

It is just like a home. Public infrastructure needs to be planned, paid for and maintained over decades. Until recently, federal infrastructure programs only lasted two or three years. They helped communities build new roads or bridges, but such short-term programs do not enable the long-term planning that we need to resolve the infrastructure issues in this country.

Without the funding to maintain what we build, minor repairs turn into major repairs, and major repairs lead to all-out replacement. Short-term thinking weakens our infrastructure and costs taxpayers money in the long run.

However, in the last few years, the Government of Canada, with support from all parties, has started moving away from the short-term, ad hoc investments of the past. The idea of moving to a long-term infrastructure plan is evidence of that change, and we certainly applaud that thinking.

In Budget 2011, we had another breakthrough in the move to more sustainable investments. The budget promised legislation to make the federal gas tax permanent. This will give communities a guarantee that they can count on those dollars to pay for critical investments over the next 20 to 30 years.

The long-term infrastructure planning process, as promised in the budget and launched by Minister Lebel last week, will bring the federal government together with FCM, provinces, territories and the private sector to plan for the future. This is a once-in-a-generation chance to take stock of our needs, identify priorities and design fast, efficient programs that deliver results for Canadians.

My second point is with regard to intergovernmental cooperation. Equally important in this budget is that it clearly recognizes the value of common-sense cooperation. Working together, federal, provincial, territorial and municipal governments fought the recession and created hundreds of thousands of jobs in record time. Together we cleared a two-year backlog in funding applications and cut a 40-page funding application down to one page. That means less paperwork, less bureaucracy, and more resources to directly serve Canadians.

We are seeing the power of partnership in other areas as well. Since Environment Canada proposed new federal waste water regulations last year, FCM has worked with the government to substantially reduce the costs of compliance of those regulations

l'infrastructure étaient la grande priorité dans leur collectivité, plus que les emplois et plus que de meilleurs soins de santé. Dans d'autres sondages, les Canadiens ont affirmé clairement qu'ils veulent que tous les gouvernements travaillent ensemble pour répondre à leurs besoins en matière d'infrastructure.

C'est comme à la maison. L'infrastructure doit être planifiée, payée et entretenue pendant des décennies. Jusqu'à récemment, les programmes fédéraux d'infrastructure ne duraient que deux ou trois ans. Ils aidaient les collectivités à bâtir de nouvelles routes ou de nouveaux ponts, mais de tels programmes à court terme ne permettent pas la planification à long terme dont nous avons besoin pour résoudre les problèmes d'infrastructure au pays.

Sans les fonds pour assurer l'entretien de ce que nous bâtissons, les réparations mineures se transforment en réparations majeures, et les réparations majeures mènent à un remplacement pur et simple. La vision à court terme affaiblit notre infrastructure et, à long terme, finit par coûter de l'argent aux contribuables.

Cependant, au cours des dernières années, le gouvernement du Canada, avec l'appui de tous les partis, a commencé à s'écarter des investissements spéciaux, à court terme, du passé. L'idée de penser à un plan d'infrastructure à long terme témoigne de ce changement et il est certain que nous sommes très heureux de cette nouvelle façon de penser.

Dans le budget de 2011, nous avons assisté à une autre percée dans le passage vers des investissements plus durables. Dans le budget, on promettait l'adoption d'une loi pour rendre le transfert de la taxe sur l'essence fédérale permanente. Cela donnera aux collectivités une garantie qu'elles peuvent compter sur cet argent pour payer les investissements vitaux au cours des 20 à 30 prochaines années.

Le processus de planification de l'infrastructure à long terme, tel que promis dans le budget et lancé par le ministre Lebel la semaine dernière, réunira le gouvernement fédéral avec la FCM, les provinces, les territoires et le secteur privé pour planifier l'avenir. Il s'agit d'une occasion unique dans une génération de prendre acte de nos besoins, de déterminer nos priorités et de concevoir des programmes rapides et efficaces qui donneront des résultats aux Canadiens.

Le deuxième point que je veux faire valoir concerne la coopération intergouvernementale. Ce qui est également important dans ce budget, c'est que l'on reconnaît clairement l'importance de la coopération axée sur le bon sens. En travaillant ensemble, les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux ont combattu la récession et créé des centaines de milliers d'emplois en un temps record. Ensemble, nous avons rattrapé un retard de deux ans dans les demandes de financement et réduit une demande de financement de 40 pages à une seule page. Cela veut dire moins de paperasserie, moins de bureaucratie et plus de ressources pour servir directement les Canadiens.

Nous voyons l'efficacité du partenariat dans d'autres domaines également. Depuis qu'Environnement Canada a proposé un nouveau cadre réglementaire fédéral sur les eaux usées l'an dernier, la FCM a travaillé avec le gouvernement pour réduire de

without compromising the standards themselves. Moving forward, we must build on these gains and the models that we have created in these discussions.

In conclusion, the long-term infrastructure plan is a necessary first step and it must protect the long-term value of the federal gas tax transfer against inflation and keep pace with the costs of population and economic growth.

[Translation]

Second, we must look for more opportunities to bring down the walls between governments so we can meet our economic, social and environmental challenges while delivering the very best value for Canadians.

Mr. Chair, this brings me to the end of my remarks. We will be pleased to answer your questions.

The Chair: Thank you very much, Mr. Carlton.

[English]

Next, then, is Peter Shawn Taylor, with the Frontier Centre for Public Policy.

Peter Shawn Taylor, Senior Fellow, Frontier Centre for Public Policy: Thanks very much for the introduction. I am here as a senior fellow with the Frontier Centre for Public Policy, which is a public policy think tank based in Winnipeg. It also has a research office in Calgary.

I was invited here, I take it, because of a short paper I wrote with my co-author, looking at the issue of tax expenditures. Prior to the 2011 budget, it was called *Harper's Tax Boutique: Rethinking tax expenditures in a time of deficit*. I should note that my co-author, Ben Sand, is an economics professor at York. He is currently in Denmark, and I am sure he would be as pleased to be here as I am.

I will talk about the issue of tax expenditures today, since that was the point of our paper. Tax expenditures, credits or deductions built into the tax system are an important issue for several reasons. First, they are a large and growing component of the particular Canadian tax system. Just in personal income tax alone, there is about \$100 billion of tax expenditures, a wide variety of them.

We have seen an increase since 2006 in the use of tax expenditures as a policy tool, and just a quick look through Bill C-13 will show you that the 2011 budget is certainly no exception. We have seen new innovations, such as a children's tax credit, Volunteer Firefighters Tax Credit, as well as some changes to existing tax credits.

manière substantielle les coûts de la conformité à ces règlements sans compromettre les normes elles-mêmes. À l'avenir, nous devons mettre à profit les gains que nous avons obtenus et les modèles que nous avons créés dans ces discussions.

En conclusion, le plan d'infrastructure à long terme est une première étape nécessaire et il doit protéger la valeur à long terme du transfert de la taxe fédérale sur l'essence contre l'inflation et suivre l'augmentation des coûts liée à la croissance de la population et à la croissance économique.

[Français]

Deuxièmement, nous devons chercher les occasions de coopération intergouvernementale afin que le Canada puisse atteindre ses objectifs aux niveaux économique, environnemental et social, pour tous les citoyens du Canada.

Monsieur le président, c'est la fin de mes commentaires. Nous répondrons avec plaisir à vos questions.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Carlton.

[Traduction]

Le témoin suivant est Peter Shawn Taylor, du Frontier Centre for Public Policy.

Peter Shawn Taylor, attaché supérieur de recherche, Frontier Centre for Public Policy : Merci beaucoup de la présentation. Je suis ici à titre d'attaché supérieur de recherches du Frontier Centre for Public Policy, qui est un groupe de réflexion sur la politique publique ayant pignon sur rue à Winnipeg. Il possède également un bureau de recherche à Calgary.

J'ai été invité ici, je pense, à cause d'un court article que j'ai écrit en collaboration avec mon coauteur sur la question des dépenses fiscales, avant le budget de 2011; qui s'intitulait *La maison fiscale de Harper : repenser les dépenses fiscales en période de déficit*. Je devrais noter que mon coauteur, Ben Sand, est professeur d'économie à l'Université York. Il est actuellement au Danemark et je suis certain qu'il aurait été aussi enchanté que moi d'être ici.

Je vais parler aujourd'hui de la question des dépenses fiscales, étant donné que c'était le point soulevé dans notre article. Les dépenses fiscales, les crédits ou les déductions incorporés dans notre système fiscal, constituent une question importante pour plusieurs raisons. Premièrement, elles constituent un volet important et en croissance du système fiscal canadien particulier. Simplement au titre de l'impôt sur le revenu, on compte environ 100 milliards de dollars de dépenses fiscales, dont il existe une grande variété.

Depuis 2006, nous avons été témoins d'une augmentation de l'utilisation des dépenses fiscales comme instrument de politique et un simple coup d'œil sur le projet de loi C-13, vous convaincra que le budget de 2011 ne fait certainement pas exception. Nous avons eu droit à des innovations, comme le crédit d'impôt destiné aux enfants, le crédit d'impôt pour les pompiers volontaires ainsi que certaines modifications aux crédits d'impôt existants.

It is an ongoing issue. In a time of deficit such as this, it seems reasonable that if government is taking a close look at direct expenditures, direct outlays, salaries, et cetera, it makes sense to subject tax expenditures, which are expenditures done through the tax system, to as much rigour and scrutiny as one would expect direct government outlays would be given.

Bringing this level of scrutiny to tax expenditures, which was the purpose of our paper, we picked two existing tax expenditures, both non-refundable tax credits, which is significant. We looked at the Children's Fitness Tax Credit and the Public Transit Tax Credit. To the extent that these have public policy objectives and are part of the tax system, it is hard to see how they meet the test of either efficiency or equity.

To look at the Children's Fitness Tax Credit quickly, if there is a public policy desire to see children involved in physical activity to a greater degree, one would expect that the money would be directed to low-income families lacking the wherewithal to enrol their children in sports or Kung Fu or whatever.

I will not go through the results of our paper right now, unless anyone has questions. Suffice it to say that the vast majority of the claimants for this tax credit reported income of above \$50,000, so it is certainly not directed at low-income families.

An interesting survey done by the University of Alberta found that the existence of the tax credit had almost no impact on whether or not they chose to enrol their children in physical activity. That held for low-, middle- and upper-income families. It does not seem to be delivering either the result of more children signing up or easing the burden for low-income families.

Further, the presence of a vast array of tax expenditures, small, non-refundable tax credits, adds to the complication of the tax system, and in some ways it could be argued that it leads to even more complication. The Children's Fitness Tax Credit has been followed now by a Children's Arts Tax Credit. Who knows what will follow on the Volunteer Firefighters Tax Credit. If one group is provided with a benefit through the tax system, then another group can reasonably argue why they have been ignored.

Part of the purpose of our paper was to tote up the value of all these things. It can be complicated because different credits and tax brackets interrelate. Ben Sand, my co-author, did the calculations on that. Just eliminating these two, the fitness and the public transit credit, frees up \$164 million a year. If you add in

C'est une question qui revient constamment. En période de déficit comme c'est le cas en ce moment, il semble raisonnable de penser que si le gouvernement examine de près les dépenses directes, les décaissements directs, les salaires, et cetera, il devrait soumettre les dépenses fiscales effectuées par le biais du système fiscal au même examen rigoureux qu'il le fait pour les décaissements directs.

Appliquant le même degré d'examen rigoureux des dépenses fiscales, ce qui était le but de notre article, nous avons choisi deux dépenses fiscales existantes, deux crédits d'impôt non remboursables, ce qui est important. Nous avons examiné le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants et le crédit d'impôt pour le transport en commun. Dans la mesure où ces crédits ont des objectifs de politique publique et qu'ils font partie du système fiscal, il est difficile de voir comment ils respectent les critères d'efficacité ou d'équité.

Examinons brièvement le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants. Si le gouvernement voulait vraiment que plus d'enfants fassent de l'activité physique, on s'attendrait à ce que les fonds ciblent les familles à faible revenu qui n'ont pas les moyens d'inscrire leurs enfants dans des équipes sportives, à un cours de kung-fu ou d'autres activités.

Je ne passerai pas en revue les résultats de notre document, à moins que vous n'ayez des questions. Je me contenterai de dire que la grande majorité des demandeurs de ce crédit d'impôt avaient un revenu déclaré supérieur à 50 000 \$. Par conséquent, ce crédit d'impôt ne cible manifestement pas les familles à faible revenu.

L'Université de l'Alberta a mené un sondage intéressant qui révèle que l'existence d'un tel crédit d'impôt n'a pratiquement eu aucun effet sur la décision des parents d'inscrire ou non leurs enfants à des activités physiques. Cela vaut pour les familles à revenu faible, moyen et élevé. Le crédit d'impôt ne semble pas avoir atteint ses objectifs de hausser le nombre de jeunes inscrits à des activités physiques ou d'alléger le fardeau des familles à faible revenu.

De plus, la présence d'une multitude de dépenses fiscales, de petits crédits d'impôt non remboursables, rend encore plus complexe notre régime fiscal. À bien des égards, on pourrait même faire valoir que cela engendre d'autres complications. Le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants a été suivi par la création du crédit d'impôt pour les activités artistiques des enfants. Qui sait ce qui découlera du crédit d'impôt pour les pompiers volontaires! Si on accorde à un groupe un avantage fiscal, les autres groupes sont en droit de se demander pourquoi ils n'en ont pas.

En partie, l'objectif de notre document était de calculer la valeur totale de toutes ces choses. Ce qui peut être compliqué, étant donné qu'il faut tenir compte des divers crédits et des différentes tranches d'imposition. Ben Sand, le coauteur du document, a réalisé ces calculs. En éliminant seulement le crédit

something larger, like the Canada employment amount, you start talking in the billions, which could easily fund a reduction in the lower tax bracket or raise the personal deduction.

Both those measures — lowering bracket rates or raising the deduction — are perfectly defensible on efficiency grounds. They would make a more streamlined, less complicated tax system, and I would argue they are more desirable than these small, incremental confusions.

That is a summary of our paper. If senators have any further questions, I would be happy to answer them.

The Chair: Thank you very much. You were just speaking at the end about the deduction. With respect to volunteer firefighters there is a \$1,000 tax deduction, as I understand it. Are you familiar with that?

Mr. Taylor: I thought it was a \$3,000 deduction, but it is then multiplied by the lowest tax bracket, so it has a value of \$450 cash.

The Chair: That is the initiative in the bill that we have under consideration. If you make a taxable income up to \$3,000, in effect, the tax that you are avoiding is up to \$450 maximum.

Mr. Taylor: Yes.

The Chair: There is another program in existence now of a \$1,000 tax. I want you to compare, from a tax policy point of view, a \$1,000 tax exemption versus this non-refundable tax credit. That is what you were doing.

Mr. Taylor: The problem with non-refundable tax credits, the issue might not be as stark with the volunteer firefighters as it is with, say, the children's fitness. It applies to both because they are both non-refundable tax credits. However, the issue with a non-refundable tax credit is if you do not have enough taxable income, you do not get the value of it. A low-income family that wants to put their child into soccer cannot because they cannot afford it. A non-refundable tax credit will not do them any good if they are not paying any tax currently. Non-refundable tax credits will always benefit middle or upper income brackets more significantly than they will a lower income bracket. You could make the same argument with the volunteer firefighters. The disadvantage with a non-refundable tax credit is that lower income groups will not get the full benefit of it. Approximately one third of all people eligible for certain tax credits are unable to claim them because their taxable incomes are too low.

The Chair: Thank you.

pour la condition physique et le crédit pour le transport en commun, nous économiserions 164 millions de dollars par année. Si nous éliminions un programme plus imposant, comme le montant canadien pour emploi, nous réaliserions des économies de plusieurs milliards de dollars, que nous pourrions facilement utiliser pour financer une réduction relative aux tranches d'imposition inférieures ou relever la déduction personnelle.

Ces deux mesures — la réduction relative aux tranches d'imposition ou l'augmentation de la déduction — sont parfaitement justifiables en raison de leur efficacité. Elles aideraient à simplifier le régime fiscal, et je crois qu'il serait préférable d'avoir ces mesures que d'avoir d'autres petits crédits d'impôt pêle-mêle.

Voilà le résumé de notre document. Si les sénateurs ont des questions, je me ferai un plaisir d'y répondre.

Le président : Merci beaucoup. À la fin, vous parliez de la déduction. En ce qui concerne le crédit d'impôt pour les pompiers volontaires, je crois comprendre qu'il y a une déduction de 1 000 \$. Êtes-vous au courant?

M. Taylor : Je croyais que c'était une déduction de 3 000 \$, mais ce montant est ensuite multiplié par la tranche d'imposition la plus basse. Cette déduction a donc une valeur réelle de 450 \$.

Le président : C'est l'initiative qui se trouve dans le projet de loi que nous examinons. Si votre revenu imposable ne dépasse pas 3 000 \$, vous payerez en effet jusqu'à 450 \$ de moins en impôt.

M. Taylor : Oui.

Le président : Un autre programme existe actuellement qui offre une exemption d'impôt de 1 000 \$. J'aimerais que vous compariez, du point de vue de la politique fiscale, cette exemption d'impôt de 1 000 \$ au nouveau crédit d'impôt non remboursable. C'est ce que vous faisiez.

M. Taylor : Le problème avec les crédits d'impôt non remboursables n'est peut-être pas aussi évident avec le crédit pour les pompiers volontaires qu'il l'est avec, par exemple, celui pour la condition physique des enfants. Le problème s'applique dans les deux cas, parce qu'il s'agit de deux crédits d'impôt non remboursables. Cependant, le problème avec un tel crédit d'impôt est que si votre revenu imposable est insuffisant, vous n'en tirez pas profit. Une famille à faible revenu qui souhaite inscrire son enfant dans une équipe de soccer ne peut pas le faire, parce qu'elle n'en a pas les moyens. Un crédit d'impôt non remboursable ne sera pas utile pour les gens qui ne paient actuellement pas d'impôt. Les crédits d'impôt non remboursables seront toujours beaucoup plus bénéfiques aux gens à revenu moyen et élevé qu'aux gens à faible revenu. On peut faire valoir le même argument pour le crédit d'impôt pour les pompiers volontaires. Le désavantage avec un crédit d'impôt non remboursable est que les gens à faible revenu n'en recevront pas la pleine valeur. Près du tiers des gens admissibles à certains crédits d'impôt sont incapables de les demander, parce que leur revenu imposable est trop faible.

Le président : Merci.

A number of senators have indicated an interest in participating in a discussion with you. I will begin with Senator Finley.

Senator Finley: I appreciate your presentations today. I guess what I am hearing is although the current legislation gives something to a lot of people, it is either not enough or it is misguided or misdirected or something or another.

I would particularly like to address a question to the Canadian Federation of Students. Does your congregation include the Canadian Alliance of Student Associations, or are you a competing organization?

Ms. Dubois: We are the Canadian Federation of Students. We have 600 members across the country who have democratically decided to belong to the organization and who will decide the policies and the recommendations that we make here today. The Canadian Alliance of Student Associations is another organization.

Senator Finley: They seemed well pleased by this legislation and addressed the fact that this particular legislation satisfied a lot of issues that it had. I quote from the Canadian Alliance of Student Associations. They are:

. . . pleased to see positive reforms to the Canada Student Loan Program (CSLP), such as an increase to in-study work income exemption, improved access for part-time students, and tax relief for trades and professional certification. These measures will help attract and retain students

Do you disagree with the Canadian Alliance of Student Associations?

Ms. Dubois: The main point that we are raising here is the change to the cap on the amount of loans that can be given out by the federal government, which is currently capped at \$15 billion. The change that we see in this piece of legislation is that that cap would be lifted. We are saying that it is not necessarily the best way to address the fact that students in Canada are indebted almost over \$15 billion in the country. That is a huge weight on today's youth and our young generation. Students, on average, graduate from their post-secondary education with about \$25,000 of debt, if not more. I think that is what we are looking at. We are looking at the cost and the impact that has on the generation of youth that have to pay that back.

Senator Finley: You have already said that. Thank you.

Quite simply, students, since time immemorial, and their parents have had to pay for education and have had to rack up debts which either the student pays or the parents pay.

I thought it would have been, perhaps, more helpful to us if you had also commented on the positive aspects.

Des sénateurs ont fait savoir qu'ils aimeraient discuter avec vous. La parole est au sénateur Finley.

Le sénateur Finley : Merci de vos exposés. Si je comprends bien ce que vous dites, la présente mesure législative donne quelque chose à bien des gens, mais c'est soit insuffisant, soit boiteux, soit mal ciblé, soit une chose, soit une autre.

J'aimerais poser une question aux représentants de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants. Votre organisme inclut-il l'Alliance canadienne des associations étudiantes ou s'agit-il de deux entités distinctes?

Mme Dubois : Nous sommes la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants. Nous comptons 600 membres de partout au Canada qui ont démocratiquement décidé de se joindre à notre organisme et qui décideront des politiques et des recommandations que nous proposons ici aujourd'hui. L'Alliance canadienne des associations étudiantes est un autre organisme.

Le sénateur Finley : Cet autre organisme semblait très satisfait du projet de loi et a fait valoir que la mesure législative satisfaisait à bon nombre de ses revendications. Voici une citation de l'Alliance canadienne des associations étudiantes. L'ACAE est :

[...] ravie de constater que des réformes positives ont été apportées au Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE), telles qu'une augmentation du revenu en cours d'études qui sera exonéré, un meilleur accès pour les étudiants à temps partiel et un allègement fiscal pour les certifications professionnelles et de métiers. Ces mesures aideront à attirer et à retenir les étudiants [...]

Êtes-vous en désaccord avec l'Alliance canadienne des associations étudiantes?

Mme Dubois : Le principal point que nous soulevons est l'augmentation de la somme maximale de prêts que le gouvernement fédéral peut accorder. Ce plafond est actuellement fixé à 15 milliards de dollars. Le changement que nous constatons dans le projet de loi est que ce plafond sera relevé. Nous disons que ce n'est pas nécessairement la meilleure façon de réagir au fait que les étudiants canadiens doivent déjà pratiquement plus de 15 milliards de dollars au gouvernement. C'est un lourd poids qui pèse sur les épaules de la jeune génération. Un étudiant termine ses études postsecondaires avec une dette moyenne d'environ 25 000 \$, voire davantage. Je crois que nous examinons le coût et l'effet que ces dettes ont sur la jeune génération qui doit les rembourser.

Le sénateur Finley : Vous l'avez déjà dit. Merci.

C'est très simple. Depuis des temps immémoriaux, les étudiants, ou leurs parents, ont dû payer leurs études et accumuler des dettes que les étudiants, ou leurs parents, doivent ensuite rembourser.

Je me disais que notre discussion aurait peut-être été plus utile si vous aviez aussi commenté les aspects positifs.

Are you saying that this bill should not pass, therefore taking away the changes, the productive forward-looking changes we have made toward Canadian students? Are you saying we should not do that? We should hold back and pack the cap issue.

Ms. Dubois: We are bringing an issue with this specific part of the bill that has a huge impact on students. I think that is what we were interested in raising here today.

Senator Nancy Ruth: Ms. Dubois, you said that the government was burdening students with debt. Following on from Senator Finley, it makes me wonder whether you would rather the government not give any student loans so you did not have debt, and you would have to incur debt from service organizations, parents, aunts, uncles? It is not the government that is burdening you with debt; it is debt that the students have chosen to take and the government is providing money.

Ms. Dubois: Students are dependent on student financial assistance because of the rising cost of tuition fees and because the cost of pursuing their post-secondary education has become more and more expensive. Obviously, students have a need to have access to some student financial assistance to allow them to pursue their education.

We raise an issue with the fact that lifting the cap on student debt and not allowing for this conversation to happen again in the public sphere will cause many more problems down the road and will harm the economy if we are not able to address it now.

Senator Nancy Ruth: Educate me about these problems that are coming down the road. You have to know that this committee has been through a hearing where we know how much student debt is being forgiven. Tell me about the problems that you see.

Ms. Dubois: When students graduate with their post-secondary education degree, we are expecting them to participate in the Canadian economy, whether it is by purchasing houses, homes, cars and that kind of thing, but that is hard to do when many of them are burdened by debt and have to pay that back before they can contribute to the Canadian economy.

The idea here is that we cannot necessarily let this go without limit. The cap was actually a way for us to be able to talk about it and say, "How do we find post-secondary education and ensure that students are not the ones paying this high cost for post-secondary education?" By slipping this into the bill, it actually does not allow us to do that, and it is the wrong way to address the issue that we are talking about.

Senator Nancy Ruth: Well, students have changed from my day. They always had an opportunity to talk to politicians everywhere they went.

Mr. Thomas, would you be happy if the tax credit for charities was the same as the political tax credit?

Nous recommandez-vous de rejeter le projet de loi et de mettre, du même coup, au rancart les modifications positives prospectives que nous avons proposées pour les étudiants canadiens? Êtes-vous en train de nous dire que nous ne devrions pas le faire? Nous devrions laisser le plafond tel quel.

Mme Dubois : Nous avons un problème avec une partie précise du projet de loi qui a un effet majeur sur les étudiants. Je crois que c'est ce point que nous voulions faire valoir ici aujourd'hui.

Le sénateur Nancy Ruth : Madame Dubois, vous avez dit que le gouvernement accablait les étudiants de dettes. Je vais reprendre où mon collègue s'est arrêté; j'aimerais savoir si vous préféreriez que le gouvernement n'accorde plus de prêts pour que les étudiants n'aient plus de dettes, mais ils seront alors obligés d'emprunter auprès d'entreprises de services, de leurs parents, de leurs tantes, de leurs oncles. Ce n'est pas le gouvernement qui crible les étudiants de dettes; ce sont les étudiants qui choisissent de contracter ces dettes, et le gouvernement fournit l'argent.

Mme Dubois : Les étudiants dépendent de l'aide financière, parce que les droits de scolarité augmentent et que les études postsecondaires sont de plus en plus dispendieuses. Évidemment, les étudiants doivent avoir accès à une certaine aide financière qui leur permettra de poursuivre leurs études.

Selon nous, l'augmentation du plafond relatif aux dettes contractées par les étudiants sans permettre d'en discuter sur la place publique causera beaucoup d'autres problèmes dans l'avenir et nuira à l'économie, si nous ne pouvons pas aborder maintenant la question.

Le sénateur Nancy Ruth : Parlez-moi des problèmes que nous aurons plus tard. Vous devez savoir que notre comité a appris au cours d'une séance le nombre de prêts étudiants qui sont radiés. Dites-moi les problèmes que nous aurons dans l'avenir.

Mme Dubois : Lorsque les étudiants terminent leurs études postsecondaires, nous nous attendons à ce qu'ils participent activement à l'économie canadienne en achetant des maisons, des véhicules et d'autres biens. Cependant, c'est difficile à faire lorsque bon nombre d'entre eux sont accablés de dettes et doivent les rembourser avant de pouvoir contribuer à l'économie canadienne.

Notre opinion est que nous ne pouvons pas nécessairement laisser cela aller sans limites. Le plafond nous donnait en fait l'occasion d'en parler et de nous interroger sur le financement des études postsecondaires et sur la façon de nous assurer que les étudiants ne sont pas ceux qui paient les coûts faramineux associés aux études postsecondaires. En glissant ce changement dans le projet de loi, cela ne nous permet en fait pas de le faire, et c'est la mauvaise façon d'aborder cet enjeu.

Le sénateur Nancy Ruth : Eh bien, les étudiants ne sont plus ce qu'ils étaient. Ils ont toujours eu l'occasion de discuter avec les politiciens partout où ils allaient.

Monsieur Thomas, seriez-vous heureux si le crédit d'impôt pour dons de bienfaisance était le même que celui pour les contributions politiques?

Mr. Thomas: We will have to take a pass on that because the tax credit for charities obviously involves so many charities and results in \$2 billion of deductions for 5.5 million Canadian taxpayers.

I hope you appreciate we were asked to talk about part 18.

Senator Nancy Ruth: Are you saying there should be no tax advantage for any political donation, or would you be all right with the same as what citizens get when they give to charity? That is the question.

Mr. Thomas: I think having political parties on the same playing field as charities is a defensible first step. We do not believe that political parties should be accorded better tax treatment than charities, which is what they have now.

Senator Nancy Ruth: Mr. Taylor, to clarify for myself, you went through a series of small tax credits that mainly middle or upper class families get and are not necessarily available to lower income people because they do not have the income to write them off against. You give a figure, which I have forgotten. However, if these tax credits were removed and the cash were there and was paid into a central pot, what would you do with the money?

Mr. Taylor: Putting on my economist hat, the most sensible thing would just be to raise the personal exemption. Some of these things are quite small.

Senator Nancy Ruth: How would that affect the poor if they are not paying tax anyway?

Mr. Taylor: That is a good point.

The point is that we want the tax system to be as fair as possible, I think. If the government feels that certain people must have the ability to do something, then hand that money out directly, I guess. However, creating a Swiss cheese sort of thing where everyone has what we call a boutique benefit where there is one for you and one for you creates such complications that you need an accountant to do your taxes. We want the simplest possible system.

Senator Nancy Ruth: I was not aware that it creates such a lot of complications. I was aware that there was a need to encourage physical exercise among young people and those who did dance and the arts, say, not sports, thought this was an unfair tax advantage given to the so-called soccer moms and that this should be available to children who choose other forms of physical activity, and so the government was trying to be even handed. Would you not agree?

M. Thomas : Nous allons devoir rejeter votre proposition, parce que le crédit d'impôt pour les dons de bienfaisance concerne évidemment un grand nombre d'organismes de bienfaisance et verse 2 milliards de dollars de déductions à 5,5 millions de contribuables canadiens.

J'espère que vous comprendrez que nous sommes ici pour parler de la partie 18.

Le sénateur Nancy Ruth : Êtes-vous en train de dire qu'il ne devrait pas y avoir d'avantage fiscal associé aux contributions politiques ou seriez-vous d'accord pour que le même avantage fiscal soit accordé aux citoyens qui font des dons à des organismes de bienfaisance ou à des partis politiques? Voilà ma question.

M. Thomas : Selon moi, mettre les partis politiques sur le même pied d'égalité que les organismes de bienfaisance est une première mesure justifiable. Selon nous, les partis politiques ne devraient pas avoir un meilleur traitement fiscal que les organismes de bienfaisance, comme c'est le cas actuellement.

Le sénateur Nancy Ruth : Monsieur Taylor, j'aurais besoin d'une précision. Vous avez mentionné une série de petits crédits d'impôt qui sont demandés principalement par des familles de classe moyenne ou supérieure et qui ne sont pas nécessairement accessibles aux gens à faible revenu, parce que leur revenu imposable est insuffisant pour profiter des déductions qu'accordent ces crédits. Vous avez donné un nombre, que j'ai oublié. Cependant, si ces crédits d'impôt étaient éliminés et que l'argent était transféré dans un fonds central, que feriez-vous?

M. Taylor : Je vais mettre mon chapeau d'économiste. La mesure la plus sensée serait tout simplement de relever l'exemption personnelle. Certaines mesures sont très simples.

Le sénateur Nancy Ruth : Comment cette mesure aidera-t-elle les démunis, s'ils ne paient pas d'impôt de toute façon?

M. Taylor : C'est une excellente question.

À mon avis, nous voulons avoir un régime fiscal le plus équitable possible. Si le gouvernement croit que certains doivent avoir la capacité de faire quelque chose, je présume que nous pourrions leur verser directement l'argent. Toutefois, en créant un régime qui ressemble à un gruyère dans lequel tout le monde reçoit ce que nous appelons un avantage fiscal taillé sur mesure, le régime fiscal devient si complexe qu'il faut avoir recours aux services d'un comptable pour produire notre déclaration de revenus. Nous cherchons à avoir le régime fiscal le plus simple possible.

Le sénateur Nancy Ruth : Je ne savais pas que cela créait autant de complications. Cependant, je savais qu'il fallait encourager l'activité physique chez les jeunes et que les parents des jeunes qui font de la danse ou qui s'intéressent aux arts trouvaient que nous accordions un avantage fiscal injuste aux mères dont les enfants jouent au soccer et que nous devrions aussi créer un crédit pour les jeunes qui choisissent d'autres formes d'activité physique. Le gouvernement essayait donc d'être équitable. Qu'en pensez-vous?

Mr. Taylor: When we started off, there was a public policy problem identified with overweight children. Whether you agree with it or not, they created a policy tool to try to solve that, which is the Children's Fitness Tax Credit. To me, it does not seem very efficient or effective. There was some sort of problem identified, and you had a response as a policy.

I am not a complainer, but my older son plays hockey and baseball, and my younger son does piano and takes art lessons. I could sit there and say, "Why do I get a benefit for Daniel and not one for Patrick." We have now moved off and, in response to the fitness program, we now have an arts program. I never was aware of a policy problem identified that there was some sort of problem where our kids were not singing or drawing or dancing enough. All we have done is created a new tax credit.

Senator Nancy Ruth: I absolutely disagree with you. I think those that do dance or become concert pianists burn a great many calories in doing their exercises.

The Chair: Did you wish an opportunity to rebut that, or will you let that one go?

Senator Nancy Ruth: Ever played a trumpet? See the sweat come down their faces?

The Chair: Senator Nancy Ruth, it is Mr. Taylor's turn now.

Mr. Taylor: Regardless of the calories expended singing or dancing, I have never seen the Children's Arts Tax Credit sold as a way of improving children's fitness or in solving any identified problem in the country that our kids are not being artistic enough. All we have done is someone says these kids are getting a benefit, someone else's kids, so we now have music and sports. What about an X-Box credit for kids who like to sit at home and watch television all day? Where does it end? I suspect that the Volunteer Firefighters Tax Credit will be followed subsequently with some other tax credit for another worthy group of volunteers. I am not taking anything away from volunteer firefighters, but are they really volunteer firefighters now that the government is paying them? That is another question. It becomes an issue of politics and not an issue of an efficient tax system.

Senator Eggleton: There have been some interesting comments on the study from Mr. Taylor. I think it goes to prove that these non-refundable boutique tax credits are little more than vote buying gimmicks by the government. They do not benefit the poor people who really need this kind of assistance to provide for these recreational and other kinds of programs.

M. Taylor : Au début, on avait signalé un problème de politique publique lié aux enfants ayant un excès de poids. Que vous soyez d'accord avec cette idée ou non, ils ont créé un outil politique pour tenter de résoudre ce problème, c'est-à-dire le crédit d'impôt pour la condition physique des enfants. À mon avis, cet outil ne semble pas très efficace, mais un problème d'un genre ou d'un autre avait été signalé, et une politique a été élaborée pour y répondre.

Je n'ai pas l'habitude de me plaindre, mais mon fils aîné joue au hockey et au baseball, tandis que mon fils cadet joue du piano et suit des cours d'art. Toutefois, je pourrais me demander pourquoi je bénéficie d'un avantage relativement à Daniel, alors que ce n'est pas le cas pour Patrick. On est maintenant passé à autre chose et, pour contrebalancer le programme de conditionnement physique, on nous offre maintenant un programme d'arts. Je n'ai jamais entendu dire que nos enfants ne chantaient pas, ne dessinaient pas et ne dansaient pas suffisamment et qu'un problème politique de cette nature avait été signalé. Tout ce qu'on a fait, c'est créer un nouveau crédit d'impôt.

Le sénateur Nancy Ruth : Je ne suis pas du tout d'accord avec vous. Je pense que les gens qui dansent ou qui deviennent des pianistes de concert brûlent beaucoup de calories pendant qu'ils pratiquent leur art.

Le président : Souhaitez-vous réfuter cet argument, ou allez-vous le laisser passer?

Le sénateur Nancy Ruth : Avez-vous déjà joué de la trompette? Avez-vous vu les gouttes de transpiration qui roulent sur le visage des trompettistes?

Le président : Sénateur Nancy Ruth, c'est au tour de M. Taylor maintenant.

M. Taylor : Quel que soit le nombre de calories brûlées en chantant ou en dansant, le crédit d'impôt pour les activités artistiques des enfants n'a jamais été présenté comme un moyen d'améliorer la condition physique des enfants ou de résoudre un problème signalé au Canada relativement aux capacités artistiques de nos enfants. Tout ce que nous avons fait, c'est remarquer que les enfants de quelqu'un d'autre bénéficiaient d'un avantage. Résultat : il y a maintenant des crédits d'impôt pour la musique et les sports. Et pourquoi n'y aurait-il pas un crédit d'impôt pour les enfants qui aiment rester à la maison et jouer des jeux vidéo toute la journée? Où cela s'arrêtera-t-il? Je soupçonne que le crédit d'impôt pour les pompiers volontaires sera suivi d'un autre crédit d'impôt pour un autre groupe de nobles bénévoles. Je ne veux rien enlever aux pompiers volontaires, mais sont-ils vraiment volontaires maintenant qu'ils sont rémunérés par le gouvernement? Voilà une tout autre question. Cela devient un enjeu politique, au lieu d'être une question d'efficacité du système fiscal.

Le sénateur Eggleton : M. Taylor a formulé d'intéressantes observations concernant l'étude. Je pense qu'elles prouvent que ces crédits d'impôt à la carte ne sont rien de plus que des astuces du gouvernement pour acheter des votes. Ils n'aident pas les pauvres qui ont vraiment besoin de ce genre de soutien pour pouvoir participer aux programmes récréatifs ainsi qu'à d'autres programmes.

My question is to Mr. Carlton and the FCM with respect to infrastructure and the proposal here, which is a good one in terms of putting the \$2 billion into a permanent basis. However, it has been around for a number of years, and \$2 billion is worth less today than it was when it first started, even as a temporary measure. What about inflation? Do you not believe there should be some inflationary account in here? I do not see any in the bill.

Mr. Carlton: No, you are right. There is nothing in the bill. We do believe that, over time, there needs to be an index to this gas tax transfer that keeps up with the growth in the economy, wherever indicator that is. Whether it is inflation, economic growth or government revenues, that is a separate question.

Our position on the gas tax at this stage is that it needs to be in legislation. We applaud the government for putting it in legislation. We are now into a discussion with the government about a long-term infrastructure plan. In the context of that planning process, we expect there to be discussions about the long-term financing questions. In that context, we think that is the place and time for the discussion about the gas tax escalator as opposed to or in addition to other mechanisms, Building Canada Fund, et cetera. Your fundamental point is right. The gas tax over 20 years will lose 60 per cent of its value. We just feel that the discussion about the escalator clause or the indexing of the gas tax fits within the long-term infrastructure planning and financing process and discussions.

Senator Eggleton: Yes. On the infrastructure deficit, when I was a member of the FCM board over 20 years ago, I think we were talking about a number of \$24 billion or \$25 billion at that point in time as being the infrastructure deficit. What is it today?

Mr. Carlton: The latest calculation, which was done in 2007, is that it was \$123 billion as an estimated infrastructure deficit vis-à-vis municipal infrastructure particularly. We have not done a recalculation of that. We have gone to an exercise that is developing a report card on the quality of infrastructure in the country so that we can quantify in real terms the quality of the infrastructure in the country in the different sectors and, therefore, identifying the areas where infrastructure investments are most necessary. Then it is through the long-term infrastructure planning process that we will bring that data to light and bring it forward in the discussions about how we as a country move forward and address the critical infrastructure issues at the municipal level.

Senator Eggleton: Notwithstanding the efforts of this government and previous governments on infrastructure, we are actually pedaling backwards here. We have a higher deficit figure in terms of dealing with infrastructure needs. How would you account for that?

Ma question s'adresse à M. Carlton et à la FCM, et elle concerne l'infrastructure et la proposition que nous étudions ici. C'est une bonne idée de faire un investissement annuel permanent de deux milliards de dollars, mais cette somme est investie depuis plusieurs années et vaut moins aujourd'hui qu'au début, même s'il s'agissait alors d'une mesure temporaire. Que font-ils de l'inflation? Ne croyez-vous pas qu'on devrait tenir compte de l'inflation dans ce document? Je ne vois aucune référence à l'inflation dans ce projet de loi.

M. Carlton : Non, vous avez raison. Le projet de loi n'y fait pas allusion. Nous croyons qu'avec le temps, ce transfert de la taxe sur l'essence doit être indexé afin de suivre le rythme de la croissance économique, quel que soit l'indice utilisé. Ce pourrait être l'inflation, la croissance économique ou les revenus du gouvernement, mais c'est une autre question.

À l'heure actuelle, notre position à l'égard de la taxe sur l'essence est qu'elle doit être stipulée dans la loi. Nous félicitons le gouvernement de l'avoir intégrée dans une mesure législative. En ce moment, nous discutons avec le gouvernement de la mise au point d'un plan à long terme pour l'infrastructure. Dans le cadre de ce processus de planification, nous nous attendons à ce que la question du financement à long terme soit soulevée. Nous estimons que ce sera le bon moment de discuter d'un facteur de progression pour la taxe sur l'essence, au lieu ou en plus d'autres mécanismes, du Fonds Chantiers Canada, et cetera. Votre argument de base est valide. En 20 ans, la taxe sur l'essence perdra 60 p. 100 de sa valeur. Nous croyons simplement que cette discussion concernant une clause d'échelle mobile ou l'indexation de la taxe sur l'essence s'inscrit dans le cadre d'un processus de planification et de financement à long terme des infrastructures et des pourparlers qui s'y rattachent.

Le sénateur Eggleton : Oui. Lorsque j'étais membre de la FCM, il y a plus de 20 ans, je pense que nous estimions que le déficit en matière d'infrastructure s'élevait à 24 ou 25 milliards de dollars à l'époque. Quel est-il aujourd'hui?

M. Carlton : Le dernier calcul, qui a été effectué en 2007, chiffrait le déficit en matière d'infrastructures municipales, en particulier, à 123 milliards de dollars. Nous ne l'avons pas recalculé depuis. Nous avons plutôt procédé à l'élaboration d'une fiche de rendement sur la qualité des infrastructures canadiennes afin de pouvoir quantifier la qualité des infrastructures de chaque région et déterminer ainsi les régions où les investissements dans les infrastructures sont les plus nécessaires. Puis dans le cadre du processus de planification à long terme des infrastructures, nous dévoilerons ces données. Nous les présenterons au cours des discussions portant sur la façon dont le Canada ira de l'avant et règlera les problèmes d'infrastructure critiques à l'échelle municipale.

Le sénateur Eggleton : Malgré les efforts du gouvernement actuel et des gouvernements précédents, nous marchons à reculons en ce moment. Le déficit lié à la satisfaction des besoins en matière d'infrastructure a augmenté. Comment expliqueriez-vous cela?

Mr. Carlton: As I said, the figure of \$123 billion was calculated in 2007. We have not done an update. The economic action plan had a significant investment in infrastructure, but we have not taken the time to upgrade the number because our focus is more on the quality of the different kinds of structure at the municipal level.

Senator Eggleton: There was a lot of infrastructure construction in the post-war period. Perhaps a lot of that is maturing and requiring replacement. Is a lot of it in that category, would you say?

Mr. Carlton: Yes, there is no doubt there has been a significant lack over the years of investment in maintenance of infrastructure. As I said in my comments, if you do not maintain it, you end up having to renew it. If you look at a long period of time, there was a lack of attention to this issue.

The other problem has been that there has been significant downloading of other responsibilities to municipal governments, so the stretching of the property tax dollar has just been made bigger. It has been stretched further and further. Therefore, the ability of municipal governments to maintain investments in infrastructure has been compromised because there have been so many other demands on the property tax base because the infrastructure question itself was not being looked after in the long-term, planned and strategic way with a national perspective.

Senator Eggleton: Infrastructure will be vital in terms of the economy of this country moving forward.

Do you have any indications from the government in discussions about a replacement to the Canada Build Program? We all know that the stimulus program relevant to the recession is coming to an end, but the Canada Build Program, I believe, which started before that, is also coming to an end.

Mr. Carlton: Yes.

Senator Eggleton: Is there any indication about a new infrastructure program? Are you getting some encouraging signs, or is there still a lot of uncertainty?

Mr. Carlton: The Building Canada Fund ends in 2014, as do other funds accessible to municipal governments, such as the P3 Canada Fund. Indications from the government are certainly that the long-term infrastructure planning process is the start of a discussion about what the longer-term infrastructure financing question will be. There is no backpedaling on the intention — that we hear — that by 2014 the Building Canada Fund or some iteration of that program will be replenished in some way. Obvious caveats around the economy and the resources available to the federal government at the time, but we are certainly feeling that the discussions are constructive. Once we have figured out

M. Carlton : Comme je l'ai indiqué, la somme de 123 milliards de dollars a été calculée en 2007. Nous ne l'avons pas mise à jour. Le Plan d'action économique prévoyait des investissements substantiels dans les infrastructures, mais nous n'avons pas pris le temps d'actualiser ce chiffre, parce que nous mettons davantage l'accent sur la qualité des différents types de structures municipales.

Le sénateur Eggleton : De nombreuses infrastructures ont été construites durant l'après-guerre. Peut-être qu'un grand nombre d'entre elles ont vieilli et ont besoin d'être remplacées. Diriez-vous que bon nombre des besoins en matière d'infrastructure appartiennent à cette catégorie?

M. Carlton : Oui, il ne fait aucun doute qu'au cours des années, on a grandement négligé d'investir dans l'entretien des infrastructures. Comme je l'ai mentionné au cours de ma déclaration, si l'on n'entretient pas les infrastructures, on finit par être forcé de les renouveler. Si vous examinez ce qui s'est produit dans le passé, vous constaterez que, pendant longtemps, on n'a pas prêté attention à cette question.

L'autre problème découle du fait qu'on a transféré un nombre considérable de responsabilités aux administrations municipales. Par conséquent, il a été nécessaire de répartir l'impôt foncier encore plus efficacement. Au fil des ans, il a été réparti de manière de plus en plus draconienne. La capacité des administrations municipales à maintenir leurs investissements dans les infrastructures a été compromise parce que l'impôt foncier a été utilisé pour répondre à de nombreux autres besoins et parce que la question de l'infrastructure n'a pas été envisagée à long terme d'une manière planifiée et stratégique, dans un contexte national.

Le sénateur Eggleton : L'infrastructure sera essentielle à la croissance économique du pays.

Au cours de vos discussions, le gouvernement a-t-il indiqué d'une façon quelconque qu'il remplacerait le plan Chantiers Canada? Nous savons tous que le plan de relance lié à la récession tire à sa fin, mais je crois que le plan Chantiers Canada, qui a débuté avant cette période, se termine également.

M. Carlton : Oui.

Le sénateur Eggleton : Semble-t-on indiquer qu'un nouveau programme d'infrastructure sera créé? Vous donne-t-on des signes encourageants, ou y a-t-il encore beaucoup d'incertitude?

M. Carlton : Le Fonds Chantiers Canada prend fin en 2014, de même que les autres fonds auxquels les administrations municipales ont accès, comme le Fonds PPP Canada. Le gouvernement a certainement indiqué que le processus de planification à long terme des infrastructures marquait le début d'une discussion portant sur la forme que prendra le financement à long terme des infrastructures. D'après ce que nous avons entendu, le gouvernement n'a nullement l'intention de revenir sur sa décision de reconstituer d'une manière ou d'une autre le Fonds Chantiers Canada ou une version quelconque de ce programme, d'ici 2014. Cela dépend évidemment de la conjoncture économique et des ressources

and get the planning process well enough long in its path, we will then get to the question of financing and the real questions of building Canada, gas tax, indexing, et cetera.

Senator Eggleton: Let me ask you about transit infrastructure because it would have a logical connection with the gas tax. Should we not be adding on an amount that would be relevant? We have to move people around. In my city of Toronto, it is costing millions and billions — according to the board of trade — just standing still as we are on the movement of traffic, which is becoming slower and slower all the time. It is one of the worst anywhere. Should we not be pressing for more money for urban transit and would the gas tax not be a logical place to do that?

Mr. Carlton: There is no question that urban transit is a critical issue in this country for people's quality of life, the environment and the economy. As you said, the OECD estimates that there is an economic drag of \$5 billion a year because of congestion related to lack of transit in the GTA alone. People in Toronto spend as much as 75 minutes a day in transit.

The issue for us is that there is a need for a national perspective on transit. It needs to be part of the infrastructure planning process and part of the long-term financing for infrastructure in this country that all three orders of government need to contribute to. It is certainly a critical issue economically in our big cities.

Senator Wallin: Those of us who live places where there is no public transit need highways, too.

I am interested as to whether you would be doing some assessment. We have literally seen billions poured into infrastructure, both from the federal government and the provinces. In the province that I represent, the entire highway system is being rebuilt, for example. Were you waiting for some particular deadline to do an update?

Mr. Carlton: No, we are not in the process of updating the specific figure. We figure there is more value to do an objective assessment of the different kinds of infrastructure in the country and identify where the critical infrastructure needs are, whether waste water on the East Coast or roads in the Prairies. It is an objective analysis that will lead to the ability to target areas that are strategically important for the country as we go from planning to action. Whether it is \$123 billion or \$160 billion or \$100 billion, it is a huge figure and a huge challenge for our country. Our concern now is less the figure itself than what is underneath it.

financières dont le gouvernement disposera à ce moment-là, mais nous avons le sentiment que les discussions sont constructives. Une fois que le processus de planification aura été mis au point et qu'il sera en bonne voie depuis un bon moment, nous aborderons les vraies questions du financement, du développement du Canada, de la taxe sur l'essence, de l'indexation, et cetera.

Le sénateur Eggleton : Permettez-moi de vous poser des questions concernant l'infrastructure de transport en commun, parce qu'il y aurait un lien logique entre celle-ci et la taxe sur l'essence. Ne devrions-nous pas ajouter un montant qui serait pertinent? Nous devons permettre aux gens de se déplacer. Selon la chambre de commerce, pour maintenir l'infrastructure routière telle qu'elle est dans ma ville de Toronto, il en coûte des millions et des milliards de dollars, et la circulation ne cesse de ralentir. C'est l'une des pires circulations du monde. Ne devrions-nous pas demander avec insistance plus d'argent pour les transports en commun, et la taxe sur l'essence ne serait-elle pas la source logique de fonds?

M. Carlton : Il ne fait aucun doute que le transport en commun est un enjeu crucial au Canada. Il a une incidence sur la qualité de vie des gens, sur l'environnement et sur l'économie. Comme vous l'avez dit, l'OCDE estime qu'à elle seule, la congestion routière engendrée par le manque de transport en commun dans la région du Grand Toronto entraîne un ralentissement économique annuel de l'ordre de cinq milliards de dollars. Les gens de Toronto passent jusqu'à 75 minutes par jour à voyager.

Le problème que nous avons, c'est qu'il est nécessaire d'établir une perspective nationale en matière de transport en commun. Il faut qu'elle fasse partie du processus de planification des infrastructures canadiennes et de leur financement à long terme, auquel les trois ordres de gouvernement doivent contribuer. Dans nos grandes villes, cet enjeu est crucial sur le plan économique.

Le sénateur Wallin : Ceux d'entre nous qui vivent à des endroits où il n'y a pas de transport en commun ont également besoin d'autoroutes.

J'aimerais savoir si vous effectuerez une évaluation quelconque. Nous avons vu le gouvernement fédéral et les provinces investir littéralement des milliards de dollars dans les infrastructures. Par exemple, dans la province que je représente, on reconstruit le système routier en entier. Attendez-vous une date en particulier avant de procéder à une mise à jour?

M. Carlton : Non, nous ne sommes pas en train de mettre à jour le chiffre en question. Nous pensons qu'il vaut mieux évaluer objectivement les différents types d'infrastructure du pays et déterminer les besoins critiques en matière d'infrastructures, qu'il s'agisse d'une usine de traitement des eaux usées sur la côte Est ou de routes dans les Prairies. Nous menons une analyse objective qui nous permettra de cibler des régions qui revêtent une importance stratégique pour le Canada quand nous passerons de la planification à la mise en œuvre. Que les infrastructures requièrent un investissement de 123, 160 ou 100 milliards de dollars, cette somme est énorme, tout comme le défi que notre pays doit relever. Maintenant, nous sommes moins préoccupés par la somme que par ce qu'elle cache.

Senator Wallin: Given what has happened and the change in the issues, the 2007 figure is not really relevant.

Mr. Carlton: We do not really know what has happened to it.

The Chair: Senator Wallin is from Saskatchewan.

Senator Runciman: Ms. Dubois, Senator Nancy Ruth referenced before this committee a few weeks ago the significant write-off of bad student debt. I think it was over a billion dollars, if my memory serves me. Is that an issue that your federation has taken a look at, and how could the government address that? If you look at it in terms of wanting to enhance loan programs, it seems to me that if you are looking at the total envelope, this is a way you can work with the government to perhaps address a number of problems. Is it something you have looked at?

Mr. Molenhuis: Our biggest concern is largely to do with students who fall into default — are suffering hardships on a day-to-day basis — being able to pull the money together post-graduation as they attempt to navigate the labour market. Our concern lies more with the mechanisms in place to assist those people — rather than the writing off of bad debts — where things have gotten so bad that money is now no longer recoverable or there is a statute of limitations reached. Debts are uncollectible under those provisions.

The issues we wanted to raise here speak to the broader situation facing students and the fact that we arrived at this point where we have a cap in place on student debt of \$15 billion. The change that is being proposed through Bill C-13 is to simply try to do away with ever having to address that problem out in the open and allow for an order-in-council to amend the debt ceiling.

We are looking at the broader context as well as the individual cases, but with respect to writing off of bad debt — where things get so bad that they are no longer collectible — I think we should be addressing things before they get to that point. That is where we would like to work more with government.

Senator Runciman: That is what I was suggesting. Perhaps it is something you should consider in more depth.

This is a bit of a curve ball with respect to Mr. Thomas. You may not be prepared to respond to this, but has the Canadian Taxpayers Federation taken a look at this whole issue of student loans and the federal involvement? Have you commented on that? Has your organization commented on the programs in the past?

Mr. Thomas: It has not been at the forefront of the issues we have been working on, but we are vitally concerned by the federal involvement; that destabilizing impact of the federal guarantee. It

Le sénateur Wallin : Compte tenu de ce qui s'est passé et de la façon dont les enjeux ont évolué, le chiffre de 2007 n'est pas vraiment pertinent.

M. Carlton : Nous ne savons pas vraiment comment il a changé.

Le président : Le sénateur Wallin vient de la Saskatchewan.

Le sénateur Runciman : Madame Dubois, il y a quelques semaines, le sénateur Nancy Ruth a mentionné devant le comité la radiation de dettes d'études substantielles. Si je me souviens bien, je pense qu'elles s'élevaient à plus d'un milliard de dollars. Est-ce une question que votre fédération a examinée, et comment le gouvernement pourrait-il régler ce problème? Si vous envisagez la question dans le contexte d'une volonté d'améliorer le programme de prêts d'études, il me semble qu'en examinant l'enveloppe en entier, vous pourriez collaborer avec le gouvernement dans le but de résoudre peut-être un certain nombre de problèmes. Est-ce une approche que vous avez envisagée?

M. Molenhuis : Nous nous préoccupons surtout des étudiants qui, après avoir reçu leur diplôme, cessent de rembourser leurs prêts — ceux qui ont quotidiennement des problèmes financiers et qui sont incapables de réunir les fonds nécessaires pour subvenir à leurs besoins pendant qu'ils tentent d'intégrer le marché du travail. Nos préoccupations sont axées davantage sur les mécanismes qui existent pour aider ces gens que sur la radiation de leurs dettes — lorsque la situation s'est tellement détériorée que l'argent n'est plus recouvrable ou que le délai de prescription est expiré. Dans ces conditions, les dettes sont irrécouvrables.

Les questions que nous voulions soulever concernent l'ensemble de la situation à laquelle sont confrontés les étudiants et le fait qu'actuellement, nous en sommes arrivés à fixer à 15 milliards de dollars le plafond de l'endettement étudiant. Le changement qui est proposé dans le projet de loi C-13 ne vise qu'à essayer de ne plus jamais avoir à régler ce problème au su de tous et à permettre la modification du plafond de l'endettement par décret en conseil.

Nous examinons à la fois le contexte global et les cas individuels, mais pour ce qui est de la radiation des créances irrécouvrables — quand les choses vont si mal que les dettes ne peuvent plus être recouvrées —, je pense que nous devrions nous en occuper avant d'en arriver là. Voilà l'aspect sur lequel nous aimerions travailler plus étroitement avec le gouvernement.

Le sénateur Runciman : C'est ce que je voulais laisser entendre. Peut-être devriez-vous approfondir la question.

Il s'agit en quelque sorte d'une question insidieuse pour M. Thomas. Vous n'êtes peut-être pas prêt à répondre à cette question, mais la Fédération canadienne des contribuables s'est-elle penchée sur l'ensemble du problème des prêts étudiants et de l'intervention du fédéral? Avez-vous fait des commentaires à ce sujet? Par le passé, votre organisme a-t-il fait des commentaires sur les programmes?

M. Thomas : Cela n'a pas été au premier rang des questions sur lesquelles nous sommes penchés, mais l'intervention du fédéral — l'effet déstabilisant de la garantie offerte par le gouvernement

is not unlike the American housing situation. As soon as the federal government steps in and guarantees debt, all of the thoughtful underwriting that goes into lending goes out the window. You then have a Fannie Mae or Freddie Mac situation where ultimately it is the taxpayer holding the bag.

Senator Ringuette: Ford and Chrysler.

Mr. Thomas: Yes, for \$15 billion worth of borrowing. In the U.S., National Public Radio, the NPR, did a series where they interviewed people who had, for example, borrowed \$100,000 to finance a fine arts degree and then found themselves unemployed at the end of four years of study. They interviewed people living in Montana who had borrowed \$60,000 to go to film school and were back at the Home Depot, having had their hours cut back, unable to make any films in Montana.

I realize this is a long-winded answer, so I will go over to the expenditure side. What all this debt and tuition is financing is a post-secondary education that is bloated. The University of Toronto has a \$1 billion deficit in its pension plan because they are allowing professors to retire in their fifties. People will live into their nineties and will collect more pension revenue than they collected in employment earnings in their lifetimes.

At the end of the game, just as with infrastructure, when you have big Mr. Federal Government holding the bag at \$15 billion, a lot of sensible planning goes out the window. Sensible course selection, studying part time versus full time, the whole idea of paying as you go, and easy credit, lures people into untenable situations. I apologize for the long-winded answer.

Senator Runciman: That was a curve ball and you answered it very well.

I have a final question for Mr. Carlton. In your submission, which was very much appreciated, you referenced breaking down jurisdictional walls. Could you elaborate on that? Are you talking about more direct funding from the federal government to municipalities to fund programs? Is that a breach of the Constitution? I am wondering where you were going with that.

Mr. Carlton: No, I was not referring to direct funding. In that stage in the comments I was referring to the need for the different orders of government to cooperate, to work together. Instead of saying that is a provincial issue so let's leave it alone, the reality of the country is that we work in such an integrated way that the

fédéral — est une vive préoccupation. Ce n'est pas très différent de la situation du logement aux États-Unis. Dès que le gouvernement fédéral intervient et garantit les prêts, toute l'analyse de risque minutieuse associée aux prêts est jetée par la fenêtre. Ensuite, on se retrouve avec une situation comme celle de Fannie Mae ou de Freddie Mac où, en fin de compte, c'est le contribuable qui paie la note.

Le sénateur Ringuette : Ford et Chrysler.

M. Thomas : Oui; on parle d'emprunts d'une valeur de 15 milliards de dollars. Aux États-Unis, la National Public Radio, la NPR, a fait une série de reportages où on a interviewé des gens qui, par exemple, avaient emprunté 100 000 \$ pour payer leurs études en beaux-arts et qui se sont ensuite retrouvés sans emploi après quatre années d'études. On a interviewé des gens qui habitent au Montana et qui ont emprunté 60 000 \$ pour des études en cinéma et qui étaient de retour chez Home Depot, qui avaient vu leurs heures être réduites et qui étaient incapables de faire des films au Montana.

Je suis conscient qu'il s'agit d'une longue réponse; je vais donc vous parler des dépenses. Ce qu'on finance avec toutes ces dettes et ces frais de scolarité, c'est un régime d'éducation postsecondaire démesurée. Le fonds de pension de l'Université de Toronto accuse un déficit d'un milliard de dollars parce qu'on permet aux professeurs de partir à la retraite dans la cinquantaine. Les gens vivront jusqu'à 90 ans et leur revenu de pension sera plus élevé que le revenu d'emploi qu'ils ont touché pendant leur vie.

En fin de compte, comme pour l'infrastructure, lorsque le tout-puissant gouvernement fédéral délie les cordons de la bourse à hauteur de 15 milliards, une bonne partie de la planification minutieuse est écartée du revers de la main. Un choix réfléchi du domaine d'études, d'étudier à temps partiel plutôt qu'à temps plein, l'idée de payer les frais de scolarité à la pièce et la facilité avec laquelle on peut obtenir du crédit sont tous des facteurs qui peuvent mener les gens à des situations intenable. Je suis désolé de cette longue réponse.

Le sénateur Runciman : C'était une question insidieuse et vous y avez très bien répondu.

J'ai une dernière question pour M. Carlton. Dans votre mémoire, dont nous sommes très reconnaissants, vous avez parlé de l'élimination des obstacles liés aux champs de compétences? Pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet? Parlez-vous d'une augmentation du financement direct — du gouvernement fédéral aux municipalités — destiné aux programmes? Est-ce une violation de la Constitution? Je me demande à quoi vous vouliez en venir.

M. Carlton : Non, je ne parlais pas de financement direct. Dans cette partie, je disais qu'il était nécessaire que les divers ordres de gouvernement collaborent et travaillent ensemble. Plutôt que de dire qu'il ne faut pas intervenir parce que cela relève des provinces, il faut tenir compte de la réalité du pays :

three orders of government need to cooperate so that we can find efficiencies and effectiveness so that Canadians receive the services that they deserve. That is what I was referring to.

Senator Runciman: No one disagrees with that.

The Chair: Senator Runciman, you alluded to the amount to be written off, as did Senator Nancy Ruth. Our Library of Parliament researchers have found the figure in Supplementary Estimates (B), which is not cumulative but just the latest tranche. We are being asked to vote to write off \$150 million.

As a supplementary to the question that was being asked, Ms. Dubois, are you aware of the initiative in this bill that allows parts of loans to students studying to be doctors, nurse practitioners and nurses, in certain areas, to be written off by the minister over a period of time? Are you supportive of that initiative?

Ms. Dubois: Yes. That initiative has specific implications for nurses and doctors who will serve in certain regions. It is a positive measure, but it has little to do with post-secondary education policy and the funding that goes to it or to making education accessible.

The Chair: I suppose Mr. Taylor's concern would be that if you have a policy decision for a certain segment of those going to universities, why not for engineers and political scientists? We need more lobbyists and that kind of thing.

Senator Ringuette: I am concerned about the youth aspect. Youth have the highest unemployment rate of any segment of the Canadian population. We now have measures that remove the obligation to retire at a certain age and not as many baby boomers who were supposed to be retiring and creating job openings for youth will be doing so. Youth unemployment is bound to increase because these jobs will not be open to them. Can you tell me how many Canadian youth are currently enrolled in post-secondary education programs?

Mr. Molenhuis: I could not tell you that off the top of my head. I believe it is calculated using full-time equivalent. To calculate the number of full-time and part-time students is a difficult exercise. Even less is known about the number of students studying at the private career colleges that are springing up. We could not possibly arrive at an exact number.

Senator Ringuette: Mr. Thomas just gave some information to his colleague witnesses.

Mr. Molenhuis: This is from Canada Revenue Agency numbers. It is the total claimants for education-related tax credits. It shows that approximately 1.54 million T2202As are

notre intégration est telle que les trois ordres de gouvernement doivent collaborer afin d'optimiser nos ressources et d'améliorer notre efficacité pour que les Canadiens obtiennent les services qu'ils devraient avoir. Voilà ce dont je parlais.

Le sénateur Runciman : Personne n'est en désaccord avec cela.

Le président : Sénateur Runciman, à l'instar du sénateur Nancy Ruth, vous avez parlé du montant qui doit être radié. Les analystes de la Bibliothèque du Parlement ont trouvé le chiffre dans le Budget supplémentaire des dépenses (B); il ne s'agit pas de chiffre cumulatif, mais simplement de la dernière tranche. On nous demande de nous prononcer sur la radiation de 150 millions de dollars.

Madame Dubois, j'ai une question complémentaire : êtes-vous au courant de l'initiative proposée dans le projet de loi qui permet qu'une partie des prêts aux étudiants qui étudient afin de devenir médecins, infirmières praticiennes et infirmières — dans certaines régions — soit radiée par le ministre, pendant un certain temps? Appuyez-vous cette initiative?

Mme Dubois : Oui. Il s'agit d'une initiative qui a des effets précis pour les infirmières et les médecins qui travailleront dans certaines régions. Cette mesure est positive, mais elle a peu à voir avec une politique d'éducation postsecondaire ni avec le financement de l'éducation postsecondaire ou avec le fait de rendre l'éducation accessible.

Le président : Je suppose que la préoccupation de M. Taylor, ce serait que si on adopte une politique applicable à une certaine partie des étudiants qui vont à l'université, pourquoi ne pas l'appliquer aussi aux ingénieurs et aux politologues? Nous avons besoin de plus de lobbyists et ce genre de choses.

Le sénateur Ringuette : Je suis préoccupée par la situation des jeunes, qui présentent le taux de chômage le plus élevé parmi tous les segments de la population canadienne. Nous avons maintenant des mesures qui éliminent l'obligation de partir à la retraite à un certain âge. En conséquence, les baby-boomers qui étaient censés partir à la retraite, ce qui aurait créé des possibilités d'emploi pour les jeunes, seront moins nombreux à le faire. Chez les jeunes, le taux de chômage augmentera certainement parce que ces emplois ne leur seront pas offerts. Pouvez-vous me dire combien de jeunes Canadiens sont actuellement inscrits à des programmes d'enseignement postsecondaire?

M. Molenhuis : Je n'ai pas le chiffre en tête. Je crois qu'on le calcule en fonction d'un équivalent temps plein. Calculer le nombre d'étudiants à temps plein et à temps partiel est un exercice difficile. On n'en sait encore moins sur le nombre d'étudiants qui sont inscrits dans les collèges professionnels privés qui se multiplient un peu partout. Il est impensable d'en déterminer le nombre exact.

Le sénateur Ringuette : M. Thomas vient de donner des renseignements à ses collègues.

M. Molenhuis : Ce sont des chiffres de l'Agence du revenu du Canada. Il s'agit du total des demandes de crédit d'impôt pour études. On indique qu'au Canada, environ 1,54 million de

issued in Canada. I do not think that gives you the full breadth of the number of students studying. There are international students who I do not believe are fully captured in that number. I cannot attest to the validity of that number.

Senator Ringuette: As the Canadian Federation of Students, you have no idea of the number of young Canadians enrolled in a post-secondary degree, be it full time or part time?

Mr. Molenhuis: I could not give you an accurate number, no, nor could we give you sufficient demographic information about the number of Aboriginal students enrolled in Canadian institutions. That data is in a pretty woeful state. In fact, the OECD publishes 96 indicators on post-secondary education, including demographic data. Of those 96, we report in the neighbourhood of 57. Data on our post-secondary education system is pretty thin.

Senator Ringuette: That begs the question with regard to where our federal bureaucracy gets the information to put these programs together and provide us with estimates.

Senator Finley: You were not asking the federal bureaucracy; you were asking the students.

Senator Ringuette: I know, but they get the information from the OECD. Are you telling me, Senator Finley, that the department will be providing information?

Senator Finley: I am not saying anything —

The Chair: Let us try to direct our questions to these witnesses who have given up their valuable time to be here to help us. They can watch the debates at any time.

Senator Ringuette: What is the average interest rate that a student pays on a student loan?

Mr. Molenhuis: I could not tell you. There are a couple of options available on loans issued through the Canada Student Loans Program. Students can select floating or fixed rates. I believe that those rates are disclosed on canlearn.ca. I could not tell you off the top of my head, but all of that information is readily available.

Senator Ringuette: Mr. Taylor, with two examples about non-refundable tax credits you indicated that the system of non-refundable tax credit is not a policy issue.

Mr. Taylor: I said that there was not a lot of evidence that you got the result that you wanted. Parents signed their kids up for sports camps for eons prior to the existence of the Children's Fitness Tax Credit. The University of Alberta's physical education department did a survey. They asked the parents who were accessing it whether the existence of this tax credit influenced their decision one way or the other. There was a very low response rate, particularly, as you would expect, at the higher levels. The

formulaires T2202A sont émis. Je ne pense pas qu'on prend en compte l'ensemble des étudiants qui sont aux études. Je crois que les étudiants étrangers ne sont pas tous comptés dans ce chiffre. Je ne peux pas confirmer la validité de ce chiffre.

Le sénateur Ringuette : La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants n'a donc aucune idée du nombre de jeunes Canadiens inscrits — à temps plein ou à temps partiel — dans un programme d'études postsecondaires?

M. Molenhuis : En effet, je ne pourrais pas vous donner un chiffre précis, tout comme je ne pourrais pas vous donner assez de renseignements démographiques sur le nombre d'étudiants autochtones qui sont inscrits dans les établissements canadiens. Les données font cruellement défaut. En réalité, l'OCDE publie une liste de 96 indicateurs sur l'éducation postsecondaire, y compris des données démographiques. De ce nombre, nous faisons rapport sur environ 57 d'entre eux. Les données sur notre système d'éducation postsecondaire sont plutôt maigres.

Le sénateur Ringuette : Cela nous amène à nous demander d'où proviennent les renseignements qu'utilise l'appareil gouvernemental fédéral pour créer ces programmes et présenter un budget.

Le sénateur Finley : Votre question ne s'adressait pas aux fonctionnaires fédéraux, mais aux étudiants.

Le sénateur Ringuette : Je le sais, mais les données proviennent de l'OCDE. Sénateur Finley, me dites-vous que le ministère va fournir les renseignements?

Le sénateur Finley : Je ne dis absolument rien...

Le président : Essayons de poser nos questions aux témoins qui nous ont accordé leur temps précieux pour nous aider. Ils peuvent suivre les débats à tout autre moment.

Le sénateur Ringuette : Quel est le taux d'intérêt moyen que paie un étudiant pour son prêt étudiant?

M. Molenhuis : Je ne saurais vous le dire. Il y a deux ou trois options qui s'offrent à rapport aux prêts accordés dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants. Les étudiants peuvent choisir entre un taux d'intérêt variable ou un taux fixe. Je crois que ces taux sont publiés sur cibletudes.ca. Je n'ai pas les chiffres en tête, mais tous ces renseignements peuvent être consultés rapidement et facilement.

Le sénateur Ringuette : Monsieur Taylor, grâce à deux exemples au sujet des crédits d'impôt non remboursables, vous avez fait valoir que le système des crédits d'impôt non remboursables n'est pas un problème de politique.

M. Taylor : J'ai dit qu'il n'y avait pas beaucoup de preuves démontrant qu'on a obtenu les résultats escomptés. Les parents inscrivaient leurs enfants à des camps sportifs bien avant la création du crédit d'impôt pour la condition physique des enfants. La faculté d'éducation physique de l'Université de l'Alberta a fait un sondage. On a demandé aux parents qui s'en prévalaient si l'existence de ce crédit d'impôt avait eu une incidence quelconque sur leur décision. Le taux de réponse a été très bas, en particulier,

higher income people said that it had no impact at all. Even at the lower levels, the majority of parents said that it did not affect their decision to enrol their children.

I would argue that the same is true with the public transit tax credit. These are small amounts and they are probably not changing someone's decision one way or the other. It is more like a reward. You are doing something the government approves of and you get a little treat, but these are probably not significant enough to alter people's behaviour. People who drive to work every day will probably not decide, as a result of the public transit tax credit, to take the bus or the train.

I do not think these are significant enough impacts to actually change the world out there. In fact, they just become little rewards for people who are behaving properly.

Senator Ringuette: In the last two years, I have read quite a few reports, nationally and internationally, that seem to indicate, especially nationally, that there is a greater divide between the 0.1 per cent of Canadians who are on the very high income scale and the lower income people.

In the study you co-authored, have you looked into the issue of the effect of these non-refundable tax credits with regard to increasing the divide between the haves and the have-nots?

Mr. Taylor: This is a 13-page paper with appendices. It was a small piece that was trying to be illustrative rather than comprehensive.

No, I have not looked at the broader socio-economic implications, although I will make the obvious observation that given non-refundable tax credits do not tend to help low-income people very much, they are not going to be very impressed by them.

Senator Ringuette: The more we increase the numbers of these non-refundable tax credits, the more we increase that divide between the haves and the have-nots. Is that right?

Mr. Taylor: You can make that argument, certainly.

To Senator Nancy Ruth's point earlier about how you will help these lower income people through the tax system, the Working Income Tax Benefit is quite a good system. To the extent you think people need an extra \$75 to put their kids in soccer camp or whatever, then increase it by \$75 per year.

Senator Ringuette: It is a lot less costly than building an expensive prison system.

Mr. Taylor: I did not cover that in my paper.

comme on devait s'y attendre, chez les gens les mieux nantis. Ceux qui ont un revenu plus élevé ont dit que cela n'avait eu aucune incidence. Même chez les personnes à faible revenu, la majorité des parents a indiqué que cela n'avait eu aucun effet sur la décision d'inscrire les enfants.

Je dirais que c'est la même chose pour le crédit d'impôt pour les transports en commun. Il s'agit de petits montants, ce qui n'incite probablement pas les gens à changer d'idée, d'un côté comme de l'autre. Cela ressemble davantage à une récompense. On fait quelque chose que le gouvernement voit d'un bon œil et on obtient une petite récompense, mais ce n'est probablement pas assez important pour modifier le comportement des gens. Ceux qui utilisent leur voiture tous les jours pour se rendre au travail ne décideront probablement pas de prendre l'autobus ou le train parce qu'il y a un crédit d'impôt pour le transport en commun.

Je ne pense pas que ces mesures sont assez importantes pour nous permettre de changer le monde. En réalité, elles ne deviennent qu'une petite récompense pour ceux qui adoptent un bon comportement.

Le sénateur Ringuette : Ces deux dernières années, j'ai lu beaucoup de rapports — du Canada et de l'étranger — qui semble indiquer, particulièrement à l'échelle nationale, qu'il y a un plus grand écart entre le 0,1 p. 100 des Canadiens qui ont des revenus très élevés et les personnes à faible revenu.

Dans l'étude dont vous êtes le coauteur, vous êtes-vous penchés sur la question de l'effet qu'ont les crédits d'impôt non remboursables sur l'augmentation du fossé qui sépare les riches et les pauvres?

M. Taylor : On parle d'un article de 13 pages, annexes comprises. Il s'agissait d'un petit article qui se voulait explicatif plutôt qu'exhaustif.

Non, je ne me suis pas penché sur les répercussions plus vastes sur le plan socio-économique. Cependant, je dirais que de toute évidence, étant donné que les crédits d'impôt non remboursables n'ont pas tendance à être très utiles pour les personnes à faible revenu, celles-ci n'en seront pas très impressionnées.

Le sénateur Ringuette : Plus nous augmentons le nombre de crédits d'impôt non remboursables, plus nous creusons l'écart qui existe entre les riches et les pauvres. Est-ce exact?

M. Taylor : Vous pouvez certainement l'affirmer.

Par rapport au point que le sénateur Nancy Ruth a soulevé plus tôt sur la façon dont vous utiliserez le régime fiscal pour aider les personnes à faible revenu, la Prestation fiscale pour le revenu de travail est un assez bon système. Dans la mesure où vous pensez que les gens ont besoin de 75 dollars de plus pour inscrire leurs enfants à un camp de soccer, peu importe, augmentez la prestation de 75 \$ par année.

Le sénateur Ringuette : C'est beaucoup moins coûteux que de construire un système carcéral dispendieux.

M. Taylor : Je n'ai pas abordé ce sujet dans mon article.

The Chair: I understand, Mr. Carlton, you have another engagement at three o'clock. I still have two senators on round one and one senator on round two. If you have to excuse yourself, is Mr. Miller able to remain?

Gabriel Miller, Director, Government and Media Relations, Federation of Canadian Municipalities: Yes.

Mr. Carlton: Thank you for that. Mr. Miller is able and more than capable of responding to any questions that will come up.

The Chair: Senator Meredith has not had a chance to ask any questions. Could you give him a couple of minutes?

Mr. Carlton: Sure.

Senator Meredith: Thank you. Mr. Carlton, you mentioned the economic action plan and the fact that several thousand jobs were created. Have you perused your membership with respect to this piece of legislation and what their initial reaction has been to it?

Mr. Carlton: Are you talking about the memberships' perspective on the economic action plan or on this legislation?

Senator Meredith: This legislation.

Mr. Carlton: The membership is supportive of this legislation. The idea of a long-term infrastructure planning process is something members have seen as a key priority. Both the permanency of the gas tax and the legislation are very important to our members, as is the Volunteer Firefighters Tax Credit, which helps our rural communities.

Senator Meredith: You mentioned that this legislation addresses the economic, social and environmental challenges that are facing municipalities. Can you elaborate more on that in terms of how this piece of legislation addresses those issues? We talked about the gas tax and so on.

Mr. Carlton: The legislation addresses the issues in that, aside from the gas tax, which is an important piece of legislation, it introduces a very important first step towards resolution of the key issue facing our municipalities and a major deterrent to our economic competitiveness, and that is infrastructure deficit. We believe the legislation takes us down the road towards resolution of that issue. There are many other issues that are not in this legislation, so our interest today is the legislation itself. Given the fiscal context that we are in and the specific initiatives in this legislation that move key files in an appropriate direction, yes, we support it and our members support it.

The Chair: Thank you, Mr. Carlton. We appreciate that.

Senator Meredith: Ms. Dubois, you represent the Canadian Federation of Students. One of my colleagues asked you a question with respect to the number of students registered in Canadian universities. I would think that in terms of just a quick

Le président : Monsieur Carlton, j'ai cru comprendre que vous avez un autre rendez-vous à 15 heures. Sur ma liste, il me reste deux sénateurs pour la première série de questions et un sénateur pour la deuxième série. Si vous devez nous quitter, M. Miller peut-il rester?

Gabriel Miller, directeur, Relations avec les gouvernements et les médias, Fédération canadienne des municipalités : Oui.

M. Carlton : Je vous en remercie. M. Miller est compétent et il est tout à fait en mesure de répondre à n'importe quelle question qui lui sera posée.

Le président : Le sénateur Meredith n'a pas eu la chance de poser ses questions. Pourriez-vous lui accorder quelques minutes?

M. Carlton : Bien sûr.

Le sénateur Meredith : Merci. Monsieur Carlton, vous avez parlé du Plan d'action économique et du fait que plusieurs milliers d'emplois avaient été créés. Vous êtes-vous renseigné auprès de vos membres en ce qui concerne le projet de loi? Quelle a été leur première réaction?

M. Carlton : Parlez-vous de leur réaction au sujet du plan d'action économique ou du projet de loi?

Le sénateur Meredith : Au sujet du projet de loi.

M. Carlton : Les membres appuient le projet de loi. L'idée d'un processus de planification de l'infrastructure à long terme figure parmi leurs priorités. Le caractère permanent de la taxe sur l'essence et le projet de loi sont très importants pour nos membres, tout comme le crédit d'impôt pour les pompiers volontaires, car il aide nos collectivités rurales.

Le sénateur Meredith : Vous avez dit que le projet de loi s'attaque aux défis auxquels font face les municipalités sur les plans économique, social et environnemental. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur la façon dont le projet de loi aborde ces problèmes? Nous avons parlé de la taxe sur l'essence, et cetera.

M. Carlton : Le projet de loi — à l'exception de la taxe sur l'essence, qui est une importante mesure législative — représente une première étape très importante vers la résolution d'un problème de taille auquel font face nos municipalités et qui constitue un obstacle à notre compétitivité économique, c'est-à-dire le déficit en matière d'infrastructure. Nous croyons que le projet de loi nous amène vers la résolution de ce problème. Un grand nombre d'autres problèmes ne sont pas visés par le projet de loi; donc, pour aujourd'hui, nous nous concentrons sur le projet de loi en tant que tel. Étant donné le contexte financier dans lequel nous nous trouvons et les initiatives précises du projet de loi qui font avancer des dossiers importants, nous l'appuyons certainement et nos membres en font autant.

Le président : Merci, monsieur Carlton. Nous vous en sommes reconnaissants.

Le sénateur Meredith : Madame Dubois, vous représentez la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants. Un de mes collègues vous a posé une question au sujet du nombre d'étudiants inscrits dans les universités canadiennes. Étant donné que la

Google search of that statistic or having a perusal of the universities, it would be the number one priority for your leadership and that number would just roll off the top of your head. I can tell you that there are 72 organizations within the body of an organization that I run, and it is comprised of several hundred members. Therefore, I would recommend that possibly you look at ensuring that you are well prepared because this will probably not be the only time you will appear before us or other committees. It is important.

I am an entrepreneur and I have always believed that young people coming out of universities are talented and they have skills. Sometimes when the jobs are not there for them as they are coming out, there are opportunities created for them to be able to start their own enterprises. Is your organization doing anything along those lines to encourage entrepreneurship, such as with seminars, forums and so forth?

Ms. Dubois: To be clear, there are over a million students. What we were highlighting is that the data on this is not necessarily as clear as we would like it to be, certainly as actors in the post-secondary education field. There are many things that come into play when counting the number of students. Students face different challenges, such as one semester you may be a student but not the next semester. There are many challenges to counting that kind of thing, but of course we have numbers.

When it comes to the options that students are faced with when they graduate, absolutely, there are many things out there that should be open to students. What we are highlighting is that students should have the opportunity to have various options open to them. We have talked about youth and student unemployment, which is something that has a huge impact, and that causes further barriers for students and has an impact in terms of difficulty finding employment and that kind of thing.

We can talk about employment strategies and different ways we can ensure our youth have a fair chance at life. I think that is what we are talking about, our young generation that is graduating and having difficulty getting a fair shot at making a decent living because they graduate with debt and unemployment rates that are high and when they do not necessarily have the resources needed to be able to start their own business or go into the field they graduated from because of many factors.

Obviously, those are big challenges. The main thing we are highlighting here is that lifting the \$15 billion loan ceiling for student debt is a major question of what we do with student debt in this country. Do we allow it to increase without limits, or do we take the opportunity to talk about it and see what is the best thing for the youth of our country?

Senator Meredith: Would you argue, then, that for those students who default on their loans, a high percentage of them actually enter the workforce and pay back their debt to the

réponse peut être obtenue par une simple recherche dans Google ou en se renseignant auprès des universités, je pensais que cela représenterait une priorité pour vous et que vous la connaissiez déjà, puisque vous êtes la présidente de la fédération. Je peux vous dire qu'il y a 72 organismes au sein d'un organisme que je dirige, et il compte plusieurs centaines de membres. Je vous recommande donc de veiller à être bien préparée, car ce n'est probablement pas la seule fois où vous allez comparaître devant nous ou devant d'autres comités. C'est important.

Je suis un entrepreneur et j'ai toujours cru que les jeunes qui sortaient des universités étaient talentueux et qu'ils possédaient des compétences. Parfois, lorsqu'ils ne trouvent pas d'emploi en sortant de l'université, on crée des occasions qui leur permettent de lancer leur propre entreprise. Votre organisme fait-il quelque chose de ce genre afin d'encourager l'entrepreneuriat, comme des colloques, des forums, et cetera?

Mme Dubois : J'aimerais préciser qu'il y a plus d'un million d'étudiants. Ce que nous avons fait valoir, c'est que les données à ce sujet ne sont peut-être pas aussi précises que nous aimerions qu'elles le soient, en tant qu'intervenants dans le domaine de l'éducation postsecondaire. Il faut tenir compte de plusieurs choses lorsqu'on compte les étudiants; en effet, ils font face à différents défis. Par exemple, ils peuvent être étudiants pendant un semestre, mais pas le suivant. Il y a donc de nombreuses difficultés qui surgissent lorsqu'on fait ce genre de calcul, mais nous avons bien sûr des données à ce sujet.

En ce qui a trait aux choix qui s'offrent aux étudiants lorsqu'ils obtiennent leur diplôme, il y a certainement un grand nombre de possibilités qui devraient leur être ouvertes. Nous insistons sur le fait qu'on devrait ouvrir différentes portes aux étudiants. Nous avons parlé des jeunes et du chômage chez les étudiants, car cela entraîne de grandes répercussions et crée d'autres obstacles lors de la recherche d'emploi, et cetera.

Nous pouvons parler des stratégies d'emploi et des différentes façons de donner une chance égale à nos jeunes. Je pense que nous parlons justement des jeunes qui obtiennent leur diplôme et qui n'ont pas la chance de bien gagner leur vie, car ils sont endettés et le taux de chômage est très élevé. De plus, en raison de nombreux facteurs, ils n'ont pas nécessairement les ressources nécessaires pour lancer leur propre entreprise ou pour travailler dans leur domaine.

Ce sont évidemment de grands défis. Toutefois, nous voulons attirer l'attention sur le fait que le relèvement du plafond de l'endettement étudiant, qui atteint près de 15 milliards de dollars, nous force à réfléchir à ce que nous voulons faire avec la dette étudiante au pays. Allons-nous lui permettre d'augmenter sans limites, ou allons-nous plutôt saisir cette occasion d'en parler et d'essayer de trouver la meilleure solution pour les jeunes Canadiens?

Le sénateur Meredith : Diriez-vous, dans ce cas, que parmi les étudiants qui ne remboursent pas leurs prêts, un grand nombre accèdent au monde du travail et remboursent leur dette en

Canadian tax base? Would that not still be a way to continue to encourage students to apply to post-secondary education through the current system we have?

Ms. Dubois: The current system provides help for students to repay their student loans, which is obviously the goal. We do not want students' situations becoming so critical that people are defaulting and not able to pay their loans.

The Repayment Assistance Plan assists students in repaying their loans. With the amendment to Part 7, we are questioning the fact that we have not looked at how much it will cost to lift the ceiling on student loans in Canada. The RAP assists students in repaying their loan. If we lift the ceiling on student loans, how will we know how much that will cost us in the long run? We know that tuition fees can keep increasing and students will become more and more in debt, especially if we lift the ceiling. We do not know how much that will cost, and that is why we are bringing it forward here. We are wondering whether it is the best way to be responsible with the money being allocated to funding students.

The Chair: Ms. Dubois, you talked about \$15 billion, which is the aggregate amount of loans that can be placed out under the Canada Student Loans Program. This proposed legislation basically takes that away and gives power to the minister to reduce it or to increase it through the regulations.

Have you been consulted on the regulations? We are not involved in the drafting of regulations or in determining whether it should go up or down. You have made that point several times. Is your association involved in that?

Ms. Dubois: As students, we have been trying to draw attention for several years to the fact that the ceiling of \$15 billion will be crossed imminently. Last year, it was crossed, and a regulatory change made it so that the total amount of student loans that had been granted was lower than \$15 billion.

The Chair: The way we achieve that is by writing off a few hundred million dollars.

Ms. Dubois: That is right, but we are still at the same place now with the issue of being at the \$15 billion cap. That cap was first implemented because students will eventually get to the point where they owe the federal government the full \$15 billion. We have to think about it and see what to do in terms of moving forward as Canadian society and how we access post-secondary education. Now that we are at that point, we have decided to deal with it by putting it in this bill — sort of tossing it aside — and taking the cap out of the public discussion and basically allowing it to be decided not in the public forum. We are calling attention to the elimination of the cap. Chances are that student debt will not be lower in the country. We can assume that it will go higher, but we will not have the chance to talk about it again.

contribuant à l'assiette fiscale canadienne? Ne serait-ce pas une façon de continuer d'encourager les étudiants à s'inscrire aux programmes d'études postsecondaires à l'aide du système actuel?

Mme Dubois : Le système actuel aide les étudiants à rembourser leurs prêts étudiants, ce qui est évidemment le but. Nous ne voulons pas que la situation des étudiants devienne tellement critique qu'ils ne soient plus en mesure de rembourser leur dette et cessent tout paiement.

Le Programme d'aide au remboursement aide les étudiants à régler leurs prêts. En ce qui concerne la modification à la partie 7, nous remettons en question le fait que nous n'avons pas vraiment examiné combien nous coûtera le relèvement du plafond des prêts étudiants au Canada. Le PAR aide les étudiants à rembourser leurs prêts. Si nous relevons le plafond des prêts étudiants, comment saurons-nous combien cela va nous coûter à long terme? Nous savons que les droits de scolarité peuvent continuer à augmenter et que les étudiants s'endetteront de plus en plus, surtout si nous relevons le plafond. Nous ne savons pas comment cela va coûter, et c'est pourquoi nous soulevons la question aujourd'hui. Nous nous demandons s'il s'agit de la meilleure façon de gérer l'argent qui est affecté à l'aide financière aux étudiants.

Le président : Madame Dubois, vous avez parlé de 15 milliards de dollars, ce qui est le montant total en prêts qui peut être accordé par le Programme canadien de prêts aux étudiants. Le projet de loi élimine essentiellement le plafond et donne au ministre le pouvoir de le relever ou de l'abaisser à l'aide de règlements.

Est-ce qu'on vous a consultés au sujet des règlements? Nous ne participons pas à la rédaction des règlements ou à la décision de relever ou d'abaisser le plafond. Vous avez insisté là-dessus. Est-ce que votre association participe au processus?

Mme Dubois : Nous, les étudiants, avons tenté d'attirer l'attention depuis des années sur le fait que le plafond de 15 milliards de dollars sera atteint et même dépassé dans très peu de temps. L'an dernier, il a été dépassé, et on a apporté des modifications aux règlements afin que le montant total des prêts étudiants qui a été accordé soit en dessous de 15 milliards de dollars.

Le président : Pour y arriver, il suffit d'effacer quelques centaines de millions de dollars.

Mme Dubois : C'est exact, mais nous en sommes encore au même point, car nous approchons encore une fois du plafond de 15 milliards de dollars. On a instauré ce plafond parce que les étudiants finiront par devoir 15 milliards de dollars au gouvernement fédéral. Nous devons nous arrêter et réfléchir à ce que nous pouvons faire en tant que société canadienne et à la façon dont nous accédons à l'éducation postsecondaire. Maintenant que nous en sommes là, nous avons décidé de régler la question en l'ajoutant au projet de loi — ce qui revient à la mettre de côté — et en éliminant la question du plafond de la discussion publique. Essentiellement, la décision sera donc prise sans consulter le public. Nous voulons attirer l'attention sur l'élimination du plafond, car il y a de fortes chances que la dette étudiante des Canadiens ne diminue pas. Nous pouvons présumer qu'elle va augmenter, mais nous n'aurons pas la chance d'en reparler.

The Chair: That clarifies the point.

Senator Dawson: On that same line of logic, Ms. Dubois, since you had difficulty answering the question on the number of students concerned, we do not know if the \$15 billion is spread out over 15 or 25 or 30 years. I am afraid when we legislators are told that this issue will not be brought back to us because it will be dealt with internally. Whether it is your government or my government, I am always scared when there will not be transparency in the numbers. I already feel a bit ill at ease coming from Quebec because we have a different system. In Quebec, we have the numbers of students who owe money and how much is owed per capita, et cetera.

I totally agree with Senator Runciman. If I had a good answer to what \$15 billion really is, I would be a bit scared that we are writing off the debt of some people, which has been debated here in many cases, who have a moral engagement toward society, except for hardship cases; and then other students suffer for it. We had proposed legislation before us a few years ago where we changed the Bankruptcy Act because an easy way to get out of student debt was to declare bankruptcy. This is not an opposition issue; it is about transparency in knowing how we are to go forward. I am preoccupied by the fact that we will not be able to get the numbers in the future. That always preoccupies me.

Mr. Miller, I will test you on the issue of infrastructure. Senator MacDonald sits on the Senate Transport Committee. As you know, airports are not eligible for infrastructure money, whether it goes forward for 5 years or 10 years, no matter the amount. Do you not think there might be an opportunity for the federal government, in cooperation with the provinces and municipalities, to look at the fact that maybe some of this infrastructure money could be used to upgrade some of our facilities, whether in Toronto or Montreal? Those cities have major highway problems and delays. Perhaps we could facilitate the growth of our transportation industry.

Senator Eggleton talked about urban transport. What about interurban transport? There has been a debate for many years about speed trains. Would it not be logical at this time to think about express trains for the Montreal-Toronto corridor to free up the airports? We might be able to facilitate the circulation in airports. I know this is not municipalities but since your membership has to live with these problems on a daily basis, do you not think that some of the money being spent in the future should apply to them?

Mr. Taylor, I agree with you on the question of cultural and sports spending. When we cut funding for exports of culture to other countries, we should not preoccupy ourselves with \$100 or a

Le président : C'est plus clair.

Le sénateur Dawson : Dans la même ligne de pensée, madame Dubois, puisque vous avez eu de la difficulté à répondre à la question au sujet du nombre d'étudiants concernés, nous ne savons pas si les 15 milliards de dollars sont étalés sur 15, 25 ou 30 ans. Je suis inquiet lorsqu'on nous dit à nous, les législateurs, que cette question ne nous sera pas renvoyée, car elle sera traitée à l'interne. Qu'il s'agisse de votre gouvernement ou du mien, cela m'inquiète toujours lorsqu'il n'y a pas de transparence au sujet des nombres. Je me sens déjà un peu mal à l'aise, puisque je viens du Québec et que notre système est différent. Au Québec, nous connaissons le nombre d'étudiants qui doivent de l'argent, combien chacun d'eux doit, et cetera.

Je suis tout à fait d'accord avec le sénateur Runciman. Si j'avais une bonne réponse au sujet de ce 15 milliards de dollars, je m'inquiéterais du fait que nous effaçons la dette de certaines personnes — nous avons d'ailleurs débattu la question dans un grand nombre de cas — qui ont un engagement moral envers la société, à l'exception des cas extrêmement difficiles, car ce sont les autres étudiants qui en paient le prix. Il y a quelques années, on nous a présenté un projet de loi dans lequel on avait changé la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, car on pouvait facilement échapper à la dette étudiante en déclarant faillite. Cela n'a rien à voir avec l'opposition; il s'agit de la transparence dans la façon dont nous allons progresser. Ce qui m'inquiète, c'est que nous ne serons pas en mesure d'obtenir ces données à l'avenir. Cela me préoccupe toujours.

Monsieur Miller, je vais vous poser une question au sujet de l'infrastructure. Le sénateur MacDonald fait partie du Comité sénatorial des transports. Comme vous le savez, les aéroports ne sont pas admissibles au fonds d'infrastructure, que ce soit sur cinq ou 10 ans, peu importe la somme en jeu. Ne pensez-vous pas que le gouvernement fédéral a une bonne occasion, en collaborant avec les provinces et les municipalités, d'examiner le fait qu'une certaine partie de ces fonds d'infrastructure pourrait être utilisée pour améliorer certaines de nos installations, que ce soit à Toronto ou à Montréal? Ces villes ont de gros problèmes de routes et de congestion. Nous pourrions peut-être favoriser la croissance de notre industrie du transport.

Le sénateur Eggleton a parlé du transport urbain. Qu'en est-il du transport interurbain? Les trains rapides font l'objet d'un débat depuis de nombreuses années. À ce point-ci, ne serait-il pas logique d'envisager d'avoir des trains express entre Montréal et Toronto afin de dégager les aéroports? Nous pourrions ainsi être en mesure de faciliter la circulation dans les aéroports. Je sais que cela ne concerne pas les municipalités, mais puisque vos membres doivent vivre avec ces problèmes au quotidien, ne pensez-vous pas qu'ils devraient profiter d'une certaine partie de l'argent qui sera dépensé?

Monsieur Taylor, je suis d'accord avec vous sur la question des dépenses liées à la culture et au sport. Lorsque nous éliminons une partie du financement pour les exportations de culture dans d'autres

high school student who is learning to dance. I would be more preoccupied with the fact that we are not supporting our international cultural responsibilities.

Mr. Miller: To take your point on airports in a few steps, this is an opportunity in the long-term infrastructure plan to do two things. First, it is a chance for the federal government to work with municipalities and the provinces to see how its programs that support municipal infrastructure can achieve the best value in the future and provide sustainable cost-effective investments. Second, it is an opportunity for the federal government to ask how well we are connecting the investments in our urban public transportation systems to the national transportation system so that the pieces of the economic infrastructure that support the whole country are being integrated as well as possible.

The question on airports is interesting. You are quite right that the country's major urban airports are not under municipal jurisdiction. I would not be representing the interests of municipalities if I suggested that money currently used for municipal infrastructure be used for those airports; there are other revenue models in place for airports. Most of the country's airports belong to municipalities, I believe. There are hundreds of small municipalities in this country where they are only life-line for the community to the national and international economy. That is an exaggeration, but a key one.

Small airports have been eligible in recent years for federal infrastructure funding. There are also some smaller programs for smaller airports, but we need to bridge the gap in how we have approached air and ground transportation systems in Canada. We need to ask ourselves how these two things work together to keep communities tied into the economy most effectively to ensure that infrastructure dollars are being spent in the area that will deliver the biggest bang for in the economy for every dollar spent.

Mr. Molenhuis: To be clear, we have specific, exact information from the Office of the Superintendent of Financial Institutions on how many students are in the Canada Student Loans Program and the current amounts of debt, although the accounting was a bit off. This committee went to great lengths to investigate why that was at both rounds of discussions on Supplementary Estimates (C) this past fall and more recently other supplementary budget estimates.

The concern is absolutely that our research institutions do not do enough research with respect to knowing exactly how many people are in post-secondary education. Over and above that, what is the vision for the outcomes for the billions of dollars that we spend on post-secondary education in Canada, because of the

pays, nous ne devrions pas nous inquiéter au sujet d'une somme de 100 \$ ou d'un étudiant du secondaire qui apprend à danser. Je serais plutôt préoccupé par le fait que nous n'assumons pas nos responsabilités sur le plan culturel au niveau international.

M. Miller : Pour revenir à ce que vous avez dit sur les aéroports, il s'agit d'une occasion de faire deux choses dans le cadre du plan d'infrastructure à long terme. Tout d'abord, le gouvernement fédéral a ainsi l'occasion de travailler avec les municipalités et les provinces pour voir comment les programmes qui appuient l'infrastructure municipale peuvent être optimisés à l'avenir et représenter des investissements durables et efficaces. Deuxièmement, il s'agit d'une occasion pour le gouvernement fédéral d'évaluer à quel point nous faisons le lien entre les investissements dans nos systèmes de transport public urbain et notre système de transport national, afin que les éléments de l'infrastructure économique qui soutient l'ensemble du pays soient intégrés le mieux possible.

La question sur les aéroports est intéressante. Vous avez raison lorsque vous dites que les gros aéroports urbains du pays ne font pas partie des compétences municipales. Je ne représenterais pas les intérêts des municipalités si je suggérais que l'argent actuellement affecté à l'infrastructure municipale soit utilisé pour ces aéroports; il y a d'autres modèles de recettes en place pour les aéroports. Je crois que la plupart des aéroports du pays appartiennent aux municipalités. Et pour des centaines de ces petites municipalités, ils représentent souvent le seul lien avec l'économie nationale et internationale. Il s'agit d'une exagération, mais elle est importante.

Ces dernières années, les petits aéroports ont été admissibles à des fonds fédéraux en matière d'infrastructure. Il y a aussi des programmes de moindre envergure pour les petits aéroports, mais nous devons combler l'écart pour ce qui est de la façon dont nous concevons les systèmes de transport aérien et terrestre au Canada. Nous devons nous demander comment imbriquer les deux pour que les collectivités continuent d'aller de pair avec l'économie de sorte que les fonds consacrés à l'infrastructure sont dépensés dans le secteur qui aura la plus forte incidence pour l'économie.

M. Molenhuis : Pour préciser les choses, nous avons des renseignements précis provenant du Bureau du surintendant des institutions financières sur le nombre d'étudiants qui participent au Programme canadien de prêts aux étudiants et le niveau d'endettement actuel, bien que les calculs ne soient pas tout à fait exacts. Le comité a beaucoup cherché à savoir pourquoi cela a fait partie des séries de discussions portant sur le Budget supplémentaire des dépenses (C) cet automne, et plus récemment, sur des prévisions budgétaires supplémentaires.

Le problème, c'est que nos établissements de recherche ne cherchent pas suffisamment à connaître le nombre exact de gens qui font des études postsecondaires. Le plus important, c'est de savoir ce qu'on obtient pour les milliards de dollars que nous dépensons pour les études postsecondaires au Canada, en raison de la structure

structure of our federation and the lack of federal legislation on post-secondary education? We are one of the last remaining industrialized countries on the planet that does not have any federal legislation governing our post-secondary institutions.

I hope that addresses some of the comments from the senator.

The Chair: Does no one else wish to comment on Senator Dawson's points?

Senator Wallin had an earlier question that was a supplementary.

Senator Wallin: It was just that. I wanted the supplementary at that time.

Senator Finley: I have a comment or a question to Mr. Thomas. You talked about the federal government backstopping student loans, or the Canada Student Loans Program. You then waxed about the federal government being involved in any backstopping. How far would you take that? CMHC?

Mr. Thomas: Yes.

Senator Finley: You would take CMHC out of the picture completely?

Mr. Thomas: Yes. Underwriting real estate lending is a specialized business, and there are many people who do it very well. Generally speaking, it is done very well in the locale by professionals who know the people who are doing the borrowing, they know the real estate that is being loaned on and risks are properly accounted for. It is a hotly competitive market, because real estate is something that a lot of Canadians are interested in and is something that a lot of Canadians understand.

When you have the federal government going in and guaranteeing loans, at one time up to 100 per cent of the value of the property, for residential property, and giving people 35 years to pay it back, these were retrograde steps. They created lending-backed inflation in residential real estate that we are still living with.

When you look at the hot economies, the urban economies of Canada, and you are looking at real estate prices that no economist can explain, you trace it back to the hand of the Government of Canada and to these lending guarantees through the Canada Mortgage and Housing Corporation.

Senator Finley: You are saying the high price of housing in urban areas is the federal government's fault?

Mr. Thomas: Yes, that is what we are saying.

Senator Finley: Why are house prices so high in London, England, Paris, France, I have just been in Brazil, Rio de Janeiro, Sao Paulo? The house prices are horrific, without having CMHC and the federal government. I do not quite follow that line of reasoning.

We will not have time to go much further, but how would you then have the student loan program run without the federal government backstopping it?

de notre fédération et de l'absence de réglementation fédérale dans le domaine. Le Canada est le seul pays industrialisé qui n'a pas de loi fédérale régissant ses établissements postsecondaires.

J'espère que cela répond aux questions du sénateur.

Le président : Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite intervenir au sujet des observations du sénateur Dawson?

Le sénateur Wallin avait une autre question.

Le sénateur Wallin : Ce n'était que cela. C'est ce que je voulais à ce moment-là.

Le sénateur Finley : J'ai une observation à faire ou une question à poser à M. Thomas. Vous avez parlé de l'appui du gouvernement fédéral aux prêts étudiants, ou au Programme canadien de prêts aux étudiants. Vous avez ensuite plaidé fortement en faveur de la non-participation du gouvernement. Jusqu'où cela devrait-il s'appliquer? La SCHL?

M. Thomas : Oui.

Le sénateur Finley : Vous écarteriez complètement la SCHL?

M. Thomas : Oui. Garantir des prêts immobiliers est une activité spécialisée, et bien des gens le font de très bonne façon. En général, c'est très bien fait à l'échelle locale par des professionnels qui connaissent les gens qui font l'emprunt; ils connaissent les biens pour lesquels on accorde les prêts et on rend bien compte des risques. C'est un marché très concurrentiel, car l'immobilier intéresse un grand nombre de Canadiens et bon nombre d'entre eux en comprennent le fonctionnement.

Lorsque le gouvernement fédéral garantit des prêts, et même jusqu'à 100 p. 100 de la valeur de la propriété à un moment donné, et qu'il donne aux gens 35 ans pour le rembourser, c'est un pas en arrière. Il a créé une inflation adossée aux prêts dans le secteur, et nous en subissons encore les répercussions.

Lorsqu'on examine la surchauffe économique, les économies urbaines au Canada et les prix de l'immobilier qu'aucun économiste n'est capable d'expliquer, cela a été causé par le gouvernement du Canada et par les garanties de prêts de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Le sénateur Finley : Êtes-vous en train de dire que le gouvernement fédéral est responsable des prix élevés de l'immobilier dans les milieux urbains?

M. Thomas : Oui, c'est ce que nous disons.

Le sénateur Finley : Pourquoi le prix des maisons est-il aussi élevé à Londres, en Angleterre, à Paris, en France, au Brésil, où je viens d'aller, à Rio de Janeiro et à São Paulo? Les prix sont atroces, même sans la participation d'une SCHL ou d'un gouvernement fédéral. Je ne comprends pas votre raisonnement.

Nous n'aurons pas le temps d'aller plus loin, mais comment le programme de prêts aux étudiants fonctionnerait-il sans l'appui du gouvernement fédéral?

Mr. Thomas: Having a taxpayer back-stop on someone's home loan or someone's student loan is a bad idea. In the United States they had far more permissive student loan and home loan arrangements, and it was destructive.

Senator Finley: What would you replace it with? That is what I am asking you.

Mr. Thomas: We believe that the Government of Canada in recent years has taken constructive steps in the housing field by reducing the period of loan amortizations and by increasing the amount of skin in the game that homeowners are asked to put in. For example, with larger down payments and shorter pay-back periods.

Senator Finley: Would you apply that to students? You would say you have to put a down payment down to get your loan and we will give you less time to pay it back. Would that be the program that you would introduce?

Mr. Thomas: Honestly, as I am sure you do, I know so many students who are carrying burdens of debt, and we do not believe that the government's involvement in student loan programs is constructive. How you put the genie back in the bottle is a complicated task for bigger brains with more resources than I represent here.

Speaking on behalf of our supporters, we talked about Canada not having legislation affecting post-secondary education. This is a great federal state with great provincial governments and some of the greatest universities and polytechnics in the world. They were created without the direct involvement of the federal government. This is another area where it is questionable whether the federal government needs to have jurisdiction or involvement at all.

Senator Finley: We will put it down to the provinces?

Mr. Thomas: I am not sure Quebec is demanding more federal involvement in the financing of student loans.

Senator Ringuette: Mr. Thomas, maybe you said this and I did not register it, but is your organization a non-profit or a charitable organization?

Mr. Thomas: Ours is a not-for-profit organization. We do not issue charitable tax receipts and we do not pretend to be a charity.

Senator Ringuette: I had not picked it up if you said that, but I wanted to have it clear in my mind.

Mr. Miller, Mr. Carlton said that the current \$2 billion over the next 20 years will lose 60 per cent of its value. We also know that the federal income from gas and diesel taxes is quite a lot higher in Canada than in the U.S. However, it is based on a percentage, so the higher the retail value the higher the income.

M. Thomas : Ce n'est pas une bonne idée que l'argent d'un contribuable soit utilisé pour accorder un prêt au logement ou un prêt étudiant à quelqu'un. Aux États-Unis, il y avait des prêts étudiants et des prêts au logement plus permissifs, ce qui a eu des effets destructeurs.

Le sénateur Finley : Par quoi le remplacerez-vous? C'est la question que je vous pose.

M. Thomas : Nous croyons qu'au cours des dernières années, le gouvernement du Canada a pris des mesures constructives dans le secteur du logement en réduisant la période d'amortissement des prêts et en augmentant la contribution des propriétaires; par exemple, en exigeant de plus grands versements initiaux et en réduisant la période de remboursement.

Le sénateur Finley : Appliqueriez-vous cela à la situation des étudiants? On leur dirait qu'ils doivent effectuer un versement initial pour obtenir leur prêt et qu'on leur donne moins de temps pour le rembourser. Est-ce le programme que vous mettriez en place?

M. Thomas : Honnêtement, et je suis sûr qu'il en est de même pour vous, je connais beaucoup d'étudiants qui sont accablés de dettes, et nous sommes d'avis que la participation du gouvernement à des programmes de prêts aux étudiants n'est pas constructive. Réparer l'irréparable est une tâche complexe réservée à des gens qui ont plus de connaissances et de ressources que l'organisme que je représente.

Je parle au nom des gens qui nous soutiennent : nous avons discuté du fait que le Canada n'a pas de loi régissant l'éducation postsecondaire. Nous avons un grand État fédéral et de grands gouvernements provinciaux. Nous avons également certaines des plus grandes universités et polytechniques au monde, qui ont été créées sans la participation directe du gouvernement fédéral. La responsabilité ou la participation du gouvernement à cet égard est tout à fait discutable.

Le sénateur Finley : Allons-nous attribuer cela aux provinces?

M. Thomas : Je ne suis pas sûr que le Québec demande une plus grande participation du fédéral dans le financement des prêts étudiants.

Le sénateur Ringuette : Monsieur Thomas, il se peut que vous l'ayez déjà dit, mais votre organisme est-il un organisme sans but lucratif ou une organisation caritative?

M. Thomas : Il s'agit d'un organisme sans but lucratif. Nous ne remettons pas de reçus d'impôt pour activités de bienfaisance et nous ne prétendons pas être une organisation caritative.

Le sénateur Ringuette : Je ne savais pas si vous l'aviez dit, mais je voulais que ce soit clair.

Monsieur Miller, M. Carlton a dit qu'au cours des 20 prochaines années, les deux milliards de dollars actuels perdront 60 p. 100 de leur valeur. Nous savons également que les recettes provenant de la taxe sur l'essence et le diesel sont beaucoup plus élevées au Canada qu'aux États-Unis. Toutefois, puisque c'est fondé sur un pourcentage, plus la valeur au détail est élevée, plus les recettes sont élevées.

Have you looked at what has been happening to that flow of tax dollars through the federal coffers with regard to gas and diesel and, if the refund to municipalities were directly related, how would it impact the fund?

Mr. Miller: The federal excise tax on gasoline is a bit funny in that it is actually a tax per litre. It does not vary according to the price of fuel.

Senator Ringuette: The GST does.

Mr. Miller: The GST does, yes. GST is also a bit tricky in this regard because, as the volume of purchases goes up and the price of purchases goes up, relatively you collect more GST but, of course, we have seen a reduction in the GST.

Overall, GST revenues for the federal government have not been tracking — you are not seeing the same kind of increase in what they are generating from sales tax on gasoline because they have reduced the sales tax on gasoline. I am sure there will be members on the committee who will be happy to defend that decision to you.

Senator Ringuette: Have you tracked that income flow?

Mr. Miller: No, we have never pulled that out, or at least I do not have the numbers at my fingertips, the amount of sales tax the federal government collects on gasoline sales. I am a bit hesitant to speculate, but I am thinking it is somewhere in the order of \$1 billion or \$2 billion a year. The government collects about \$30 billion a year now through the GST and some percentage of that is obviously on the sale of gas and diesel.

Senator Ringuette: I am surprised that you would not have that data because of the statement of your colleague earlier that you have done the amortization on the current \$2 billion, to say that in 20 years it will lose 60 per cent of its value. You must be doing some gathering of data to look at all these numbers and the overall current and future effect.

Mr. Miller: To be clear, the \$2 billion is paid from the government's general revenues. It is a \$2 billion guaranteed payment every year for municipal infrastructure. It was introduced as a concept to be a portion of what the federal government collects from its excise tax. It was never in any way a function of the sales tax that the government collects from gasoline.

In looking at the future value of the gas taxes, we have looked at a number of the scenarios on how to establish an appropriate index for protecting it. The scenarios vary from the low end, strictly inflationary, where it was simply a 2 per level or something like that where you would maintain the cost against the erosion by inflation, up to a combination of inflation and population growth so that the same amount of money can achieve the same results but for a larger population, and at the far end somehow connecting it to the overall

Avez-vous examiné ce qui se passe concernant le versement de l'argent des contribuables provenant de la taxe sur l'essence et le diesel dans les coffres fédéraux; et si le remboursement aux municipalités avait un lien direct, quel effet cela aurait-il sur le fonds?

M. Miller : La taxe d'accise fédérale sur l'essence est un peu bizarre en ce qu'elle est basée sur le litre. Elle ne varie pas selon le prix de l'essence.

Le sénateur Ringuette : Mais c'est le cas de la TPS.

M. Miller : Oui, c'est le cas de la TPS. Pour ce qui est de la TPS, la situation est un peu bizarre aussi, car à mesure que le volume d'achats et le prix des achats augmentent, on perçoit plus de TPS, mais bien entendu, la TPS a été réduite.

Dans l'ensemble, les recettes du gouvernement fédéral provenant de la TPS n'ont pas suivi la cadence — on ne constate pas le même genre d'augmentation dans les recettes qu'il génère de la taxe de vente sur l'essence, car il l'a réduite. Je suis sûr que certains membres du comité seront heureux de défendre cette décision.

Le sénateur Ringuette : Avez-vous le suivi de ces recettes?

M. Miller : Non, nous ne l'avons jamais fait, ou du moins, je n'ai pas les chiffres en main, pour ce qui est des recettes de la taxe de vente que le gouvernement retire de la vente d'essence. Je n'aime pas beaucoup spéculer, mais je pense qu'il s'agit d'environ 1 ou 2 milliards de dollars par année. Le gouvernement perçoit maintenant environ 30 milliards de dollars par année de TPS, dont une certaine partie provient évidemment de la vente d'essence et de diesel.

Le sénateur Ringuette : Je suis surprise que vous n'ayez pas ces données, compte tenu de ce qu'a dit votre collègue un peu plus tôt, c'est-à-dire que vous avez calculé l'amortissement sur la somme actuelle de 2 milliards, pour indiquer que ce montant perdra 60 p. 100 de sa valeur dans 20 ans. Il faut faire en quelque sorte une collecte de données pour examiner tous les chiffres et les effets que nous verrons maintenant et plus tard.

M. Miller : Je veux préciser que les 2 milliards de dollars sont payés par les recettes globales du gouvernement. Il s'agit d'un paiement annuel garanti pour l'infrastructure municipale. Il a été intégré selon l'idée que ce serait une partie de l'argent que la taxe d'accise rapporte au gouvernement. Cela n'a jamais été d'aucune façon une fonction de la taxe de vente sur l'essence que le gouvernement perçoit.

En examinant la valeur qu'aurait la taxe sur l'essence dans l'avenir, nous nous sommes penchés sur un certain nombre de scénarios concernant la façon d'établir un indice approprié pour la protéger. Les scénarios varient : ce serait strictement lié à l'inflation ou ce serait tout simplement une mesure de deux par niveau, ou quelque chose du genre, de sorte que l'on protégerait les coûts contre l'érosion causée par l'inflation, à une combinaison de l'inflation et de la croissance de la population, de sorte que le

growth in government revenues. If the federal government was seeing a 5 or 6 per cent increase in its revenues in the future, the gas tax transfer would grow at a similar rate.

Given the fiscal context, we will be looking at something that is certainly more modest than that in the next few years, with the goal of asking, "How much will the country's population grow in the next 20 years? How much do we expect the demands of economic growth to create new infrastructure demands? What will be the impact of inflation on the value of that investment?" Then we will find an index that is about the right level to keep the value of that fund at what it can achieve today.

Senator Ringuette: When you look at the \$123 billion deficit and the future value of that, and we are looking at legislation that is providing a fixed amount not indexed, then again you are increasing the divide.

The Chair: Honourable senators, that concludes the time that we had allocated for this panel this afternoon. On your behalf, I would like to thank each of our panellists for being here.

Mr. Taylor, your report has been referred to. Do you want to do some advertising and tell us where we might find it? Would it be on the Frontier Centre for Public Policy website?

Mr. Taylor: Yes; that is fcpp.org, and it came out in March.

The Chair: Thank you all for being here. The information that you have given us will be helpful in our deliberations.

Honourable senators, you should have in front of you the report on Supplementary Estimates (B). It is the fifth report of this committee. This report has been reviewed at length by your steering committee. I want to thank the analysts from the Library of Parliament for the work they did in helping to draw the document together and getting it translated for us on short order.

The report was delivered to those who were home or had someone in his or her office yesterday afternoon. Apparently, we cannot send reports over the Internet or by fax due to their confidentiality. If there was no one there to sign for the report, it was not left. That is the explanation, Senator Marshall. We had a discussion on that.

Normally, myself and the steering committee like to give senators adequate time to review the document so they have a chance to determine whether they want to make any changes. I will first ask you if senators feel they have had adequate time, so that we can go ahead and deal with the document at this time, and appreciating that there is some pressure to try to get this done. Our committee tries to be cooperative as much as we can in relation to the government agenda on items like this.

même montant d'argent puisse mener aux mêmes résultats, mais pour une population plus importante, ou il s'agirait de tout relier à la croissance globale des recettes du gouvernement. Si le gouvernement fédéral remarquait une augmentation de 5 ou de 6 p. 100 de ses recettes, le montant du transfert de la taxe sur l'essence augmenterait en conséquence.

Compte tenu du contexte financier actuel, nous examinerons certainement une stratégie plus modeste dans les prochaines années, en nous demandant ce que sera la croissance de la population canadienne au cours des 20 années à venir, à quel point les exigences de la croissance économique se traduiront par des exigences en infrastructure, et quels effets aura l'inflation sur la valeur de cet investissement. Nous trouverons ensuite l'indice approprié nous permettant de maintenir la valeur du fonds en fonction de ce qu'il nous apporte aujourd'hui.

Le sénateur Ringuette : Lorsqu'on tient compte des 123 milliards de dollars de déficit et de la valeur qu'il aura, et nous examinons des mesures législatives qui fournissent un montant déterminé qui n'est pas indexé, encore une fois, on augmente le fossé.

Le président : Honorables sénateurs, le temps dont nous disposons pour ce groupe de témoins est écoulé. En votre nom, j'aimerais remercier chacun de nos témoins de leur présence.

Monsieur Taylor, on a fait référence à votre rapport. Voulez-vous faire un peu de publicité et nous dire où nous pourrions le trouver? Se trouve-t-il sur le site web du Frontier Centre for Public Policy?

M. Taylor : Oui, à fcpp.org, et il a été publié en mars.

Le président : Je vous remercie tous d'avoir été présents. Les renseignements que vous nous avez donnés seront très utiles dans le cadre de nos délibérations.

Honorables sénateurs, vous devriez avoir devant vous le rapport sur le Budget supplémentaire des dépenses (B). Il s'agit du cinquième rapport de notre comité. Il a été longuement étudié par votre comité de direction. Je veux remercier les analystes de la Bibliothèque du Parlement d'avoir préparé le document et de l'avoir fait traduire pour nous rapidement.

Vous avez reçu le rapport hier après-midi si vous étiez présent ou s'il y avait quelqu'un à votre bureau. À ce qu'il paraît, pour des questions de confidentialité, nous ne pouvons pas envoyer de rapports par Internet ou par fax. Si personne n'était présent pour signer, le rapport n'a pas été remis. Voilà l'explication, sénateur Marshall. Nous avons eu une discussion à ce sujet.

Normalement, le comité de direction et moi aimons que les sénateurs aient suffisamment de temps pour examiner le document, de sorte qu'ils puissent déterminer s'ils veulent y apporter des changements. Je vais tout d'abord vous demander si vous jugez avoir eu suffisamment de temps pour que nous puissions aller de l'avant et discuter du document à ce moment-ci, tout en reconnaissant que nous avons la pression de devoir tenter de terminer le travail. Pour des points comme celui-là, notre comité essaie d'être le plus coopératif possible par rapport au programme du gouvernement.

Hearing no objection, I would then propose that we do go ahead and consider the document. I will go page by page. I am assuming there is nothing on the Table of Contents. That is okay? Thank you.

The first page, the document starts “Report on the Supplementary Estimates.” With respect to the first two paragraphs, one refers to Senator Day and the other refers to Senator Gerstein. Do you see those? You should also have a piece of paper that says “New Version — First Paragraph.” That new version, first paragraph, in effect, should be substituted for Senator Day.

After it became clear that steering was not going to be able to reach a compromise, I tried one more time to make my paragraph as close to Senator Gerstein’s as possible but still maintain that slight difference. In effect, the difference is the last line of my paragraph, “the Senate’s practice,” et cetera. I suggest that if we can all agree on this, rather than having two votes on this particular matter, we go around the table and ask for a recorded vote so we can say Senator Day or Senator Gerstein’s version. You are voting for one or the other. Is that clear?

Senator Ringuette: It is clear, but I have a question for both of you, if I may.

The Chair: Yes, absolutely. Now is the time.

Senator Ringuette: I have looked at these two paragraphs. One of you is chair and the other one is deputy chair. It seems to me that there is only one sentence difference here, so could Senator Day and Senator Gerstein provide for us their explanation of why they have these two different paragraphs in the report?

The Chair: Senator Gerstein, do you wish to comment further?

Senator Gerstein: I would be happy to, Mr. Chair.

The issue is the tying together of this report with the passing of the supply bill. Reflecting back to the tradition of the Senate, I was interested to see, for example, that Senator Murray, when he was chair of this committee, indicated: “It must be clearly stated that it is not necessary for the committee to recommend concurrence in the estimates, and it is not necessary for the Senate to concur in the estimates.”

That was followed by a comment from the deputy chair of the day, Senator Day, who said: “Honourable senators, I rise to go on the record to agree with the chair of the Standing Senate Committee on National Finance, Senator Murray.”

Now, the clause as it is written in mine in fact is the exact wording that Senator Day, as chair of this committee, and the deputy chair being Anne Cools at the time, used for the reporting of the supplementary estimates. I am basically using Senator Day’s statement.

Puisqu’il n’y a pas d’objection, je propose que nous commençons à examiner le document. Je vais procéder page par page. Je suppose qu’il n’y a rien dans la table des matières. Ça va? Merci.

À la première page du document, on trouve le titre suivant : « Rapport sur le Budget supplémentaire des dépenses ». En ce qui concerne les deux premiers paragraphes, l’un est du sénateur Day et l’autre, du sénateur Gerstein. Les voyez-vous? Vous devriez également avoir en main un document intitulé « Nouvelle version — Premier paragraphe ». Cette nouvelle version du premier paragraphe, en fait, devrait se substituer à celle du sénateur Day.

Du fait qu’il est devenu évident que le comité de direction ne pourrait pas en arriver à un compromis, j’ai essayé encore une fois de faire en sorte que mon paragraphe se rapproche le plus possible de celui du sénateur Gerstein, mais en conservant une légère différence. En réalité, ce qui diffère, c’est la dernière ligne, qui commence par : « Le Sénat n’a pas l’habitude... », et le reste. Si nous sommes tous d’accord, au lieu de tenir deux votes sur cette question, je propose que nous demandions un vote par appel nominal, afin de pouvoir indiquer si nous votons pour la version du sénateur Day ou celle du sénateur Gerstein. Nous voterons pour l’une ou l’autre. Comprenez-vous?

Le sénateur Ringuette : Oui, mais j’ai une question pour vous deux, si vous le permettez.

Le président : Oui, certainement. C’est le bon moment.

Le sénateur Ringuette : J’ai examiné ces deux paragraphes. L’un de vous est président et l’autre, vice-président. Il me semble qu’il n’y a qu’une phrase qui diffère ici; le sénateur Day et le sénateur Gerstein pourraient-ils nous expliquer pourquoi ils ont placé ces deux paragraphes différents dans le rapport?

Le président : Sénateur Gerstein, voulez-vous ajouter quelque chose?

Le sénateur Gerstein : Avec plaisir, monsieur le président.

L’idée ici est de faire un lien entre ce rapport et l’adoption du projet de loi de crédits. En réfléchissant à la tradition du Sénat, j’ai été intéressé de voir, par exemple, que le sénateur Murray, lorsqu’il était président du comité, a indiqué : « Il doit être clairement précisé qu’il n’est pas nécessaire pour le comité de recommander l’approbation du Budget des dépenses et que le Sénat n’a pas à approuver le Budget des dépenses. »

Cette remarque a été suivie d’un commentaire du vice-président de l’époque, le sénateur Day, qui a dit : « Honorables sénateurs, je tiens à dire que je suis d’accord avec le président du Comité sénatorial permanent des finances nationales, le sénateur Murray. »

Dans mon paragraphe, j’ai utilisé la même formulation qu’ont utilisée le sénateur Day, en tant que président du comité, et Anne Cools, en tant que vice-présidente à l’époque, pour le rapport sur le Budget supplémentaire des dépenses. J’utilise essentiellement l’énoncé du sénateur Day.

The Chair: One change in wording is in the first line, where I say that the supplementary estimates were tabled in the Senate, as opposed to Parliament, because I wanted to make it specific to us, and then refer to a Senate committee. That is one change I have made.

The other is the final sentence, which reads:

It is the Senate's practice to not refer the Appropriations Bill to Committee, having received the report by the Committee on its study of the Supplementary Estimates "B".

That is my understanding of the practice. If I am wrong on that, then there are a lot of comments made by a lot of people along the way that are wrong as well. I believe it is prudent to put it in there. That is why I have asked that it be included.

Senator Ringuette: It is a practice.

The Chair: I hope so. Having served on the committee for 10 years, it is my understanding that that is the practice.

Senator Nancy Ruth: Senator Gerstein, could you explain why the sentence is difficult for you?

Senator Gerstein: I think there is a great principle here that, notwithstanding that it was the practice at times, it was not always the practice. As you know, we had to put through the supply bill without a report of Supplementary Estimates (A) on Sunday, July whatever it was this past summer. It does not always happen.

Going back to what Senator Murray so clearly stated, it does not require the report of this committee; it is for information. The two should not be tied together as being a condition for putting through the other supply bill.

Senator Nancy Ruth: Got it.

Senator Gerstein: I thank you for asking the question.

Senator Ringuette: Can I ask for a clarification on that? That being said, that would mean that we would then have to send the supply bill to this committee because supply cannot be approved without being sent to committee. It is like any other bill.

Senator Gerstein: No, it does not come to committee. Supply does not come to this committee, nor has it.

Senator Ringuette: Because of the practice of the supplementary estimates —

Senator Gerstein: It gets approved in the Senate.

Senator Ringuette: Just as we do with the pre-study issues, it enables the committee to provide a report mechanism before having the official bill on the issue. That is my understanding.

For example, at the end of June, if we do not do a pre-study of the budget bill — that is, if we, as a committee, do not have a report on the issue — then we have to study the bill when the bill comes in front of the Senate. It has to be referred to committee because we have not studied, technically, the issue.

Le président : Il y a un changement à la première ligne, là où j'indique que le Budget supplémentaire des dépenses a été déposé au Sénat, au lieu du Parlement; je voulais préciser qu'il avait été déposé ici, et qu'il avait ensuite été renvoyé à un comité sénatorial. C'est l'un des changements que j'ai apportés.

L'autre changement se trouve à la dernière phrase, qui se lit comme suit :

Le Sénat n'a pas l'habitude de renvoyer de projets de loi de crédits au comité, puisqu'il a reçu le rapport de celui-ci sur son étude du Budget supplémentaire des dépenses (B).

C'est ce que je comprends de la pratique. Si je fais erreur, alors il y a beaucoup de gens qui font erreur également. Je crois que c'est prudent de l'inclure et c'est pourquoi j'ai demandé à ce qu'il soit inclus.

Le sénateur Ringuette : C'est la pratique.

Le président : Je l'espère. Cela fait 10 ans que je siège au comité, et d'après ce que je comprends, c'est la pratique.

Le sénateur Nancy Ruth : Sénateur Gerstein, pourriez-vous nous expliquer pourquoi la phrase vous pose problème?

Le sénateur Gerstein : Je pense qu'il y a un grand principe ici, selon lequel même si c'était parfois la pratique, ce ne l'était pas toujours. Comme vous le savez, nous avons dû faire adopter le projet de loi de crédits un dimanche, en juillet dernier, sans qu'il y ait un rapport sur le Budget supplémentaire des dépenses (A). Donc, cela n'arrive pas toujours.

Pour revenir à ce que le sénateur Murray a précisé si clairement, le rapport du comité n'est pas nécessaire; c'est à titre informatif. Les deux ne devraient pas être associés comme une condition pour faire adopter l'autre projet de loi de crédits.

Le sénateur Nancy Ruth : Je comprends.

Le sénateur Gerstein : Je vous remercie d'avoir posé la question.

Le sénateur Ringuette : Puis-je demander une précision à ce sujet? Cela voudrait dire que nous devrions alors envoyer le projet de loi de crédits au comité, car comme tous les projets de loi, il ne peut être approuvé sans être envoyé au comité.

Le sénateur Gerstein : Non, il n'est pas envoyé au comité. Le comité n'en est pas saisi.

Le sénateur Ringuette : Selon la pratique concernant le budget supplémentaire...

Le sénateur Gerstein : Il est approuvé au Sénat.

Le sénateur Ringuette : Exactement comme nous le faisons dans le cadre de l'étude préalable, cela permet au comité de fournir un rapport avant le projet de loi officiel.

Par exemple, à la fin juin, si nous ne faisons pas l'étude préalable du projet de loi budgétaire — c'est-à-dire si le comité ne fait pas de rapport sur la question —, alors nous devons étudier le projet de loi lorsqu'il sera devant le Sénat. Il devra être renvoyé au comité parce que techniquement, nous n'aurons pas étudié la question.

Senator Gerstein: My understanding is that the supply bill has never come to the committee or the house.

The Chair: The house practice is quite different; you are right. You all understand the issue.

Senator Ringuette: We will have to study the supply bill.

Senator Nancy Ruth: No.

The Chair: That will come later. Right now, we have a report that we would like to conclude and file in the Senate. It will either be Senator Day's first paragraph or Senator Gerstein's.

I would suggest that we go around and you call out the names, madam clerk. You can say Senator Gerstein or Senator Day. Whichever one has the most votes at the end will be the paragraph that appears in the report.

Senator Eggleton: That is a recorded vote.

The Chair: Yes, a recorded vote. Thank you. Are we all okay on that?

Hon. Senators: Agreed.

Jodi Turner, Clerk of the Committee: The Honourable Senator Day.

Senator Day: Day.

Ms. Turner: The Honourable Senator Eggleton.

Senator Eggleton: The chair; Senator Day.

Ms. Turner: The Honourable Senator Finley.

Senator Finley: The Honourable Senator Gerstein.

Ms. Turner: The Honourable Senator Gerstein.

Senator Gerstein: Senator Gerstein.

Ms. Turner: The Honourable Senator Hubley.

Senator Hubley: Senator Day.

Ms. Turner: The Honourable Senator MacDonald.

Senator MacDonald: Senator Gerstein.

Ms. Turner: The Honourable Senator Marshall.

Senator Marshall: Senator Gerstein.

Ms. Turner: The Honourable Senator Munson.

Senator Munson: It is a great "Day."

Ms. Turner: The Honourable Senator Nancy Ruth.

Senator Nancy Ruth: Senator Gerstein.

Ms. Turner: The Honourable Senator Ringuette.

Senator Ringuette: Senator Day.

Ms. Turner: The Honourable Senator Runciman.

Senator Runciman: Senator Gerstein.

Ms. Turner: The Honourable Senator Wallin.

Le sénateur Gerstein : Pour autant que je sache, le projet de loi de crédits n'a jamais été soumis au comité ni au Sénat.

Le président : La pratique à la Chambre est très différente, vous avez raison. Vous comprenez tous la question.

Le sénateur Ringuette : Nous devons faire l'étude du projet de loi de crédits.

Le sénateur Nancy Ruth : Non.

Le président : Cela viendra plus tard. Pour l'instant, nous avons un rapport à conclure et à déposer au Sénat. Ce sera soit le premier paragraphe du sénateur Day, soit celui du sénateur Gerstein.

Je propose que nous fassions un tour de table et que vous fassiez l'appel, madame la greffière. Vous pouvez répondre sénateur Gerstein ou sénateur Day. Le paragraphe de celui qui recueillera le plus de votes sera inclus dans le rapport.

Le sénateur Eggleton : C'est un vote par appel nominal.

Le président : Oui, par appel nominal. Merci. Sommes-nous tous d'accord?

Des voix : D'accord.

Jodi Turner, greffière du comité : L'honorable sénateur Day.

Le sénateur Day : Day.

Mme Turner : L'honorable sénateur Eggleton.

Le sénateur Eggleton : Le président, le sénateur Day.

Mme Turner : L'honorable sénateur Finley.

Le sénateur Finley : L'honorable sénateur Gerstein.

Mme Turner : L'honorable sénateur Gerstein.

Le sénateur Gerstein : Sénateur Gerstein.

Mme Turner : L'honorable sénateur Hubley.

Le sénateur Hubley : Sénateur Day.

Mme Turner : L'honorable sénateur MacDonald.

Le sénateur MacDonald : Sénateur Gerstein.

Mme Turner : L'honorable sénateur Marshall.

Le sénateur Marshall : Sénateur Gerstein.

Mme Turner : L'honorable sénateur Munson.

Le sénateur Munson : Sénateur Day.

Mme Turner : L'honorable sénateur Nancy Ruth.

Le sénateur Nancy Ruth : Sénateur Gerstein.

Mme Turner : L'honorable sénateur Ringuette.

Le sénateur Ringuette : Sénateur Day.

Mme Turner : L'honorable sénateur Runciman.

Le sénateur Runciman : Sénateur Gerstein.

Mme Turner : L'honorable sénateur Wallin.

Senator Wallin: I, too, support Senator Gerstein's option.

Ms. Turner: We have seven for the Honourable Senator Gerstein and five for the Honourable Senator Day.

The Chair: I declare the paragraph of Senator Gerstein to be the introductory paragraph for this report. You can cross out and throw away the Senator Day document.

Is there anything else on page 1? Nothing further?

Senator Hubley: On line 58, we have accepted Senator Gerstein's paragraph. Does his name appear with that?

The Chair: No. Thank you for that. Nor will the quotation mark appear that follows that.

On page 2, are there any changes that need to be made, should be made or you would like to see made? If not, thank you. Carried.

Page 3? Seeing no comments, page 4 is next. Is everything okay there?

Next is page 5. Thank you.

Page 6? Carried.

Page 7?

Page 8? Thank you. Nothing there.

Page 9? Nothing.

Page 10? No changes are necessary.

Page 11? Seeing nothing, next is page 12.

Page 13, any changes there?

The final page, page 14?

Shall the document with Senator Gerstein's introductory paragraph carry as a whole, as I report on the Supplementary Estimates (B)?

Senator Ringuette: On division.

The Chair: On division. Thank you.

Shall I present this to the Senate at the earliest opportunity?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Thank you very much for your cooperation in that regard, honourable senators.

The other item of business we have agreed would take place at 4:30. I need your concurrence that we proceed, because we do not want to come back at 4:30 if there is not concurrence to do so. Again, what we are trying to do is satisfy the government's agenda to the best extent possible but also to continue to do the job that is expected of us in the Senate with respect to clause-by-clause consideration of Bill C-13.

Le sénateur Wallin : J'appuie, moi aussi, la version du sénateur Gerstein.

Mme Turner : Nous avons sept votes pour l'honorable sénateur Gerstein et cinq votes pour l'honorable sénateur Day.

Le président : Je déclare que le paragraphe du sénateur Gerstein sera le premier paragraphe de ce rapport. Vous pouvez rayer et jeter le document du sénateur Day.

Y a-t-il autre chose à la page 1? Rien d'autre?

Le sénateur Hubley : À la ligne 56, nous avons accepté le paragraphe du sénateur Gerstein. Son nom figurera-t-il au début du paragraphe?

Le président : Non. Je vous remercie de l'avoir mentionné. Les guillemets ne s'y trouveront pas non plus dans la version anglaise.

À la page 2, y a-t-il des changements qui devraient être apportés ou que vous aimeriez apporter? Dans ce cas, merci. Adopté.

Page 3? Puisqu'il n'y a pas de commentaires, voyons la page 4. Tout va bien?

Passons à la page 5. Merci.

Page 6? Adopté.

Page 7?

Page 8? Merci. Rien à dire.

Page 9? Rien.

Page 10? Aucun changement n'est nécessaire.

Page 11? Rien. Page 12.

À la page 13, y a-t-il des changements?

Page 14, la dernière?

Le document au complet, comportant le premier paragraphe du sénateur Gerstein, est-il adopté, pour que je fasse rapport sur le Budget supplémentaire des dépenses (B)?

Le sénateur Ringuette : Avec dissidence.

Le président : Avec dissidence. Merci.

Dois-je le présenter au Sénat à la première occasion?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Je vous remercie beaucoup de votre collaboration, honorables sénateurs.

Nous nous sommes entendus pour nous pencher sur l'autre point à l'ordre du jour à 16 h 30. Pour cela, j'ai besoin de votre accord, car nous ne voulons pas revenir à 16 h 30 sans le consentement de tout le monde. Encore une fois, nous essayons de respecter le plus possible le programme du gouvernement, mais aussi de continuer à faire le travail que l'on attend de nous au Sénat en ce qui concerne l'étude article par article du projet de loi C-13.

The steering committee has tried to give you a good cross-section of those who are impacted by the legislation. We also heard from all the government departments that were involved in putting forward the legislation. Obviously, we could go on quite a bit longer if we wanted to hear witnesses on every one of the 22 parts of the bill, but I believe that what we have done — and steering believes this, too — is a good cross-section look at the supplementary estimates. I am hoping that you will agree that we go ahead with clause-by-clause consideration of the bill at 4:30. We have just had witnesses, so I do not want to proceed immediately with clause-by-clause. If someone is contemplating an amendment, he or she should have the opportunity to do so. It is quite unseemly to proceed immediately with clause-by-clause. You may feel that a one-hour delay is not very much time; usually it is the next day. We thought we would do it at 4:30 today, if you are all in agreement.

Senator Nancy Ruth: Could we explore if anyone has an amendment? If not, could we proceed now rather than at 4:30?

The Chair: We just finished the evidence 15 minutes ago.

Senator Nancy Ruth: Yes, I know that, but everyone takes notes.

The Chair: To contemplate an amendment might take one longer than 15 minutes.

Senator Gerstein: The understanding is that we come back at 4:30.

Senator Nancy Ruth: If that is the deal, then that is all right. Let's go.

The Chair: Are we all prepared to do clause-by-clause at 4:30?

Senator Eggleton: It is scheduled for 4:30.

The Chair: Yes, it is. The steering committee put the schedule out, but this committee is the master of its own fate. The reason I am pointing this out is that it is rather quick to proceed to clause-by-clause consideration after just hearing the evidence.

Senator Eggleton: I have no objection to you proceeding as planned, except the Social Affairs Committee, of which I am deputy chair, meets at 4:15, so I will not be here for that.

Senator Gerstein: Is there a feeling that we should proceed right now?

Senator Nancy Ruth: I would.

Senator Gerstein: We did have an understanding about 4:30, so I want to be clear.

Le comité de direction a voulu vous donner un bon profil des personnes qui subissent les effets de ce projet de loi. Nous avons également entendu tous les ministères qui ont participé à la préparation du projet de loi. De toute évidence, il nous faudrait beaucoup plus de temps si nous voulions entendre des témoins pour chacune des 22 parties du projet de loi, mais je crois — et le comité de direction le croit aussi — que nous avons présenté un bon profil transversal du Budget supplémentaire des dépenses. J'espère que vous serez d'accord pour que nous procédions à l'étude article par article du projet de loi à 16 h 30. Comme nous venons tout juste d'entendre les témoins, je ne veux pas que nous le fassions tout de suite. Si quelqu'un envisage de présenter un amendement, il devrait pouvoir le faire. Il serait inconvenant de procéder immédiatement à l'étude article par article. Vous estimez peut-être qu'une période d'une heure, ce n'est pas beaucoup; habituellement, c'est le jour suivant. Nous avons pensé le faire aujourd'hui à 16 h 30, si vous êtes tous d'accord.

Le sénateur Nancy Ruth : Pourrions-nous tâter le terrain pour savoir si quelqu'un a un amendement? Si ce n'est pas le cas, pourrions-nous procéder maintenant, au lieu d'attendre à 16 h 30?

Le président : Nous avons fini d'entendre les témoignages il y a tout juste 15 minutes.

Le sénateur Nancy Ruth : Oui, je sais, mais tout le monde prend des notes.

Le président : Il faut plus que 15 minutes pour prévoir un amendement.

Le sénateur Gerstein : Il est entendu que nous revierons à 16 h 30.

Le sénateur Nancy Ruth : Si telle est l'entente, alors c'est d'accord. Allons-y.

Le président : Sommes-nous tous d'accord pour procéder à l'étude article par article à 16 h 30?

Le sénateur Eggleton : Elle est prévue pour 16 h 30.

Le président : Oui. Le comité de direction a établi l'emploi du temps, mais le comité est maître de son destin. Je le souligne parce qu'il est plutôt précipité de procéder à l'étude article par article tout juste après avoir entendu les témoignages.

Le sénateur Eggleton : Je n'ai pas d'objection à ce que vous procédiez comme prévu, sauf que le Comité des affaires sociales, dont je suis le vice-président, se réunit à 16 h 15; donc, je ne pourrai pas être ici.

Le sénateur Gerstein : Croyez-vous que nous devrions le faire maintenant?

Le sénateur Nancy Ruth : Je le ferais maintenant.

Le sénateur Gerstein : Comme il était entendu que c'était à 16 h 30, je veux que ce soit clair.

The Chair: What we are doing is singling out someone, who may not want to be singled out, to consider the evidence that just took place and to consider amendments. By some of us saying let us go now, we are not being fair.

Senator Nancy Ruth: They can speak up.

The Chair: We have agreed to 4:30. I think it would be prudent for us to stick to 4:30. We will suspend until 4:30, which is in 40 minutes. I do not say how long it will take, but I do not anticipate that it will be a long time. If you want to come in your tuxedo, that is fine, too.

(The committee suspended.)

(The committee resumed.)

The Chair: As has been agreed by this committee, we will now proceed with clause-by-clause consideration of Bill C-13, An Act to implement certain provisions of the 2011 budget as updated on June 6, 2011, and other measures.

What I propose, with your agreement, colleagues, is to deal with the bill by parts. Certain parts have several clauses; other parts have just one or two.

There are 22 different parts of the bill. It would be necessary to deal with certain clauses that we defer at the beginning. It should make our work clearer if we can agree that we go by parts.

If anyone has any difficulty with respect to where we are at in the process — I recognize there are some senators who have not been with us during the study on this particular matter — please interrupt at any time and ask for clarification. If anyone wishes to put forward amendments, please refer to the line and page so that we can quickly find those in the bill.

If there are any other points of clarification, honourable senators, the easiest way with respect to votes is that if it is clear that we are all on side or if it is on division, then I will proceed that way. However, if there is any necessity for clarification or if any of you would like a show of hands or a roll call, then we can do that at any time on any one of the issues.

Are there any questions with respect to those points? Seeing none, honourable senators, is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-13 at this time.

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Is it agreed, with leave, that the clauses be grouped according to the 22 parts of the bill, as described in the table of provisions of Bill C-13?

Hon. Senators: Agreed.

Le président : Nous sommes en train de traiter quelqu'un différemment, et il ne veut peut-être pas être traité différemment, afin d'étudier les témoignages que nous venons d'entendre et de discuter d'amendements potentiels. En disant que nous voulons procéder maintenant, nous n'agissons pas de façon équitable.

Le sénateur Nancy Ruth : Ils peuvent intervenir.

Le président : Nous nous sommes entendus pour 16 h 30. Je pense qu'il serait plus prudent de reprendre la séance à 16 h 30. Nous allons donc suspendre nos travaux, puis revenir dans 40 minutes. Je ne sais pas combien de temps cela va prendre, mais je ne crois pas que ça va être long. Si vous souhaitez porter votre smoking, il n'y a aucun problème.

(La séance est suspendue.)

(La séance reprend.)

Le président : Comme nous en avons convenu, nous allons maintenant procéder à l'étude article par article du projet de loi C-13, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget de 2011 mis à jour le 6 juin 2011 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Si vous êtes d'accord, chers collègues, je propose que nous examinions le projet de loi par parties. Certaines parties renferment plusieurs articles; d'autres n'en ont qu'un ou deux.

Le projet de loi comporte 22 différentes parties. Il serait nécessaire de discuter, dès le départ, des dispositions dont nous reportons l'étude. Cela nous faciliterait la tâche si nous nous entendions pour regrouper les parties du projet de loi.

Si vous avez de la difficulté à nous suivre — je suis conscient que certains sénateurs n'ont pas pris part à cette étude —, n'hésitez pas à nous interrompre à tout moment pour obtenir des précisions. Pour ceux qui souhaitent proposer des amendements au projet de loi, veuillez préciser le numéro de la ligne et de la page pour que nous puissions rapidement repérer les dispositions dont il est question.

Pour ce qui est des votes, honorables sénateurs, s'il est évident que nous sommes tous du même avis ou s'il y a dissidence, nous allons procéder de la façon la plus facile. Cependant, s'il est nécessaire de clarifier les choses, nous pourrions procéder à un vote à main levée ou à un vote par appel nominal.

Avez-vous des questions? Comme il n'y en a pas, honorables sénateurs, il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-13.

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Est-il convenu, avec la permission des membres du comité, que les articles soient regroupés en fonction des 22 parties du projet de loi, tel qu'indiqué dans la table analytique du projet de loi C-13?

Des voix : D'accord.

The Chair: Shall the title stand postponed?	Le président : Le titre est-il réservé?
Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
The Chair: Shall clause 1, which contains the short title, stand postponed?	Le président : L'article 1, qui contient le titre abrégé, est-il réservé?
Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
The Chair: Shall Part 1, which contains clauses 2 to 103, carry?	Le président : La partie 1, qui renferme les articles 2 à 103, est-elle adoptée?
Some Hon. Senators: On division.	Des voix : Avec dissidence.
Some Hon. Senators: Carried, on division.	Des voix : Adoptée, avec dissidence.
The Chair: Carried, on division.	Le président : Adoptée, avec dissidence.
Shall Part 2, which contains clauses 104 to 110, carry?	La partie 2, qui renferme les articles 104 à 110, est-elle adoptée?
Some Hon. Senators: On division.	Des voix : Avec dissidence.
Some Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
The Chair: Carried, on division.	Le président : Adoptée, avec dissidence.
Shall Part 3, which contains clauses 111 to 145, carry?	La partie 3, qui contient les articles 111 à 145, est-elle adoptée?
Some Hon. Senators: On division.	Des voix : Avec dissidence.
Some Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
The Chair: Carried, on division.	Le président : Adoptée, avec dissidence.
Shall Part 4, which contains clauses 146 and 147, carry?	La partie 4, qui renferme les articles 146 et 147, est-elle adoptée?
Some Hon. Senators: On division.	Des voix : Avec dissidence.
Some Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
The Chair: Carried, on division.	Le président : Adoptée, avec dissidence.
Shall Part 5, which contains clauses 148 and 149, carry?	La partie 5, qui comporte les articles 148 et 149, est-elle adoptée?
Some Hon. Senators: On division.	Des voix : Avec dissidence.
Some Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
The Chair: Carried, on division.	Le président : Adoptée, avec dissidence.
Shall Part 6, which contains clauses 150 and 151, carry?	La partie 6, qui contient les articles 150 et 151, est-elle adoptée?
Some Hon. Senators: On division.	Des voix : Avec dissidence.
Some Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
The Chair: Carried, on division.	Le président : Adoptée, avec dissidence.
Shall Part 7, which contains clauses 152 to 159, carry?	La partie 7, qui renferme les articles 152 à 159, est-elle adoptée?
Some Hon. Senators: On division.	Des voix : Avec dissidence.
Some Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
The Chair: Carried, on division.	Le président : Adoptée, avec dissidence.
Shall Part 8, which contains clause 160, carry?	La partie 8, qui contient l'article 160, est-elle adoptée?
Some Hon. Senators: On division.	Des voix : Avec dissidence.
Some Hon. Senators: Agreed.	Des voix : D'accord.
The Chair: Carried, on division.	Le président : Adoptée, avec dissidence.
Shall Part 9, which contains clause 161, carry?	La partie 9, qui renferme l'article 161, est-elle adoptée?
Some Hon. Senators: On division.	Des voix : Avec dissidence.

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried, on division.

Shall Part 10, which contains clause 162, carry?

Some Hon. Senators: On division.

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried, on division.

Shall Part 11, which contains clauses 163 and 164, carry?

Some Hon. Senators: On division.

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried, on division.

Shall Part 12, which contains clauses 165 to 169, carry?

Some Hon. Senators: On division.

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried, on division.

Shall Part 13, which contains clause 170, carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: Carried, on division.

Shall Part 14, which contains clause 171, carry?

Some Hon. Senators: On division.

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried, on division.

Shall Part 15, which contains clauses 172 to 176 inclusive, carry?

Some Hon. Senators: On division.

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried, on division.

Shall Part 16, which contains clauses 177 and 178, carry?

Some Hon. Senators: On division.

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried, on division.

Shall Part 17, which contains clauses 179 and 180, carry?

Some Hon. Senators: On division.

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried, on division.

Shall Part 18, which contains clauses 181 and 182, carry?

Some Hon. Senators: On division.

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried, on division.

Shall Part 19, which contains clauses 183 and 184, carry?

Des voix : D'accord.

Le président : Adoptée, avec dissidence.

La partie 10, qui comporte l'article 162, est-elle adoptée?

Des voix : Avec dissidence.

Des voix : D'accord.

Le président : Adoptée, avec dissidence.

La partie 11, qui contient les articles 163 et 164, est-elle adoptée?

Des voix : Avec dissidence.

Des voix : D'accord.

Le président : Adoptée, avec dissidence.

La partie 12, qui contient les articles 165 à 169, est-elle adoptée?

Des voix : Avec dissidence.

Des voix : D'accord.

Le président : Adoptée, avec dissidence.

La partie 13, qui renferme l'article 170, est-elle adoptée?

Des voix : D'accord.

Des voix : Avec dissidence.

Le président : Adoptée, avec dissidence.

La partie 14, qui contient l'article 171, est-elle adoptée?

Des voix : Avec dissidence.

Des voix : D'accord.

Le président : Adoptée, avec dissidence.

La partie 15, qui comporte les articles 172 à 176 inclusivement, est-elle adoptée?

Des voix : Avec dissidence.

Des voix : D'accord.

Le président : Adoptée, avec dissidence.

La partie 16, qui contient les articles 177 et 178, est-elle adoptée?

Des voix : Avec dissidence.

Des voix : D'accord.

Le président : Adoptée, avec dissidence.

La partie 17, qui renferme les articles 179 et 180, est-elle adoptée?

Des voix : Avec dissidence.

Des voix : D'accord.

Le président : Adoptée, avec dissidence.

La partie 18, qui contient les articles 181 et 182, est-elle adoptée?

Des voix : Avec dissidence.

Des voix : D'accord.

Le président : Adoptée, avec dissidence.

La partie 19, qui renferme les articles 183 et 184, est-elle adoptée?

Some Hon. Senators: On division.

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried, on division.

Shall Part 20, which contains clauses 185 and 186, carry?

Some Hon. Senators: On division.

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried, on division.

Shall Part 21, which contains clauses 187 and 188, carry?

Some Hon. Senators: On division.

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried, on division.

Shall Part 22, which contains clause 189, carry?

Some Hon. Senators: On division.

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried, on division.

Shall Schedule 1 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall Schedule 2 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall Schedule 3 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 1, which contains the short title, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall the bill carry?

Some Hon. Senators: On division.

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried, on division.

Shall the bill, as a whole, carry? Are there any observations?

Senator Ringuette: Yes. For the “nth” time, this committee has been requesting the removal from the budget bill of technical issues that should be separate from the budget bill. Here, again, we have witnessed that this is happening. I do not know if it is because our voice is not loud enough or that they are not reading

Des voix : Avec dissidence.

Des voix : D'accord.

Le président : Adoptée, avec dissidence.

La partie 20, qui comporte les articles 185 et 186, est-elle adoptée?

Des voix : Avec dissidence.

Des voix : D'accord.

Le président : Adoptée, avec dissidence.

La partie 21, qui contient les articles 187 et 188, est-elle adoptée?

Des voix : Avec dissidence.

Des voix : D'accord.

Le président : Adoptée, avec dissidence.

La partie 22, qui renferme l'article 189, est-elle adoptée?

Des voix : Avec dissidence.

Des voix : D'accord.

Le président : Adoptée, avec dissidence.

L'annexe 1 est-elle adoptée?

Des voix : D'accord.

Le président : Adoptée.

L'annexe 2 est-elle adoptée?

Des voix : D'accord.

Le président : Adoptée.

L'annexe 3 est-elle adoptée?

Des voix : D'accord.

Le président : Adoptée.

L'article 1, qui contient le titre abrégé, est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Le projet de loi est-il adopté?

Des voix : Avec dissidence.

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté, avec dissidence.

Le projet de loi, dans son ensemble, est-il adopté? Avez-vous des observations?

Le sénateur Ringuette : Oui. Pour la énième fois, le comité demande de retirer du projet de loi d'exécution du budget les questions d'ordre technique qui devraient être traitées séparément. Nous en sommes encore témoins. J'ignore si c'est parce que notre voix n'est pas assez forte ou parce qu'on ne lit pas

what we are saying, but I honestly believe that this has to stop. The budget bill should not be a bill to correct legislation. We have corrections here that date back to legislation of 20 years ago.

We have to highlight this practice again and we have to ask, again, that they stop it. Correcting legislation is one thing; a budget bill is another thing. I would like us to put that, once again, in our observations.

The Chair: Is there any comment? Can we agree to allow our steering committee to consider some comment along the lines that the honourable senator has made?

Senator Gerstein: I do not think so. I do not think the steering committee should meet again on this.

The Chair: Are there comments with regard to Senator Ringuette's point?

Senator Runciman: From my perspective, I do not really know enough about this at this stage to support that inclusion; maybe in the future, but at this stage of the game, no.

The Chair: This committee has made comments along those lines and very strong comments in the past with respect to non-budget-related items that appear in the budget implementation bill. The government has started putting in terminology such as "to implement certain provisions of the budget, and other measures." It is the "and other measures" that Senator Ringuette is referring to and finds difficult to deal with.

Senator Ringuette: Let me also be clear: This is not a partisan issue at all. This committee also said that to the Liberal government. This should be specifically addressed to the bureaucracy that puts together these omnibus bills. I think it is a form of disrespect to members of Parliament and to our committee in a certain way. I would like to see us reiterate that request one more time.

Senator Gerstein: I understand Senator Ringuette's position. I recall the speech I gave on Bill C-9 referring back to George III in 1776 and the price of bread act, which was basically an omnibus bill that included a number of things. There are obviously hundreds of years of tradition that other items are included in budget bills. You are right; it is not solely the Conservatives or the Liberals. It has been done for centuries.

The Chair: I think the point you are making is that it does not preclude anyone here from making this point when we debate this in the chamber. Senator Ringuette is asking if we can have an observation attached to the bill when we report it back to the chamber, not an amendment but an observation. Should we or should we not?

ce que nous disons, mais sincèrement, je crois que cela doit cesser. Le projet de loi d'exécution du budget ne devrait pas être une mesure législative qui corrige des lois. Nous avons des corrections ici qui remontent à des lois d'il y a 20 ans.

Nous devons encore une fois souligner cette pratique afin qu'on puisse y mettre un terme une fois pour toutes. Corriger des lois, c'est une chose; corriger un projet de loi d'exécution du budget, c'en est une autre. J'aimerais que nous l'indiquions, une fois de plus, dans nos observations.

Le président : Y a-t-il d'autres commentaires? Est-ce que nous nous entendons pour que le comité de direction formule des observations qui vont dans le sens de ce qu'a dit l'honorable sénateur?

Le sénateur Gerstein : Je ne pense pas. Je ne crois pas que le comité de direction devrait à nouveau se réunir sur cette question.

Le président : Avez-vous quelque chose à dire au sujet de la proposition du sénateur Ringuette?

Le sénateur Runciman : En ce qui me concerne, je n'en sais pas assez à ce stade-ci pour appuyer cette inclusion; peut-être à l'avenir, mais pour l'instant, je ne suis pas en faveur de sa proposition.

Le président : Le comité a pourtant formulé des observations dans ce sens par le passé et était catégorique au sujet des questions qui n'ont aucun lien avec le budget, mais qui figurent dans le projet de loi d'exécution du budget. Le gouvernement a commencé à utiliser la terminologie « portant exécution de certaines dispositions du budget et mettant en œuvre d'autres mesures ». C'est le « mettant en œuvre d'autres mesures » qui pose problème au sénateur Ringuette.

Le sénateur Ringuette : J'aimerais préciser une chose : ce n'est pas partisan du tout. Le comité a déjà soulevé cette question auprès du gouvernement libéral. Cette proposition s'adresse spécifiquement aux fonctionnaires qui rassemblent ces projets de loi omnibus. Je considère que c'est un manque de respect à l'endroit des députés et des membres de notre comité. J'aimerais que nous en fassions de nouveau la demande.

Le sénateur Gerstein : Je comprends le point de vue du sénateur Ringuette. Je me souviens du discours que j'ai prononcé sur le projet de loi C-9 dans lequel je faisais référence au roi George III, en 1776, et à la « loi sur le prix du pain », qui était essentiellement un projet de loi omnibus renfermant plusieurs mesures. Cela fait donc des siècles qu'on inclut ces autres mesures dans les projets de loi d'exécution du budget. Vous avez raison; cela ne vise pas uniquement les conservateurs ou les libéraux. C'est une tradition qui date de plusieurs siècles.

Le président : Je pense que là où vous voulez en venir, c'est que cette question pourrait être soulevée au moment du débat au Sénat. Le sénateur Ringuette demande de joindre une observation au projet de loi au moment d'en faire rapport au Sénat. Il ne s'agit pas d'un amendement, mais bien d'une observation. Qu'en pensez-vous?

Senator Finley: Personally, I would rather if Senator Ringuette stood up and said what she had to say in the Senate and have it discussed. Her comments on this have been well recorded and documented. I do not see any reason to do it one more time.

Senator Tardif: I am not a member of the committee, but on the comments made by Senator Ringuette, obviously she can stand and present her position in the chamber, but it does not have the same force as if it is included as an observation that is attached when the bill is passed. If those comments have been made in the past, it is worth considering Senator Ringuette's suggestion that that observation be attached to it.

I do not think that the comment — and I could have misunderstood the senator — was necessarily due to the fact that other measures could be brought in, although that might be one part of it, but rather because of the technical nature of the terms used to express something and the fact that sometimes the language is obfuscated. That was my understanding. I guess I misunderstood. It was basically the inclusion of the words “and other measures.”

If that has been put forward in the past, attaching an observation makes a stronger point.

The Chair: I am not sensing a consensus on this issue.

Senator Peterson: What does that mean? What is an observation? Is it just that and you do with it what you will?

Senator Finley: It obviously carries no strength whatsoever, or else it would have been brought up in other fora and not just this one. This is why I think it is an issue that Senator Ringuette can raise in the chamber, make her point and have it recorded in Hansard forever again; but I do not see, having done it a number of times before, that it is necessary to do it in this particular instance.

Senator Peterson: Further on that, if it has no effect, is it attached to the bill or is it a piece of paper that goes with it?

The Chair: It is a piece of paper attached at the back. It does not become legally part of the bill. The bill is a clean bill with no amendments, but it is hoped, I guess by the committee, that it is read by the government when it is sent back to them.

Senator Peterson: It has no power.

The Chair: No, it has no power.

Senator Andreychuk: Historically, we did not have in our rules anything about observations. There are Senate Speakers' rulings stating that they have no effect on the bill. It came into use when you wanted a compromise and you would pass a bill unanimously, but you would put in some observations that would pick up the tone of why some people were hesitant. In this case there was a clear “on division,” so I think it would have even less weight than if there was all-party support for a bill. I think Senator Finley's comment is to speak to it, and maybe someone on our side, in their own

Le sénateur Finley : Personnellement, je considère que le sénateur Ringuette a fait valoir son point de vue au Sénat. Ses remarques ont été consignées et je ne vois aucune raison de le faire de nouveau.

Le sénateur Tardif : Je ne suis pas membre du comité, mais en ce qui concerne le sénateur Ringuette, elle peut effectivement exprimer son point de vue au Sénat, mais cela n'a pas le même impact que si une observation est annexée au projet de loi au moment de son adoption. Si on a déjà formulé des observations dans ce sens par le passé, je pense que cela vaudrait la peine de reconsidérer la proposition du sénateur Ringuette.

À mon avis, la préoccupation du sénateur — et j'ai peut-être mal compris — ne tient pas nécessairement au fait que d'autres mesures pourraient être établies, bien que cela pourrait être le cas, mais plutôt à la nature technique des termes utilisés pour exprimer quelque chose et au fait que le libellé est parfois nébuleux. C'est ce que j'ai compris, mais j'ai peut-être mal compris. Elle est surtout préoccupée par l'inclusion des mots « et mettant en œuvre d'autres mesures ».

Si on l'a déjà proposé par le passé, j'estime qu'annexer une observation donnerait encore plus de poids.

Le président : Je ne demande pas un consensus sur cette question.

Le sénateur Peterson : Qu'est-ce que cela signifie? Qu'est-ce qu'une observation? Est-ce simplement ça et vous en faites ce que vous voulez?

Le sénateur Finley : Chose certaine, cela n'a pas beaucoup d'impact, car on y aurait eu recours dans d'autres cas. C'est pourquoi j'estime que c'est une question que le sénateur Ringuette peut soulever au Sénat afin qu'elle soit de nouveau publiée dans le Hansard; toutefois, pour l'avoir fait plusieurs fois auparavant, je ne vois pas la nécessité d'agir de la sorte dans ce cas-ci.

Le sénateur Peterson : Si cela n'a aucun effet, est-ce annexé au projet de loi ou est-ce un document qui l'accompagne?

Le président : C'est un document annexé au projet de loi. Cela ne fait pas légalement partie de la mesure législative. Le projet de loi ne renferme aucun amendement, mais le comité espère que ce sera lu par le gouvernement lorsqu'on lui renverra.

Le sénateur Peterson : Cela n'a aucun poids.

Le président : En effet.

Le sénateur Andreychuk : Il n'y a rien dans notre règlement au sujet des observations. Il y a des décisions des Présidents du Sénat qui statuent qu'elles n'ont aucune incidence sur le projet de loi. On y a recours lorsqu'on veut trouver un compromis et qu'un projet de loi est adopté à l'unanimité. À ce moment-là, on ajoute des observations pour décrire les réserves qui ont été émises. Dans ce cas qui nous occupe, il était évident qu'il y avait dissidence, alors j'estime que cela aurait moins d'impact que si le projet de loi avait reçu l'appui de tous les partis. J'abonde dans le même sens

presentations, would agree with the comment that that should be looked into rather than using the observation. I am hoping that the Rules Committee will clean that up.

The Chair: Thank you, Senator Andreychuk, for that background.

Senator Hubley: Including an observation with the bill may, in itself, have some positive reaction on future business, or if it does go to the Rules Committee, it will become something that this committee and finance committees will find important and that governments will finally take heed of.

The Chair: I will call on Senator Ringuette to close out the discussion on this and then we will decide what to do.

Senator Ringuette: I would like to remind my honourable colleagues of two things. First, in our previous meeting this afternoon, one of our colleagues used the words of Senator Murray to justify a certain paragraph in a report. I would like to reiterate that Senator Murray was certainly an advocate within this committee of a clear-cut budget bill, not an omnibus bill, in the first place.

Second, I believe in being consistent and persistent. In order to be consistent and persistent, the observation should be in our report because, again, we have the issue in a budget bill.

That concludes my arguments.

The Chair: Are you calling for a show of hands or a recorded vote on this issue?

Senator Ringuette: However you want to deal with it is fine.

The Chair: First, the motion is to attach to Bill C-13, when we report it back, an observation objecting to non-budget items appearing in the bill.

All those in favour of having that observation attached say “yea.”

Some Hon. Senators: Yea.

The Chair: Contrary-minded, if any?

Some Hon. Senators: Nay.

The Chair: I think the “nays” have it.

Senator Peterson: They sure sounded louder!

The Chair: Thank you. We will not be attaching observations.

Shall I report the bill back without observation and without amendment at the earliest opportunity?

que le sénateur Finley. On doit soulever la question au Sénat et peut-être que quelqu'un de notre côté conviendra qu'il faut se pencher là-dessus. J'espère que le Comité du Règlement éclaircira la question.

Le président : Merci, sénateur Andreychuk, pour cette information.

Le sénateur Hubley : Le simple fait d'annexer une observation au projet de loi pourrait avoir un impact positif sur nos travaux futurs. Si le Comité du règlement est saisi de cette question, cela deviendra enfin quelque chose que le comité et les comités des finances considéreront important et dont le gouvernement tiendra compte.

Le président : Je demanderais au sénateur Ringuette de clore la discussion là-dessus, après quoi nous déciderons des mesures à prendre.

Le sénateur Ringuette : J'aimerais rappeler deux choses à mes honorables collègues. Tout d'abord, lors de la séance précédente de cet après-midi, un de nos collègues a repris les propos du sénateur Murray pour justifier un certain paragraphe dans un rapport. J'aimerais insister sur le fait que le sénateur Murray était l'un de ceux, au sein du comité, qui préconisaient un projet de loi d'exécution du budget clair, et non un projet de loi omnibus.

Ensuite, je crois qu'il faut être constant et persévérant. Dans ce cas, nous devrions encore une fois ajouter cette observation à notre rapport, étant donné qu'il s'agit d'un projet de loi d'exécution du budget.

J'ai terminé.

Le président : Souhaitez-vous que cette question fasse l'objet d'un vote à main levée ou d'un vote par appel nominal?

Le sénateur Ringuette : Peu importe la façon dont vous procédez, cela me convient.

Le président : Par conséquent, la motion vise à joindre au projet de loi C-13, au moment d'en faire rapport, une observation indiquant que nous nous opposons à l'inclusion des mesures non budgétaires dans le projet de loi.

Tous ceux qui sont pour, dites « oui ».

Des voix : Oui.

Le président : Ceux qui sont contre?

Des voix : Non.

Le président : Je pense que les « non » l'emportent.

Le sénateur Peterson : Chose certaine, on les entendait plus fort!

Le président : Merci. Nous n'allons donc pas annexer d'observations.

Dois-je faire rapport du projet de loi, sans observation ni amendement, à la première occasion?

Some Hon. Senators: Agreed.

Some Hon. Senators: On division.

The Chair: Agreed, on division.

If there is nothing further, this meeting is concluded. Thank you all very much.

(The committee adjourned.)

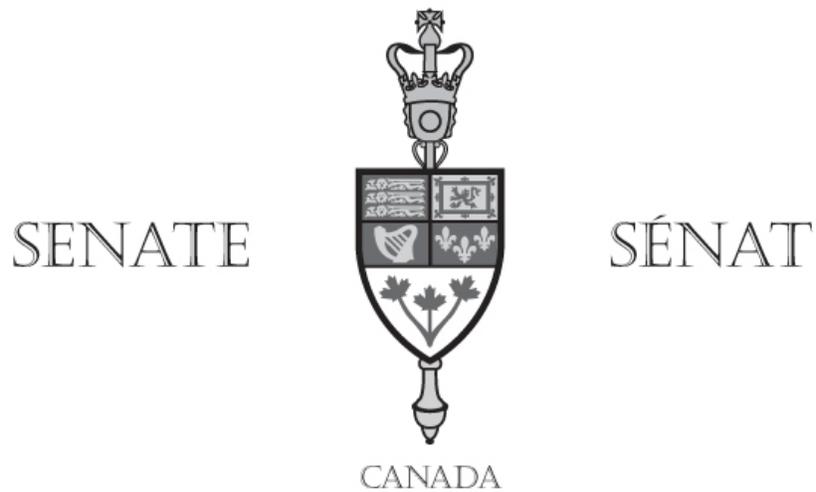
Des voix : D'accord.

Des voix : Avec dissidence.

Le président : Adopté, avec dissidence.

S'il n'y a rien d'autre, nous allons conclure la séance. Merci beaucoup à vous tous.

(La séance est levée.)



**REPORT ON THE
*SUPPLEMENTARY ESTIMATES (B), 2011-2012***

**Standing Senate Committee on
National Finance**

FIFTH REPORT

Chair

The Honourable Joseph A. Day

Deputy Chair

The Honourable Irving Gerstein

December 2011

TABLE OF CONTENTS

OVERVIEW OF THE SUPPLEMENTARY ESTIMATES (B), 2011–2012	2
EXAMINATION OF THE SUPPLEMENTARY ESTIMATES (B), 2011–2012	2
A. VOTED APPROPRIATIONS	3
1. <i>Public Works and Government Services Canada</i>	3
2. <i>Atomic Energy of Canada Limited</i>	3
3. <i>Department of Natural Resources</i>	4
4. <i>Department of Human Resources and Skills Development</i>	6
5. <i>Canadian International Development Agency</i>	8
B. STATUTORY APPROPRIATIONS.....	9
1. <i>Canada Account</i>	9
2. <i>Department of Finance</i>	11
3. <i>Department of Natural Resources</i>	12
4. <i>Atomic Energy of Canada Limited</i>	13
5. <i>Department of Human Resources and Skills Development</i>	13

REPORT ON THE *SUPPLEMENTARY ESTIMATES (B), 2011-2012*

The Supplementary Estimates (B), 2011–2012 were tabled in Parliament on November 3, 2011 and were referred to the Standing Senate Committee on National Finance. The Supplementary Estimates (B), 2011–2012 are the second Supplementary Estimates to be tabled in the fiscal year ending on March 31, 2012. The Supplementary Estimates (B) identify the spending authorities and the amounts to be included in subsequent appropriations.

The committee held three meetings to review these Supplementary Estimates. On November 15, 2011, officials from the Treasury Board of Canada Secretariat (the Secretariat) appeared. Specifically: Bill Matthews, Assistant Secretary, Expenditure Management Sector; Sally Thornton, Executive Director, Expenditure Operations and Estimates, Expenditure Management Sector; Marcia Santiago, Senior Director, Expenditure Information Division; and Isabella Chan, Director, Expenditure Management Portfolio.

On November 16, 2011, officials from the Department of Natural Resources spoke to the committee about the department's Supplementary Estimates; notably: Bill Merklinger, Assistant Deputy Minister, Corporate Management and Services Sector; Cécile Cléroux, Assistant Deputy Minister, AECL Restructuring; Mark Corey, Assistant Deputy Minister, Energy Sector; Kevin Lee, Director, Housing Division; and David McCauley, Director, Uranium and Radioactive Waste Division. Additionally, officials from the Atomic Energy of Canada Limited (AECL), including Robert Walker, President and Chief Executive Officer; and Steve Halpenny, Vice-President, Finance, discussed the AECL's appropriation requests with the committee.

Finally, at the committee's meeting on November 22, 2011, the Department of Human Resources and Skills Development was represented by Alfred Tsang, Chief Financial Officer; Kathryn McDade, Assistant Deputy Minister, Learning Branch; Louis Beauséjour, Associate Assistant Deputy Minister, Skills and Employment Branch; Nancy Milroy-Swainson, Director General, Office for Disability Issues; and Ron Meighan, Director General, Benefits Processing, Service Canada. Additionally, officials from the Canadian International Development Agency (CIDA), namely: David Moloney, Executive Vice-President; Sue Stimpson, Chief Financial Officer; and Leslie

Norton, Director General, International Humanitarian Assistance Directorate, discussed CIDA's appropriation requests.

Overview of the *Supplementary Estimates (B), 2011–2012*

In the Estimates documents, planned spending appears as budgetary and non-budgetary expenditures, and by voted and statutory appropriations.¹ As shown in Table 1, the *Supplementary Estimates (B), 2011–2012* proposes to add \$6.6 billion to federal budget authorities, including \$4.3 billion in voted appropriations and \$2.3 billion in statutory appropriations.

Table 1 – Total *Supplementary Estimates (B), 2011–2012*
(\$ billions)

	Budgetary	Non-Budgetary
Voted Appropriations	4.3	–
Statutory Appropriations	2.3	(1.4)
Total	6.6	(1.4)

Source: Treasury Board of Canada Secretariat, *Supplementary Estimates (B), 2011–2012*, p. 8.

Total Estimates to date for 2011–2012 are \$259.9 billion, including \$251.3 billion in the *Main Estimates, 2011–2012*; \$2.0 billion in the *Supplementary Estimates (A), 2011–2012* and \$6.6 billion in the *Supplementary Estimates (B), 2011–2012*. Total Estimates to date for 2011–2012 are about 3.0% less than in 2010–2011.²

Examination of the *Supplementary Estimates (B), 2011–2012*

During the committee's examination of the *Supplementary Estimates (B), 2011–2012*, senators explored the federal government's rationale for voted appropriation authorization requests and the

¹ **Budgetary spending** encompasses the cost of servicing the federal public debt, operating and capital expenditures, payments to federal Crown corporations, and transfer payments and subsidies to other levels of government, organizations or individuals. **Non-budgetary expenditures**, which include loans, investments and advances, are outlays that represent changes in the composition of the federal government's financial assets. **Voted appropriations** are those for which parliamentary authority is sought through an appropriation bill. **Statutory appropriations** are those authorized by Parliament through enabling legislation; they are included in the Estimates documents for information purposes only.

² Total Estimates for 2010–2011 were \$267.3 billion. See: Treasury Board of Canada Secretariat, *Supplementary Estimates (C), 2010–2011*, p. 27.

reasons for changes to statutory appropriation levels for federal departments, agencies and corporations.

A. Voted Appropriations

1. Public Works and Government Services Canada

In the *Supplementary Estimates (B), 2011–2012*, Public Works and Government Services Canada (PWGSC) requested \$39 million for the estimated cost of additional office accommodation provided to federal departments and agencies. In responding to questions by a senator concerning the justification for such a funding request given the significant amount of government space available in Ottawa, officials from the Secretariat explained that PWGSC's funding for office accommodations is formula-driven and is based on 13% of the total salary costs for federal public servants. Consequently, any increase in these salary costs increases PWGSC's funding for office accommodations. According to the officials, this formula is a proxy for inflation.

2. Atomic Energy of Canada Limited

In the *Supplementary Estimates (B), 2011–2012*, AECL requested \$200.5 million to meet operational requirements and the costs of ongoing programs, such as continued isotope production, legacy costs associated with the wind-down of the Dedicated Isotope Facility, health and safety upgrades, new build reactor technology development, and refurbishment project shortfalls and restructuring. AECL also requested \$75.0 million for costs associated with workforce transition.

In their questioning, senators sought more details about the appropriation requests made by AECL. In response, officials from the Department of Natural Resources informed the committee that AECL's funding request of \$200.5 million would finance the costs of operation of the CANDU reactor division for the first six months, specifically up to September 2012, as well as the laboratories. They also indicated that, since these funds would cover only part of the fiscal year, additional funding would be needed in the future. With respect to the \$75.0 million for costs associated with workforce transition, the officials explained that this amount would finance the compensation paid to the approximately 500 employees who left AECL after the sale of the CANDU Reactor Division to SNC-Lavalin..

Some senators expressed concerns that \$171 million of the \$275.5 million in voted appropriations requested by AECL had already been provided to the corporation through the Treasury Board Contingencies Vote and thereby without senators' approval; in essence, senators were being asked, through the *Supplementary Estimates (B), 2011–2012*, to reimburse this amount to the Treasury Board. In response to comments by senators suggesting that this use of the Treasury Board Contingencies Vote is not proper, officials from the Department of Natural Resource recognized that AECL's current funding model for the nuclear laboratories was not sustainable going forward. They then explained that, in the future, and following restructuring of nuclear laboratories, the funding model would be adjusted to enhance sustainability.

3. Department of Natural Resources

In the *Supplementary Estimates (B), 2011–2012*, the Department of Natural Resources requested \$1.7 million to conduct consultations, primarily with Aboriginal groups that could be affected by the Foothills pipelines project. Some senators sought more information about this funding request and this project. In response, officials from the Department of Natural Resources explained that this amount was part of \$4.0 million in funding over the next two years for consultations. The officials added that this pipeline had been established some years ago by statute and that this project was ongoing. The Northern Pipeline Agency is responsible for this pipeline, which would transport gas from Alaska. In response to questions by a senator about the reasons motivating the federal decision to transport gas from Alaska given the amount of gas that is already available in Canada, the officials commented that shale gas was a fairly recent phenomenon in North America and noted that *Natural Resources Canada Outlook* for 2006 forecasted a continuing decline of the supply of gas resources and continuing increases in prices.

As well, in the *Supplementary Estimates (B), 2011–2012*, the Department of Natural Resources requested \$304,000 for the assessment, management and remediation of federal contaminated sites. This horizontal item involves 17 federal departments. According to the *Public Accounts of Canada 2011*, the government has identified approximately 17,000 sites for which environmental liabilities may exist. Of these, the government has identified approximately 2,200 sites where action is

possible and for which there is a liability of \$4.4 billion in 2011 (\$3.5 billion in 2010). In addition, the government has estimated further clean-up costs of perhaps \$1.0 billion.³

Senators posed questions about the ways in which the \$304,000 requested by the Department of Natural Resources would be used. In response, officials from that department informed the committee that \$187,000 would be used to address hydrocarbon contaminated soils in Tuktoyaktuk, and \$117,000 would be allocated for assessments of contaminated sites in Ottawa, Ontario's Bells Corners, of groundwater and soil in an airport hangar in Sault Ste. Marie, Ontario and of groundwater at the Acadia Forest Station in New Brunswick.

In their testimony, officials from the Department of Natural Resources mentioned that the Federal Contaminated Sites program is administered by Environment Canada and the Federal Contaminated Sites Secretariat, while the Department of Natural Resources is responsible for the radioactive sites that are covered under the Nuclear Legacy Liability Program. They also noted that the funding for the Nuclear Legacy Liability Program for 2011–2012 is \$129 million and that the total liability associated with radioactive sites is about \$3.0 billion.

In the *Supplementary Estimates (B), 2011–2012*, the Department of Natural Resources requested \$38.3 million to support the forest innovation program and \$13.8 million to expand market opportunities. In response to questions from some senators about federal support of the forestry sector, officials from the department informed the committee that *Budget 2011* provided \$60 million to support forest industry transformation, including \$16 million for expanding market opportunities programs and \$44 million for forest innovation programs. Of the \$60 million in funding, the Department of Natural Resources received \$7.3 million for operating expenditures, \$52.1 million in grants and contributions, and \$649,000 for accommodation and employee benefit plan costs. They also provided the Committee with a breakdown of this funding by program, \$10 million for the Canada Wood Export Program, \$6 million for the North American Wood First Program, \$4 million for the Value to Wood Program and \$40 million for the Transformative Technologies Program.

³ *Public Accounts of Canada 2011*, Volume I, p. 2.30, <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/pdf/49-eng.pdf>.

4. Department of Human Resources and Skills Development

In the *Supplementary Estimates (B), 2011–2012*, the Department of Human Resources and Skills Development requested a total of \$226.2 million in gross voted appropriations, including \$149.5 million for the write-off of debts owed to the Crown for unrecoverable Canada Student Loans, \$24.9 million for the Aboriginal Skills and Employment Partnership, \$11.8 million for the Targeted Initiative for Older Workers, \$9.5 million for government advertising programs and \$2.5 million for the provision of timely assessment and recognition of foreign qualifications through the Pan-Canadian Framework for the Assessment and Recognition of Foreign Qualifications.

With respect to the \$149.5 million for the write-off of debts owed to the Crown for unrecoverable Canada Student Loans, officials from the Department of Human Resources and Skills Development informed the committee that this item was the same item contained in the *Supplementary Estimates (C), 2010–2011*; it was re-introduced in the *Supplementary Estimates (B), 2011–2012* because the corresponding *Appropriations Act* had not received Royal Assent. As well, they explained that the *Canada Student Financial Assistance Act* establishes a limitation period of six years between the date on which the borrower last acknowledged his or her Canada Student Loan and the date on which the Crown can undertake legal action to recover that debt.

Following questions by senators concerning the process and criteria for write-off of Canada Student Loans, the officials from the Department of Human Resources and Skills Development explained that, according to the *Debt Write-off Regulations, 1994* made under the *Financial Administration Act*, no debt, or any part of a debt, shall be written-off from the accounts of a department unless:⁴

- a) all reasonable collection action has been taken and all possible means of collection have been exhausted;
- b) there is no possibility now or in the foreseeable future of collection through set-off; and
- c) the appropriate Minister, or the officer authorized by that Minister in writing, is satisfied on reasonable grounds that

⁴ Department of Justice, *Financial Administration Act, Debt Write-off Regulations, 1994*, <http://laws.justice.gc.ca/eng/regulations/SOR-94-602/page-1.html#h-5>.

- i. the debtor is not resident in Canada, there are no apparent means of collecting the debt and there is no evidence that the debtor has a family or business concerns in Canada that could lead the debtor to return to Canada,
- ii. the debtor cannot be located,
- iii. evidence of the debt has been lost or destroyed and the debtor denies that a debt exists,
- iv. legal proceedings are statute-barred or the debt is otherwise legally unenforceable, the debtor has refused to pay and there are no apparent alternative means of enforcing payment or collecting the debt,
- v. the debtor is an undischarged bankrupt individual,
- vi. the debtor is deceased and there is no known estate, or
- vii. the debtor is incapable of repaying the debt, is not reasonably expected to have the capacity to repay the debt in the foreseeable future and does not own personal property or financial assets that could be applied toward discharging the debt, in whole or in part.

In their testimony, these officials mentioned that approximately 13.0% of all Canada Students Loans were in default and were never repaid to the federal government.

Some senators posed questions concerning the role of the federal government in the assessment and recognition of foreign qualifications through the Pan-Canadian Framework for the Assessment and Recognition of Foreign Qualifications. In response, officials from the Department of Human Resources and Skills Development said that the federal and provincial governments had signed the framework in 2009 and had identified 40 priority occupations for which the process for foreign credential recognition would be accelerated. Following questions by senators about the stakeholder group leading this initiative, these officials answered that foreign credential recognition was a complex issue involving more than 300 stakeholders; federal and provincial governments, national associations and some foreign governments are involved. They also explained the joint nature of this effort, and said that although regulators determine the process by which foreign credentials are recognized for regulated professions, the federal government was playing a lead role by working with these regulators.

A number of senators sought additional information about the Targeted Initiative for Older Workers. In response, officials from the Department of Human Resources and Skills Development said that communities affected by significant downsizing and closures propose projects to support unemployed older workers. These proposals are made to the provinces and territories, which are responsible for the design and delivery of the projects; the federal government provides funding equal to its share of the cost of the program. They also mentioned that 16,000 older workers had benefited from this initiative since 2006.

5. Canadian International Development Agency

In the *Supplementary Estimates (B), 2011–2012*, CIDA requested \$130 million in gross voted appropriations, including \$125 million for additional grants to be provided to international organizations to help them address emerging global requirements for development assistance, food aid and nutrition, the development of sustainable agriculture, research and development, and education. As well, it requested \$5 million to support infrastructure integration in Central America and the Caribbean. In their testimony, CIDA officials informed the committee that the amount of \$125 million for additional grants was not a new request for funding, but was rather a realignment of existing spending authorities from contributions to grants. According to the Treasury Board’s policy on transfer payments, “grants” are transfer payments to an individual or organization for which the federal government accountability and auditing requirements do not exist, but for which eligibility and entitlement may be verified or pre-conditions must be met by the recipient. “Contributions” are conditional transfer payments to an individual or organization for a specified purpose pursuant to a contribution agreement that is subject to accountability and audit requirements.⁵

Following questions by some senators concerning the rationale for changing existing spending authorities from contributions to grants, officials from CIDA answered that grants are the established approach to providing funding for programs with multilateral organizations, global agencies and humanitarian organizations that are assessed as low risk and as sound managers of taxpayer funds. As well, they noted that grants provide CIDA with the flexibility it needs to respond to development and humanitarian needs in a timely manner for programming such as food aid and nutrition as well as other kinds of emergency assistance. These officials then explained that, in order to qualify for

⁵ Treasury Board of Canada, <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-eng.aspx?section=text&id=12178>.

grants, recipients must be entities with which CIDA has partnered in the past and they must demonstrate a proven track record, the capacity to respond efficiently “on the ground” as well as to demonstrate sound financial management; specific mention was made of the World Food Program, the International Committee of the Red Cross, the International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies.

Some senators posed questions about the \$5.0 million requested by CIDA to support Infrastructure Integration in Central America and the Caribbean. In response, CIDA officials explained that the Inter-American Development Bank, on behalf of donors that essentially were Canada and the United States, would establish a fund and provide financing for specific projects; these projects would be led by local governments, the private sector or not-for-profit organisations in Central America and the Caribbean. The goal of this fund would be to assist in the building of infrastructure that would help to “knit together” the Americas. The recipient countries would approach the Inter-American Development Bank to propose projects. In their testimony, officials from CIDA also mentioned that they would put a particular focus on infrastructure that would help the Caribbean countries to develop a common market, such as ports and various kinds of physical facilities.

Finally, a number of senators posed questions about the federal government’s matching program for donations by Canadians to Haiti. Officials from CIDA responded that the department had not sought additional funds specifically for Haiti through the *Supplementary Estimates (B), 2011–2012*. They also noted that the federal government had committed \$400 million to support Haiti, including \$220 million related to its matching program for Canadian donations to Haiti. According to these officials, the amount of \$400 million will be delivered by the end of the current fiscal year.

B. Statutory Appropriations

1. Canada Account

In the *Supplementary Estimates (B), 2011–2012*, Export Development Canada (EDC) – after receiving repayments from Chrysler Canada – made payments of about \$1.6 billion to the Consolidated Revenue Fund from the Canada Account. The financial transactions with Chrysler Canada were considered to be above EDC’s risk threshold; as such, the transactions were made with

federal contributions to the Canada Account. According to officials from the Secretariat, repayments from the Canada Account are non-budgetary in nature.

Some senators posed a number of questions about the payments being received from Chrysler Canada. In their testimony, officials from the Secretariat reminded the committee that the federal government had entered into agreements with Ontario to provide financial assistance to the automotive sector, whereby Ontario contributed one third of the financial assistance and participated with the federal government in any future economic loss resulting from these transactions. Initially, this financial assistance took the form of loans that were given to General Motors and Chrysler; subsequently, some of those loans were transformed, for both General Motors and Chrysler, into shares, while other loans continued to exist in that form. These officials also indicated that the statutory appropriation of \$1.6 billion in the *Supplementary Estimates (B), 2011–2012* for EDC related to the repayment by Chrysler Canada of a loan in advance of the scheduled date. Following questions by some senators concerning the value of the loans to Chrysler Canada that were still outstanding, the officials from the Secretariat responded that less than \$500 million in loans to the original Chrysler Canada Corporation continues to be outstanding.

As well, some senators sought information about the value of the federal government's shares in Chrysler Canada. In their testimony, the Secretariat officials shared their belief that the federal government had divested its shares in Chrysler Canada in July 2011, selling these shares at a relatively small profit since – when those loans were turned into shares – Chrysler Canada was emerging from bankruptcy. As well, they informed the committee that the details of the transactions associated with the financial assistance to the automotive sector were disclosed in the *Public Accounts of Canada 2010*.

According to the *Public Accounts of Canada 2010*,⁶ the federal government entered into agreements with various corporate entities of General Motors and Chrysler to provide loans to both companies as well as to acquire common and preferred shares in a restructured General Motors and membership interests in Chrysler. In 2009–2010, \$10,846 million was disbursed to General Motors and \$2,637 million was disbursed to Chrysler. On July 10, 2009, the federal government exchanged

⁶ *Public Accounts of Canada 2010, Volume I*, for the fiscal year ended March 31, 2010, http://epe.lac-bac.gc.ca/100/201/301/public_accounts_can/2010/49-eng.pdf, p. 2.13.

loans to General Motors totalling \$9.8 billion for 16,101,695 series A preferred shares and 58,368,644 common shares, representing 4.5% and 11.7% of the outstanding preferred and common shares respectively. At the exchange date, the fair value of the preferred and common shares was estimated to be \$3.2 billion, \$6.6 billion less than the original value of the loans. A net amount of \$4,402 million, representing the federal government's two thirds share of the difference between the face value of the loans and the fair value of the equity as at the exchange date, has been recorded as a transfer payment expense on the Statement of Operations and Accumulated Deficit. On March 31, 2010, loans outstanding to Chrysler totalled \$2,902 million. Repayment of these loans is scheduled to be completed by 2017. As additional consideration for its loans to Chrysler, the federal government acquired 24,615 class A membership interests, representing 2.5% of the membership interest in Chrysler on an undiluted basis, or 2% on a fully diluted basis, with an estimated fair value of \$20 million at the acquisition date. This amount has been recorded as an increase in loans, investments and advances on the Statement of Financial Position.

The senators found no transactions associated with the financial assistance to the automotive sector in the *Public Accounts of Canada 2011*, which suggests that the divesture of the federal government's shares in Chrysler Canada, which happened in July 2011 according to Secretariat officials, will probably be included in the *Public Accounts of Canada* next year.

2. Department of Finance

In the *Supplementary Estimates (B), 2011–2012*, the Department of Finance requested \$952.1 million in statutory appropriations for “Additional Fiscal Equalization Payment – Total Transfer Protection.” These payments are made to provinces that otherwise would have experienced a decline in major transfers from the federal government between 2010–2011 and 2011–2012. Following questions by a senator concerning these additional fiscal equalization payments, officials from the Secretariat explained to the committee that this amount was not an adjustment to a forecast and it had not been included in the *Main Estimates, 2011–2012*. According to them, it is for these reasons that the amount seems to be large. These officials also added that these payments were introduced as part of Bill C-3, An Act to implement certain provisions of the 2011 budget as updated on June 6, 2011.

As well, in the *Supplementary Estimates (B), 2011–2012*, the Department of Finance requested \$536.1 million in statutory appropriations for a Transitional Payment to Newfoundland and Labrador. Since this payment is a result of the *2005 Offshore Arrangement* between the federal government and the government of Newfoundland and Labrador, a senator sought clarification about why the requested amount had not been included in the *Main Estimates, 2011–2012*. Officials from the Secretariat responded that the Department of Finance may not have had a precise estimation available when the *Main Estimates, 2011–2012* were tabled.

3. Department of Natural Resources

In the *Supplementary Estimates (B), 2011–2012*, the Department of Natural Resources forecasted \$386.6 million in additional grants in support of the ecoEnergy Retrofit – Homes program. In their testimony, the officials from this department mentioned that the renewed retrofit homes program would help more than 250,000 Canadian homeowners to improve their home energy efficiency, and would generate as much as \$4 billion in economic activity.

Some senators posed questions concerning the average value of the grants associated with this program. The officials from the Department of Natural Resources informed the committee that the grants averaged about \$1,400 per home during the first phase of the program, which occurred over the 2007 to 2011 period. They also explained that the amount of the grant is a function of the energy savings associated with the measures that are undertaken by qualifying homeowners. For example, the ecoEnergy Retrofit – Homes program gives \$40 for replacing a window, because this change has a small impact in terms of energy savings, and gives a higher amount for replacing an existing furnace with an energy-efficient model, because this change leads to higher energy savings.

Following questions by some senators concerning the future eligibility of homeowners who had already participated in the first phase of this program, officials from the Department of Natural Resources noted that the maximum grant that a qualifying homeowner could receive was \$5,000 over the life of the program. For example, a homeowner who received \$3,000 in the first phase could be eligible for other retrofits and could receive up to an additional \$2,000.

A number of senators also asked questions concerning the cost of the energy adviser who conducts the energy analysis of the house. The officials from the Department of Natural Resources said that the cost of the energy adviser was based on market pricing, and varied between \$300 and

\$500. They noted that, although the federal government does not reimburse the cost associated with assessment conducted by the energy adviser, the provinces subsidize a part of this cost.

4. Atomic Energy of Canada Limited

In the *Supplementary Estimates (B), 2011–2012*, AECL forecasted a \$285.0 million increase in statutory appropriations associated with the divestiture of the CANDU Reactor Division of AECL. In response to questions from senators officials from the Department of Natural Resources informed the committee that this funding request included a \$75 million contribution towards the finalization of the next generation of CANDU 6 reactors and additional costs related to the pre-closing liabilities that were with AECL and the CANDU Reactor Division before the sale to SNC-Lavalin. They also commented that these pre-closing liabilities were mostly related to the four extension projects that were “on the books” of the federal government at the time of the sale: Wolsong in Korea, Point Lepreau in New Brunswick, Bruce Power in Ontario and Gentilly 2 in Quebec. As well, these officials told the committee that additional amounts related to these pre-closing liabilities would be requested in the following years until all retained liabilities have been discharged by the federal government. According to them, the federal government would have had to cover these liabilities even if it had not sold the CANDU Reactor Division of AECL to SNC-Lavalin.

5. Department of Human Resources and Skills Development

In the *Supplementary Estimates (B), 2011–2012*, the Department of Human Resources and Skills Development forecasted an increase of \$43.8 million in statutory appropriations related to the Canada Disability Savings Grants payments to registered disability savings plan (RDSP) issuers on behalf of RDSP beneficiaries in order to encourage the long-term financial security of eligible disabled individuals.

Some senators posed questions about the number of disabled individuals who were benefitting from this measure. In response, the officials from the Department of Human Resources and Skills Development said that, as of September 2011, there were 49,000 RDSPs in place, and Canadians had contributed \$180 million to these plans. Because of the matching provisions with respect to the contributions made by those establishing plans, the federal government contributed \$211.4 million in

matching grants; as well, \$84 million in bonds were contributed to accounts in relation to Canadians with low incomes for which no contributions by the person establishing the plan is required.

Following questions by a number of senators about the total number of individuals who were eligible for RDSPs, the officials from the Department of Human Resources and Skills Development informed the committee that approximately 450,000 individuals were eligible for RDSPs, of which about 10% had established an RDSP. This rate suggests that statutory appropriations related to RDSPs could increase in the future if other individuals who are currently eligible for an RDSP decide to establish a plan.

SENATE



SÉNAT

CANADA

**RAPPORT SUR LE
*BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (B) 2011-2012***

**Comité sénatorial permanent
des finances nationales**

CINQUIÈME RAPPORT

Président

L'honorable Joseph A. Day

Vice-président

L'honorable Irving Gerstein

Décembre 2011

TABLE DES MATIÈRES

APERÇU DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (B) 2011–2012	2
EXAMEN DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (B) 2011–2012	3
A. CRÉDITS VOTÉS.....	3
1. <i>Travaux publics et Services gouvernementaux Canada</i>	3
2. <i>Énergie atomique du Canada limitée</i>	3
3. <i>Ministère des Ressources naturelles</i>	4
4. <i>Ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences</i>	6
5. <i>Agence canadienne de développement international</i>	9
B. CRÉDITS LÉGISLATIFS.....	10
1. <i>Compte du Canada</i>	10
2. <i>Ministère des Finances</i>	12
3. <i>Ministère des Ressources naturelles</i>	13
4. <i>Énergie atomique du Canada limitée</i>	14
5. <i>Ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences</i>	14

RAPPORT SUR LE *BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (B) 2011-2012*

Le Budget supplémentaire des dépenses (B) 2011-2012 a été déposé au Parlement le 3 novembre 2011 et renvoyé au Comité sénatorial permanent des finances nationales. Ce budget supplémentaire, le deuxième déposé durant l'exercice se terminant le 31 mars 2012, indique les pouvoirs de dépenser et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits à venir.

Le comité a tenu trois séances pour étudier ce budget supplémentaire. Le 15 novembre 2011, des fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor (Secrétariat) ont comparu : Bill Matthews, secrétaire adjoint, Secteur de la gestion des dépenses; Sally Thornton, directrice exécutive, Division des opérations et prévisions des dépenses, Secteur de la gestion des dépenses; Marcia Santiago, directrice principale, Division de l'information sur les dépenses; et Isabella Chan, directrice, Portefeuille de gestion des dépenses.

Le 16 novembre 2011, des fonctionnaires du ministère des Ressources naturelles ont entretenu le comité du budget supplémentaire des dépenses de leur ministère : Bill Merklinger, sous-ministre adjoint, Secteur de la gestion et des services intégrés; Cécile Cléroux, sous-ministre adjointe, Restructuration d'EACL; Mark Corey, sous-ministre adjoint, Secteur énergétique; Kevin Lee, directeur, Division de l'habitation; et David McCauley, directeur, Division de l'uranium et des déchets radioactifs. En outre, des représentants d'Énergie atomique du Canada limitée (EACL), dont Robert Walker, président-directeur général; et Steve Halpenny, vice-président, Finances, ont discuté avec le comité des demandes de crédits d'EACL.

Enfin, à la séance du comité qui s'est tenue le 22 novembre 2011, le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences a été représenté par Alfred Tsang, agent principal des finances; Kathryn McDade, sous-ministre adjointe, Direction générale de l'apprentissage; Louis Beauséjour, sous-ministre adjoint délégué, Direction générale des compétences et de l'emploi; Nancy Milroy-Swainson, directrice générale, Bureau de la condition des personnes handicapées; et Ron Meighan, directeur général, Traitement des demandes de prestations, Service Canada. En outre, des fonctionnaires de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), notamment David Moloney, premier vice-président; Sue

Stimpson, dirigeante principale des dépenses; et Leslie Norton, directrice générale, Direction de l'assistance humanitaire internationale, ont parlé des demandes de crédits de l'ACDI.

Aperçu du *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2011–2012*

Dans les documents budgétaires, les dépenses prévues sont réparties selon qu'elles sont budgétaires et non budgétaires, et se subdivisent en deux catégories : les crédits votés et les crédits législatifs¹. Comme l'illustre le tableau 1, le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2011-2012* propose d'ajouter 6,6 milliards de dollars aux autorisations budgétaires fédérales, soit 4,3 milliards de dollars en crédits votés et 2,3 milliards de dollars en crédits législatifs.

Tableau 1 – Total du *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2011-2012*
(en milliards de dollars)

	Budgétaire	Non budgétaire
Crédits votés	4,3	–
Crédits législatifs	2,3	(1,4)
Total	6,6	(1,4)

Source : Secrétariat du Conseil du Trésor, *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2011-2012*, p. 8.

Le total des dépenses budgétaires pour 2011-2012 s'élève à 259,9 milliards de dollars, ce qui comprend 251,3 milliards de dollars prévus dans le *Budget principal des dépenses 2011–2012*; 2 milliards de dollars dans le *Budget principal des dépenses (A) 2011-2012*; et 6,6 milliards de dollars dans *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2011-2012*. Le total des dépenses budgétaires à ce jour, pour 2011–2012, est d'environ 3 p. 100 inférieur à celui de 2010-2011².

¹ Les **dépenses budgétaires** comprennent les frais de la dette publique, les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital; les paiements de transfert et subventions à d'autres ordres de gouvernement, à des organismes ou à des particuliers; et les paiements aux sociétés d'État; les **dépenses non budgétaires** (prêts, placements et avances) sont des dépenses qui correspondent à des changements dans la valeur des actifs financiers du gouvernement fédéral; les **dépenses votées** sont celles qui doivent être autorisées par le Parlement au moyen d'un projet de loi de crédits; et les **dépenses législatives** sont celles qui sont autorisées par le Parlement au moyen d'une loi habilitante; elles figurent dans les documents budgétaires à titre d'information seulement.

² Le total des prévisions budgétaires de 2010-2011 s'est élevé à 267,3 milliards de dollars. Voir : Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2010-2011*, p. 31.

Examen du *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2011-2012*

Pendant leur examen du *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2011-2012* au comité, les sénateurs ont étudié les justifications données par le gouvernement fédéral pour les demandes d'autorisation de crédits votés et les raisons des modifications du niveau des crédits législatifs des ministères, organismes et sociétés d'État.

A. Crédits votés

1. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2011-2012*, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) a demandé 39 millions de dollars pour le coût estimatif de locaux à bureaux additionnels pour des ministères et organismes fédéraux. Répondant aux questions d'un sénateur sur la justification de cette demande de fonds, étant donné les importants locaux gouvernementaux disponibles à Ottawa, les fonctionnaires du Secrétariat ont expliqué que les fonds de TPSGC pour les bureaux sont calculés selon une formule et s'établissent à 13 % des coûts salariaux des fonctionnaires fédéraux. En conséquence, toute augmentation des coûts salariaux se traduit par une augmentation des fonds accordés à TPSGC pour les locaux à bureaux. Selon les fonctionnaires, cette formule est une approximation qui permet de tenir compte de l'inflation.

2. Énergie atomique du Canada limitée

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2011-2012*, EACL a demandé 200,5 millions de dollars pour répondre aux besoins de fonctionnement et des programmes en cours, comme : la production continue d'isotopes, assumer les coûts liés à la réduction progressive des opérations de l'installation de production d'isotopes, mettre en œuvre des projets de mise à niveau en santé et sécurité, investir dans la mise au point de technologies pour les nouveaux réacteurs construits et combler les manques à gagner quant aux projets de remise en état et les coûts de restructuration. EACL a également demandé 75 millions de dollars pour assumer les coûts liés à la transition des effectifs.

Par leurs questions, les sénateurs ont demandé plus de détails au sujet des demandes de crédits d'EACL. Les fonctionnaires du ministère des Ressources naturelles ont répondu en informant le comité que les 200,5 millions de dollars demandés par EACL serviraient à financer les coûts du fonctionnement de la Division des réacteurs CANDU pendant les six premiers mois, soit jusqu'en septembre 2012, et des laboratoires. Ils ont ajouté que, étant donné que ces fonds ne suffiront que pour une partie de l'exercice financier, il faudra ultérieurement demander de nouveaux fonds. Quant aux 75 millions de dollars au titre des coûts liés à la transition des effectifs, les fonctionnaires ont expliqué que ce montant financerait les indemnités accordées à quelque 500 employés qui ont quitté EACL après la vente de la Division des réacteurs CANDU à SNC-Lavalin.

Des sénateurs ont exprimé des préoccupations devant le fait que 171 millions de dollars des crédits votés de 275,5 millions de dollars demandés par EACL ont déjà été versés à la société par le truchement du crédit pour éventualités du Conseil du Trésor sans l'approbation des sénateurs. En somme, on demande aux sénateurs, dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2011-2012*, de rembourser ce montant au Conseil du Trésor. Répondant aux observations des sénateurs voulant que cette utilisation du crédit pour éventualités du Conseil du Trésor soit inappropriée, les fonctionnaires du ministère des Ressources naturelles ont admis que l'actuel modèle de financement d'EACL pour les laboratoires nucléaires ne pouvait être maintenu à l'avenir. Ils ont alors expliqué que, à l'avenir, et après la restructuration des laboratoires nucléaires, le modèle de financement serait adapté de façon qu'il soit plus durable.

3. Ministère des Ressources naturelles

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2011-2012*, le ministère des Ressources naturelles a demandé 1,7 million de dollars pour mener des consultations, surtout auprès de groupes autochtones, qui pourraient être touchés par le projet de Foothills Pipe Lines. Des sénateurs ont demandé de plus amples renseignements sur cette demande de fonds et sur le projet. Les fonctionnaires du ministère des Ressources naturelles ont répondu en expliquant que ce montant faisait partie de fonds de 4 millions de dollars prévus pour des consultations sur deux ans. Ils ont ajouté que ce pipe-line avait été prévu par voie législative il y a quelques années et que le projet allait de l'avant. L'Administration du pipe-line du Nord a la responsabilité de ce

pipe-line, qui transportera du gaz provenant de l'Alaska. À un sénateur qui posait des questions sur les raisons qui justifiaient la décision fédérale de transporter du gaz de l'Alaska, étant donné la quantité de gaz déjà disponible au Canada, les fonctionnaires ont fait remarquer que le phénomène du gaz de schiste était un phénomène relativement récent en Amérique du Nord et ils ont signalé que les *Perspectives* de Ressources naturelles Canada pour 2006 prévoyaient un fléchissement constant des approvisionnements en gaz et une augmentation constante des prix.

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2011-2012*, le ministère des Ressources naturelles a demandé aussi 304 000 \$ pour l'évaluation, la gestion et l'assainissement de sites fédéraux contaminés. Ce poste horizontal concerne 17 ministères fédéraux. Selon les *Comptes publics du Canada 2011*, le gouvernement a répertorié environ 2 200 sites où une action est possible et pour lesquels un passif de 4,4 milliards de dollars (3,5 milliards de dollars en 2010). De plus, le gouvernement a estimé des coûts supplémentaires d'assainissement qui pourraient s'élever à 1 milliard de dollars³.

Des sénateurs ont posé des questions sur l'usage qui serait fait des 304 000 \$ demandés par le ministère des Ressources naturelles. En guise de réponse, les fonctionnaires de ce ministère ont dit au comité que 187 000 \$ seraient consacrés aux sols contaminés par des hydrocarbures à Tuktoyaktuk et 117 000 \$ à l'évaluation de sites contaminés à Ottawa, Bells Corners (Ontario), de la nappe phréatique et des sols d'un hangar aéroportuaire à Sault Ste. Marie (Ontario) et de la nappe phréatique à la station forestière Acadia, au Nouveau-Brunswick.

Dans leur témoignage, les fonctionnaires du ministère des ressources naturelles ont signalé que le programme des sites contaminés fédéraux est administré par Environnement Canada et le Secrétariat du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux, alors que le ministère des Ressources naturelles assume la responsabilité des sites radioactifs qui sont visés par le Programme des responsabilités nucléaires héritées. Ils ont ajouté que les fonds de ce programme pour 2011-2012 s'élèvent à 129 millions de dollars et que le passif total associé aux sites radioactifs est d'environ 3 milliards de dollars.

³ *Comptes publics du Canada 2011*, volume I, p. 2.32, <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/pdf/49-fra.pdf>.

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2011-2012*, le ministère des Ressources naturelles a demandé 38,3 millions de dollars pour appuyer le programme de promotion de l'innovation en foresterie et 13,8 millions de dollars pour l'expansion des perspectives commerciales. Répondant aux questions de certains sénateurs sur le soutien fédéral au secteur forestier, les fonctionnaires du ministère ont fait savoir au comité que le budget de 2011 prévoyait 60 millions de dollars pour soutenir la transformation de l'industrie forestière, dont 16 millions de dollars pour les programmes de développement des marchés et 44 millions de dollars pour les programmes d'innovation forestière. Sur les fonds de 60 millions de dollars, le ministère des Ressources naturelles a reçu 7,3 millions de dollars pour les frais de fonctionnement, 52,1 millions de dollars pour les subventions et contributions et 649 000 \$ pour les locaux et les avantages sociaux des employés. Ils ont également fourni au comité une ventilation de ces fonds par programme : 10 millions de dollars pour le Programme canadien d'exportation de produits du bois, 6 millions de dollars pour l'initiative Le bois nord-américain d'abord, 4 millions de dollars pour le programme Valeur au bois et 40 millions de dollars pour le Programme des technologies transformatrices.

4. Ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2011-2012*, le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences a demandé un total brut des crédits votés de 226,2 millions de dollars, dont 149,5 millions de dollars pour la radiation de dettes dues à l'État pour des prêts canadiens aux étudiants irrécouvrables, 24,9 millions de dollars pour le Partenariat pour les compétences et l'emploi des Autochtones, 11,8 millions de dollars pour l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, 9,5 millions de dollars pour les programmes de publicité gouvernementale et 2,5 millions de dollars pour l'évaluation et la reconnaissance en temps opportun des qualifications professionnelles acquises à l'étranger, et ce, grâce au Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger.

En ce qui concerne les 149,5 millions de dollars demandés pour la radiation de dettes dues à l'État pour des prêts canadiens aux étudiants irrécouvrables, les fonctionnaires du ministère ont informé le comité que ce poste était identique à un poste contenu dans le *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2010-2011*; il a été présenté de nouveau dans le *Budget supplémentaire des*

dépenses (B) 2011-2012, parce que la *Loi sur le crédit* correspondante n'a pas reçu la sanction royale. Ils ont expliqué également que la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* établit une limite de six ans entre la date où l'emprunteur a reconnu son prêt canadien aux étudiants et celle où l'État peut prendre des mesures juridiques pour recouvrer la dette.

Des sénateurs ayant posé des questions sur le processus et les critères de la radiation des prêts canadiens aux étudiants, les fonctionnaires du ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences ont expliqué que, aux termes du *Règlement sur la radiation des créances (1994)* pris en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, la radiation totale ou partielle d'une créance des comptes d'un ministère ne peut être effectuée que si les conditions suivantes sont réunies⁴ :

- a) toutes les mesures raisonnables ont été prises pour recouvrer la créance et tous les moyens possibles de recouvrement ont été épuisés;
- b) aucun recouvrement n'est possible par compensation, tant actuellement que dans un avenir prévisible;
- c) le ministre compétent ou le fonctionnaire visé à l'article 4 a des motifs raisonnables de croire que, selon le cas :
 - (i) le débiteur ne réside pas au Canada et qu'il n'existe ni moyen apparent de recouvrer la créance ni preuve que le débiteur a au Canada une famille ou des intérêts financiers qui pourraient l'amener à y revenir,
 - (ii) le débiteur est introuvable,
 - (iii) la preuve de la créance a été perdue ou détruite et le débiteur nie l'existence de la dette,
 - (iv) l'action en justice est éteinte par la prescription ou le recouvrement de la créance ne peut par ailleurs être poursuivi devant les tribunaux, le débiteur a refusé de payer et il ne semble y avoir aucun autre moyen d'exiger le paiement ou de recouvrer la créance,

⁴ Ministère de la Justice, *Loi sur la gestion des finances publiques*, *Règlement sur la radiation des créances (1994)*, <http://laws.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-94-602/page-1.html>.

- (v) le débiteur est une personne morale inactive qui ne détient pas d'actif,
- (vi) le débiteur est décédé et il n'existe pas de succession connue, ou
- (vii) le débiteur est incapable de rembourser sa dette, selon des prévisions raisonnables, ne sera pas en mesure de rembourser sa dette dans un avenir prévisible et ne possède pas de biens mobiliers ou d'actifs financiers pouvant servir au règlement partiel ou intégral de sa dette.

Au cours de leur témoignage, ces fonctionnaires ont dit qu'environ 13 % des prêts canadiens aux étudiants étaient en souffrance et n'étaient jamais remboursés au gouvernement fédéral.

Des sénateurs ont posé des questions sur le rôle du gouvernement fédéral dans l'évaluation et la reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger dans le Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger. Les fonctionnaires du ministère ont répondu que les gouvernements fédéral et provinciaux avaient signé ce cadre en 2009 et avaient ciblé 40 professions prioritaires pour lequel le processus de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger serait accéléré. Des sénateurs ayant demandé quel groupe intéressé prenait la tête de l'initiative, ces fonctionnaires ont répondu que la reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger était un dossier complexe dans lequel plus de 300 intéressés intervenaient; le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, des associations nationales et certains gouvernements étrangers sont parties prenantes. Ils ont expliqué en outre la nature conjointe de cet effort et dit que, bien que les organismes de réglementation déterminent le processus de reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger pour les professions réglementées, le gouvernement fédéral jouait un rôle de premier plan en travaillant avec ces organismes.

Un certain nombre de sénateurs ont demandé de plus amples renseignements sur l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés. Les fonctionnaires ont dit que les collectivités touchées par des réductions de personnel importantes et des fermetures proposaient des projets à l'appui des travailleurs âgés réduits au chômage. Ces propositions sont faites aux provinces et aux territoires, qui sont chargés de la conception et de la réalisation des projets; le gouvernement fédéral fournit

des fonds égaux à sa part des coûts du programme. Ils ont ajouté que 16 000 travailleurs âgés avaient bénéficié de cette initiative depuis 2006.

5. Agence canadienne de développement international

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2011-2012*, l'ACDI a demandé un total brut de 130 millions de dollars en crédits votés, dont 125 millions de dollars pour des subventions supplémentaires aux organisations internationales pour répondre aux nouvelles exigences mondiales quant à l'aide au développement, à l'aide alimentaire et à la nutrition, au développement agricole durable, à la recherche et au développement, et à l'éducation. Elle a également demandé 5 millions de dollars pour appuyer l'intégration de l'infrastructure en Amérique latine et dans les Caraïbes. Dans leur témoignage, les fonctionnaires de l'ACDI ont fait savoir au comité que le montant de 125 millions de dollars pour des subventions supplémentaires ne constituait pas une nouvelle demande de fonds, mais plutôt un réaménagement des autorisations de dépenser existantes, des subventions se substituant à des contributions. Aux termes de la politique du Conseil du Trésor sur les paiements de transfert, les « subventions » sont des transferts à un particulier ou à un organisme qui ne sont pas assujettis à un compte rendu ni à une vérification du gouvernement fédéral, mais pour lequel l'admissibilité peut faire l'objet d'une vérification et le bénéficiaire peut devoir remplir des conditions préalables. Les « contributions » sont des transferts conditionnels à un particulier ou à un organisme à une fin précise qui peut faire l'objet d'un compte rendu ou d'une vérification⁵.

Des sénateurs ayant demandé pour quelle raison ont modifié les autorisations de dépenser pour les faire passer des contributions aux subventions, les fonctionnaires de l'ACDI ont répondu que les subventions sont l'approche établie pour procurer des fonds pour les programmes d'organisations multilatérales, les organismes mondiaux et les organisations humanitaires qui sont considérés comme présentant de faibles risques et comme de bons gestionnaires des fonds des contribuables. Ils ont ajouté que les subventions donnent à l'ACDI la souplesse dont elle a besoin pour répondre aux besoins en développement et aux besoins humanitaires rapidement lorsqu'il s'agit de programmes qui portent sur l'aide alimentaire et la nutrition et d'autres formes d'aide urgente. Ils ont ensuite expliqué que, pour avoir droit à des subventions, les bénéficiaires

⁵ Conseil du Trésor du Canada, <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?section=text&id=12178>.

doivent être des entités avec lesquelles l'ACDI s'est déjà associée par le passé, et elles doivent montrer qu'elles ont fait leurs preuves, qu'elles ont la capacité de réagir efficacement « sur le terrain » et qu'elles ont une solide gestion financière. Ont été mentionnés expressément le Programme alimentaire mondial, le Comité international de la Croix-Rouge et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Des sénateurs ont posé des questions sur les 5 millions de dollars que l'ACDI demande pour appuyer l'intégration de l'infrastructure en Amérique latine et dans les Caraïbes. Les fonctionnaires de l'ACDI ont expliqué que la Banque interaméricaine de développement, au nom des donateurs, qui sont essentiellement le Canada et les États-Unis, établirait un fond et fournirait des fonds pour des projets précis; ces projets seraient dirigés par des administrations locales, le secteur privé ou des organisations sans but lucratif en Amérique centrale et dans les Antilles. Le but de ce fonds est d'aider à bâtir une infrastructure qui favorisera le maillage des Amériques. Les pays bénéficiaires s'adresseraient à la Banque interaméricaine de développement pour proposer des projets. Dans leur témoignage, les fonctionnaires de l'ACDI ont également signalé qu'ils insisteraient plus particulièrement sur les infrastructures propres à aider les pays des Antilles à créer un marché commun, comme des ports et divers types d'installations matérielles.

Enfin, un certain nombre de sénateurs ont posé des questions sur le programme fédéral des dons de contrepartie pour les dons que les Canadiens ont faits à Haïti. Les fonctionnaires de l'ACDI ont répondu que l'agence n'avait pas demandé de fonds supplémentaires pour Haïti dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2011-2012*. Ils ont ajouté que le gouvernement fédéral avait engagé 400 millions de dollars pour aider Haïti, dont 220 millions pour son programme de contrepartie aux dons que les Canadiens ont faits à Haïti. Selon ces fonctionnaires, les 400 millions de dollars seront versés d'ici la fin de l'exercice en cours.

B. Crédits législatifs

1. Compte du Canada

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2011-2012*, Exportation et développement Canada (EDC) – après avoir reçu des remboursements de Chrysler Canada – a fait des paiements d'environ 1,6 milliard de dollars au Trésor à partir du Compte du Canada. On a considéré que les opérations financières avec Chrysler Canada dépassaient le niveau de risque qu'EDC pouvait

assumer; par conséquent, elles ont été faites au moyen de contributions fédérales au Compte du Canada. Selon les fonctionnaires du Secrétariat, les remboursements au Compte du Canada sont de nature non budgétaire.

Des sénateurs ont posé un certain nombre de questions sur les paiements reçus de Chrysler Canada. Dans leur témoignage, les fonctionnaires du Secrétariat ont rappelé au comité que le gouvernement fédéral avait conclu des accords avec l'Ontario pour consentir une aide financière au secteur de l'automobile aux termes desquels la province apportait le tiers de l'aide et participait avec le gouvernement fédéral à toute perte économique découlant de ces opérations. Au départ, cette aide financière a pris la forme de prêts à General Motors et à Chrysler; par la suite une partie des prêts a été transformée, pour ces deux fabricants, en actions tandis que d'autres prêts demeuraient des prêts. Ces fonctionnaires ont ajouté que le crédit législatif de 1,6 milliard de dollars, dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2011-2012*, pour EDC, se rapporte au remboursement anticipé d'un prêt par Chrysler Canada. Répondant à des questions de sénateurs sur la valeur des prêts en cours de Chrysler Canada, les fonctionnaires du Secrétariat ont répondu que moins de 500 millions de dollars sur le prêt consenti à Chrysler Canada sont toujours en cours.

Des sénateurs ont également demandé de l'information sur la valeur des actions de Chrysler Canada détenues par le gouvernement fédéral. Dans leur témoignage, les fonctionnaires du Secrétariat ont dit croire que le gouvernement fédéral s'était départi de ces actions en juillet 2011, réalisant un profit relativement minime puisque, quand ces prêts ont été transformés en actions, Chrysler Canada émergeait de la faillite. Ils ont fait savoir au comité que les détails des opérations liées à l'aide financière au secteur de l'automobile avaient été rendus publics dans les *Comptes publics du Canada 2010*.

Selon les *Comptes publics du Canada 2010*⁶, le gouvernement fédéral a conclu des ententes avec diverses sociétés de General Motors et Chrysler pour octroyer des prêts aux deux entreprises et acquérir des actions ordinaires et privilégiées de General Motors à la suite de sa restructuration ainsi que des titres de participation dans Chrysler. En 2009-2010, 10 846 millions

⁶ *Comptes publics du Canada 2010, volume I*, pour l'exercice financier clos le 31 mars 2010, http://publications.gc.ca/collections/collection_2010/tpsgc-pwgsc/P51-1-2010-1-fra.pdf, p. 2.14 .

de dollars ont été versés à General Motors, et 2 637 millions de dollars à Chrysler. Le 10 juillet 2009, en contrepartie des prêts consentis à General Motors totalisant 9,8 milliards de dollars, le gouvernement a reçu 16 101 695 actions privilégiées de catégorie A et 58 368 644 actions ordinaires, représentant respectivement 4,5 % et 11,7 % des actions privilégiées et ordinaires en circulation. Le jour où s'est fait l'échange, la juste valeur des actions privilégiées et ordinaires était estimée à 3,2 milliards de dollars, soit 6,6 milliards de moins que la valeur initiale des prêts. Un montant net de 4 402 millions de dollars représentant la part du gouvernement, soit les deux tiers de l'écart entre la valeur nominale des prêts et la juste valeur des capitaux propres à la date de l'échange, a été comptabilisé à titre de charges de paiements de transfert à l'état des résultats et du déficit accumulé. Au 31 mars 2010, les prêts en cours consentis à Chrysler se chiffraient à 2 902 millions de dollars. Ces prêts devraient être entièrement remboursés d'ici 2017. En guise de contrepartie supplémentaire des prêts consentis à Chrysler, le gouvernement a acquis 24 615 titres de participation de catégorie A ayant une juste valeur estimative de 20 millions de dollars au moment de leur acquisition, ce qui correspond à 2,5 % des titres de participation dans Chrysler sur une base non diluée (2 % sur une base diluée). Ce montant a été constaté comme une augmentation des prêts, investissements et avances à l'état de la situation financière.

Les sénateurs n'ont trouvé aucune opération liée à l'aide financière au secteur de l'automobile dans les *Comptes publics du Canada 2011*, ce qui donne à penser que la vente des actions du gouvernement fédéral dans Chrysler Canada, qui a eu lieu en juillet 2011, selon les fonctionnaires du Secrétariat, figurera probablement dans les *Comptes publics du Canada* l'an prochain.

2. Ministère des Finances

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2011-2012*, le ministère des Finances a demandé des crédits législatifs de 952,1 millions de dollars pour « Paiement de péréquation additionnel – Protection sur les transferts totaux ». Ces paiements sont versés aux provinces qui, autrement, auraient subi, de 2010-2011 à 2011-2012, une diminution des principaux paiements de transfert provenant du gouvernement fédéral. Un sénateur ayant posé des questions sur ces paiements de péréquation additionnels, les fonctionnaires du Secrétariat ont expliqué au comité que ce montant n'était pas un rajustement des prévisions et qu'il n'avait pas figuré dans le *Budget principal des dépenses 2011-2012*. Selon eux, c'est pour ces raisons que le montant

semble important. Ils ont ajouté que ces paiements ont été prévus dans le projet de loi C-3, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget de 2011 mis à jour le 6 juin 2011.

Le ministère des Finances a aussi demandé dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2011-2012*, des crédits législatifs de 536,1 millions de dollars pour un paiement de transition à Terre-Neuve-et-Labrador. Comme ce paiement découle de l'Entente sur les ressources extracôtières de 2005 conclue entre le gouvernement du Canada et Terre-Neuve-et-Labrador, un sénateur a demandé pourquoi ce montant n'avait pas été inscrit dans le *Budget principal des dépenses 2011-2012*. Les fonctionnaires du Secrétariat ont répondu que le ministère des Finances n'avait peut-être pas une estimation précise lorsque le document a été déposé.

3. Ministère des Ressources naturelles

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2011-2012*, le ministère des Ressources naturelles a prévu des subventions additionnelles de 386,6 millions de dollars à l'appui du programme écoÉnergie Rénovation - habitations. Dans leur témoignage, les fonctionnaires du ministère ont précisé que le programme renouvelé aiderait plus de 250 000 propriétaires canadiens à améliorer l'efficacité énergétique de leur maison et susciterait une activité économique pouvant atteindre 4 milliards de dollars.

Des sénateurs ont posé des questions sur la valeur moyenne des subventions de ce programme. Les fonctionnaires du ministère des Ressources naturelles ont fait savoir au comité que les subventions s'établissaient en moyenne à environ 1 400 \$ par maison pendant le premier volet du programme, soit entre 2007 et 2011. Ils ont expliqué que le montant de la subvention était fonction des économies d'énergie associées aux mesures prises par les propriétaires admissibles. Par exemple, le programme écoÉnergie Rénovation - habitations donne 40 \$ pour le remplacement d'une fenêtre parce que cette modification n'a que peu d'impact du point de vue des économies d'énergie et donne un montant plus élevé pour le remplacement d'une fournaise par un modèle plus écoénergétique, puisque cette mesure se traduit par des économies d'énergie plus importantes.

Des sénateurs ont posé des questions sur l'admissibilité future des propriétaires qui ont déjà participé au premier volet du programme. Les fonctionnaires du ministère ont répondu que la subvention maximum qu'un propriétaire admissible pouvait recevoir était de 5 000 \$ pendant la

durée du programme. Par exemple, un propriétaire qui a reçu 3 000 \$ pendant la première ronde du programme pourrait être admissible pour d'autres travaux et recevoir un maximum de 2 000 \$.

Un certain nombre de sénateurs ont aussi posé des questions sur le coût du conseiller en matière d'énergie qui fait l'analyse de la situation énergétique de la maison. Les fonctionnaires du ministère ont répondu que le coût de ses services était fixé par le marché et variait entre 300 \$ et 500 \$, et ils ont dit également que si le gouvernement fédéral ne remboursait pas l'évaluation menée par le conseiller, les provinces subventionnaient partiellement ce coût.

4. Énergie atomique du Canada limitée

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2011-2012*, EACL a prévu une majoration des crédits législatifs de 285 millions de dollars pour les dépenses liées à la vente de sa Division des réacteurs CANDU. Répondant à des questions des sénateurs, les fonctionnaires du ministère des Ressources naturelles ont informé le comité que cette demande de fonds englobait une contribution de 75 millions de dollars pour mettre au point la prochaine génération de CANDU 6 et des coûts additionnels liés au passif qui figurait au bilan financier d'EACL avant la vente de la Division des réacteurs CANDU à SNC-Lavalin. Ils ont également fait observer que ce passif avant fermeture était lié surtout aux quatre projets de prolongation de vie utile « dans le carnet » du gouvernement fédéral au moment de la vente : Wolsong, en Corée, Point Lepreau, au Nouveau-Brunswick, Bruce Power, en Ontario, et Gentilly 2, au Québec. Ces fonctionnaires ont encore dit au comité que des montants additionnels liés à ce passif avant fermeture seraient demandés dans les années à venir jusqu'à ce que le gouvernement fédéral se soit acquitté de l'intégralité du passif conservé. Selon eux, le gouvernement fédéral aurait dû couvrir ce passif même s'il n'avait pas vendu la Division des réacteurs CANDU d'EACL à SNC-Lavalin.

5. Ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2011-2012*, le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences a prévu une augmentation de 43,8 millions de dollars des crédits législatifs pour les subventions canadiennes pour l'épargne-invalidité aux

émetteurs de régimes enregistrés d'épargne-invalidité (REEI) au nom des bénéficiaires des REEI afin d'encourager la sécurité financière à long terme des personnes handicapées admissibles.

Des sénateurs ont posé des questions sur le nombre de personnes handicapées qui bénéficiaient de cette mesure. Les fonctionnaires du ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences ont dit que, en septembre 2011, il y avait 49 000 REEI et que les Canadiens y avaient versé 180 millions de dollars. À cause des dispositions de contrepartie à l'égard des cotisations versées aux régimes établis, le gouvernement fédéral a apporté des subventions de contrepartie de 211,4 millions de dollars; de plus, 84 millions de dollars d'obligations ont été versés dans des comptes détenus par des Canadiens à faible revenu pour lesquels aucune cotisation n'est exigée de la part de la personne qui a établi le REEI.

Après les questions d'un certain nombre de sénateurs sur le nombre total de personnes admissibles à un REEI, les fonctionnaires du ministère ont fait savoir au comité qu'environ 450 000 personnes pouvaient ouvrir un REEI et que 10 % d'entre eux l'ont fait. Ce taux donne à penser que les crédits législatifs au titre des REEI pourraient augmenter à l'avenir si d'autres personnes actuellement admissibles décident d'ouvrir un REEI.

WITNESSES

Tuesday, December 6, 2011

Canadian Association of Retired Persons (CARP):

Susan Eng, Vice President, Advocacy.

Canadian Association of Fire Chiefs:

Rob Simonds, Fire Chief, President.

Canadian Manufacturers & Exporters:

Jean-Michel Laurin, Vice President, Global Business Policy;

Martin Lavoie, Director of Policy, Manufacturing Competitiveness and Innovation.

Conference for Advanced Life Underwriting (CALU):

Susan St. Amand, Chair;

Jillian Welch, Lawyer and Tax Consultant.

Calvert Home Mortgage Investment Corporation:

Dale Koeller, Vice President.

Investment Industry Association of Canada (IIAC):

Barbara Amsden, Director;

Debbie Pearl-Weinberg, General Tax Counsel, CIBC.

Wednesday, December 7, 2011

Canadian Federation of Students:

Roxanne Dubois, Chairperson;

David Molenhuis, Past Chairperson.

Canadian Taxpayers Federation:

Gregory Thomas, Federal Director.

Federation of Canadian Municipalities:

Brock Carlton, Chief Executive Officer;

Gabriel Miller, Director, Government and Media Relations.

Frontier Centre for Public Policy:

Peter Shawn Taylor, Senior Fellow.

TÉMOINS

Le mardi 6 décembre 2011

Association canadienne des individus retraités (ACIR) :

Susan Eng, vice-présidente, Défense des droits.

Association canadienne des chefs de pompiers :

Rob Simonds, chef de service de pompiers, président.

Manufacturiers et exportateurs du Canada :

Jean-Michel Laurin, vice-président, Affaires mondiales;

Martin Lavoie, directeur des politiques, Productivités et innovation.

Conference for Advanced Life Underwriting (CALU) :

Susan St. Amand, présidente;

Jillian Welch, avocate et conseillère fiscale.

Calvert Home Mortgage Investment Corporation :

Dale Koeller, vice-président.

Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM) :

Barbara Amsden, directrice;

Debbie Pearl-Weinberg, conseillère d'impôt foncier général, CIBC.

Le mercredi 7 décembre 2011

Fédération canadienne des étudiantes et étudiants :

Roxanne Dubois, présidente;

David Molenhuis, ancien président.

Fédération canadienne des contribuables :

Gregory Thomas, directeur fédéral.

Fédération canadienne des municipalités :

Brock Carlton, chef de la direction;

Gabriel Miller, directeur, Relation avec les gouvernements et les médias.

Frontier Centre for Public Policy :

Peter Shawn Taylor, attaché supérieur de recherche.